# PP PNRMR

## PLAN DE PAYSAGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

PHASE 01 / JANVIER 2019 > JANVIER 2020

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE
LE DÉPARTEMENT Marne
Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité
Parc naturel régional de la Montagne de Reims

MAÎTRE D'OUVRAGE

**PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS** CHEMIN DE NANTEUIL 51480 POURCY
AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE DE L'AGENCE D'URBANISME DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROSPECTIVE DE LA RÉGION DE REIMS

ÉQUIPE EN CHARGE DE L'ÉTUDE

**ATELIER FOÏS** 3 RUE ALBERT MARQUET 75020 PARIS
**OECUMENE IN PROCESS - CHRISTOPHE LAFORGE** 165 RUE SAINT MAUR 75011 PARIS
**GEOGRAM** - 16 RUE RAYET-LIÉNART 51420 WITRY-LES-REIMS

RENDU DÉFINITIF DE LA PHASE 01 - 28 MAI 2020

photo page de garde : éventail de vignes, Ay - crédit Michel Jolyot

# AVANT PROPOS

Le Paysage est le socle pour lequel des élus et des habitants ont souhaité s'engager ensemble afin de protéger et valoriser le territoire depuis 1976 ! Ce paysage de plateau, de coteaux et de vallées fait partie des 6 grands ensembles paysagers de Champagne-Ardenne clairement identifié. Il est l'élément fédérateur de la Charte du Parc et constitue le fil rouge qui relie toutes les actions du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs.

Cette histoire commence par une action forte, liée au choix de protéger ce poumon vert, dont l'emplacement représente le cœur du triangle Marnais ! Il se dessine très lisiblement depuis la ligne d'horizon comme un eldorado de verdure, tel un endroit à part, sur lequel il serait possible de vivre autrement. Cet emplacement, situé en lisière des grandes agglomérations permet de l'envisager tel un lien.

Un lien de discussions, d'échanges et de projets, qui permettrait une réflexion sur un territoire dans son ensemble, au travers de la typicité de ses caractéristiques paysagères (Massifs Forestiers, Tardenois, Cuesta et Vallée de la Marne).

C'est ainsi que ce Plan de paysage a été créé entre la DREAL, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims et Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, pour permettre de faire un bilan des actions menées sur le territoire, tout en ayant une vision commune et partagée des projets que nous souhaitons. L'objectif étant d'améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages du quotidien tout en sauvegardant ses caractéristiques exceptionnelles.

Pour cela, nous avons souhaité partager nos visions communes ou contradictoires avec les élus, les partenaires et les habitants du territoire afin de réaliser une concertation constructive pour dessiner ensemble l'avenir du territoire. Cette réflexion prend en compte les évolutions des modes de vie de la société, son développement économique ainsi que les évolutions réglementaires, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Au travers de ce diagnostic, vous découvrirez les envies, les questionnements ou interrogations que nous avons partagés avec les élus, acteurs, partenaires et habitants et dont nous avons fait émerger des enjeux communs au cours de la concertation de ce projet fédérateur. Grâce aux grands axes stratégiques de ce Plan de paysage, nous allons mettre tout en œuvre pour trouver des solutions et réaliser des actions concrètes pour continuer à sauvegarder et à valoriser ce paysage d'exception, reconnu par son label national et international, mais dont les actions pourront uniquement se réaliser grâce à un engagement collectif. Nous souhaitons que cette étude aide à valoriser le plus important des biens communs, « le Paysage » cadre de vie et lieu d'activité de chacun, dont il faut prendre soin pour notre avenir et pour les générations futures.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et L'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims.

# S


## 1 - LES ÉTAPES DU PLAN PAYSAGE 11

1.1 L' ÉQUIPE DU PLAN DE PAYSAGE 13

1.2 LE PLANNING DE L' ÉTUDE 15

## 2 - LES BASES DU PLAN PAYSAGE 19

2.1 LE PLAN DE PAYSAGE - LA NOTION DE BIEN COMMUN 21

2.2 LE PARC NATUREL RÉGIONAL - 43 ANS D'EXISTENCE 23

2.3 LE TERRITOIRE DU PNRMR ET L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO 29

2.4 ENTRE PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT, UN REGARD TOURNÉ VERS L'USAGER 31

2.5 UN PATRIMOINE VIVANT / UN TERRITOIRE EN MUTATION 33

S


## 3 - ÉTAT DES LIEUX 35

### 3.1 INTRODUCTION 37

### 3.2 LA MONTAGNE DE REIMS : UNE SINGULARITÉ GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE 39

3.2.1 LE BASSIN SÉDIMENTAIRE DE PARIS : L'HÉRITAGE DE LA MER 39
3.2.2 LE RELIEF : UN HÉRITAGE TECTONIQUE ET MÉCANIQUE 42
3.2.3 LE PAYSAGE ÉTAGÉ ET LE TRIPTYQUE 43

### 3.3 LE TERRITOIRE DU PNRMR : CINQ GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES 45

3.3.1 LE PLATEAU : LA FORÊT ET LE TARDENOIS 46
3.3.2 LA CUESTA D'ÎLE-DE-FRANCE : LES COTEAUX VITICOLES 54
3.3.3 LA VALLÉE DE LA MARNE : LA LIMITE SUD DU PNRMR 59
3.3.4 LA PLAINE CRAYEUSE : LES LIMITES NORD, EST ET SUD-EST DE LA MONTAGNE 63

### 3.4 LE TERRITOIRE DU PNRMR : DANS LE TRIANGLE MARNAIS 68

## 4 - CROISER LES REGARDS / NEUF MOIS DE CONCERTATION 71

### 4.1 OBJECTIFS ET MÉTHODE 73

S


4.2 L'ATELIER AVEC L'ÉQUIPE DU PNRMR 75

4.2.1 OBJECTIFS 75

4.2.2 DÉROULEMENT 75

4.2.3 SYNTHÈSE 77

4.2.4 CONCLUSION 79

4.3 LE QUESTIONNAIRE 81

4.3.1 OBJECTIFS 81

4.3.2 DÉROULEMENT 81

4.3.3 SYNTHÈSE 82

4.3.4 CONCLUSION 84

4.4 PARTICIPATION AU SÉJOUR DES RÉCONCILIATIONS - UNESCO 85

4.4.1 OBJECTIFS 85

4.4.2 DÉROULEMENT 85

4.4.3 SYNTHÈSE 90

4.4.4 CONCLUSION 91

4.5 ATELIERS THÉMATIQUES AVEC LE COMITÉ SYNDICAL 93

4.5.1 OBJECTIFS 93

4.5.2 DÉROULEMENT 93

4.5.3 SYNTHÈSE 95

4.5.4 CONCLUSION 100

4.6 LECTURE DE CARTE PARTAGÉE À L'ÉCHELLE 1/ 100 000e 101

4.6.1 OBJECTIFS 101
4.6.2 DÉROULEMENT 101
4.6.3 SYNTHÈSE 103
4.6.4 CONCLUSION 105

5 - DÉFINIR DES ENJEUX PARTAGÉS / LES TABLES RONDES THÉMATIQUES 107

5.1 LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODE 109

5.2 TABLE RONDE N°1 / LE CHÂTEAU D'EAU ET LE CYCLE DE L'EAU, DES PLUIES AUX RIVIÈRES 111

5.2.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER 111
5.2.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER 111
5.2.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES 112
5.2.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX IDENTIFIÉS 120

5.3 TABLE RONDE N°2 : MOBILITÉ / ATTRACTIVITÉ / POLARITÉS RIVIÈRES 127

5.3.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER 127
5.3.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER 128
5.3.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES 129
5.3.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX IDENTIFIÉS 142

5.4 TABLE RONDE N°3 : PAYSAGE / UNESCO / IDENTITÉ / PATRIMOINE 149

5.4.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER 149
5.4.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER 150
5.4.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES 151
5.4.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX IDENTIFIÉS 164

5.5 TABLE RONDE N°4 : TERRITOIRES EN MUTATIONS 169

5.5.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER 169
5.5.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER 170
5.5.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES 172
5.5.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX IDENTIFIÉS 180

PERSPECTIVES STRATÉGIQUES / VERS LA PHASE 2 DE L'ÉTUDE 167

LES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN PAYSAGE 169

ANNEXES 175

I

# LES ÉTAPES DU PLAN PAYSAGE

## L'ÉQUIPE
## ET LE PLANNING DE L'ÉTUDE

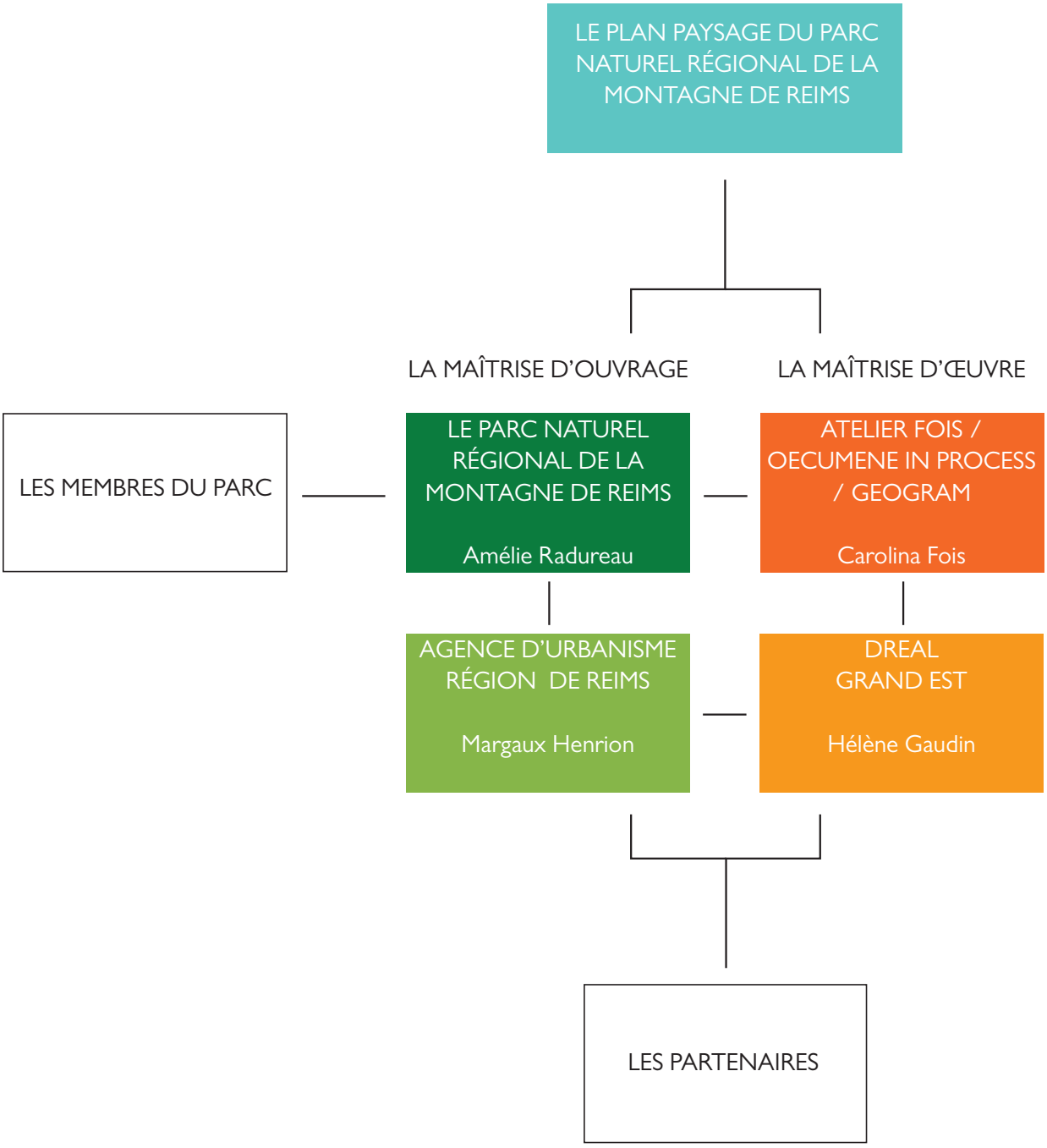
LE PLAN PAYSAGE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS
LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
LES MEMBRES DU PARC
LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS
Amélie Radureau
ATELIER FOIS / OECUMENE IN PROCESS / GEOGRAM
Carolina Fois
AGENCE D'URBANISME RÉGION DE REIMS
Margaux Henrion
DREAL GRAND EST
Hélène Gaudin
LES PARTENAIRES

# 1.1
# L'ÉQUIPE DU PLAN DE PAYSAGE

Un travail d'équipe

Au sein du PNRMR, le Plan de paysage est suivi et porté au quotidien par **Amélie Radureau**, chargée de Mission Paysage et Urbanisme. Son travail est essentiel à la réussite du projet et articule plusieurs dimensions de l'opération :

- Le suivi de l'étude et le respect des différentes étapes et du calendrier.
- La mise en place d'un lien durable entre l'équipe en charge de développer le Plan de paysage et l'équipe du PNRMR.
- Le lien et le contact avec une grande diversité d'acteurs locaux.

Le PNRMR travaille depuis le début de l'étude en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, représentée par Margaux Henrion, paysagiste DPLG, et la DREAL, dont Hélène Gaudin, chargée de mission Paysage en est la représentante. C'est un projet initié et suivi de façon conjointe par ces deux partenaires.

Le groupement en charge de l'étude

Au sein de l'équipe en charge de l'étude :
- Pour l'**Atelier Foïs**, Carolina Foïs et Cyrielle Martineau, paysagistes mandataires.
- **Christophe Laforge**, paysagiste et géographe
- **Geogram**, Isabelle Devorsine et Elodie Courtois, urbanisme règlementaire

Chaque membre de l'équipe porte ses compétences et spécificités au cœur de la réflexion. Carolina Foïs et Cyrielle Martineau coordonnent l'équipe, assurent la cohérence d'une stratégie, portent la démarche de concertation et la production graphique de l'étude.

Christophe Laforge, fort de son expérience dans la mise en œuvre de plusieurs plans de paysage et de son regard de géographe, est le garant d'une réflexion stratégique qui repose sur une échelle territoriale.

Isabelle Devorsine et Elodie Courtois, de Geogram, bureau d'étude local, intègrent à la réflexion globale une dimension opérationnelle fortement ancrée dans le territoire.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage assure, alimente et contrôle le suivi du Plan de paysage au rendu de chaque phase et

dans les moments clés de l'étude. Il réunit une quarantaine d'acteurs locaux au sein de différentes institutions :

- AUDRR : Agence d'urbanisme, de développement et de prospective de la Région de Reims.
- ABF : Architecte des Bâtiments de France
- Chambre d'Agriculture de la Marne.
- Comité Champagne / CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne.
- Comité scientifique du PNRMR.
- Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne.
- Communauté de Communes de la Grande vallée de la Marne.
- Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.
- Communauté Urbaine du Grand Reims.
- DDT : Direction Départementale des Territoires.
- Département de la Marne.
- Conseil Régional du Grand Est
- DREAL Grand Est : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- INAO Comité régional : Institut national de l'origine et de la qualité.
- Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » . (UNESCO).
- ONF : Office national des forêts (Agence Aube Marne).
- PNRMR : Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
- SGV : Syndicat général des Vignerons.

# 1.2
# LE PLANNING DE L'ÉTUDE

L'élaboration du Plan de paysage se déroule sur deux ans suivant le calendrier suivant :

**Phase 1 / Année 2019**
**Comprendre et connaître le territoire et ses acteurs**
**Activer une dynamique de projet partagé**

Cette première année de travail s'est organisée autour de trois différentes phases :

1 - Rencontrer et être à l'écoute des différents acteurs lors de réunions, de rencontres préalables et de visites du site. S'imprégner des lieux mais aussi prendre connaissance des études en cours et des actions menées par les acteurs du territoire et notamment l'équipe du PNRMR.

2 - Elargir le débat, questionner les acteurs locaux sous différentes formes et initier un travail partagé avec les membres du PNRMR (et notamment une analyse critique du territoire partagée). Nous avons ainsi mis en ligne un questionnaire destiné aux habitants, élus et acteurs locaux, organisé une conférence dans le cadre du Séjour de réconciliation organisé par la Mission « Coteaux, Maison et Caves de Champagne - Patrimoine mondial », préparé une lecture de carte partagée en présence des membres et du comité scientifique du PNRMR, organisé des ateliers de réflexions thématiques avec les élus lors du comité syndical et les membres du PNRMR.
Nous avons intentionnellement choisi de ne pas organiser de visites sur site ou de lectures du paysage pour les deux raisons suivantes : d'une part le territoire est déjà fortement investi par ce type de pratique ; d'autre part nous envisageons ce travail de terrain dans la phase 02 et aux endroits stratégiques qui seront identifiés.

3 - Conclure cette première phase par des ateliers thématiques stratégiques, transversaux et pluridisciplinaires pour identifier ensemble les enjeux à porter dans le cadre du Plan de paysage :

- Atelier 01 : Le château d'eau / Des pluies aux rivières.
- Atelier 02 : Mobilité / Attractivité / Polarités
- Atelier 03 : Patrimoine / UNESCO / Identité / Paysage
- Atelier 04 : Territoires en mutation (décalé en Janvier 2020)

**Phase 2 / De janvier à juin 2020**
**Travailler ensemble pour définir les enjeux stratégiques du Plan de paysage**

Une fois les objectifs stratégiques du Plan de paysage identifiés, à l'issue de la phase 1, nous élaborerons des scénarii stratégiques contrastés pour stimuler la discussion et permettre aux différents partenaires de choisir ensemble un plan d'action cohérent, ambitieux et réaliste.

LE PLANNING DES RENCONTRES

## 2019

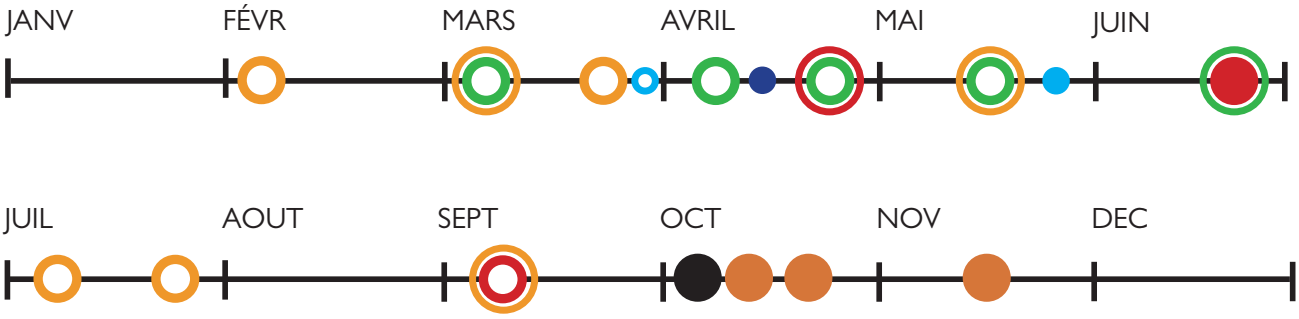


## 2020

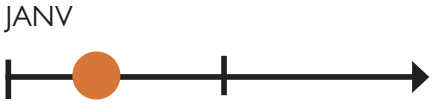


- VISITES DU TERRITOIRE DE LA MONTAGNE DE REIMS
- RENCONTRES / TRAVAIL AVEC LES MEMBRES DU PARC
- LANCEMENT DU QUESTIONNAIRE (VERSION PAPIER ET WEB)
- LANCEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE SÉJOUR DES RÉCONCILIATIONS
- CONFÉRENCE SÉJOUR DES RÉCONCILIATIONS
- RENCONTRE AVEC LA MISSION UNESCO
- LE COMITÉ SYNDICAL
- COMITÉ DE PILOTAGE
- LES 4 ATELIER THÉMATIQUES

Phase 3 / De juillet à décembre 2020
Traduire les enjeux (fiches projet) pour mettre en œuvre une aspiration collective

Il s'agit de mettre en place différents outils pour rendre le Plan de paysage opérationnel :
- Rédiger des fiches d'actions de projet, capables de synthétiser les différents enjeux identifiés.
- Mettre en place un planning pluriannuel capable d'activer et de mobiliser les acteurs locaux sur différentes temporalités
- Identifier des projets pilotes pouvant amorcer des transformations réelles du territoire à court terme
- Mettre en place et constituer un comité de suivi et d'animation du Plan de paysage.

2

# LES BASES DU PLAN DE PAYSAGE

Eventail de vignes, Ay - crédit Michel Jolyot

# 2.1
# LE PLAN DE PAYSAGE - LA NOTION DE BIEN COMMUN

Le paysage est un bien commun, autrement dit, comme l'a si bien illustré Elinor Ostrom :

*« Une ressource commune à préserver, par l'action d'une pluralité d'acteurs tant publics que privés »* [1]

Le territoire et les paysages du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) sont à ce jour un véritable bien commun. Depuis la création du PNRMR en 1976, une pluralité d'acteurs, tant publics que privés, a coordonné ses actions pour préserver et valoriser ce territoire d'exception. Sur le territoire de la Montagne de Reims, quand on parle de bien commun, il ne s'agit donc pas d'un concept abstrait, mais bien d'une réalité physique, politique, sociale et économique profondément ancrée dans le territoire.

En 2018 le PNRMR a souhaité se doter d'un nouvel outil de projet, le Plan de paysage (PP), un outil innovant capable de porter une réflexion et des actions complémentaires à celles menées par le Parc depuis sa création. Nous soulignons l'importance de réaliser, sur le territoire du PNRMR, un Plan de paysage qui soit :

- Réfléchi à l'échelle du territoire dans son ensemble, et au-delà des limites actuelles du Parc.
- Transversal et capable de toucher un large éventail de thématiques et des enjeux territoriaux traités à ce jour par le PNRMR (paysage, environnement, urbanisation, desserte, attractivité, tourisme durable…),
- Fortement tourné vers le projet et la dimension opérationnelle.
- A l'écoute de tous les intervenants (collectivités, élus, partenaires, exploitants agricoles, habitants, défenseurs de l'environnement, usagers occasionnels …

Notre objectif est de permettre au Plan de paysage, au cours de la phase d'étude 2019/2020 ou lors de sa mise en œuvre (calendrier à définir), puisse donner au PNRMR un rôle fédérateur auprès des acteurs locaux, autour d'un projet cohérent et d'actions concrètes, capable de porter des ambitions communes et des enjeux paysagers à l'échelle du territoire et partagés par tous.

1) Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie 2009, *Gouvernance des biens communs*, De Boeck, 2010, Révision scientifique Laurent Baechler. (Première édition 1990).

Quand on parle de Plan de paysage, il est important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un outil de projet territorial qui ne possède pas de fonds propres : autrement dit, aucun budget prévisionnel n'est à ce jour alloué à la mise en oeuvre du Plan de paysage. Ainsi, le travail avec les partenaires locaux, tant au niveau des institutions publiques que des acteurs privés, des habitants et des associations, est un préalable indispensable à sa réussite. C'est seulement en fédérant les acteurs locaux autour d'enjeux partagés qu'ils auront envie de s'investir et d'investir dans des actions capables de concrétiser les aspirations du Plan de Paysage.

Toute réflexion sur le Plan de paysage doit donc s'ancrer dans le territoire en tant que réalité physique, géographique, paysagère, environnementale…, mais aussi en tant qu'ensemble d'acteurs capables de se mobiliser en partenariat. Dans cette première phase de l'étude, notre approche repose donc sur deux axes de travail majeurs :

- Comprendre, analyser et connaître le site dans son état actuel et dans ses dynamiques à venir, afin d'identifier les enjeux à porter dans le cadre du Plan de paysage (géographie, entités paysagères, environnement, hydrographie infrastructures, habitat, économie…).

- Connaître, rencontrer et démarrer une réflexion commune avec les différents acteurs locaux pour assurer la mise en place d'un outil, le Plan de paysage, adapté au contexte local mais aussi porteur d'ambitions fortes et partagées.

Le territoire du PNRMR est vaste et riche, et les enjeux à porter dans le cadre du Plan de paysage sont multiples. Identifier les approches et les enjeux pertinents pour les années à venir, capables de fédérer les acteurs locaux, ne peut se faire qu'au sein d'un processus de co-construction du projet.

Dans cette première phase de l'étude on doit donc explorer un large panel de thématiques pour identifier les futurs partenaires du Plan de paysage, identifier et définir collégialement les objectifs à porter.
Il s'agit de regarder et d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local et de se doter d'un outil de projet capable de fédérer une pluralité d'acteurs sur des ambitions communes à l'échelle de la Montagne de Reims, voire et au-delà.
Enfin une des volontés de ce plan de paysage est de faire du lien sur ce territoire entre les projets existants mais aussi entre les différents acteurs. Il faut créer un vrai projet commun de territoire.

# 2.2
# LE PARC NATUREL RÉGIONAL - 43 ANS D'EXISTENCE

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, créé en 1976, s'étend sur un territoire de 533 km² et recouvre 65 communes du département de la Marne, dans lesquelles vivent 34 200 habitants.

Depuis sa création le PNRMR réalise un travail fin sur le territoire et nous pouvons résumer les actions du PNRMR en matière de paysage, d'environnement et de valorisation du patrimoine culturel local en deux grandes familles (cette liste n'a pas vocation à être exhaustive) :

**- Un travail fin de connaissance et de valorisation du territoire qui repose sur une démarche par étapes qui a fait ses preuves : connaître et inventorier le patrimoine pour le protéger, le valoriser et le partager.** L'exemple des *loges de vignes* est sans doute le plus significatif : alors qu'elles avaient été oubliées, voire reniées il y a quelques années, le travail d'inventaires, d'expositions photographiques et d'accompagnement du Parc pour leur réhabilitation, souligne aujourd'hui un petit patrimoine identitaire fort et porteur de nouveaux usages (points d'accueil oenotouristique, …), que les acteurs du territoire ont su s'approprier. Les études en cours sur l'inventaire des zones humides, le patrimoine architectural viticole des centres-bourgs, le patrimoine culturel du Tardenois montrent l'intérêt de poursuivre cette démarche et le potentiel de ce territoire encore à découvrir.

**- Un travail d'orientation et de conseil auprès des acteurs locaux et en faveur d'un développement local harmonieux et respectueux de la qualité unique de ce territoire remarquable.** Les actions du PNRMR sont à la fois des missions de conseils, par l'émission d'avis simples sur les autoristaions de droits des sols et par son travail quotidien auprès des communes et des acteurs locaux ; d'orientation des acteurs locaux vers des démarches de développement local vertueuses et durables en participant à l'élaboration et aux révisions des documents d'urbanisme tels que les PLU, PLUI, SCoT, SRADDET, en organisant des concours, en éditant des guides aux services des collectivités et des acteurs locaux … (Voir liste en annexe).

Par ce travail de fond, quotidien et inscrit dans une perspective de développement local à long terme, le PNRMR et les membres de son équipe préservent et valorisent un territoire très vaste. En franchissant la limite du PNRMR, que ce soit en arrivant par le Sud, l'Ouest, l'Est ou le Nord, on constate un changement perceptible dans la qualité des aménagements urbains et paysagers. Le périmètre du Parc n'est donc pas un simple périmètre administratif, mais une frontière physique qui se traduit dans un équilibre harmonieux entre éléments bâtis, patrimoine paysager, vigne, forêt, ...

**Le Plan de paysage doit donc s'inscrire dans l'action menée par le PNRMR depuis plus de 40 ans, s'appuyer sur les compétences et la connaissance du territoire acquise mais aussi s'affirmer comme un nouvel outil de projet au service des acteurs locaux.**

Vue sur Ay et ses coteaux viticoles - crédit AUDRR

Le PNRMR : faire émerger le patrimoine.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est un acteur unique sur le territoire. Dès sa constitution, il a contribué non seulement à protéger le territoire et ses paysages mais avant tout à en favoriser l'appropriation et la compréhension par les acteurs locaux.
C'est bien au fil des inventaires, des balades, des guides et des manifestations organisés par le PNRMR et ses partenaires locaux que l'émergence d'un nouveau regard a été rendu possible et que le territoire, ses paysages et ses villages sont devenus un « patrimoine partagé », un bien commun.

C'est grâce au travail fin du PNRMR et de ses partenaires locaux qu'aujourd'hui le territoire de la Montagne de Reims est reconnu comme un ensemble paysager, environnemental et architectural qualitatif, riche et à valoriser.

Ce processus de reconnaissance du patrimoine est connu dans l'histoire de l'art, de l'architecture et du paysage notamment. Combien d'œuvres d'art ou éléments patrimoniaux ont été découverts et valorisés par l'action personnalité passionnée et visionnaire ou par le travail d'un organisme public ou d'une association, avant de devenir un patrimoine aux yeux de tous ?

Ces exemples concrets et historiques soulignent ce processus vertueux :

- Le Gouffre du Padirac n'était qu'une cavité, avant de devenir l'un des premiers sites du patrimoine naturel souterrain en Europe. Depuis son ouverture au public en 1889, 25 millions de visiteurs s'y sont rendus.

- Les impressionnistes étaient considérés comme des artistes qui ne savaient pas peindre, le mouvement, fortement critiqué au départ, est devenu par la suite un des mouvements les plus populaires de l'histoire de l'art.

- Les zones humides, les marécages étaient perçus comme des terres sans valeur, synonymes de maladie et de pauvreté extrême, avant que leur utilité et leur richesse ne soient comprises. Aujourd'hui, la ressource en eau qu'ils représentent et la richesse de leur faune et de leur flore modifie le regard porté sur ces milieux.

Le patrimoine n'est donc pas figé ni éternel, il évolue et dépend du regard que l'on porte sur lui selon les époques.

La Charte du PNRMR est révisée et actualisée tous les 15 ans. Dans la déclinaison de ses objectifs, il est retranscrit l'ensemble des ambitions collectives des différents partenaires au travers de l'engagement volontaire de l'Etat, de la Région, du Département et des 65 communes qui adhèrent au PNRMR. En ce sens, la Charte dresse un portrait du territoire tel que les acteurs le perçoivent à un moment donné.

L'exercice de comparer les différentes cartes associées aux successives Chartes du PNRMR est assez parlant. D'une Charte à l'autre, on voit émerger un portrait de plus en plus riche du territoire et une pluralité d'enjeux et d'éléments patrimoniaux.

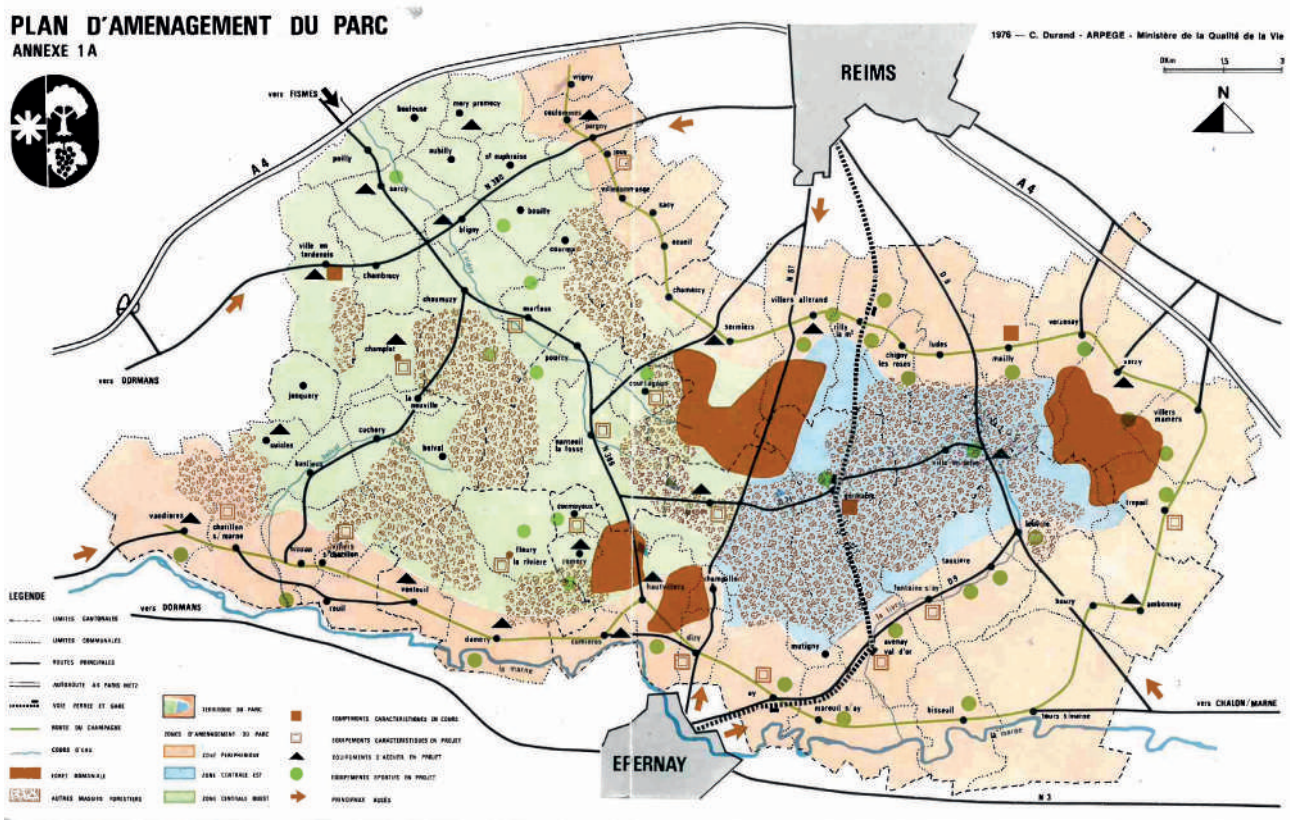


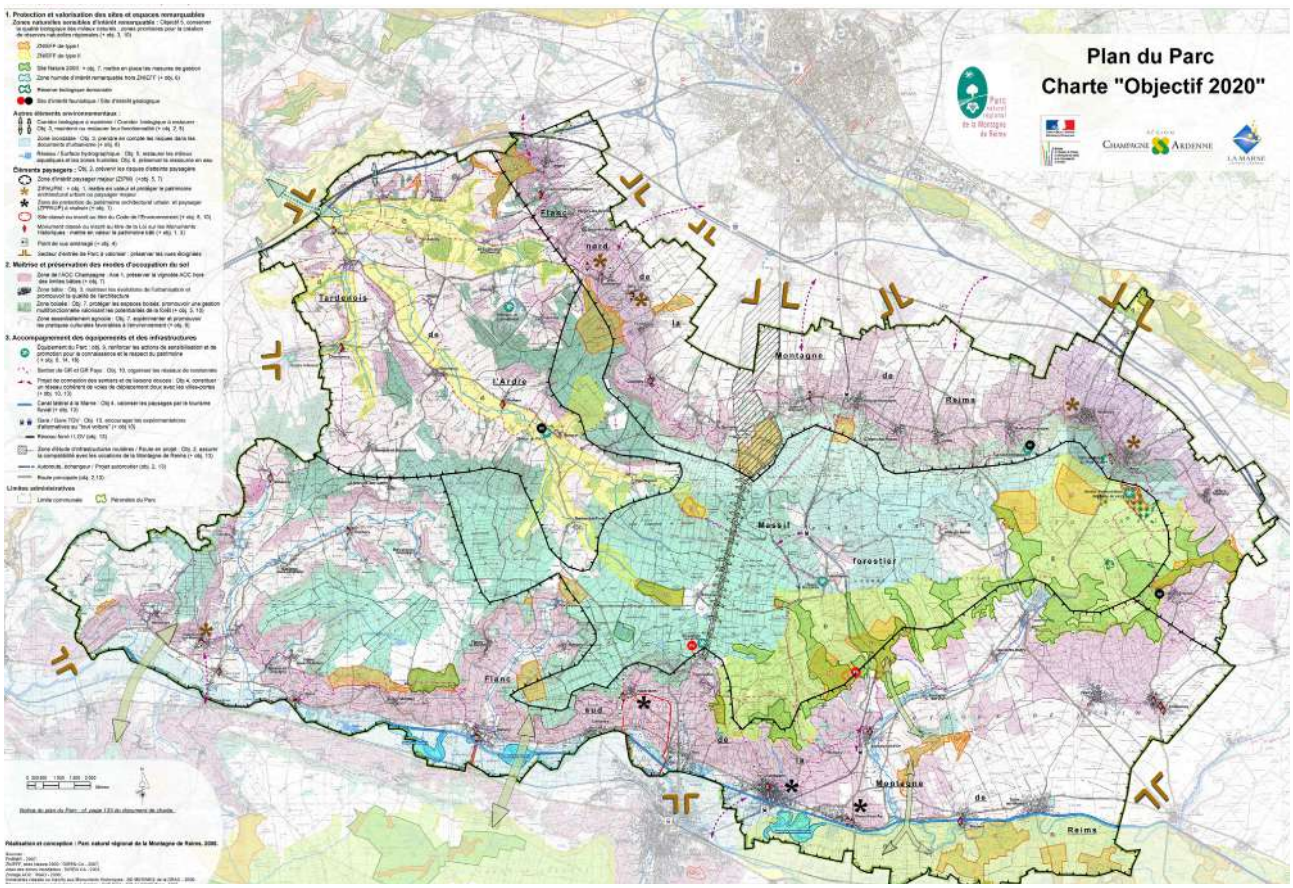


Carte de la Charte de 1976 / Carte de la Chartre «objectifs 2020» - crédit PNRMR

Le premier plan du PNRMR en 1976

Ce document date de la création du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 1976. Cette première carte illustrait le territoire du PNRMR en mettant l'accent sur le plateau, la forêt et le Tardenois, divisés en deux zones centrales Est et Ouest (de part et d'autre de la RD951).

La vigne et les coteaux viticoles n'étaient alors qu'un cadre autour de la zone centrale, une sorte de zone tampon identifiée sur le plan comme « zone périphérique ». La Marne et sa vallée n'était qu'une ligne bleue sur le plan, tandis que la Vesle et le Canal de la Marne à l'Aisne n'y figurent pas au même titre que la plaine agricole.

Les infrastructures routières, les villes et les équipements de différente nature sont bien repérées sur le plan et la Route du Champagne se dessinent clairement en contournant la Montagne de Reims et en passant par les villages emblématiques du coteau viticole.

La forêt, le poumon vert autour duquel les acteurs locaux se sont réunis en 1976 pour créer le PNRMR, est en quelque sorte la première pierre d'un édifice que le Parc construit maintenant depuis plus de quarante ans.

Le plan du PNRMR de la Charte « Objectif 2020 » (Mai 2009)

Sur ce plan figure un portrait du territoire riche et diversifié, on y retrouve :

- Une cartographie détaillée des sites à valoriser, que ce soit des espaces naturels remarquables, des éléments du patrimoine architectural, urbain et paysager, des belvédères, des monuments classés
- Une réflexion sur les portées d'entrée du PNRMR, 10 portes majeures sont identifiées.
- Des actions en faveur du maintien des corridors écologiques.
- Des indications sur la maitrise et la préservation des modes d'occupation du sol (Pour la vigne AOC Champagne, la forêt, les zones bâties et les espaces agricoles)
- Des actions en matière d'accompagnement des infrastructures et des équipements tels que : la maison du PNRMR, les chemins du GR et GRP, les sentiers, le canal latéral à la Marne, les gares SNCF et le réseau ferré, l'autoroute, …

Enfin, autour et dans la forêt, on voit apparaître une grande diversité d'éléments patrimoniaux. Pour mémoire, la stratégie pour le territoire de la Montagne de Reims portée par la Charte approuvée en 2009 « objectifs 2020 », se décline en quatre axes d'intervention prioritaires, selon un niveau hiérarchique :

Axe 1 – Faire de la mise en valeur du paysage un enjeu fédérateur de tous les acteurs.
Axe 2 – Affirmer la vocation d'exemplarité dans la qualité de l'environnement.
Axe 3 – Renforcer l'offre de services pour un développement économique et social équilibré.
Axe 4 – Renforcer les partenariats et favoriser

En 2020 démarre à la nouvelle phase de révision de la Charte dont la définition des objectifs 2039.
Le Plan de paysage est l'occasion d'initier ce travail de révision mais aussi un enjeu prépondérant de la future Charte.
Un lien fort doit se faire entre les thématiques traitées dans le plan de paysage et la révision de la charte du PNRMR, objectif 2039.

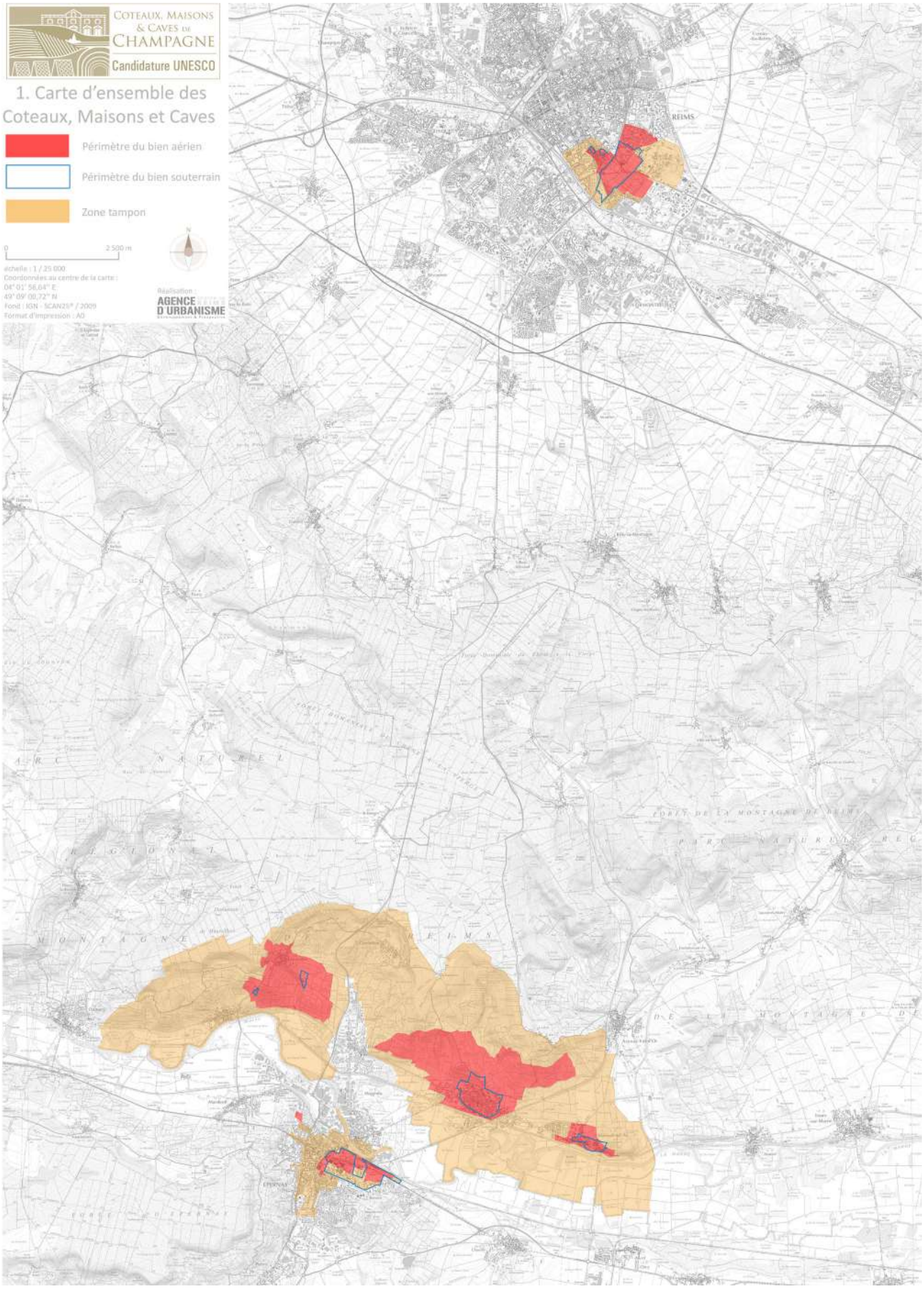


Carte d'ensemble des Coteaux, Maisons et Caves, issue des 'cartes de localisation du bien'

# 2.3
# LE TERRITOIRE DU PNRMR ET L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'inscription des sites de Reims, Epernay et d'une partie du coteau viticole Sud de la Montagne de Reims au Patrimoine mondial de l'UNESCO sous le nom **Coteaux, Maisons et Caves de Champagne** est née d'une démarche portée par différents acteurs du territoire de Champagne.

La constitution du dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO a débuté en 2008, le dépôt de la candidature a eu lieu en 2013 et après 18 mois d'instruction, l'inscription a été obtenue en 2015. C'est un exemple réussi de mise en réseau d'acteurs vertueux du territoire, autour d'un processus de concertation et d'un objectif commun, qui a permis la mise en place de L'inscription.

C'est un projet ambitieux de développement territoriale, qui vise à valoriser le territoire champenois, ses paysages et ses patrimoines, ainsi que le processus de production du Champagne. L'homme, le Champagne, le sous-sol, le paysage, les villages des coteaux viticoles, les villes de Reims et Epernay sont ainsi indissociables l'un de l'autre.

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, outre une reconnaissance internationale, s'inscrit dans le prolongement des actions de valorisation du patrimoine viticole engagées par le PNRMR. Elle continue à faire évoluer le regard sur la valeur du cadre paysager de la Montagne de Reims et sur l'intérêt commun de leur valorisation et protection.

### La zone d'engagement

Il ne faut pas oublier que l'inscription n'est qu'un début et qu'elle implique la mise en place d'un plan de gestion partagé sur un territoire vaste allant de l'Aisne à l' Aube.
Chacun des trois sites témoins des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » (les coteaux viticoles entre Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne à Epernay) se compose d'une partie centrale et d'une zone tampon.
La zone centrale concentre les attributs du dossier (Coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensemble souterrain) illustrant la V.U.E.
La zone tampon est garante de la préservation paysagère autour de la zone centrale.
Les zones tampons ou zones de vigilance forment trois pôles majeurs autour des zones centrales et participent à la préservation et la valorisation paysagère.

Une troisième zone, dite zone d'engagement concerne l'ensemble de la zone AOC Champagne (319 communes viticoles + Châlons-en-Champagne).
La zone d'engagement forme un écrin mais aussi un ensemble historique, géographique et paysager cohérent, que le Bien résume et sans lequel sa valeur ne peut être comprise.

Si une partie du territoire du PNRMR fait partie du périmètre du bien UNESCO et de sa zone tampon, soixante-deux communes de son territoire font partie de la zone d'engagement qui s'étire sur l'ensemble du territoire concerné par l'appellation AOC Champagne. Le PNRMR est donc concerné par la mise en place d'une stratégie de gestion cohérente avec les prescriptions retranscrites dans le plan de gestion du bien UNESCO édité en 2013.

Des sites en réseaux, un territoire polarisé à parcourir et à découvrir.

Différents sites viticoles inscrits à l'UNESCO que ce soit en Italie, au Portugal ou en Pologne présentent une distribution de site inscrits diffuses sur un territoire. Autrement dit les biens patrimoniaux identifiés ne se situent pas sur des parcelles contiguës, au sein d'une même ville, ou bien sur la même montagne, mais son séparés les uns des autres. On parle ainsi d'un territoire qui se polarise autour de biens inscrits, la question de l'accessibilité des sites UNESCO et de la qualité des parcours qui les relient se pose davantage.

La Montagne de Reims est un élément important de l'inscription. C'est une des composantes paysagères inscrites et reconnue au Patrimoine mondial de l'UNESCO. De plus la Montagne de Reims fait le lien entre trois sites inscrits, soit les coteaux historiques et les villages d'Hautvillers Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ.

Dans le cadre du Plan de paysage, nous veillerons :

- A faire le lien entre les objectifs identifiés dans le Plan de gestion du bien UNESCO et la Charte des paysages du Champagne (2013) éditée par la Mission UNESCO. Les enjeux identifié pour préserver la qualité du cadre paysagère autour des biens inscrits, que ce soit la zone tampon ou bien la zone d'engagement, touchent directement le territoire du PNRMR.

- A introduire dans la réflexion du Plan de Paysage une dimension stratégique et une attention particulière à l'accessibilité du territoire tant pour les visiteurs que pour ses habitants.

Les 3 sites témoins
- La colline Saint-Nicaise
- L'avenue de Champagne
- Les coteaux historiques

Zone de vigilance
Préservation et valorisation autour des 3 sites

Vignoble AOC Champagne

Zone d'engagement
Principes de bonnes conduites adoptés vis à vis du paysage et du patrimoine

Carte zone de la zone centrale et zone d'engagement - crédit AUDRR

# 2.4
# ENTRE PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT, UN REGARD TOURNÉ VERS L'USAGER

*« ... L'environnement constitue un ensemble de données que l'on peut analyser, dont on peut faire l'inventaire, en dehors de toute appréciation esthétique ; ce qui fait qu'il n'équivaut pas au paysage ».* [3]

Notre approche du Plan de paysage repose sur la conviction que l'on doit travailler davantage sur la relation et la perception que les usagers, habitants et visiteurs, tissent avec les paysages emblématiques de la Montagne de Reims. Une grande diversité d'individus parcourt, habite, visite et travaille sur le territoire du Parc. Chacun d'entre eux le perçoit différemment, affectionne ou désaffectionne des lieux, le pratique à vélo, en voiture, en train, à pied.

Le Plan de paysage doit intégrer une réflexion poussée sur l'usager et son accès au territoire en conjuguant une pluralité d'objectifs : du paysage contemplatif à forte valeur patrimoniale, au paysage cadre de vie, au paysage ressource économique et touristique, au paysage ressource à préserver dans un contexte écologique et climatique fragile.

Il s'agit de mettre en place un outil capable de fédérer une action commune pour la plus grande diversité d'usagers. C'est un enjeu important dans le contexte actuel et particulièrement depuis L'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015.
La nécessité de définir un projet tant pour l'habitant du territoire du PNRMR que pour les publics qui arrivent du triangle Marnais et les touristes, revient constamment dans les discussions, et constitue un sujet sensible des politiques locales.

Tisser une stratégie capable de s'adresser à tous ces publics différents doit être un enjeu au cœur d'un Plan de paysage qui se veut inclusif et ambitieux. L'échelle de réflexion est donc :

- Locale, liée au quotidien de l'habitant, de l'exploitant, …
- Régionale, sur le territoire du triangle marnais,
- Nationale et internationale : grands bassins de vies, communications Est/Ouest (tgv et véloroute) et Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

3) Alain Corbin, L'homme dans le paysage, Les éditions Textuel, 2001.

Les coteaux viticoles de Champillon - crédit AUDRR

# 2.5
# UN PATRIMOINE VIVANT / UN TERRITOIRE EN MUTATION

Le Plan de paysage contribue à renouveler, réinventer le lien entre la société et son environnement, en allant au-delà des logiques d'améliorations visuelles et surfaciques.

*« Un lieu peut changer totalement d'aspect sans perdre son âme »*[4] .

L'équipe du Plan de paysage doit porter et fédérer, au cours de l'étude, des objectifs paysagers ambitieux, porteurs de sens, d'usages, et d'amélioration du cadre de vie, en dépassant la simple notion « d'embellissement », dont le risque est de banaliser les actions et les ambitions du projet. Il ne s'agit pas de « rendre plus agréable à l'œil » mais bien d'accompagner les lieux dans un développement réfléchi, cohérent et fédérateur d'objectifs communs.

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est un paysage fortement remanié par l'homme, quotidiennement exploité, cultivé et pratiqué. Le triptyque des paysages identitaires du PNRMR, que sont la plaine agricole, le coteau viticole et le plateau forestier, sont des paysages créés par l'homme qui évoluent constamment au fil des logiques d'exploitations, des dynamiques économiques et des enjeux environnementaux.

Le Plan de paysage doit s'inscrire dans une démarche résolument tournée vers l'avenir, en anticipant les grandes mutations futures sur le territoire du PNRMR (changement des essences forestières, introduction des nouvelles formes d'agriculture, augmentation du tourisme, gestion écologique des vignes, protection des ressources hydriques, lutte contre les pesticides, …).

**Le Plan de paysage doit donc s'inscrire dans une dynamique vivante, inclure les enjeux à porter face aux défis écologiques de notre époque mais aussi initier une démarche de projet partagé. Le projet n'étant pas un simple outil de conservation et de valorisation du territoire mais aussi un moteur de transformation et de partage.**

4) Claude Chazelle, Paysagiste, Le plan de paysage, un outil au service des élus. Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie, janvier 2015.

3

# ÉTAT DES LIEUX

# 3.1
# INTRODUCTION

Pour établir un état des lieux à la fois complet, sensible et tourné vers les enjeux et les dynamiques à venir sur le territoire, nous avons travaillé sur plusieurs axes :

- l'analyse et la lecture cartographique,
- les visites du site et les rencontres avec différents acteurs du territoire,
- l'analyse des documents sources identifiés au préalable avec le maître d'ouvrage.

Note sur les documents sources

Après avoir parcouru un grand nombre de document, l'équipe du Plan de paysage a identifié une liste restreinte d'ouvrages ressources, qui constituent la base, le socle technique et commun de l'étude du Plan de paysage.

Ces documents clés concernent à la fois le périmètre du PNRMR mais aussi une plus large échelle permettant d'inscrire la Montagne de Reims dans une dynamique territoriale plus vaste. Ils offrent une vision multiple et transversale de ce qu'est la Montagne de Reims.

Parmi les documents sources, figurent :
- Le Plan du PNRMR et la Charte « Objectif 2020 », 2009.
- L'Atlas des Paysages de la région Champagne-Ardenne, 2003.
- Le SCoT de la Région de Reims (Schéma de Cohérence Territoriale), 2016.
- Le SCoTER (Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et sa Région), 2018.
- Le dossier d'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO et la Charte des paysages du Champagne, 2013.
- Le dossier «Construisons ensemble le paysage du Grand Reims », par la Communauté Urbaine du Grand Reims - 2018.

A ce travail de collecte et d'analyse, la vision subjective et sensible ne doit pas se substituer mais se juxtaposer ; elle s'ajoute en permettant d'arriver à une analyse globale et partagée.

La cave aux coquillages, Fleury-la-Rivière - source internet

# 3.2
# LA MONTAGNE DE REIMS : SINGULARITÉ GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

Avant d'entrer dans l'analyse fine des entités paysagères du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, il faut prendre le temps de comprendre la nature géologique spécifique et unique de ce territoire d'exception. C'est une étape indispensable de l'étude, car elle permet d'avoir une vision synthétique et globale du territoire de la Montagne de Reims dans son ensemble.

Il est nécessaire de comprendre d'abord le socle, la nature du sol, pour ensuite s'interroger sur les paysages qu'il porte. Soit sur les différents entités paysagères qui composent le territoire du PNRMR, que ce soit des milieux naturels, des paysages travaillés par l'homme ou encore des villages et des territoires urbanisés.

## 3.2.1 LE BASSIN SÉDIMENTAIRE DE PARIS : L'HÉRITAGE DE LA MER

La Montagne de Reims s'inscrit dans l'ensemble géographique et géomorphologique du Bassin parisien : un vaste territoire situé entre les Vosges, le Massif central et les Ardennes, qui se développe sur une surface de 180 000 km2, soit près d'un tiers du pays.

On distingue le Bassin parisien sur la carte géologique de France par son dessin en auréoles concentriques. C'est un bassin sédimentaire dont le sol, est entièrement constitué de roches sédimentaires :

« *Un bassin sédimentaire correspond à un vaste territoire de nature continentale (et non pas océanique) dont le fond, ou socle, s'enfonce de façon plus ou moins périodique et régulière, et qui, de ce fait et pendant de grandes périodes est envahi par les eaux marines.* » (Dans Tour de France d'un géologue, François Michel, BRGM éditions, 2008)

Le sol que l'on parcourt aujourd'hui, qu'on laboure et qu'on creuse s'est donc formé au cours d'un long processus qui a débuté il y plusieurs millions d'années. Chaque passage de la mer, avec ses allers-retours successifs, a laissé sa trace, son héritage, en déposant des couches successives de sédiments, qui se sont compactées au fil du temps. On parle d'un temps géologique qui se mesure en millions d'années.

< Source images : Internet - La cave aux coquillages de Fleury-la-Rivière

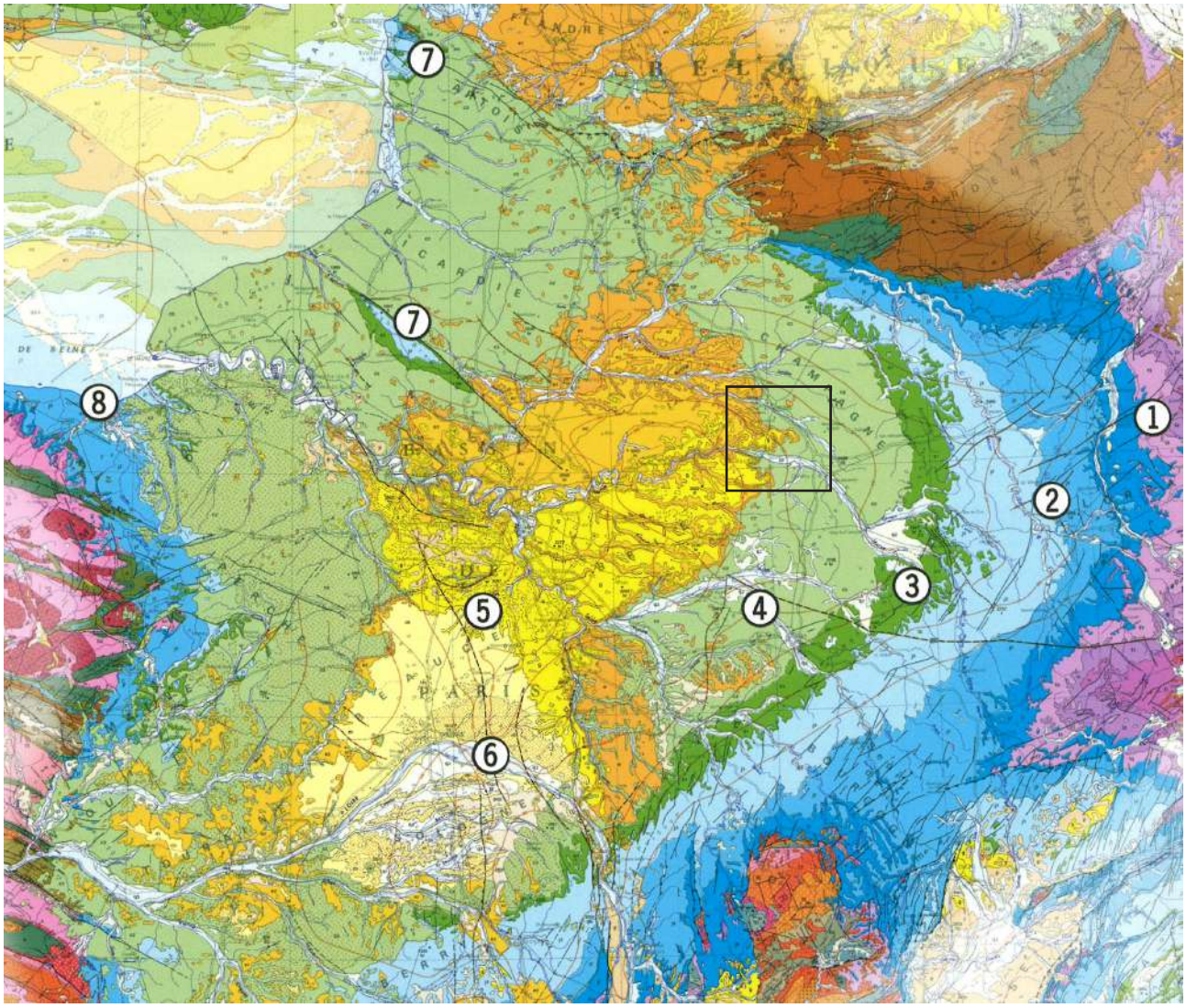


*1. Au Trias (de -251 à -199 Ma) :*
*Un début d'histoire particulièrement salé, concentré à l'est du bassin.*
*2. Au Jurassique (de -199 à -145 Ma) :*
*De nombreux épisodes calcaires à l'époque des mers chaudes venant du sud-est.*
*3. Au Crétacé inférieur (de -145 à -99 Ma) :*
*Des territoires imperméables et humides.*
*4. Au Crétacé supérieur (de -99 à -65 Ma) :*
*Une sédimentation crayeuse. La mer venait du nord.*
*5. Au Cénozoïque (de -65 à -2 Ma) :*
*Un cœur tendre, histoire d'un golfe marin plus ou moins ouvert vers le nord puis vers l'ouest.*
*6. Au Quaternaire (de -2 Ma à nos jours) :*
*Acquisition du relief actuel, formation des terrasses alluviales.*
*7. Deux fenêtres ou boutonnières pour découvrir les dessous cachés.*
*8. Le littoral qui recoupe un grand nombre de niveaux géologiques.*

Source image : *Tour de France d'un géologue*, François Michel, BRGM éditions, 2008

La structure géologique du Bassin parisien comprend donc une alternance de roches dures (calcaires massifs) et de roches tendres (sables et argiles), posées les unes sur les autres, à l'image d'une pile d'assiettes. Par endroit, près de Sézanne par exemple, les sondages géologiques montrent un empilement sédimentaire de 3000 mètres d'épaisseur.

Nous pouvons observer, sur la carte géologique de France (page de gauche), que le territoire de la Montagne de Reims, est essentiellement caractérisé par deux grandes couches sédimentaires :

- les couches jaunes et oranges, sur le haut de la Montagne de Reims et ses coteaux. Il y a environ 65 millions d'années, le Bassin parisien était submergé par une mer ouverte vers le Nord, tel un vaste golf. Les dépôts que la mer nous a laissés en héritage de cette époque sont essentiellement constitués de sables et d'argile. Puis, à partir de - 45 millions d'années, le golf du Bassin parisien subit des incursions successives de la mer, alternées à des périodes d'émersion. C'est à cette époque que se sont déposées, entre autres les sédiments, les couches de calcaire (qui renferment des fossiles d'animaux marins, la meulière), les marnes ou encore les argiles.

- les couches vertes , correspondant à la plaine située au pied de la Montagne au Nord, à l'Est et au Sud-Est. Ces couches datent de l'âge Crétacé, entre -145 et -65 millions d'années, elles sont donc antérieures aux couches jaunes-oranges. Au Crétacé, une importante invasion marine, venant du Nord-Est, a envahi le territoire du Bassin parisien en laissant l'emblématique couche de craie, si caractéristique du paysage de la plaine crayeuse.

Chaque couche laissée par la mer constitue en quelque sorte l'ADN du territoire, elle influence les paysages, la palette végétale, les cultures, les techniques de construction, l'écoulement des eaux, ...
C'est ainsi que la notion du socle prend toute son importance.

Tous ceux qui sont intéressés à mieux comprendre l'histoire ancienne de la Montagne peuvent visiter la Cave aux Coquillage de Fleury-la-Rivière, et lire le Guide géologique de la Montagne de Reims sur la Carrière pédagogique de Mailly-Champagne, édité par le Parc en 2002.

La richesse du sous-sol reste à valoriser et notamment sur la zone karstique située sur la partie sommitale de la Montagne. Le phénomène d'érosion des roches calcaires du plateau a fabriqué ici un paysage unique : sous le couvert forestier on peut découvrir de dolines, des gouffres et des rivières souterraines (dont la rivière de Trépail). Ces points spécifiques du territoire feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan de paysage.

# 3.2.2 LE RELIEF : UN HÉRITAGE TECTONIQUE ET MÉCANIQUE

Nous avons maintenant compris que le socle de la Montagne de Reims et de sa région est constitué de couches sédimentaires posées les unes sur les autres, qui ont plus ou moins durci au cours de millions d'années. Mais pour comprendre la géographie du territoire actuel et ses entités paysagères on doit davantage s'interroger sur des phénomènes plus récents :

- la tectonique des plaques, à savoir les mouvements et les déformations de la croûte terrestre ayant affecté des terrains géologiques après leur formation. On parle du soulèvement ou de l'affaissement de vastes zones, dont la formation de chaînes montagneuses,
- l'érosion des sols, provoquée par le vent et l'eau, qui participe à mettre à nu des sols, à creuser des vallées ou des zones karstiques (dolines, gouffres, rivières souterraines, …), à déplacer des roches, à en changer la nature.

La Montagne de Reims et ses paysages sont donc aussi un héritage géologique plus récent « dont les touches finales ont été apportées par les contrecoups du soulèvement des Alpes, qui, ici comme ailleurs, ont partout marqué le territoire français. Ces mouvements sont, par exemple, vers la fin du cénozoïque (- 5 millions d'années), à l'origine du basculement du Bassin parisien vers l'Ouest et du changement de direction du cours d'eau de la Loire. » (Dans le Tour de France d'un géologue, François Michel, BRGM éditions, 2008).

Dans le Guide géologique de la Montagne de Reims, il est également souligné comment une pluralité d'actions et de déformations de la croûte terrestre ont contribué à donner au territoire sa forme actuelle dont : le soulèvement du Massif central, le bombement des Vosges mais aussi l'affaissement du centre du Bassin parisien. D'une manière simplifiée, « le centre du Bassin s'affaisse tandis que ses bords remontent ».

C'est ainsi que les différentes couches sédimentaires se sont inclinées progressivement en s'exposant aux phénomènes d'érosion et que les couches les plus dures et résistantes, les calcaires, ont mieux résisté à l'érosion et donné forme au paysage dit « de cuestas ». D'Ouest en Est, on appelle le paysage de cuestas la succession des coteaux dont la Côte d'Île-de-France, la Côte de Champagne, la Côte des Bar, la Côte de Meuse et la Côte de Moselle.

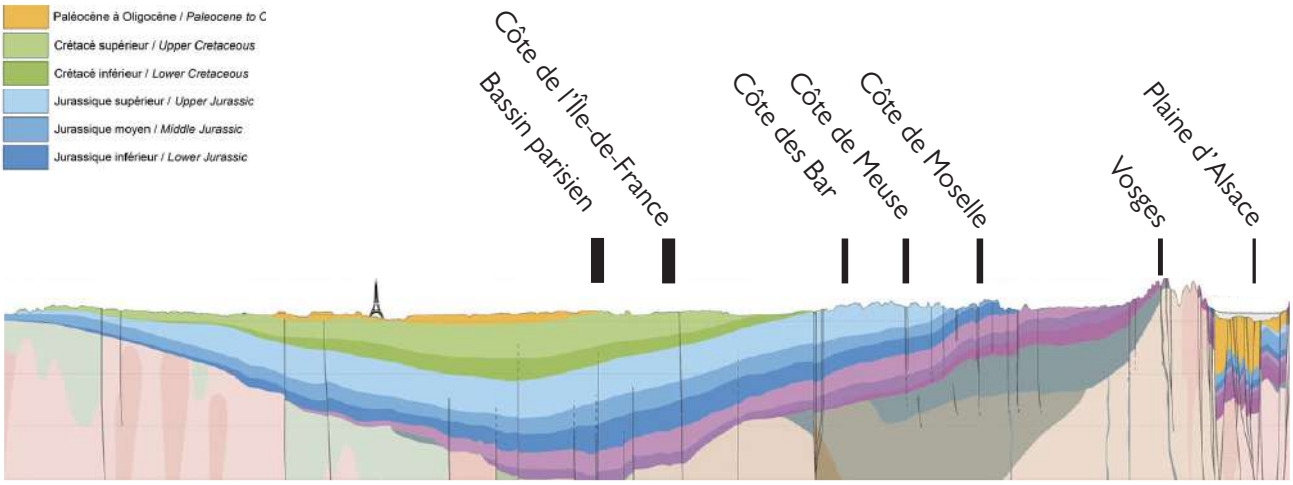


Coupe schématique, source AGBP - Associations géologue du Bassin Parisien.

**La Montagne de Reims se situe à la limite Est du plateau de la Brie, sur la cuesta de l'Île-de-France, face à la plaine crayeuse :**

- Au Nord, à l'Est et au Sud-Est, la Montagne domine la plaine agricole comme un éperon dur épargné par l'érosion et recouvert par la forêt.
- Au Sud, elle fait face à la vallée de la Marne ; c'est bien la rivière qui a coupé en deux le plateau en creusant sa vallée et ses coteaux.
- À l'Ouest elle reste liée au plateau.

**La cuesta dessine donc les limites du PNRMR en définissant des frontières géographiques fortes, au Nord, au Sud et à l'Est. À l'Ouest, vers le Tardenois et le plateau agricole de la Brie le contour est plus souple.**

**Une limite géographique, forte et identitaire, n'est pas synonyme de limite d'usages et de perception. De même, elle n'est pas une limite pour les habitants et visiteurs qui parcourent le territoire, et encore moins une frontière aux questionnements.**

## 3.2.3 LE PAYSAGE ÉTAGÉ ET LE TRIPTYQUE

C'est à la spécificité géologique de ce territoire que l'on doit les entités paysagères emblématiques de la Montagne de Reims, dont les paysages étagés du triptyque plaine, vigne et forêt :

- Le plateau, presque exclusivement recouvert de forêt, argilo-limoneux, humide, frais, très plat dans sa partie orientale puis vallonné et sculpté par l'Ardre et ses affluents à l'Ouest qui dessinent les reliefs plus doux du Tardenois.

- La corniche sèche, par endroit encore visible, dans laquelle on peut rencontrer parfois des cavernes ou des larris (pelouses calcicoles d'herbes rases). Elle donne lieu à des secteurs en belvédères largement ouverts vers l'Est et les horizons lointains. Elle est le support de la culture de la vigne et de l'implantation de nombreux villages, qui constituent les coteaux des paysages viticoles de Champagne, dont la culture naît de la nature du sol, si particulière à cet endroit.

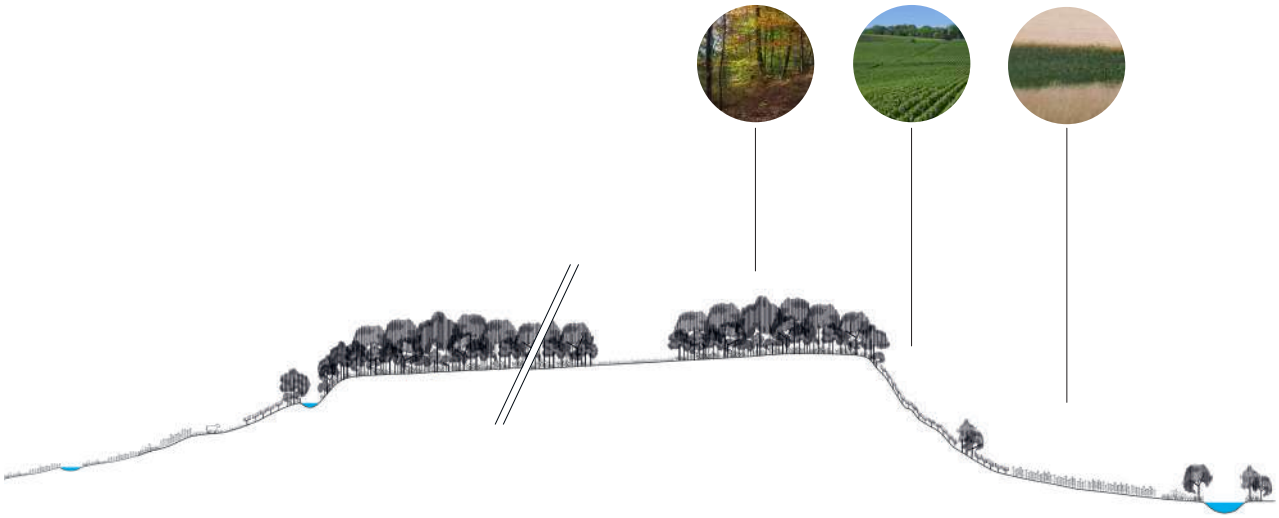

- Et plus bas, la plaine crayeuse, composé de grandes étendues agricoles, caractérisée par des sols pauvres, ses cours d'eau (la Vesle et la Marne) sont fortement impactées par le développement urbain. Au fil des siècles la plaine est devenue le support d'une grande diversité d'activités et d'infrastructures, on y retrouve deux villes emblématiques du triangle Marnais, Reims et Châlons-en-Champagne, l'autoroute A4, des nombreuses zones d'activité et commerciales, la ligne du TGV, le canal de la Marne à l'Aisne, …

Le fameux triptyque n'est donc que la rencontre spectaculaire du plateau forestier, prolongement du plateau de la Brie se terminant sur la cuesta d'Île-de-France, du coteau ou de la corniche calcaire de la cuesta d'Île-de-France, et de la plaine crayeuse. L'un n'existerait pas sans l'autre, la Montagne de Reims sans la plaine crayeuse ne serait pas si spectaculaire ! Il ne faut pas oublier que l'on parle d'une montagne de 283 mètres de hauteur, située au Mont Sinaï à Verzy, avec un dénivelé compris entre 60 et 120 mètres de haut maximum.

Le Plan de paysage prend en compte cette dimension unique du territoire pour fonder une stratégie cohérente, ancrée dans l'ADN du PNRMR et capable de valoriser la richesse de ses paysages.

Le canal de la Marne et les coteaux viticoles d'Hautvillers - crédit Michel Jolyot

# 3.3
# LE TERRITOIRE DU PNRMR : CINQ ENTITÉS PAYSAGÈRES

L'analyse cartographique, l'étude de documents sources, les visites de site et les rencontres avec les différents acteurs du territoire nous ont permis de mieux comprendre les paysages identitaires du PNRMR, et donc ses cinq grandes entités paysagères :

- Les paysages du plateau : le haut boisé de la Montagne de Reims
- Les paysages du revers du plateau : le Tardenois
- La cuesta d'Île-de-France : le vignoble et les coteaux de la Montagne de Reims.
- La vallée de la Marne.
- La plaine crayeuse, au pied de la montagne de Reims au Nord, à l'Est et au Sud-Est.

Pour cette partie de l'étude, il nous semble intéressant de faire appel à la description synthétique des entités paysagères qui figure dans l'Atlas des paysages de l'ancienne région Champagne-Ardenne. Ce document, élaboré dans le cadre du 3ème contrat de plan Etat-Région (1994-1999), regroupe les départements des Ardennes, de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne. Il identifie et décrit pour l'ensemble de la région Champagne-Ardenne, dont le territoire du PNRMR, les unités de paysages, en soulignant les qualités exceptionnelles de certains sites, en proposant des recommandations de gestion et de protection pour chaque unité identifiée. Il offre ainsi une synthèse intéressante des paysages et des dynamiques qui ont contribué à former ces entités reconnaissables.

S'agissant d'un document à destination des gestionnaires du territoire, il favorise la compréhension et la prise en compte par les acteurs locaux des qualités paysagères et des unités géographiques identifiées, que ce soit un milieu urbain ou rural. En ce sens il est, pour le Plan de paysage, un document clé de l'étude et un outil de travail préalable indispensable.

Le PNRMR se situe donc au carrefour de cinq grandes entités paysagères majeures, reconnues, vécues et partagées par une grande diversité d'acteurs locaux.

L'état des lieux proposé dans ce sous-chapitre, est volontairement tourné vers l'opérationnel et l'identification des enjeux portés par différents acteurs locaux, illustrés dans les documents sources étudiés et/ou identifiés au cours de l'étude.

L'objectif de la phase 1 de l'étude étant de comprendre la nature et les qualités des paysages identifiés mais aussi les dynamiques en cours et à venir capables d'alimenter la réflexion sur le Plan de paysage. Les entités ou unités paysagères décrites ci-après sont donc illustrés dans leurs grandes caractéristiques, en privilégiant une vision synthétique du territoire. Tous ceux qui souhaitent approfondir leur connaissance du terrain sont invités à consulter les nombreux ouvrages édités par le PNRMR et/ou les documents sources mentionnés dans leur intégralité.

# 3.3.1 LE PLATEAU : LA FORÊT ET LE TARDENOIS

Dans les entités paysagères identifiées au sein de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, le haut de la Montagne de Reims appartient à l'unité géographique des plateaux occidentaux au même titre que le Tardenois, la Brie forestière et la Brie champenoise.

*« Les plateaux occidentaux, sont « situés essentiellement sur la marge occidentale du département de la Marne, ces paysages viennent s'arrêter sur le sommet de la Cuesta d'Île-de-France. A l'exception de la Montagne de Reims, ces paysages ont largement évolué après la Seconde Guerre mondiale. Les opérations de remembrement et la modernisation des techniques d'exploitation agricole ont participé à leur ouverture. Ces territoires, auparavant très largement orientés vers l'élevage, ont souvent été reconvertis vers la production céréalière.*

*Au VIème siècle, la Montagne de Reims était déjà décrite comme une vaste forêt entrecoupée de clairières. Les limites de ce massif forestier n'ont évolué que par les dernières progressions du vignoble des coteaux champenois. »*

Sur ces mêmes plateaux occidentaux : « *Le Tardenois et le Massif de Saint-Thierry, marqués par de larges coteaux, présentent un paysage relativement stable depuis le début du siècle. La vigne a pris une importance croissante sur ce secteur, tandis que le parcellaire a été adapté aux techniques de grandes cultures céréalières. »*

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, pp. 19.)

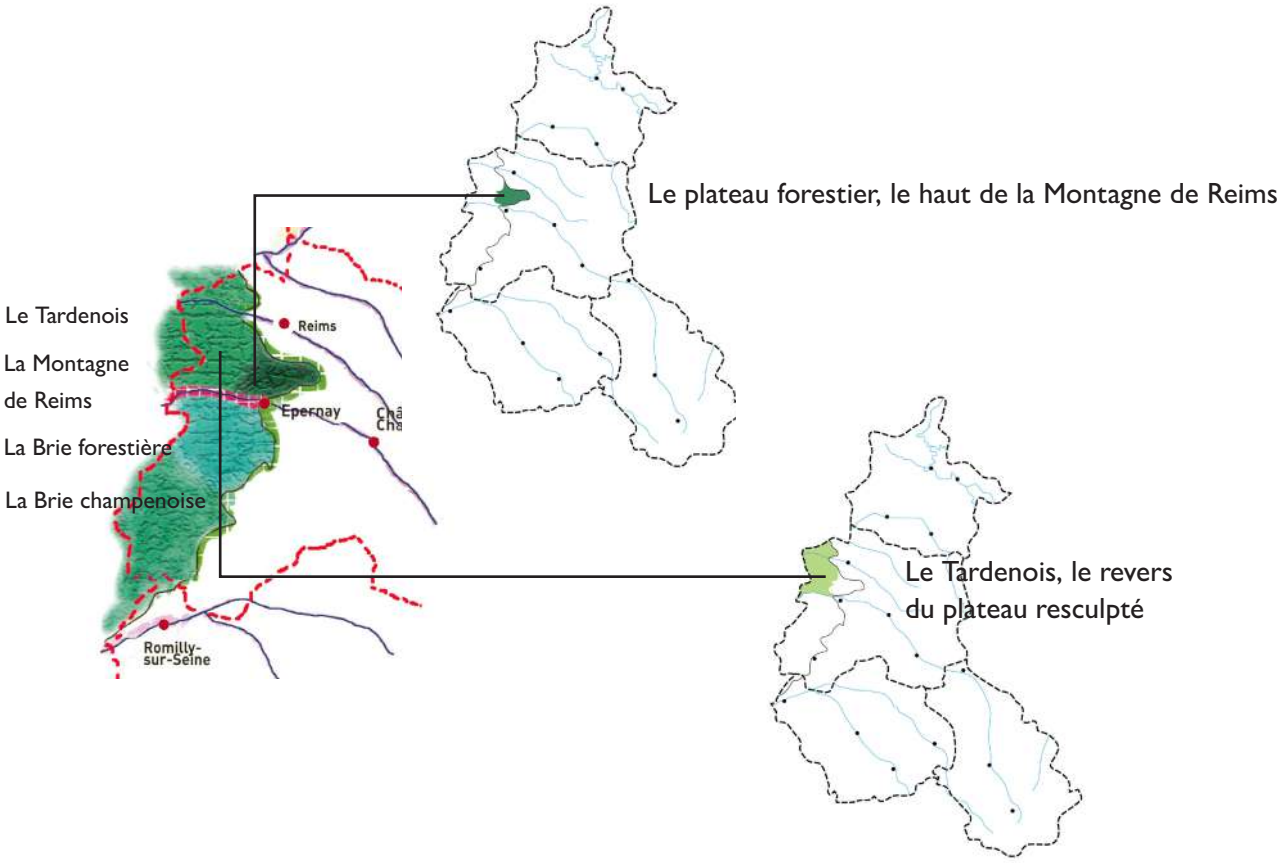


Source images : l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

### 3.3.1.1 – LE PLATEAU FORESTIER, LE HAUT DE LA MONTAGNE DE REIMS

Le haut de Montagne de Reims est un vaste plateau boisé ponctué de clairières habitées et cultivées. Ce paysage arboré est défini et décrit comme un véritable poumon vert, très différent des coteaux viticoles et de la plaine crayeuse.
Il constitue le premier patrimoine paysager que les acteurs locaux ont décidé de protéger et de valoriser en créant le Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 1976.

Au Nord, au Sud et à l'Est, le plateau forestier s'arrête nettement sur le rebord supérieur de la cuesta d'Île-de-France et ses coteaux viticoles, la lisière de la forêt devient un belvédère qui donne à voir le flanc cultivé de la montagne, la plaine agricole, la vallée de la Marne et Épernay au Sud, Reims au Nord, et la plaine traversée par la Vesle et le canal à l'Est et au Nord-Est.

A l'Ouest, la limite du plateau forestier est plus souple : vers le Nord-Ouest le plateau se creuse doucement autour de la vallée de l'Ardre et au Sud-Ouest il se transforme progressivement en plateau agricole.

Sur le plateau, la forêt et l'habitat s'organisent selon un principe très identitaire : de grandes étendues boisées interrompues par des clairières habitées. Les villages se situent au centre de la clairière, comme à Nanteuil-la-Forêt ou Saint-Imoges par exemple, ou bien en lisière comme à Germaine ou Ville-en-Selve. Le reste de la clairière est occupé par des terres cultivées et quelques pâturages.

Hormis les Faux de Verzy, dont les intriguant hêtres tortueux attirent visiteurs et habitants du PNRM tout au long de l'année, ce grand massif forestier est un vaste paysage productif aussi bien géré et entretenu par l'homme que les coteaux viticoles ou la plaine agricole. Son rythme d'exploitation, plus long et lent que celui de la vigne ou d'une parcelle agricole, permet de conjuguer une grande pluralité d'usages dont plusieurs balades à pied ou en vélo. A titre d'exemple, une parcelle forestière exploitée tous les 70 ans, permet entre plusieurs une coupes, le développement de différentes pratiques : promenade, chasse, randonnée, ….

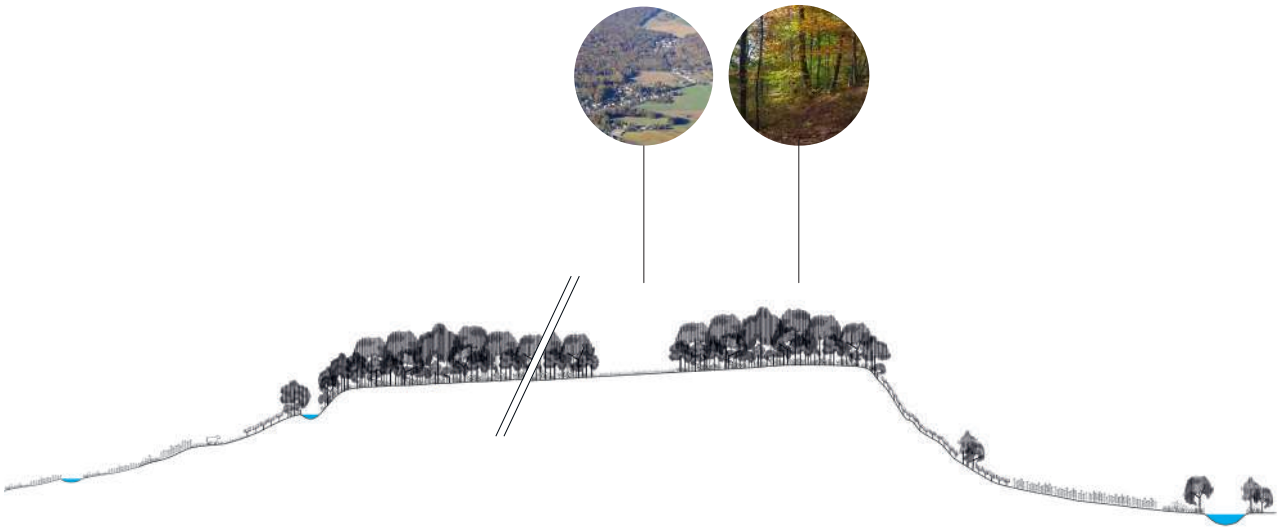

Vue aérienne de Germaine, Faux de Verzy - crédit PNRMR

Les principales qualités paysagères à préserver.

Le plateau forestier est une entité paysagère forte qui caractérise et polarise l'ensemble du territoire du PNRMR en couvrant une surface de plus de 20 000 Hectares.
Au cœur de la forêt on trouve une grande diversité de milieux naturels à préserver et à valoriser, illustrés et identifiés dans le plan et la Charte du PNRMR objectif 2020 : mares et étangs, ZNIEFF de type 1 et 2, zones humides, clairières et prairies, peuplements forestiers exceptionnels tels que le Faux de Verzy, arbres remarquables, réseau karstique et carrières souterraines, … (Pour plus de précision voire le plan et sa notice p.133 de la Charte du PNRMR). Depuis sa création, le PNRMR a mené un travail fin sur la connaissance, la valorisation et la préservation de ce paysage emblématique et ses patrimoines naturels.

La forêt, malgré son statut privé (72% de la surface est privée), est traversée par de nombreux cheminements dont le GR et le GRP, qui offrent aux usagers des points de vue d'exception et des promenades dans les paysages remarquables du PNRMR, que soit en lisière de la cuesta (GR54), à l'intérieur du plateau boisé (GRP de la Montagne de Reims) ou encore dans les méandres du Tardenois (GRP de l'Ardre). La préservation et la mise en valeur de ces cheminements sont à poursuivre.

Deux grands marqueurs de l'étendue forestière, que sont la lisière et les clairières, attirent les visiteurs. Ils sont des repères forts, des milieux emblématiques riches (faune et flore) et des paysages habités qui méritent la plus grande attention.

Dans l'Atlas des paysages, on identifie trois grands enjeux d'entretien et de valorisation du plateau forestier :

- *Maintenir l'ouverture des clairières.*
- *Eviter les coupes forestières à blanc sur les secteurs de coteaux et sur les franges de la Cuesta.*
- *Créer des points de vue sur la Cuesta et la plaine de Champagne à partir de la frange forestière.*

Ces objectifs, bien que généraux car identifiés à l'échelle régionale, ont le mérite de mettre en évidence le rôle essentiel de la limite de la forêt et des clairières dans la composition du grand paysage de la Montagne de Reims.

Les clairières rendent la forêt habitable, c'est là qu'on retrouve les villages et les parcelles agricoles, on peut alors parler de paysages habités au cœur de l'étendue forestière. La lisière forestière dessine les contours du plateau boisé en haut du coteau viticole, c'est ici que ce joue l'articulation entre des entités différentes entités paysagères : le paysage fermé de la forêt, et les paysages ouverts du coteau viticole et de la plaine agricole plus loin. Nous verrons par la suite comment cette ligne épaisse catalyse et porte une grande diversité d'enjeux.

Les grandes dynamiques identifiées.

Dans le cadre de l'analyse menée pour le Plan de Paysage et en s'appuyant sur les études menées par le PNRMR, nous avons identifié les dynamiques suivantes :

- L'arrivée à maturité de nombreuses parcelles, dont l'exploitabilité des parcelles de résineux, dont la coupe sera réalisée dans les cinq prochaines années nous questionne sur la stabilité de ce paysage et sa perception par les habitants et les visiteurs. Préserver certaines lisières et bords de chemins et communiquer davantage sur l'exploitation de la forêt seront particulièrement importants dans les années à venir.

- Le massif forestier va devoir s'adapter au changement climatique, notamment par le choix des essences qui seront plantées à l'avenir. Si le massif forestier est stable en tant que milieu boisé, un certain nombre d'essences d'arbres typiques de la région est en revanche destiné à muter. On parle de la migration des plantes due aux sécheresses estivales de plus en plus fréquentes et à l'augmentation de températures. Un hêtre par exemple, qui nécessite une certaine teneur en humidité, ne pourra pas survivre dans les zones qui deviendront trop chaudes et sèches.

- La forêt cache une grande richesse de milieux humides, mares, sols hydromorphes à la végétation typique (Voir le guide sur les mares et les zones humides du PNRMR). Le changement climatique et l'introduction de la culture du peuplier pourrait avoir un impact négatif sur ces milieux naturels à l'équilibre fragile.

- L'ouverture de deux usines d'exploitation du bois de peuplier dans la Marne et la nature humide du plateau forestier posent la question d'une progression possible vers la plantation de peupleraies sur le plateau avec le risque d'altérer un équilibre hydraulique fragile. La question d'entamer une étude et/ou un Plan de Paysage dédié à cette thématique semble importante à anticiper en accompagnement de la Charte Forestière qui traite le sujet.

- Dans la partie orientale du plateau, cachée sous la forêt, se trouve une zone karstique de grand intérêt géologique, dont la rivière souterraine à Trépail par exemple. Des études récentes, voir projet Lidar, ont permis d'approfondir davantage les connaissances sur le sous-sol du PNRMR.

- Les villages du plateau forestier, dont Germaine, offrent un cadre de vie très qualitatif mais souffrent d'un certain isolement. Faut-il réfléchir davantage à leur valorisation ?

- Enfin, la forêt, au même titre que la vallée de la Marne, s'affirme dans le paysage du PNRMR comme une destination de loisir principale. Nous verrons plus dans les détails cet aspect au cours de l'étude.

**En travaillant sur la forêt, nous avons pu repérer les actions pilotes et les acteurs dynamiques sur le territoire dont l'ONF, les partenaires qui ont participé au label « Forêt d'Exception », à l'aménagement du site des Faux de Verzy, à l'aménagement du futur parking sur la RD 951, à l'étude des lisières sur l'ensemble du massif forestier du territoire du Parc. Ce paysage, devenu patrimoine partagé en 1987, est aujourd'hui un véritable bien commun géré par une pluralité d'acteurs tant publics que privés.**

### 3.3.1.2 – LE TARDENOIS, LE REVERS DU PLATEAU RESCULPTÉ

Le Tardenois se distingue des autres paysages de la Montagne de Reims tout en y appartenant. On y retrouve les principales composantes paysagères de la Montagne de Reims : les boisements qui recouvrent le sommet des coteaux et la vigne cultivée sur les parcelles les plus pentues. La vallée de l'Ardre, qui occupe la majeure partie du Tardenois, se dessine autour d'un réseau hydrographique dense, on parle ainsi du revers du plateau resculpté.

*« Pris entre les vallées de la Vesle et de la Marne, le Tardenois s'interrompt au contact du massif forestier de la Montagne de Reims. Cette unité paysagère présente une topographie de coteaux séparés par des portions de plateaux assez réduites. L'impression générale est une succession de vallonnements de forte amplitude. Les sols de ce secteur sont d'une grande variabilité ; néanmoins deux types pédologiques prédominent. Au Nord, sur des*

*calcaires durs, se développent des sols bruns argilo-calcaires, caillouteux par endroits. Au Sud, sur la meulière, se développent des sols limono-argileux. (…)*

*Les éléments de couverture du sol sont répartis en cohérence parfaite avec l'utilisation potentielle des sols :*

*- Les bois sont situés sur les secteurs les plus difficilement exploitables, c'est-à-dire les sommets de coteaux, les versants abrupts, et les fonds de vallons les plus humides. Ils sont donc situés aux extrémités des pentes de chaque versant et couvrent environ 25% du territoire ;*

*- La vigne se répartit régulièrement, principalement sur les coteaux exposés au Sud. Elle permet ainsi une lecture de l'orientation.*

*- La grande culture s'étale dans un parcellaire vaste et géométrique dans la partie concave des vallons et sur les quelques plateaux aux plans développés. La forme géométrique des parcelles découpe de façon régulière les vallons. L'agriculture se consacre presque exclusivement à la culture des céréales et des oléo-protéagineux.*

*- Les villages sont le plus souvent blottis dans la partie la plus creuse du coteau, "la cuve", sous les sommets boisés. La vallée de l'Ardre est ponctuée de villages de fond de vallée. Leur implantation groupée révèle une relation très forte avec la topographie. L'architecture souvent très simple, d'une grande homogénéité (murs de pierre calcaire ocre et toits en tuile rouge), conforte l'idée d'unité et de surface homogène créée par les villages. (…)* »

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, pp. 55.)

Le paysage du Tardenois se compose donc de la juxtaposition de milieux, sur une échelle réduite : un morceau de plateau boisé, une clairière autour d'une source ou d'un plan d'eau, un village dans un talweg, une prairie qui rappelle le passé d'élevage du secteur… Tous ces éléments constituent des points d'appel particuliers.

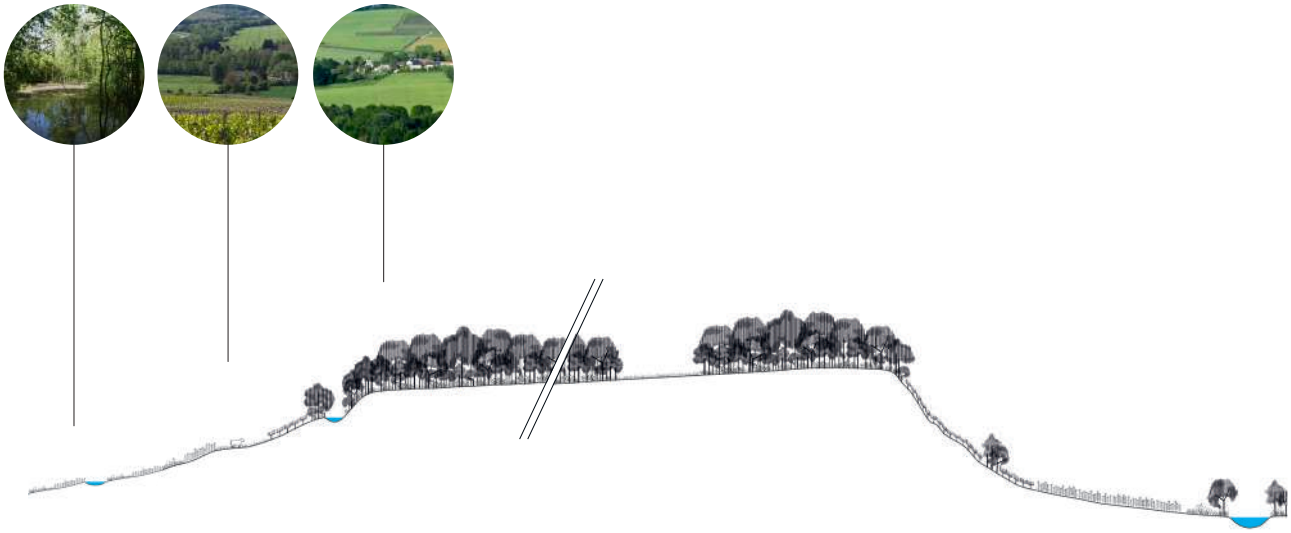

Le Tardenois - crédit Patrice le Bris, une prairie cachée du Tardenois - crédit Atelier Fois

Les principales qualités paysagères à préserver

La force du Tardenois ne réside pas dans la spectacularité de ses paysages, mais dans la mosaïque de milieux de faible dimension, intimes (ne dépassant pas un hectare) qui peuvent, à notre sens, avoir le statut de véritables « jardins naturels ».

Ce territoire, précieux et intime, offre aux habitants et aux visiteurs un paysage à taille humaine, doucement modelé, c'est à la fois une grande entité paysagère cohérente et un jardin paysagé. Sa qualité doit être donc préservée par une pluralité d'actions visant à maintenir un équilibre harmonieux entre :
- les parcelles forestières au sommet des coteaux,
- les parcelles agricoles (et notamment en maitrisant l'exploitation céréalière),
- les parcelles viticoles,
- les villages,
- les prairies et les ripisylves en fond de vallée.

La vallée de l'Ardre est alimentée par un réseau hydrographique riche qui trouve ses sources au cœur du territoire du PNRMR (le revers du plateau resculpté par l'eau). Ce réseau dessine des nombreux talwegs, des ruisseaux et des rivières. Tout un cortège de plantations différentes se développe au fil de l'eau avec une végétation typique de ripisylve, des près humides, de creux frais. Cette trame plantée doit davantage se renforcer, le PNRMR y travaille activement mais la tâche ne semble pas facile (foncier privé, difficulté à rencontrer les acteurs locaux, …).

Si cette variété de paysages vallonnés du Tardenois peut paraître, confrontée aux identités fortes de la forêt, de la vigne, de la plaine crayeuse ou à la vallée de la Marne, un point de faiblesse, elle est pour nous un atout majeur de cette portion du territoire du PNRMR.

Les grandes dynamiques identifiées.

Pendant l'étude nous avons beaucoup entendu parler du Tardenois, comme d'un territoire à valoriser, parfois délaissé. Nos visites et analyses de cartes montrent que ce paysage vallonné est un réservoir à fort potentiel pour les années à venir :

- Potentiel architectural et culturel : tout un patrimoine reste à explorer et à valoriser, notamment le patrimoine des églises, des villages et des cimetières de guerre.

- Potentiel en termes de patrimoine naturel à valoriser et préserver, notamment les prairies autrefois destinées au pâturage.

- Potentiel agricole : Est-ce que le Tardenois peut, par son parcellaire de taille réduite devenir un lieu d'expérimentation des nouvelles formes d'agriculture ? (Voir notamment PAT, Plan Alimentaire Territorial)

- Potentiel d'accueil, faut-il valoriser davantage ces villages avec des nouvelles formes d'habitat et de tourisme responsable ?

# 3.3.2 LA CUESTA D'ÎLE-DE-FRANCE : LES COTEAUX VITICOLES

Les coteaux de la cuesta d'Île-de-France, orientés vers l'Est, support historique du vignoble champenois, constituent la frange la plus au Nord de la zone de culture de la vigne.

C'est par excellence ce qu'on appelle un paysage vivant et un patrimoine ''culturel et cultural'' en constante évolution. Nous en parlerons plus loin, mais il ne faut pas oublier qu'une partie des coteaux viticoles, sur le flanc Sud de la Montagne de Reims, sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO sous la dénomination « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » depuis 2015.

On retrouve ici la vigne mais aussi les villages historiques et toutes les architectures et infrastructures liées à la production de la vigne dont les loges de vigne, les ensembles architecturaux qui supportent la production, les pressoirs, …

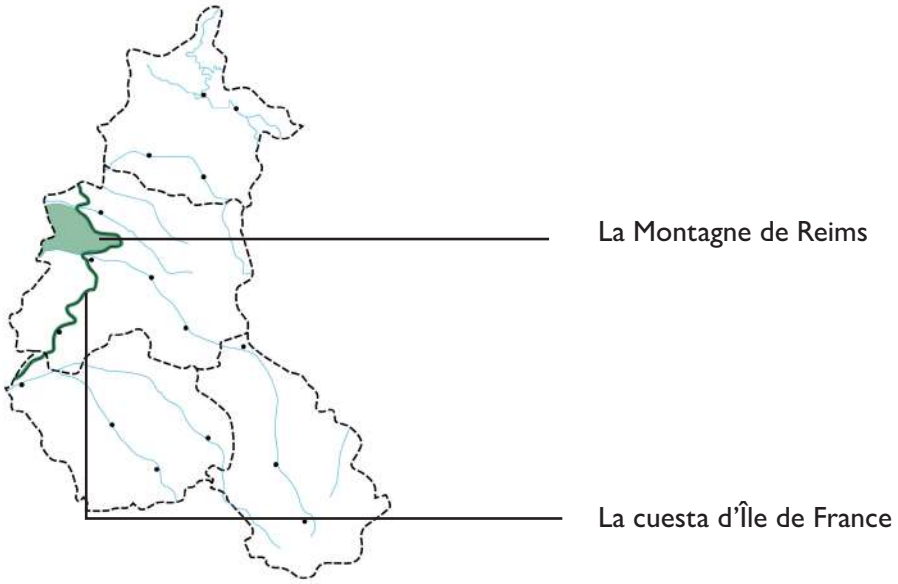


Source image : l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

## Le paysage de la vigne

Dans l'Atlas des Paysages on retrouve une synthèse intéressante de l'évolution du paysage viticole :

*« La culture viticole trouve ses origines à l'époque gallo-romaine entre le IIIème et le Vème siècle. Au travers des siècles, ce vignoble n'a jamais cessé de se développer tout en faisant évoluer la qualité de ses productions. Au IXème siècle la vigne est essentiellement située sur les coteaux de la vallée de la Marne et de la Montagne de Reims. On parle alors "des vins de la rivière" et "des vins de la montagne".*

*Ainsi, le paysage de la Cuesta d'Île-de-France et de la Vallée de la Marne est depuis longtemps largement marqué par le vignoble. La dernière mutation paysagère de ce secteur date du début du siècle. Elle est due à l'évolution des façons culturales. La vigne alors cultivée en foule allait progressivement être cultivée en ligne. La culture en foule (unité de mesure : la foulée) était organisée à partir de plantations de ceps de vignes en quinconce. Les ramifications permettaient, par marcottage, la multiplication du nombre de plants. La vigne produisait une couverture végétale homogène sans ordonnancement visible. De plus, chaque plant était tuteuré par un échalas (piquet en châtaignier). Ces derniers étaient retirés de terre chaque hiver, afin de les protéger de l'humidité du sol, et stockés en moyères, régulièrement réparties sur les parcelles.*

*Cette méthode culturale a disparu avec la mécanisation des travaux viticoles. Le passage des engins tractés par les chevaux nécessitait une organisation en ligne des plantations de ceps. Cette évolution, qui fut suivie par les remembrements, est également à l'origine de la disparition des nombreux murets perpendiculaires aux pentes, situés aux extrémités des parcelles. »*

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, P. 16.)

## Les villages et l'architecture du vignoble

Encore une fois l'Atlas des paysages offre une synthèse claire du paysage habité des coteaux viticoles de la Montagne de Reims et de la cuesta d'Île-de-France :

*« Les villages sont particulièrement visibles si on les aborde depuis la plaine de Champagne Crayeuse. A l'inverse, de l'intérieur de la Cuesta, ils semblent se cacher dans les replis du relief. En effet, positionnés dans les parties creuses du coteau où la roche leur offre un substrat stable, ils se succèdent tel un chapelet étalé sur le coteau. Ces particularités topographiques positionnent les villages à des altitudes variables et les routes qui les relient ne sont jamais horizontales.*
*Les matériaux utilisés sont d'une grande variabilité d'un village à l'autre et même au sein de chaque village. Ceci s'explique par la grande diversité des composantes géologiques de la Cuesta tant en nature qu'en épaisseur. Ainsi, on trouve des façades en meulières, en moellons de craie, en calcaire jaune du Lutécien, les sables ont permis la réalisation d'enduits, les argiles et les limons ont été utilisés pour la fabrication des tuiles et des briques (souvent maçonnées en alternance avec un autre matériau).*

*Enfin, il faut noter la présence d'une multitude de petites enseignes au charme discret qui ponctuent les façades des maisons de vignerons et renseignent le visiteur sur la vente du champagne. L'homogénéité de ces enseignes et l'absence de grands panneaux publicitaires qui banaliseraient ce paysage, dénote d'une volonté collective remarquable et exemplaire. »*

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne)

L'identité des villages décrite ci-dessus met en avant le caractère patrimonial remarquable, propre au PNRMR, que le Plan de paysage prendra soin d'intégrer dans l'ensemble de l'étude et des réflexions à mener.

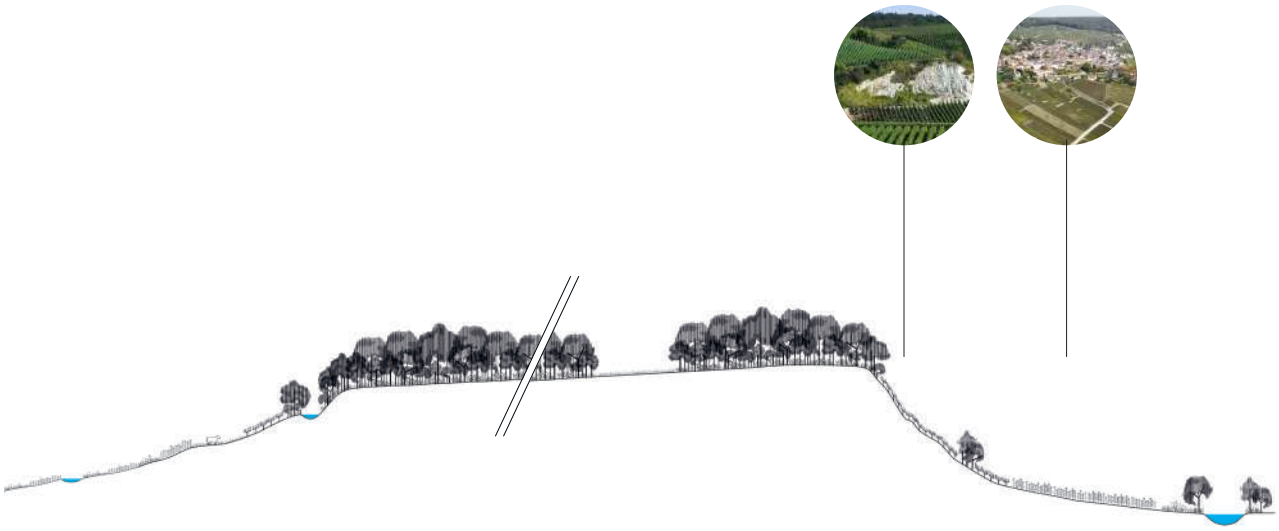

Les principales qualités paysagères à préserver

A ce jour nous pouvons dire que le travail du PNRMR en matière de protection, d'accompagnement et de favorisation des pratiques durables au sein du paysage viticole et des villages des coteaux est remarquable. Les actions menées depuis plus de quarante ans ont permis non seulement de valoriser et protéger ce patrimoine mais aussi de le rendre visible, c'est ainsi que les coteaux viticoles de la Montagne sont devenus le deuxième paysage emblématique du PNRMR, après la forêt.

Le paysage des coteaux viticoles est un ensemble cohérent dont la qualité paysagère, architecturale et urbaine repose sur l'équilibre maitrisé entre :

- Le développement des villages à l'architecture traditionnelle, dont le caractère unique (techniques et méthodes de construction), l'insertion topographique maitrisée, la densité (compacité urbaine) mérite d'être préservés.
- Des bâtiments et des constructions liées à la production viticole, d'une part le PNRMR travaille sur l'insertion de gros volumes mais aussi sur la valorisation des éléments bâtis qui ont perdu leurs usages (les loges de vignes et les pressoirs à titre d'exemple).
- Le maintien d'une lisière forestière dense, cadre paysager indispensable et indissociable du paysage des coteaux viticoles

La forte pente des coteaux et la nature du sol déterminent et caractérisent ce paysage ainsi que toute activité :

- La vigne s'installe dans le sens de la pente.
- Les eaux pluviales qui ruissellent rapidement sur le flanc doivent être canalisées, dirigées, récoltées et quand le sol le permet infiltrées.
- Les villages se situent en haut ou en bas du coteau, dans la pente.

Les coteaux viticoles et l'afleurement rocheu à Champillon - crédit AUDRR

- Des belvédères se dessinent tout au long de la cuesta en donnant à voir le paysage de la plaine crayeuse, Reims, Epernay et la vallée de la Marne.
- La vue sur les coteaux viticoles depuis les bas est aussi spectaculaire que les vues depuis le haut de la Montagne (aussi bien depuis l'autoroute A4 que la Marne).
- Des sites emblématiques en forme de cirque s'offrent en spectacle dont le village de Chamery et ses vignes.

Cette relation unique entre la topographie et toute forme d'aménagement doit être préservée.

Les grandes dynamiques identifiées.

Aujourd'hui, nous pouvons désormais ajouter un nouveau chapitre à l'évolution du paysage viticole ayant un fort impact sur le paysage des coteaux, à savoir, la progressive prise en compte des enjeux environnementaux dans les méthodes de culture de la vigne.

La nouvelle sensibilité pour les questions écologiques due en particulier au changement climatique est en effet en train de modifier la culture de la vigne et l'aspect visuel de ce paysage emblématique de la Montagne de Reims.

Depuis une vingtaine d'années, les actions en faveur d'une culture plus respectueuse de l'environnement se multiplient : enherbement des vignes, maîtrise à la parcelle des eaux de ruissellement, réduction de l'utilisation de produits chimiques, …
Ces actions, dont le déploiement est exponentiel ces dernières années depuis l'inscription à l'UNESCO et depuis la création du label viticulture durable mis en place par le Comité Champagne, sont la preuve que le paysage évolue constamment, et que l'union d'une pluralité d'acteurs porte aujourd'hui des actions concrètes et valorisantes sur une pratique historique de la vigne que l'on aurait pu penser 'figée'.

Même si on assiste à la reconversion progressive de la vigne, ces actions restent à valoriser et à promouvoir sur l'ensemble du territoire, la culture de la vigne étant encore perçue comme nuisible à l'environnement. Un travail important reste à faire pour que ce paysage viticole puisse devenir synonyme de qualité dans le sens large du terme : qualité du produit mais aussi qualité environnementale de son processus de production.

Avec l'inscription des coteaux historiques Sud au Patrimoine mondial de l'UNESCO nous avons pu également constater une dynamique croissante autour de l'aménagement des coteaux viticoles. Notamment les projets d'accueil touristique et de réalisation de belvédères se multiplient tant sur les coteaux Nord, Sud et Est.

En quelque sorte nous pouvons dire que le paysage de la vigne se protège par lui-même, par sa rentabilité, par sa renommée internationale, par le travail du PNRMR, du Comité Champagne et par la Mission CMCC, tout en risquant de devenir « victime de son succès ». Une stratégie de développement coordonnée semble nécessaire pour garantir une évolution harmonieuse de cette entité paysagère remarquable.

C'est dans cette dynamique d'évolution, respectueuse, sensible, mais aussi très concrète et largement partagée, que le Plan de Paysage souhaiterait évoluer.

# 3.3.3 LA VALLÉE DE LA MARNE : LA LIMITE SUD DU PNRMR

Le réseau hydraulique de la Montagne de Reims se divise en trois grands bassins versants principaux : au Nord la Vesle, à l'Ouest l'Ardre et au Sud la Marne et ses affluents.

La Marne est une limite forte du PNRMR et aussi un territoire d'exception en lui-même. Malgré les difficultés d'accès aux berges de la Marne, cette vallée est un repère géographique fort pour les habitants et les visiteurs.

La vallée est dessinée par la rivière qui y serpente, tantôt au pied de la montagne, tantôt au pied des coteaux d'en face. Elle est définie par ses zones inondables et humides et par sa végétation spécifique. Elle est marquée par la présence de la Marne et du Canal latéral à la Marne, qui participe fortement à l'accessibilité de la vallée et à l'accès des usagers à la rivière. Il suffit de mentionner la récente création de la véloroute le long du Canal pour comprendre l'importance de cette infrastructure douce dans le développement futur de la vallée.

C'est bien à la Marne que l'on doit le dessin du troisième flanc de la Montagne de Reims, qui sépare le plateau forestier de la Montagne du plateau de la Brie Forestière. La relation de la Montagne de Reims à la vallée de la Marne est donc très forte :

- d'une part car la rivière, en dessinant la vallée, a coupé en deux le plateau forestier et créé deux coteaux en miroir presque identiques ;

- de l'autre, parce que le réseau hydrographique qui lie la Montagne à la Marne est ici très dense. Le flanc Sud est ponctué et interrompu par de nombreuses vallées secondaires dessinées par les affluents de la Marne et leur chevelu de ruisseaux. D'Est en Ouest, on peut citer la Livre, La Germaine, le Cubray, les Essarts, le Brunet, le Belval et en limite du PNRMR la Semoigne.

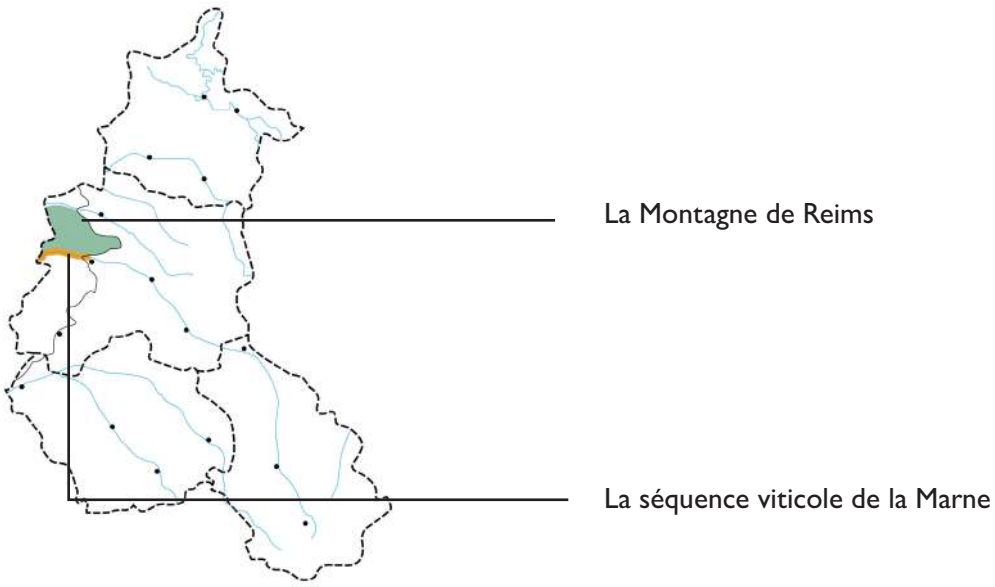


Source image : l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

Cette relation unique entre la Marne et la Montagne de Reims fera l'objet d'une réflexion stratégique approfondie. Entre le flanc Sud de la Montagne et ses flancs Est et Nord, c'est bien plus que l'exposition qui change : la densité du réseau hydraulique est très forte au Sud et la vue se referme sur le paysage de la Vallée de la Marne et le coteau d'en face.

En limite et dans le territoire du PNRMR, nous pouvons identifier deux séquences paysagères majeures de la Marne :

- La séquence qui traverse la plaine crayeuse, qui débute entre la confluence de la Livre et le Canal de la Marne à l' Aisne, et se poursuit vers Châlons-en-Champagne.
- La séquence viticole, qui débute au pied de la Montagne de Reims et se poursuit vers la ville de Dormans puis vers l'Aisne. C'est bien ici, au pied de la Montagne de Reims, que se situe la porte d'entrée de la séquence viticole de la Marne, entre Epernay et Dormans, lorsque le cours d'eau ouvre son chemin dans la cuesta d'Île-de-France et se poursuit en creusant sa vallée.

« *Le paysage de la Marne viticole est caractérisé par des surfaces couvertes de vignoble sur les coteaux et des surfaces céréalières sur le fond de la vallée.*

*Le vignoble de la vallée de la Marne couvre de manière homogène l'ensemble des coteaux Nord et Sud. Les parcelles, organisées dans le sens de la pente, présentent un ensemble peigné par des rangées régulières de vignes. (…)*

*Les villages sont généralement situés sur les coteaux ou sur les marges extérieures de la vallée. Les premiers présentent les mêmes caractères d'organisation que ceux de la Cuesta d'Île-de-France. Ils semblent toutefois davantage s'étaler le long des coteaux et perdent ainsi de leur caractère. Les centres des villages de fond de vallée sont calés contre la base des coteaux. Leur extension, tantôt sur les coteaux, tantôt dans la vallée, apparaît lorsque les coteaux possèdent une végétation arborée. Celle-ci joue le rôle d'élément de liaison entre versants et vallées.* »

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne)

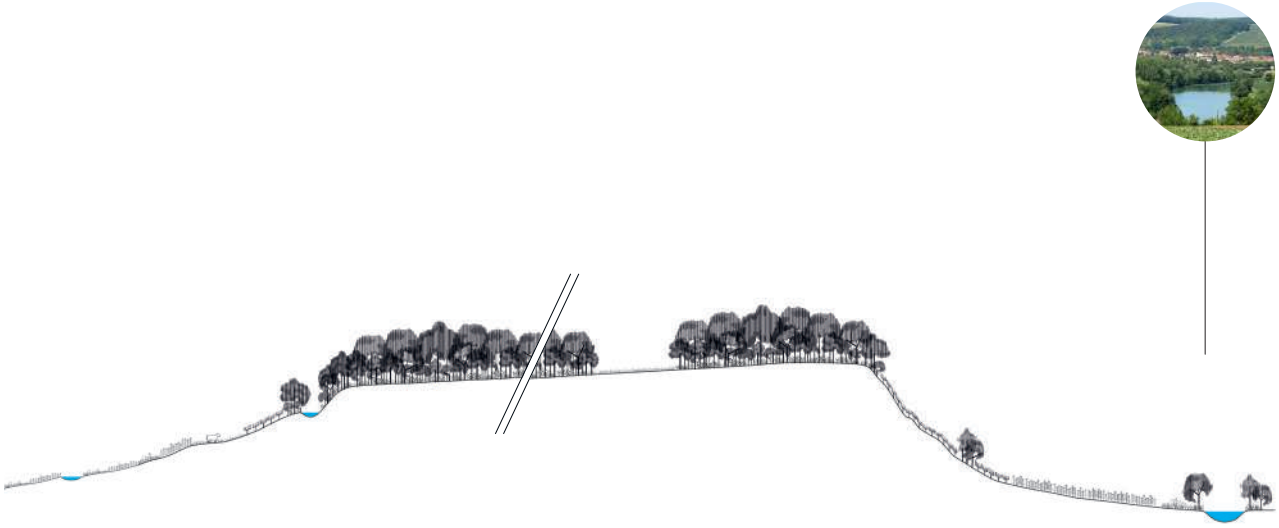

Vues sur Cumières  - crédit AUDRR

Les principales qualités paysagères à préserver

La Marne dessine la limite paysagère Sud du PNRMR, c'est la façade fluviale du Parc.

Un réseau hydrographie dense relie la haut de la Montagne à la vallée, on compte quatre principaux affluents de la Marne, d'Est en Ouest : la Livre, le Brunet, le Belval et la Semoigne (hors périmètre). Chaque vallée dessine des portes d'entrées paysagères privilégiées vers le territoire du PNRMR qui méritent d'être valorisées.

Le coteau viticole Sud du PNRMR, qui longe la Marne et sa vallée, est ponctué et interrompu par les vallées des affluents de la Marne, entre chaque vallée des séquences en belvédère se dessinent : en coteau à Chatillon-sur-Marne, en lisière de forêt à Venteuil, à Hautvillers, à Champillon, entre Louvois et Trepail, …
Tel qu'un collier de perles, ces belvédères donnent à voir le grand paysage :
- à l'Ouest, la séquence viticole de la vallée de la Marne avec ces coteaux Sud et Nord en miroir (entre Vandières et Hautvillers)
- Au centre, Epernay et son agglomération
- A l'Est, la plaine agricole et la grande vue dégagée vers l'horizon lointain au Sud.

Les grandes dynamiques identifiées.

Autrefois la Marne était un axe de communication fort entre Paris et la Région, l'aménagement de la véloroute qui longe le canal latéral de la Marne redonne à cet axe fluvial un nouvel élan. Quel rôle la Marne, sa vallée et son canal pourront-ils jouer dans le paysage de demain ?

Telle que la forêt, la vallée de la Marne s'affirme dans le paysage du PNRMR comme une destination de loisir principale. Nous verrons plus dans les détails cet aspect au cours de l'étude.

Les réflexions en cours sur la trame bleue et l'importance croissante des enjeux de préservation des milieux aquatiques, de gestion des cours d'eau et de valorisation des eaux pluviales vont prendre dans les années à venir, laissent penser que la Marne et sa vallée joueront davantage un rôle central dans le territoire de demain.

L'urbanisation et le développement de la vallée de la Marne, fortement contraints entre coteaux viticoles et fond de vallée inondable, doit répondre à une pluralité d'enjeux. Le développement harmonieux de ces territoires dépendra, entre autres, de la capacité à réinvestir et requalifier les Zones d'activité crées dans le passé et notamment sur l'axe de la RD951 entre Dizy et Epernay, ainsi qu'en fond de vallée.

Enfin, un travail sur la mise en valeur du cours d'eau de la Marne par une réflexion sur la plantation de sa ripisylve et l'accessibilité des berges semble être un enjeu incontournable.

# 3.3.4 - LA PLAINE CRAYEUSE : LES LIMITES NORD, EST ET SUD-EST DE LA MONTAGNE.

La plaine crayeuse constitue la limite Nord orientale de la cuesta d'Île-de-France et entoure la Montagne de Reims au Nord, à l'Est et au Sud-Est. Une partie significative du territoire du PNRMR, notamment à son périmètre, appartient à cette entité paysagère et géographique à l'identité forte :

- La limite Est du PNRMR et sa frange Sud-Est font face à la plaine crayeuse à dominance agricole. Un paysage ouvert, cultivé, aux grandes étendues dégagées qui permettent au regard de filer au loin.

- La limite Nord du PNRMR vers la Ville de Reims, fait face à la plaine urbanisée qui est traversée par la Vesle. Ici le paysage est fortement marqué par la présence de la ville de Reims, de la Vesle, du Canal de la Marne à l'Aisne et de nombreuses buttes témoin dont les monts Berru et Brimont.

Au fil des siècles, la plaine a été occupée par différentes activités humaines : agriculture, boisements, camps militaires, urbanisation, grandes infrastructures, Zones d'activité, … Sa topographie plane et son sol pauvre lui confèrent une identité unique tout en étant son point de faiblesse, puisqu'elle favorise l'urbanisation et l'implantation d'infrastructures.

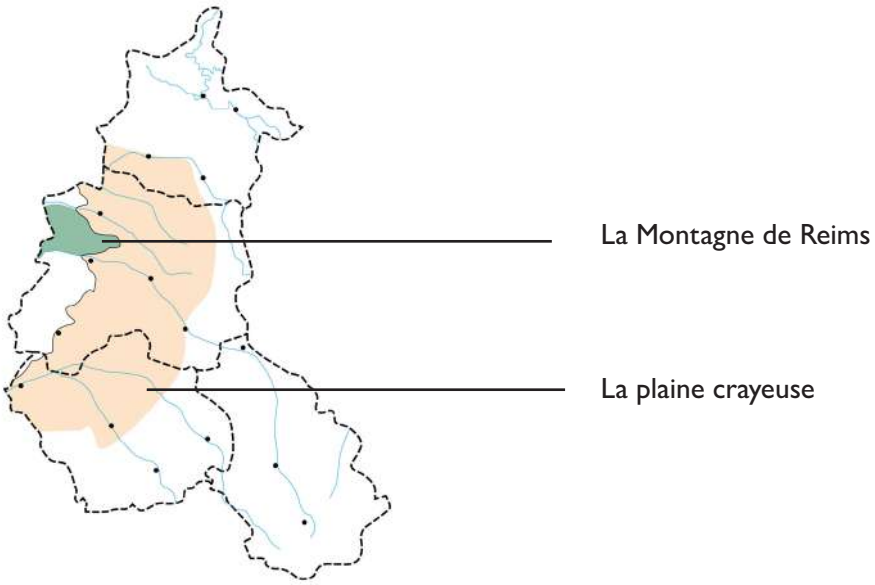


Source image : l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne

**Le paysage de la plaine agricole, les limites Est et Sud-Est de la Montagne de Reims.**

La vaste plaine agricole qui délimite la Montagne à l'Est et au Sud-Est a pris sa forme actuelle au cours des soixante-dix dernières années, notamment en relation aux différentes politiques agricoles menées depuis les années cinquante.

« *… à partir des années cinquante, le territoire fut marqué par les orientations économiques définies au niveau européen. Elles visaient à favoriser la production de céréales et autres grandes cultures rémunératrices ainsi que leurs débouchés. De nouveaux espaces cultivables devaient donc être trouvés afin d'atteindre ces objectifs.*

*Parallèlement, l'évolution de la mécanisation et l'utilisation des engrais chimiques devaient augmenter les productions. C'est à cette époque que l'on prit conscience que les sols dit "pauvres" de craie pouvaient être d'excellents substrats, capables de recevoir des engrais chimiques tout en étant faciles à travailler, du fait de leur légèreté. Ils sont en outre praticables par les engins agricoles presque toute l'année car ils possèdent une grande capacité de ressuyage.*

*Bien que certaines fermes aient profité des progrès de l'agronomie dès le début du XXème siècle, l'essentiel de l'utilisation intensive de ces sols se fit après les années cinquante. Une grande période de défrichement commença pour augmenter les surfaces agricoles utiles.*

*Ces déboisements individuels furent rapidement suivis de la procédure de remembrement qui, au niveau d'une ou plusieurs communes, permet de regrouper les petites parcelles de chaque exploitant et d'organiser le territoire dans une logique de production intensive. Le remembrement transforme le paysage par la création d'îlots de culture orthogonaux entre eux, de chemins rectilignes et par l'orientation perpendiculaire à la pente des parcelles, de 10 à 50 hectares voire plus.*

*Dans ce contexte les terres agricoles ont rapidement pris de la valeur ; elles n'étaient intégrées aux opérations de remembrement que si elles étaient défrichées. Cette mécanique économique de prise de valeur des terres a incité tous les exploitants à défricher rapidement, avant le début du remembrement. En vingt ans, on est passé de 25% de surface boisée à moins de 5%, et d'une campagne semi-fermée à une campagne ouverte.*

*Malgré cette récente mutation du paysage, encore présente dans la mémoire collective, le paysage actuel est très proche de celui des siècles précédents. En effet, la campagne nue laisse voir son relief aux faibles ondulations.* »

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, Pages 13-14)

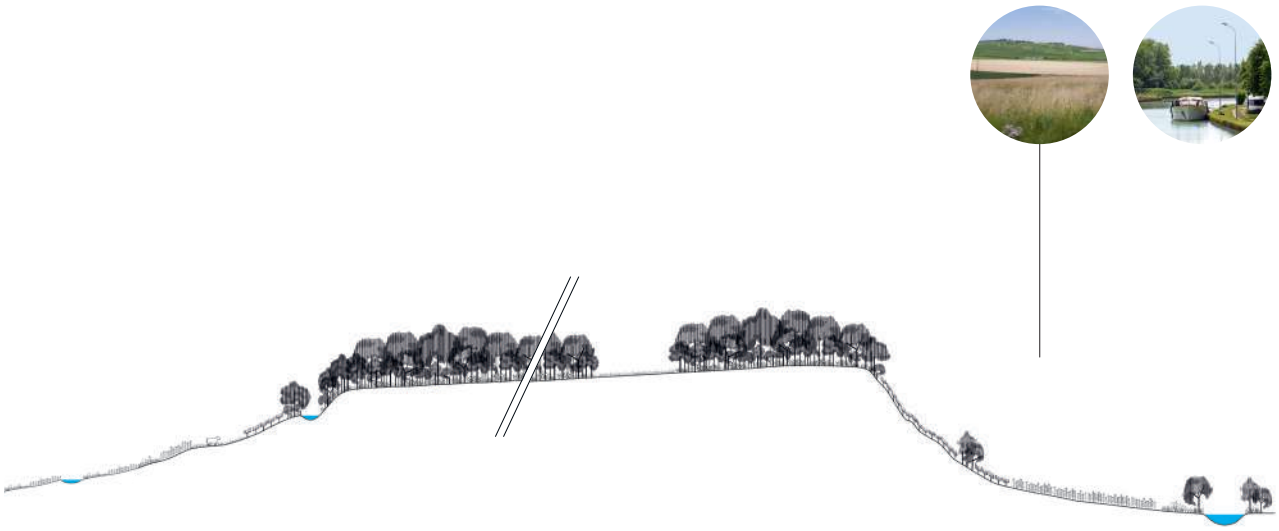

Le moulin de Verzenay - crédit AUDRR,  la plaine crayeuse - crédit Atelier Fois

Les principales qualités paysagères à préserver

Cette vaste plaine agricole joue un rôle majeur dans la compréhension du territoire de la Montagne de Reims. C'est depuis cette large plaine cultivée et traversée par des infrastructures majeures (les autoroutes A4 et A26, le train, le TGV et le Canal) qu'on appréhende la Montagne en tant que telle, que sa verticalité s'affirme indépendamment de sa faible hauteur (le dénivelé moyen entre la plaine et le sommet de la montagne est de 150 mètres environ et le point le plus haut est le Mont Sinaï situé à 286 m NGF).

En arrivant de l'Est, on perçoit que la plaine agricole s'arrête franchement sur la cuesta d'Île-de-France, dont la Montagne de Reims et ses buttes témoins aux sommets boisés.

La plaine, en tant que paysage opposé à la montagne, permet une véritable mise en scène de la Montagne de Reims :

- Depuis le bas, elle offre le recul nécessaire pour apercevoir la montagne dans son ensemble et dans toute sa verticalité.
- Depuis le sommet de la Montagne de Reims, en lisière de la forêt et depuis les belvédères, elle donne à voir le lointain et offre des vues spectaculaires. L'œil file au loin, comme depuis le sommet d'une véritable haute Montagne, le regard traverse et survole une vaste plaine.

Les grandes dynamiques identifiées.

La plaine agricole, troisième élément du célèbre triptyque paysager, ne semble pas attirer les faveurs des acteurs locaux engagés dans la valorisation des paysages emblématiques de la Montagne. Elle reste ainsi ouverte à :

- tout aménagement d'infrastructures à grande échelle (autoroutes, ligne TGV, rond-point, échangeurs, …),
- à l'expansion urbaine (habitat, zones d'activités et zones commerciales)
- à une agriculture intensive qui se soucis encore trop peu de valoriser les lieux (remembrement parcellaire importante, suppression des haies, suppression des cours d'eau, ... ), malgré des efforts récents.

Dans le cadre de l'Atlas des paysages, différents enjeux ont été identifiés pour valoriser le paysage de la Plaine, nous reprenons ici les principaux enjeux qui peuvent influencer une réflexion sur le Plan de paysage :

*- Créer des signes de compréhension des variations du relief et de la profondeur du champ visuel sont les principaux enjeux paysagers de la Champagne Crayeuse. (…)*
*- Protéger les ripisylves qui marquent les vallées humides.*
*- Développer une stratégie d'implantation des arbres d'alignements (non pas de haies réservées aux parcelles agricoles) le long des routes départementales et nationales.*
*- Maintenir le caractère ouvert des villages en évitant les clôtures en tout genre et les haies monovariétales hautes de type thuya.*

(Extrait de l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, Page 43)

**Au niveau du Plan de paysage de la Montagne de Reims, des orientations seront reprises en constituant une trame commune d'actions autour de la stratégie qui sera identifiée au cours de la phase 2. Notamment, nous veillerons à intégrer dans la réflexion les axes de travail suivants :**

- Articuler autour du Plan de Paysage des actions pouvant contribuer à valoriser ce paysage emblématique mais négligé. La plaine agricole ne figure pas parmi les entités paysagères de qualité identifiées à ce jour sur le territoire du PNRMR. Quelles actions peuvent permettre un renouveau du regard ?

- Travailler sur la mise en valeur de la Montagne depuis la Plaine et notamment au droit des accès principaux au PNRMR et notamment en réfléchissant à la valorisation des parcours d'entrées depuis Reims, le canal de la Marne à l'Aisne et Châlons-en-Champagne.

- Favoriser une réflexion sur le devenir des espaces agricoles extensifs au pied de la Montagne de Reims : peut-on parler d'une nouvelle phase des politiques agricoles nationales et européennes qui vise une progressive reconversion de surfaces agricoles extensives vers des modèles plus durables ? Le PNRMR à récemment commencé un travail sur le PAT, Projet Alimentaire Territorial.

Le Plan de paysage peut-il favoriser un autre point de vue sur la plaine ?
Pour préserver et valoriser ses paysages identitaires, la forêt et les coteaux faut-il développer harmonieusement la plaine ? Mieux la raccorder au sommet de la Montagne ?

# 3.4
# LE TERRITOIRE DU PNRMR : DANS LE TRIANGLE MARNAIS

Le PNR de la Montagne de Reims est un grand Parc au cœur d'un territoire traversé par des infrastructures d'intérêt national et international, et polarisé autour des trois villes du triangle Marnais :

- Reims, 184 000 habitants et 300 000 habitants pour la Communauté Urbaine du Grand Reims, construite au pied de la cuesta d'Île-de-France, entre la Vesle et le Mont Brimont au Nord et le mont Berru à l'Est.

- Epernay, 23 000 habitants et 49 000 habitants pour la Communauté d'Agglomération - Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, située au pied de la cuesta d'Île-de-France, face à la vallée de Marne qui débute sa traversée du plateau et sa séquence viticole.

- Châlons-en-Champagne, 45 000 habitants, et 83 000 habitants pour la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, située au milieu de la plaine crayeuse à la confluence de la Marne, de la Coole et des petits cours d'eau du Nau et du Mau.

Ces trois villes et intercommunalités s'inscrivent dans la géographie des lieux et partagent une histoire commune : celle d'un territoire qui a fortement subi les effets désastreux de deux grandes guerres mondiales, mais aussi celle d'un territoire dont le développement a été fortement conditionné par la mise en place progressive d'un réseau d'infrastructures créé au cours du XVIIème siècle puis du XIXème siècle. On parle de la création progressive des voies ferrées, du canal latéral de la Marne, du canal de la Marne à l'Aisne, des autoroutes, des lignes du TGV et de l'aménagement de certaines départementales à grande fréquentation dont la RD 951 entre Reims et Epernay, la RD 9 puis RD 944 entre Reims et Châlons-en-Champagne et de la RD 980 entre Reims et Dormans.

Le long de ces infrastructures, les villes se sont étalées. On y retrouve des zones industrielles, des quartiers pavillonnaires, des grands ensembles, ou encore des zones tertiaires de dernière génération. Ces villes ont perdu leur identité historique, et une relation forte à leur environnement, pour faire place à une urbanisation désordonnée, hétéroclite et sans lien avec leur territoire.

Enjeux et dynamiques identifiées.

Que ce soit par la lecture des enjeux identifiés dans l'Atlas des paysages de la Région Champagne-Ardenne ou de Reims, ou bien par l'analyse des objectifs illustrés dans le SCoT de la Région de Reims, le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne et le SCoT d'Epernay et sa région, les enjeux identifiés autour de ces trois villes se regroupent autour de quelques grandes thématiques communes :

4

# CROISER LES REGARDS

## NEUF MOIS DE CONCERTATION

# 4.1
# OBJECTIFS ET MÉTHODE

*« La principale condition de réussite tient de l'animation du Plan de paysage dans la durée »* [1]

La place de la concertation dans un Plan de paysage est essentielle à l'élaboration d'un outil d'appropriation facile et partagé par les tous acteurs du territoire.

Les objectifs de la concertation pour cette première phase du Plan de paysage sont multiples :

- Construire progressivement une vision commune du territoire.
- Rencontrer des acteurs locaux et repérer des acteurs relais capables de porter, alimenter, nourrir le Plan de paysage et nous accompagner dans les phases à venir.
- Saisir les préoccupations et les enjeux partagés par différents acteurs, enfin d'entamer un travail transversal et pluridisciplinaire.
- Entamer un travail d'équipe avec le groupe en charge du Plan de paysage et l'équipe du PNRMR.
- Entamer une démarche de réflexion et de projet partagée entre le Maître d'ouvrage, les acteurs locaux et les futurs partenaires du projet (identifiés ou à identifier).
- Tester sur le terrain des formes de rencontre : réunions, tables rondes, conférences, …
- Permettre à l'équipe en charge du Plan de paysage de cibler l'étude et de mieux l'adapter à la réalité du site.

Sur cette première phase d'étude, différents outils et formats de concertation ont été utilisés selon les objectifs. Chacune de rencontres a été réfléchie et organisée dans le but de stimuler la discussion, favoriser les rencontres et les échanges entre les différents acteurs du territoire, activer le débat, récolter les avis et les savoirs, s'imprégner des enjeux locaux, valider ou non des intuitions de projet.

Nous avons également décidé de ne pas organiser des visites et/ou de lectures du paysage partagées en plein-air, ce type d'activité étant déjà très pratiqué sur le terrain. Nous avons choisi de conserver ce moyen de communication et de rencontre pour la phase deux après avoir identifié les zones stratégiques du futur Plan de paysage.

1) Extrait de « Le Plan de paysage, un outil au service des élus », par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, janvier 2015.

Au cours de cette année d'étude dédiée à la première phase du Plan de paysage, nous pouvons distinguer deux grands moments de la concertation :

- La concertation de janvier à septembre 2019 – chapitre 4
Cette première phase de la concertation a été très variée, le but étant d'élargir le débat ainsi que de découvrir les acteurs locaux et leur perception du territoire :

- Des entretiens individuels avec différents membres du PNRMR (Éva POILVÉ responsable du pôle environnement et milieux naturels ; Caroline FENEUIL architecture ; Alvina HEYNE valorisation du patrimoine forestier ; Émilie RENOIR SIBLER, culture et patrimoine ; Estelle PROFIT, tourisme durable ; Nursel YANASMA, responsable du pôle éducation au territoire).

- Un atelier de travail avec l'ensemble des membres du PNRMR (chapitre 4.2).

- Un questionnaire en ligne (chapitre 4.3).

- Des séances de travail thématiques avec l'équipe du Plan de paysage et les membres du PNRMR.

- Une conférence, moment d'échange avec le public, organisée à Reims dans le cadre du Séjour des Réconciliations - UNESCO (chapitre 4.4)

- Une réunion d'information et de travail avec les membres du Comité Syndical. Le comité syndical réunis 90 délégués élus, désignés par les collectivités qui adhérent au Parc : le 65 communes adhérentes, Communauté d'agglomération d'Epernay, Communauté Urbaine du Grand Reims, la Communauté de Communes de la Grande vallée de la Marne, La Communauté de Communes des Paysages de Champagne, la Région Grand Est et le Département de la Marne.

- Une lecture de carte avec l'équipe du PNRMR et des membres du Comité Scientifique. (Le Comité scientifique regroupe des experts locaux, chercheurs et scientifiques spécialisés dans des domaines très variés). (chapitre 4.6).

- La concertation d'octobre à novembre 2019 – chapitre 5
La conclusion de la première phase de l'étude a pris la forme d'un processus partagé entre une grande diversité d'acteurs du territoire, l'équipe en charge du Plan de paysage et les membres du PNRMR. Dans l'objectif de dresser une analyse critique et partagée des enjeux identifiés dans le cadre du Plan de paysage, nous avons organisé quatre tables rondes thématiques :

- L'eau : le château d'eau et le cycle de l'eau (chapitre 5.2)

- Mobilité / Attractivité / Polarités. (chapitre 5.3)

- Patrimoine / Identité / Paysage / UNESCO. (chapitre 5.4)

- Territoires en mutation. (chapitre 5.4)

Les acteurs invités était très variés : élus, techniciens, acteurs vertueux du territoire. Voir liste détaillée de participants en annexe.

# 4.2
# L'ATELIER AVEC L'ÉQUIPE DU PNRMR

## 4.2.1 OBJECTIFS

Le 27 mars 2019 a été organisée la première réunion de concertation et d'échange entre l'équipe en charge du Plan de paysage et l'ensemble des membres de l'équipe du PNRMR dans sa totalité.

Les membres du PNRMR ont acquis des connaissances et une compréhension du territoire incontournables. Leurs expertises, leurs vécus, leurs succès, leurs enthousiasmes, déceptions et points de vue sont un capital de départ essentiel de l'étude. Tous les services et chargés de mission du PNRMR ont été appelé à contribuer à cette matinée d'échanges : la Direction, le pôle Environnement et milieux naturels, le pôle Aménagement et Valorisation des patrimoines, le pôle Éducation au territoire et Sensibilisation, le pôle Information et Communication ainsi que le pôle Administration et gestion.

Nous nous attachons à comprendre, par des questions volontairement très simples, tant le point de vue personnel que professionnel sur le territoire. Chaque regard étant orienté et formé par l'engagement et le travail quotidien que chaque membre du PNRMR exerce au sein de la Montagne de Reims.

Avoir choisi d'organiser une réunion avec l'ensemble des membres du PNRMR est aussi l'occasion d'augmenter un dialogue entre des domaines de compétence qui ne travaillent pas forcément ensemble sur les même études et de souder l'équipe autour du Plan de paysage, dès le début de l'étude.

## 4.2.2 DÉROULEMENT

Cet atelier a été conçu comme une table ronde aux échanges libres, autour de sept questions déterminées à l'avance par l'équipe du Plan de paysage.

Les sept questions ont été divisées en trois groupes et pour chaque groupe nous avons préparé un fond de plan IGN au format A0. Pour chaque question, la réponse était à écrire sur un post-it coloré et à coller sur le plan. Ce système permettait d'assimiler chaque couleur à une question, a été un moyen simple pour identifier et rédiger les réponses de chacun, et de construire, au fil de l'atelier, des cartographies de l'espace sensible, des enjeux et des acteurs/projets exemplaires.

## 4.2.3 SYNTHÈSE

La synthèse ci-dessous, organisée selon les trois cartes réalisées durant l'atelier, repose sur l'analyse des réponses rédigées et localisées sur les cartes par les participants à l'atelier. Elle dresse une première vision synthétique du territoire vu par l'équipe du PNRMR.

**Carte n°1 - questions 1, 2 et 3**

**Q. 1 : Indiquer le plus beau lieu du PNRMR (post-it rose)**
**Q. 2 : Indiquer le lieu le plus laid du PNRMR (post-it bleu clair)**
**Q. 3 : Indiquer un lieu sur lequel il faudrait intervenir rapidement (post-it bleu foncé)**

La carte qui émerge des réponses données à la question 1, quel est pour vous le plus beau lieu du PNRMR, restitue une vision très positive de la partie du territoire situé à l'Ouest de la RD951 et au Sud.

En dehors des Faux de Verzy, icône de la montagne, souvent cité, et de villages viticoles (Fleury-la-Rivière, Hautvillers, Chamery, Aÿ, Fontaine-sur-Aÿ Verzenay, …), les plus beaux lieux cités par l'équipe du PNRMR sont :
- dans les vallées (Vallée de la Marne, de l'Ardre, du Belval, du Brunet, …),
- sur le coteau Sud vers la Vallée de la Marne, pour la qualité des points de vue (Hautvillers, Montigny…), du paysage et des villages,
- autour de Chamery, pour la qualité de vues, du paysage et des éléments patrimoniaux tels que la chapelle de Saint-Lié à Villedommange.

Les éléments négatifs du territoire font l'objet de critiques ciblées et largement partagées. Les sites qualifiés de « laids » - question 2 - se concentrent aux abords du Parc et le long de la RD951 :
- les Zones d'Activités (Z.A. de Dizy, Champfleury, entre Fontaine-sur-Aÿ et Avenay-Val-d'Or, …),
- les équipements techniques mal intégrés dans leur environnement et notamment les déchetteries et les stations d'épuration (station d'épuration entre Damery et Cumières, les déchetteries de Damery et Tour-sur-Marne) ou encore des dépôts de terres,
- la plaine agricole vers Bouzy et Tours-sur-Marne avec ses parcelles hors d'échelle
- les constructions imposantes et les lotissements mal intégrés (Royal Champagne à Champillon, EPHAD Monchenot, lotissement à Bouilly, …)

En matière d'actions à court terme – question 3 -, les points faibles signalés lors de réponses à la deuxième question font l'objet d'une volonté d'en améliorer l'intégration paysagère (infrastructures, déchetteries, Zones d'Activités, dépôt sauvage de terre le long des axes routiers, …).
D'autres actions vont plutôt dans le sens de la dynamique de valorisation du patrimoine, identifiée comme un ensemble d'actions à poursuivre, soit par des actions internes au Parc, soit à intégrer dans la réflexion du Plan de paysage :
- Préserver, protéger et restaurer le patrimoine 'naturel' de la Montagne : les prairies sèches, la mosaïque des paysages du Tardenois, de la Vallée du Belval, la forêt et notamment ses chemins forestiers, les sites Natura 2000, certaines entrées du PNRMR, …
- Favoriser la plantation de haies et protéger les haies existantes (notamment dans la vigne et les zones agricoles).
- Restaurer le petit patrimoine bâti et le patrimoine architectural encore à valoriser (les loges de vigne, les églises et les cimetières du Tardenois, les gares de la ligne du CBR, …).

Carte n°2 - questions 4 et 5

**Q. 4 : Indiquer les éléments du patrimoine qui vous ne voudriez jamais voir disparaître (post-it jaune)**
**Q. 5 : Indiquer quelles nouvelles pratiques vous souhaiteriez voir apparaître ou réapparaître sur le territoire (post-it vert)**

Des réponses à la question 4, quel patrimoine du PNRMR ne voudriez-vous jamais voir disparaître, émerge une carte en mosaïque sur laquelle figurent des éléments patrimoniaux liés à l'architecture traditionnelle de la région et au patrimoine naturel et paysager. Les éléments patrimoniaux sont repartis de façon homogène sur le territoire du PNRMR, voire au-delà. Sont considérées comme un patrimoine à préserver les vues dégagées sur la montagne de Reims depuis la plaine (Reims, l'autoroute de l'Est).

Le patrimoine à préserver avant tout est, d'après les membres du Parc :

- La forêt : ses mares, ses lisières, ses chemins et les Faux de Verzy.
- Les vues sur la Montagne de Reims depuis le bas (en y arrivant depuis Reims, la plaine crayeuse et l'autoroute de l'Est notamment). Ces vues permettent d'apercevoir la Montagne et le triptyque paysager dans sa globalité.
- Le Tardenois et les vallées secondaires des affluents de la Marne : les prairies, les rivières et ripisylves, les vallonnements.
- L'architecture traditionnelle des villages et le paysage du vignoble qui entoure la montagne.
- Le petit patrimoine
- Le patrimoine naturel : la flore, la faune, les affleurements rocheux, l'eau, ...

Si l'ensemble de la mosaïque des paysages qui forment la Montagne de Reims sont globalement cités, plus ou moins souvent, la vigne en tant que paysage emblématique de la Montagne ne figure pas comme un patrimoine paysager à préserver. Ce travail de valorisation de la vigne étant déjà fait par d'autres structures partenaires, la priorité pour le Parc se recentre donc plus vers le patrimoine cité ci-dessus.

Les nouvelles pratiques envisagées sur le territoire du PNRMR – question 5 - sont orientées sur les grandes thématiques suivantes :

- Le loisir et l'animation en lien avec la nature (randonnée équestre, fêtes, guinguettes, sentiers, aire de jeux, escalade, pistes cyclables, éducation et activités tournées vers les enfants, …).
- La mise en place de productions locales (maraîchage, pâturage et élevage, vergers, agroécologie, artisanat, …).
- La mise en place de points de vente des produits locaux et de lieux de convivialité (marchés producteurs, fêtes des villages, …).

Carte n°3 - questions 6 et 7

**Q. 6 : Indiquer les projets et les initiatives les plus intéressantes menés sur le territoire ? (post-it orange)**
**Q. 7 : Indiquer quels sont pour vous les acteurs locaux exemplaires (post-it jaune)**

Les projets exemplaires cités par les membres du Parc – question 6 - sont en majorité des actions menées et accompagnées par le Parc en association avec les partenaires du territoire :

- Des projets et des aménagements permettant de découvrir le paysage et le patrimoine local (réseau de randonnée et cheminements, circuits pédagogiques de Mailly-Champagne et Trépail, … ).
- Des projets de sensibilisation et de découverte du patrimoine local (la résidence artistique engagée par le Parc avec la compagnie de spectacle vivant « Le Diable à 4 pattes » dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre ; le projet culturel sur son territoire « Les habitants du Parc ont du talent » ; …).
- Des actions/projets pédagogiques à destination des écoles et des enfants (jeux de société Kivaou, actions de l'équipe pédagogique du parc, …)
- Des programmes d'actions réalisées par le PNRMR avec ses différents partenaires locaux illustrés dans le cadre de la démarche « Agir ensemble à tous points de vue ».
- Des actions en faveur de la protection de l'environnement (pelouses sèches de Sarcy), de l'Urbanisme Durable avec la DREAL et de la valorisation du patrimoine architectural local.
- Des actions et des partenariats qui ont permis d'aboutir à des démarches ambitieuses telles que la Labellisation des Forêts d'Exception avec l'ONF.

Parmi les projets cités réalisés par d'autres acteurs du territoire :

- l'association et épicerie locale du Cerf à 3 pattes à Germaine qui est citée à de nombreuses reprises,
- l'épicerie collaborative de Chigny-les-Roses,
- la Cave aux coquillages à Fleury-la-Rivière,
- le centre d'interprétation des vins à Aÿ,
- les aménagements lies à l'hydraulique douce des vignes (A.S.A. Ambonnay),
- des exploitations viticoles tournées vers l'agriculture durable.

Parmi les acteurs locaux exemplaires – question 7 - sont cités :

- à l'échelle du territoire : la CCGVM (Communauté des Communes de la grande vallée de la Marne) et la Mission UNESCO.
- les communes engagées telles que Damery, Bouleuse, Ay, Germaine, …
- les associations locales comme le Cerf à 3 pattes, l'EPI de Chigny, le groupement associatif de Damery.
- les différents partenaires locaux tels que les participants au programme AGIR, les associations viticoles CIVC, l'ASA d'Ambonnay, …
- des personnes engagées : maraîchers, herboristes, vignerons en biodynamie, artistes, … et des acteurs locaux engagés sur le tourisme et/ou l'accès durable au territoire tels que la Mountain Bike Foundation.

## 4.2.4 CONCLUSION

Cette première réunion d'échanges et de récolte d'information a été un moment fédérateur de l'étude qui a permis de réaliser un premier portrait riche du territoire de la Montagne de Reims. Les qualités paysagères du PNRMR, ses patrimoines, ses habitants, ses villages seront le point de départ de l'étude. Il faut comprendre que le Plan de paysage s'inscrit et poursuit le travail que le PNRMR mène depuis plus de 40 ans, il s'appuie sur des paysages dont la valeur est reconnue et partagé.

Cette séance de travail nous a également permis de mettre en avant les spécificités et l'engagement réel et personnel de chaque membre du Parc. Nous avons également pu mesurer l'ampleur et la complexité des actions menées ainsi que la pluralité des sujets abordés au quotidien par l'équipe du PNRMR : environnement, urbanisme, paysage, architecture, culture et sensibilisation, tourisme, connaissance du territoire, cartographie.

Nous avons eu un premier aperçu du réseau relationnel que le PNRMR entretient avec les différents acteurs locaux. On remarque que les liens les plus forts sont bien ceux qui se sont constitués autour de projets et de questionnements concrets.

Le Plan de paysage devra :

- Naître d'un véritable travail avec l'équipe au sein du PNRMR.
- Capitaliser et valoriser tant les compétences et les actions du PNRMR que les qualités paysagères indéniables de ce territoire.
- Développer le partenariat avec les acteurs locaux vertueux présents sur le territoire en valorisant le réseau relationnel mis en place par le Parc.
- Engager une véritable discussion avec les institutions publiques actives sur le territoire et capables de porter un projet ambitieux et partagé.

# 4.3
# LE QUESTIONNAIRE

## 4.3.1 OBJECTIFS

En parallèle des premières visites, de la lecture des documents ressources, il nous a semblé indispensable, dès le début de cette première phase, de récolter les regards personnels et sensibles des usagers du territoire pour en enrichir notre perception des lieux et notre connaissance des acteurs locaux.

Nous avons ainsi élaboré, avec la collaboration de Marion Colombet, responsable de la communication au PNRMR, un questionnaire à réponses libres comportant les six questions simples déjà posées à l'équipe du PNRMR lors de l'atelier décrit dans le chapitre précédent.

Les objectifs de cette démarche étaient multiples :

- Comparer les différents regards portés sur le territoire de la Montagne de Reims, celui interne au PNRMR et celui des personnes externes au Parc consultés (habitants, élus et autres acteurs locaux).
- Recueillir la lecture subjective du paysage vécu par tous : le fait de laisser les réponses libres permet de laisser émerger un large panel de thématiques, de points de sensibilité et de préoccupations. L'un des objectifs étant de récolter un échantillonnage large d'avis et de points de vue.
- Commencer à communiquer sur de la mise en place du Plan de paysage en dehors de l'équipe du PNRMR, tenir informé la population en l'intégrant à la réflexion.

## 4.3.2 DÉROULEMENT

La diffusion du questionnaire a été faite via différents médias :

- Envoi par mail aux contacts des différents membres de l'équipe du Parc.
- Mise en ligne et diffusion sur la page Facebook du PNRMR.
- Diffusion papier lors de réunions publiques.
- Diffusion papier lors de la conférence au Séjour des réconciliations organisé par la mission UNESCO.

Le questionnaire, diffusé entre mi-avril et début juin 2019, a permis de récolter 85 réponses complètes.

Sur les 85 participants, on compte environ un tiers d'habitants de la Montagne, un tiers de résidents des villes de Reims et Epernay et un tiers d'habitants de ville du triangle Marnais hors PNRMR. Les tranches d'âge des participants se trouvent uniformément réparties entre 30 et 70 ans, avec une légère majorité d'actifs

(30-50ans). Les élus n'ont pas, ou très peu, souhaités participer à ce questionnaire.

Etant donné l'échantillon réduit des réponses collectées, ce premier aperçu n'a pas vocation à devenir représentatif de l'ensemble de la population, mais dessine néanmoins des tendances et des orientations sur la perception des paysages, liste des envies et permet d'établir un premier contact entre le Plan de paysage et les acteurs habitants du territoire.

Les réponses ne seront par restituées dans les détails au sein de de cette étude, qui est volontairement synthétique, mais sous forme de synthèse des thématiques abordés avec un rappel des réponses obtenues lors de l'atelier avec les membres du PNRMR

## 4.3.3 SYNTHÈSE

**Q. 1 : Quel est pour vous le lieu le plus beau du PNRMR ?**

Le site des Faux de Verzy, rencontre un franc succès dans la liste des lieux les plus appréciés du PNRMR. Cette forêt onirique, en lisière du plateau forestier, proche de Reims, est ainsi repérée comme le lieu de promenade, de visite et d'émerveillement par excellence.

Les villages perchés sur le coteau séduisent également une vaste majorité des personnes interrogées. Leur préservation et valorisation patrimoniale, leur environnement, leur implantation si particulière, due à la topographie dessinée par la cuesta, sont des atouts. Les points de vue spectaculaires, tant depuis les villages, que depuis le pied de la montagne, sont également cités.

Les forêts domaniales du plateau forestier sont souvent citées dans les réponses des habitants.

La richesse et la mosaïque des paysages plus intimes des différentes vallées du PNRMR (Ardre, Belval, Bunet, Livre, …) sont également des paysages très appréciés et bien identifiés.

**Q. 2 : Quel est pour vous le lieu le plus « laid » du PNRMR ?**

Trouver une réponse à cette question n'a pas été facile pour tous les participants, un tiers des interrogés n'ayant pas répondu.

Malgré le peu de lieux cités, la majorité des réponses soulignent la mauvaise insertion des zones d'activités situées en limite de Parc ou en entrée de villes, aux abords de la RD951 (Dizy et Champfleury) et de certains bâtiments qui 'dénotent' dans l'environnement de la Montagne (EPHAD De Montchenot, déchetteries…)

**Q. 3 : Y a-t-il un endroit dans lequel il faudrait, selon vous, intervenir rapidement ?**

Les interventions à court terme sont inscrites dans des thématiques différentes :
- Valorisation de l'existant tant au niveau du petit patrimoine, que des zones naturelles à protéger, de la forêt,

des vallées.
- Amélioration de l'accessibilité du territoire (aménager des chemins de randonnée, des pistes cyclables, …)
- Requalification des zones d'activité et commerciales existantes (Z.A. Dizy)
- Requalification des entrées du PNRMR en général et notamment vers Reims et Epernay

**Q. 4 : Quel patrimoine du PNRMR vous ne voudriez jamais voir disparaître ?**

La forêt est au premier plan d'un patrimoine reconnu et partagé. La forêt dans son ensemble est autant citée que le site des faux de Verzy.

Les villages perchés (ex : Hautvillers, Chigny-les-Roses, Rilly-la-Montagne) et le paysage des vignes suivent en ordre d'importance.

Les éléments emblématiques du patrimoine architectural figurent également dans la liste : le phare de Verzenay, le Moulin de Verzenay, les églises, les loges de vigne, l'Abbaye d'Hautvillers, ....

Quelques éléments du patrimoine naturel sont aussi mentionnés : les mares, la flore et la faune locales, le Mont Sinaï.

D'autres points d'intérêt situés au cœur du territoire apparaissent également : la maison du Parc, la briqueterie de Saint-Imoges, le domaine de Commétreuil, Germaine, la cave aux coquillages, …

**Q. 5 : Quelles nouvelles pratiques, activités, aimeriez-vous voir apparaître ou réapparaître sur le territoire du PNRMR à l'horizon 2050 ?**

Les nouvelles pratiques/actions/activités souhaitées sur le territoire sont :
- Des activités de loisirs en plein air : course d'orientation, randonnées à cheval.
- Des actions en faveur de l'amélioration de l'offre de déplacement, avec une envie forte d'aménagements pour des déplacements doux du type sentier et pistes cyclables.
- Le développement du tourisme durable : train touristique, tourisme écologique.
- La poursuite des activités et des aménagements en relation avec la découverte du territoire : aménagement des points de vue, organisation des visites des villages, réalisation d'un écomusée, activités pédagogiques.
- Le développement de l'économie locale : maraîchage, pâturage, élevage, production locale, événements communautaires.

**Q. 6 : Pourriez-vous nous indiquer les projets ou les initiatives les plus intéressantes menés sur le territoire du PNRMR ?**

Nous pouvons regrouper les réponses données à la question en grandes familles :
- la mise en place de parcours et de sentiers de découverte et de randonnée
- les actions en faveur de la préservation de la nature (protection de Faux de Verzy, …)
- les actions menés par le PNRMR et les acteurs locaux pour favoriser le lien social, la rencontre et la découverte du territoire (la fête du Parc, les projets pédagogiques, les ateliers communautaires, la découverte des zones humides, la rédaction de guides, …)

## 4.3.4 CONCLUSION

Les personnes ayant répondu au questionnaire suivent le travail du PNRMR et se montrent sensibles aux actions menées par le Parc et aux grandes thématiques développées sur le territoire.

D'une manière générale les points forts du territoire, ses points de faiblesse, les actions appréciées et les souhaits d'actions à mener qui ont été identifiés par les réponses au questionnaire permettent de dresser un portrait du territoire cohérent avec les réponses données par l'équipe du PNRMR, mais aussi complémentaire.

Au-delà de la poursuite du travail de valorisation des paysages, du patrimoine, des ressources naturelles emblématique du PNRMR, les notions de parcours au sein du PNRMR, d'accessibilité au site et d'amélioration des « portes » qui dénaturent et ne sont pas révélatrices de l'identité du PNRMR, apparaissent comme des enjeux prioritaires.

Les acteurs interrogés soulignent également l'importance de poursuivre les actions capables de favoriser le lien social sur le territoire.

# 4.4
# PARTICIPATION AU SÉJOUR DES RÉCONCILIATIONS - UNESCO

## 4.4.1 OBJECTIFS

La Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » organise le « Séjour des réconciliations » pour partager auprès du plus grand nombre son inscription sur la liste du Patrimoine mondial. C'est un grand rassemblement d'accueil, où chacune et chacun (personnes et entités) pourront venir se «réconcilier» dans les sites emblématiques de la zone d'engagement qui comprend les 320 villages et villes de la Champagne viticole historique, retenue par l'UNESCO.

En 2019, un appel à candidature a été lancé afin d'inviter les acteurs du territoire à proposer une animation, une conférence, une balade, un événement, … Cette démarche participative a été l'occasion, pour l'équipe du Plan de paysage, de faire connaître l'étude en cours du Plan de paysage en dehors des limites du PNRMR, de créer un lien concret avec la Mission CMCC et d'interroger collégialement la relation entre le PNRMR et l'inscription UNESCO.

## 4.4.2 DÉROULEMENT

Présentée au nom du Parc, notre candidature a été proposée sous forme de débat/conférence intitulé :

**Regards croisés sur l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine mondial.**
*Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, l'Agence d'Urbanisme de Reims, Christophe Laforge et L'Atelier Foïs paysagistes.*

Cet événement a eu lieu le lundi 24 juin à 18h, dans un amphithéâtre à Science-Po de Reims, en centre-ville. Plus qu'une conférence ex-cathedra, nous avons souhaité proposer un moment d'échange/débat organisé autour de trois brèves présentations, suivi d'échanges avec le public présent. L'objectif était de faire de cette manifestation un moment de concertation, intégré dans le processus d'étude du Plan de paysage, en questionnant collégialement la relation entre le PNRMR et l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Chaque brève présentation a donc été suivie d'une question posée au public.
Tous les membres de l'équipe du Plan de paysage ont été sollicités et ont participé à réaliser cet événement. Organisée en trois parties, cette présentation visait à raconter la Montagne de Reims et à replacer ses bases géomorphologiques et paysagères au cœur des esprits, afin d'interroger les liens entre le territoire du PNRMR et les sites inscrits au Patrimoine mondial UNESCO.

SÉJOUR DES RÉCONCILIATIONS
CHAMPAGNE PATRIMOINE MONDIAL
24 JUIN 2019

I L'inscription / Les actions
II Le socle / Les paysages
III Le territoire / Les enjeux

L'inscription / Les actions
I

— C'est quand ? C'est quoi ? —
Le 4 juillet 2015, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
ont rejoint sur la Liste du patrimoine mondial
les sites les plus prestigieux de la planète.
Cette inscription affirme la valeur universelle exceptionnelle
de notre territoire.

— Bonne pratique —
1
COTEAUX
2
MAISONS
3
CAVES
DE CHAMPAGNE
INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

— Pourquoi ? —

— C'est où ? —

— La Champagne —
au Patrimoine mondial

— Ce que ça change pour mon territoire —
et mon quotidien

L'inscription / Les Actions
Les documents d'urbanisme

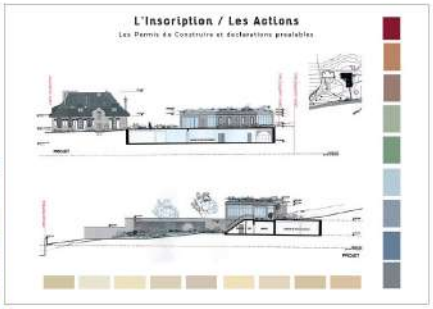
L'Inscription / Les Actions
Les Permis de Construire et déclarations préalables

L'Inscription / Les Actions
Insertion des bâtiments de gros volume
Choix d'implantation et intégration des nouvelles constructions
Qualité architecturale et intégration des bâtiments de gros volume

L'Inscription / Les Actions
le petit patrimoine
Réfection d'une loge de vigne à Trépail

L'Inscription / Les Actions
Murs et murets de soutènement

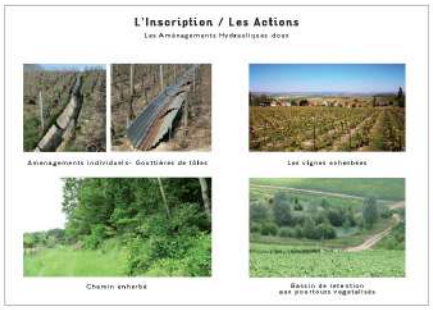

**Y a t-il un avant / après l'inscription Unesco ?**

## Le socle / Les paysages

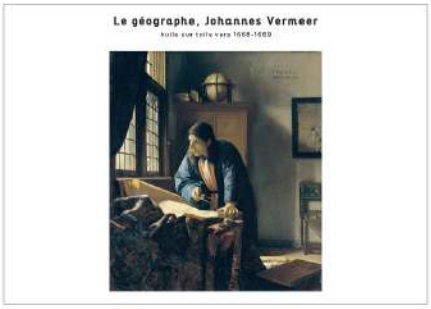

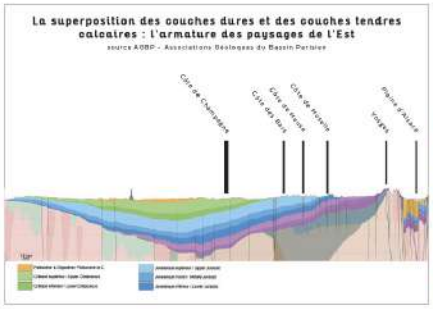

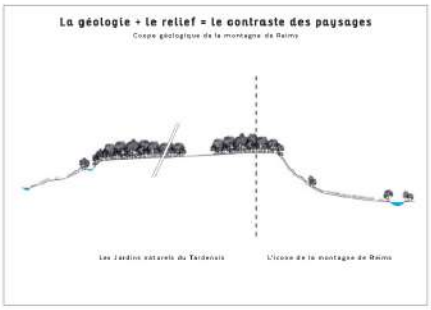


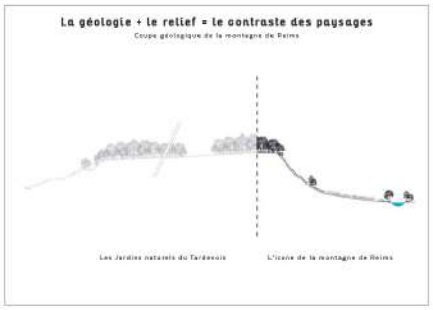

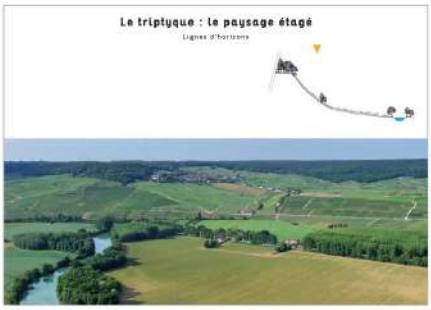


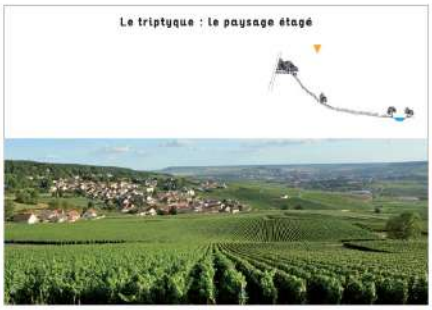

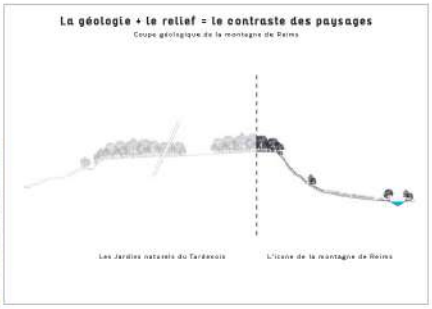

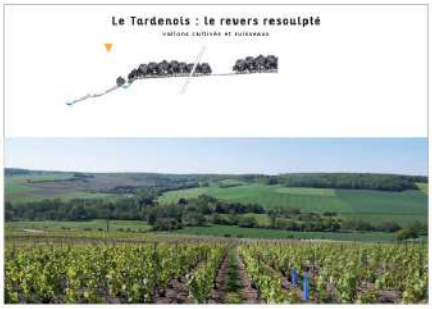


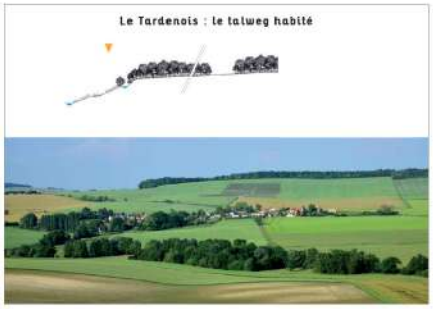

**Partagez-vous cette lecture du territoire ?**

Le territoire / Les enjeux
III

L'exemple du Mont-Saint-Michel
Une ambition partagée entre plusieurs acteurs

Les enjeux
La question de l'accès et de la remise en eau du Mont Saint-Michel

Un projet partagé à l'echelle du grand paysage
Une ambition, des projets et une pluralité d'acteurs

Le barrage du Couesnon
Ingénierie et usages

Un nouveau parcours d'accès
Parking paysagé et passerelle

Le Mont Saint-Michel

Y a t-il un enjeu, une ambition,
à partager sur votre territoire ?

MERCI

SEJOUR DES RECONCILIATIONS

## 4.4.3 SYNTHÈSE

**Partie 1 - L'inscription UNESCO et le travail du PNRMR.**

Margaux Henrion, de l'agence d'urbanisme de la Région Rémoise, a débuté la conférence en illustrant la démarche d'inscription à l'UNESCO, les sites inscrits depuis 2015 et les deux périmètres qui entourent les patrimoines identifiés : la zone tampon et la zone d'engagement.

Amélie Radureau a ensuite décrit les actions du Parc sur le territoire de la Montagne de Reims depuis sa création, au travers de l'accompagnement des élus pour l'élaboration de leur document d'Urbanisme, ou des conseils auprès des porteurs de projets afin de préserver le patrimoine naturel ou architectural du territoire.

Le débat a été ensuite lancé sur la question suivante :
*Y a-t-il un avant et un après UNESCO ?*

Cette question, posée aux personnes présentes, a suscité des remarques intéressantes.
Pour certains, l'inscription en 2015 est trop récente pour en percevoir des effets tels que des changements visuels marquant dans le paysage. Les actions que le PNRMR mène depuis plus de 40 ans ont davantage permis de préserver un territoire de qualité au développement harmonieux.

Le public fait remarquer une augmentation du tourisme et l'émergence de nouvelles problématiques y étant associées, notamment au sein du PNRMR :
- L'accessibilité, les parcours et l'accueil sont qualifiés d'insuffisants,
- La question de l'insertion paysagère de nouveaux projets tels que le Royal Champagne à Champillon se pose fortement.

**Partie 2 - Le socle et les paysages**

Christophe Laforge, paysagiste et géographe de formation, nous transporte ensuite dans les profondeurs de la terre et du temps, pour revenir à la naissance de cette montagne (voir chapitre 3). A partir d'une coupe simplifiée des paysages et du relief de la Montagne de Reims, il dresse le portrait des entités paysagères identitaires du PNRMR. Il révèle notamment que le contraste entre les paysages de la cuesta à l'Est, du plateau forestier, du Tardenois, et de la Vallée de la Marne… n'est que le fruit d'une histoire commune.

Le débat a été ensuite lancé sur la question suivante :
*Partagez-vous cette lecture du territoire ?*

Au fil des échanges, la question de la limite du PNRMR et de son identité se pose. Au-delà des limites physiques de son territoire, la Montagne est aussi une montagne vécue et habitée. La limite n'est pas une barrière, mais plutôt une articulation, un lien entre un paysage et un autre.

L'exemple du sommet de la cuesta, le lieu de basculement par excellence entre le plateau forestier, les coteaux viticoles et la vue ouverte sur la plaine crayeuse ou la Vallée de la Marne exprime parfaitement cette idée d'une limite qui devient articulation.
Le souhait que le territoire du Tardenois devienne un secteur du PNRMR à valoriser émerge également au fil des échanges.

**Partie 3 - Le territoire, quels enjeux partagés ?**

Pour clore la séance, un exemple de Plan de paysage fort, très parlant et volontairement hors échelle est présenté afin de faire réagir et engager la discussion avec le public présent : Le Mont-Saint-Michel.

Christophe Laforge expose son expérience dans le cadre du projet de mise en valeur du Mont-Saint-Michel. Il illustre comment, après des années de débat, l'identification d'un enjeu simple, partagé et ambitieux - remettre de l'eau autour du Mont - a permis de fédérer l'action des acteurs locaux. Autour de cet axe, un panel d'actions et de projets, à différentes échelles, en a découlé (création du barrage, aménagement des nouveaux espaces d'accueil, d'une passerelle, …)

Le débat a été ensuite lancé sur la question suivante :
*Y a-t-il un enjeu, une ambition à partager sur votre territoire ?*

Cette dernière question a été très enrichissante.

Un membre du public évoque la notion du 'réflexe de survie'. Le Mont-Saint-Michel, étouffé par son attractivité, a réussi à survivre et à retrouver son aura en réactivant son territoire proche. Sa remise en eau, identité géographique et géomorphologique essentielle, a permis de structurer une réflexion partagée à grande échelle, de prendre du recul. Le PNRMR ainsi que les nouvelles dynamiques déclenchées par l'inscription UNESCO posent la question d'un territoire « étouffé par son produit » le Champagne. Quel réflexe de survie pour la Montagne ?

Aujourd'hui la valeur du produit lui-même ne suffit plus à lui assurer une place d'excellence, il faut davantage rétablir un lien, au territoire et porter un nouveau regard sur les paysages de la Montagne de Reims.

La deuxième question forte qui a émergé lors du débat concerne à nouveau l'accessibilité du PNRMR. Le projet de mise en eau du Mont-Saint-Michel qui a permis la gestion de flux importants tout en proposant un traitement des accès par une mise en scène paysagère du bien, a suscité la question du traitement de la mobilité au sein et vers le PNRMR et les sites patrimoniaux.

## 4.4.4 CONCLUSION

La participation du Parc au Séjour des Réconciliations a permis des échanges et des questionnements autour du lien entre l'UNESCO, le PNRMR et son territoire proche.
Le but de cette conférence était de montrer que l'inscription ne doit pas figer le territoire dans son état actuel, qui n'est pas un paysage culturel fossilisé dans un passé artificiellement entretenu ou reconstitué, mais bien un paysage culturel vivant.

Le travail du PNRMR sur le territoire fait émerger des problématiques et de nouveaux enjeux.

La question de l'accès au territoire revient de manière récurrente au fil des échanges. Peut-on parler d'un thème fédérateur du Plan de paysage ? Cette question sera abordée lors des ateliers de l'automne.

ÉCHANGER
ÉCOUTER

# 4.5
# ATELIERS THÉMATIQUES AVEC LE COMITÉ SYNDICAL

## 4.5.1 OBJECTIFS

Au cours du mois de juin 2019, après six mois d'analyse, d'étude et de rencontres, l'équipe du Plan de paysage a identifié quatre grands axes de réflexion majeurs :

1 - Le château d'eau / des pluies aux rivières.
2 - Le patrimoine, l'identité, les paysages et l'UNESCO.
3 - La mobilité, l'attractivité et les polarités du territoire.
4 - Les territoires en mutation.

Ces grandes thématiques sont devenues au fil de l'étude notre trame commune de réflexion et la base sur laquelle l'équipe a construit et structuré l'analyse du territoire, l'identification des enjeux et des dynamiques à prendre en compte dans le Plan de paysage.

La réunion du Comité Syndical du 25 juin 2019 a été l'occasion de présenter succinctement aux élus la démarche du Plan de paysage, son état d'avancement et les grandes thématiques identifiées. Pour rappel, le Comité Syndical du PNRMR réunit, plusieurs fois par an, les élus du territoire autour d'une présentation des actions du Parc en cours, des études et des budgets à voter.

Nous avons choisi de prolonger ce moment de rencontre par des ateliers participatifs organisés autour des trois premières thématiques identifiées. L'objectif était de valider leur pertinence, de débuter une réflexion partagée, de sonder l'ampleur des enjeux associés à chaque thème et de mesurer la capacité de chaque thématique à fédérer une pensée commune.

## 4.5.2 DÉROULEMENT

Les membres du Comité syndical ont été divisés en trois groupes, chaque groupe a ensuite été questionné sur chaque thématique identifiée. Un binôme constitué d'un référent du Plan de paysage et d'un membre de l'équipe du PNRMR ont animé les groupes thématiques afin de stimuler la discussion autour d'un certain nombre de questions identifiées au préalable. Chaque participant était alors invité à rédiger sur des post-it, son regard, ses remarques et/ou enjeux identifiés. Les post-it étaient par la suite collés sur un panneau.

# LE CHATEAU D'EAU / DES PLUIES AUX RIVIERES

## L'EAU SUR LA MONTAGNE : QUELS ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS À L'HORIZON 2050 ?

- L'eau à sculpté la montagne et structure ses paysages. Peut-on en faire une force vive de projet et du plan de Paysage ?
- L'eau est une ressource précieuse à l'avenir, la montagne peut-elle devenir un château d'eau pure ?
- Changement climatique, nouvelles loi, objectifs environnementaux, comment anticiper des problématiques à venir ?
- Entre enjeux urbains et agricoles et milieux naturels, peut-on réinventer un cycle de l'eau vertueux ?
- Peut-on sortir de la gestion de l'eau purement technique pour fabriquer des nouveaux paysages porteurs d'usages ?

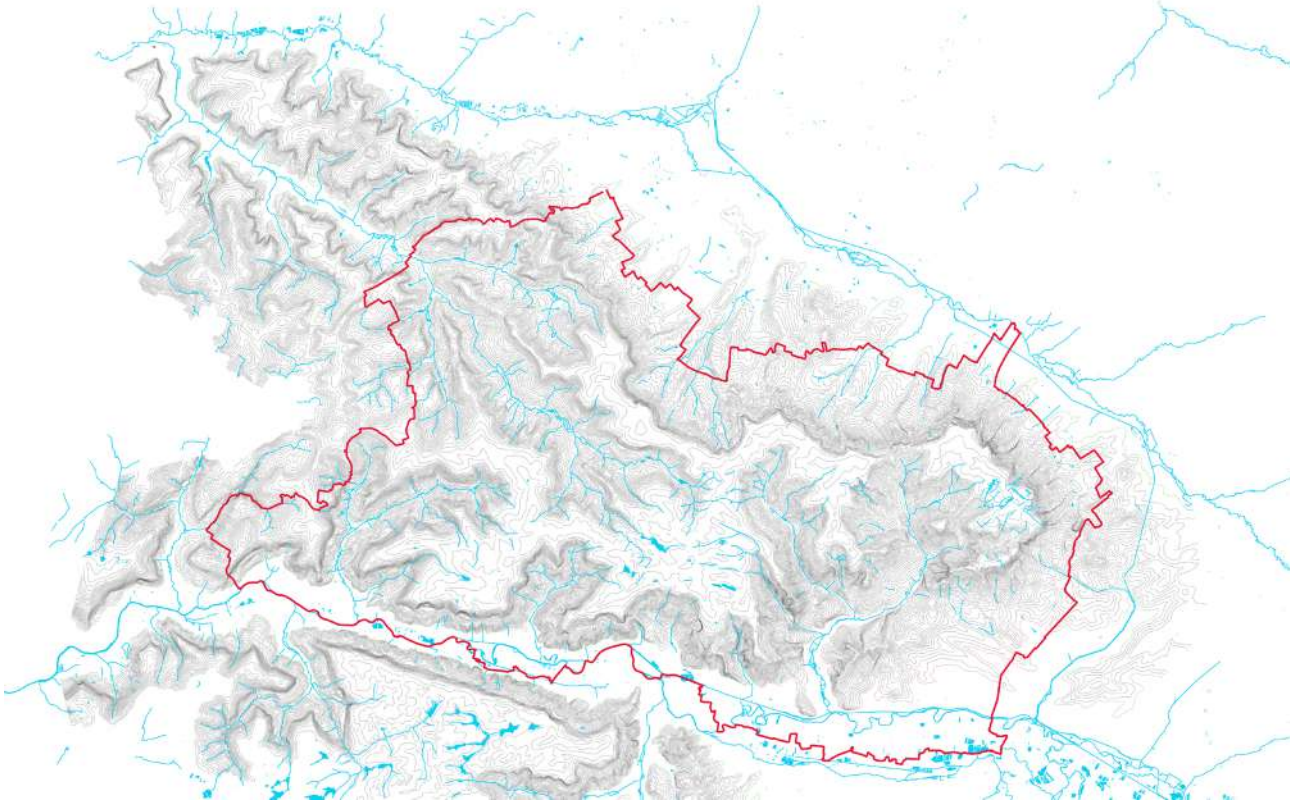

# 4.5.3 SYNTHÈSE

**1 - Le château d'eau / des pluies aux rivières**
**L'eau sur la montagne : quels enjeux et préoccupations à l'horizon 2050 ?**

Le groupe a été interrogé sur la base des questionnements suivants :

*- L'eau a sculpté la montagne et structure ses paysages. Peut-on en faire une force vive de projet et du Plan de paysage ?*
*- L'eau est une ressource précieuse à l'avenir, la montagne peut-elle devenir un château d'eau pure ?*
*- Changement climatique, nouvelles lois, objectifs environnementaux, comment anticiper des problématiques à venir ?*
*- Entre enjeux urbains et agricoles et milieux naturels, peut-on réinventer un cycle de l'eau vertueux ?*
*- Peut-on sortir de la gestion de l'eau purement technique pour fabriquer des nouveaux paysages porteurs d'usages ?*

Autour de ce questionnement, les réactions, les problématiques et les enjeux identifiés ont été multiples, nous synthétisons ci-dessous les grandes orientations :

- Protéger l'eau, ses sources, la nappe phréatique, sa qualité et améliorer les outils de suivi et de vérification.
- Anticiper et prévenir le manque d'eau à l'avenir (la question de l'irrigation) et les problèmes d'érosion dus aux forts orages et aux périodes de sécheresse (notamment au niveau des vignes et des coteaux).

- Développer et entretenir les milieux naturels dont les zones humides, les berges et les plans d'eau, les étangs, les sources, …

- Réfléchir et mieux gérer la consommation d'eau : favoriser le réemploi, éduquer, faire de la pédagogie sur les consommations domestiques et agricoles, maîtriser les pertes, dissocier eau potable et eau non potable, réduire le chlore pour le traitement des eaux de source captées et destinées à la consommation.

- Valoriser et récupérer l'eau présente sur le territoire : capter, pomper, mieux acheminer, mieux traiter, aménager de petites retenues d'eau (à la parcelle), regrouper les stations d'épuration et travailler sur le traitement de l'eau propre rejetée.

- Valoriser cette ressource en tant qu'élément attrayant du paysage : développer des guinguettes et des loisirs comme à Cumières ou à Mailly Champagne avec bassins, développer des équipements de loisir au bord de l'eau (futur projet de l'Île bleue entre Ay et Epernay).

- Réfléchir sur la limite du Parc correspondant à la vallée de la Marne qui est à la fois une limite administrative et géographique du PNRMR mais aussi un élément paysager fort et identitaire du territoire de la Montagne de Reims.

# UNESCO / PATRIMOINE / IDENTITE / PAYSAGE

## QUELS PROJETS FÉDÉRATEURS SUR LE TERRITOIRE À L'AVENIR ?

- Le triptyque forêt, vigne et plaine : un grand paysage étagé fortement identitaire, comment réunir les différents acteurs autour d'un objectif commun ?
- Le Tardenois : une mosaïque de milieux à l'échelle du jardin, un paysage à valoriser ?
- Les villages : un urbanisme sur mesure inscrit dans le site (dans la clairière, en haut ou en bas du coteau, dans le talweg, ...), une politique urbaine à poursuivre ?
- La corniche, ses belvédères, ses affleurements rocheux, ses villages perchés : un point de vues privilégié pour comprendre le territoire et révéler la montagne ?

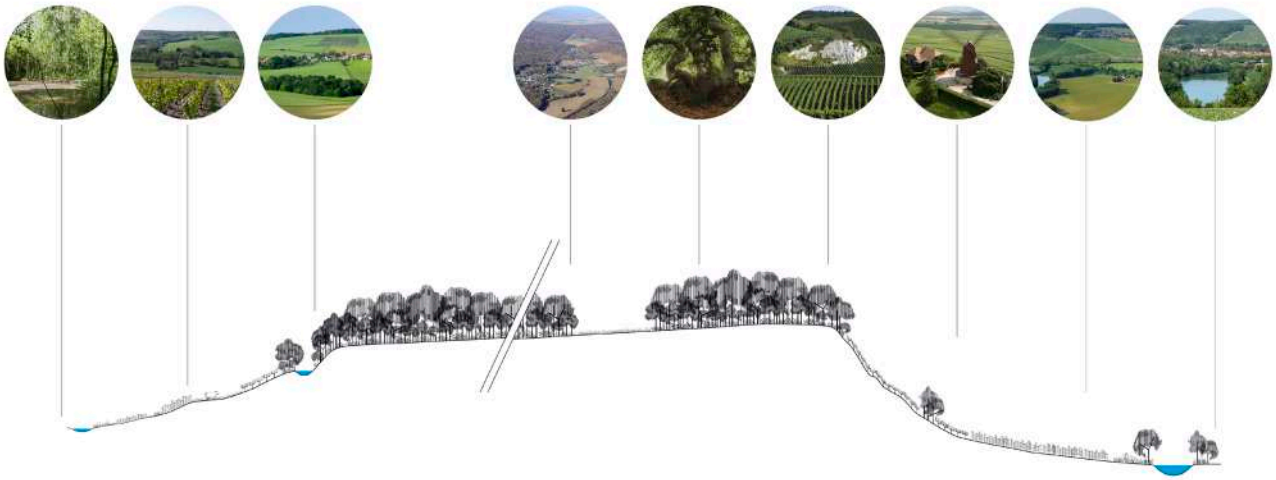

**2 - Le patrimoine, l'identité, le paysage et l'UNESCO.**
**Quel projet fédérateur sur le territoire à l'avenir ?**

Le groupe a été interrogé sur la base des questionnements suivants :

*- Le triptyque forêt, vigne et plaine : un grand paysage étagé fortement identitaire, comment réunir les différents acteurs autour d'un objectif commun ?*
*- Le Tardenois : une mosaïque de milieux à l'échelle du jardin, un paysage à valoriser ?*
*- Les villages : un urbanisme sur mesure inscrit dans le site (dans la clairière, en haut ou en bas du coteau, dans le talweg, ...), une politique urbaine à poursuivre ?*
*- La corniche, ses belvédères, ses affleurements rocheux, ses villages perchés : des points de vue privilégiés pour comprendre le territoire et révéler la montagne ?*

Les problématiques, thématiques et les enjeux majeurs identifiés sont synthétisés ci-dessous :

- Travailler et mettre en scène les points de vue sur l'ensemble du territoire : à la lisière de la forêt, depuis les villages et les vignes.

- Améliorer l'accueil au sein des villages : l'accueil est peu développé, voire inexistant, ainsi que les offres de restauration, alors même que la fréquentation augmente depuis l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

- Valoriser le patrimoine local y compris le petit patrimoine (murets, loges de vigne, églises romanes, …).=

- Valoriser la Vallée de la Marne : aménager et rendre la rivière plus accessible, développer des activités au bord de l'eau.

- Valoriser le Tardenois : ses villages, ses églises et son paysage de « campagne », la vigne n'est pas le seul point fort du territoire.

- Intervenir pour mieux intégrer les points noirs du territoire : les constructions mal intégrées, la ligne à haute tension, la route « Reims / Epernay », …

- Mieux gérer et exploiter la forêt mais aussi communiquer sur son exploitation : sensibiliser sur les coupes forestières à venir, intervenir sur les cheminements dégradés, intervenir sur les grillages qui bloquent les corridors animaliers,

- Privilégier le développement d'un urbanisme durable sans trop pénaliser les communes du Parc.

- Privilégier une architecture respectueuse des lieux par le choix des matériaux (brique, craie) et des couleurs, préserver les porches, les bâtiments industriels type Pommery,... Mais comment concilier l'habitat traditionnel et les nouvelles normes énergétiques, notamment quand on parle d'isolation par l'extérieur ?

- Intégrer une réflexion sur les énergies renouvelables : l'éolien, les panneaux photovoltaïques, …

- Sensibiliser les jeunes vignerons dans la gestion et l'aménagement des vignes et des activités annexes.

- Associer les acteurs locaux aux communes.

# MOBILITE / ATTRACTIVITÉ / POLARITES

## COMMENT AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ?

- Des villages et des acteurs dynamiques à mettre en réseaux, comment les valoriser à travers le plan de paysage?
- Une voie ferrée pour découvrir le Parc (gares de Rilly, Germaine, Avenay, Ay), des gares de proximité en lien avec des villes proches et les métropoles (Reims, Dormans, Épernay, Chalons, Paris). Un réseau ferroviaire existant à valoriser ? Des nouvelles portes d'entrées au PNRMR ?
- Un territoire à développer, comment favoriser le tourisme durable, des nouvelles activités et un cadre de vie unique sur la montagne ?

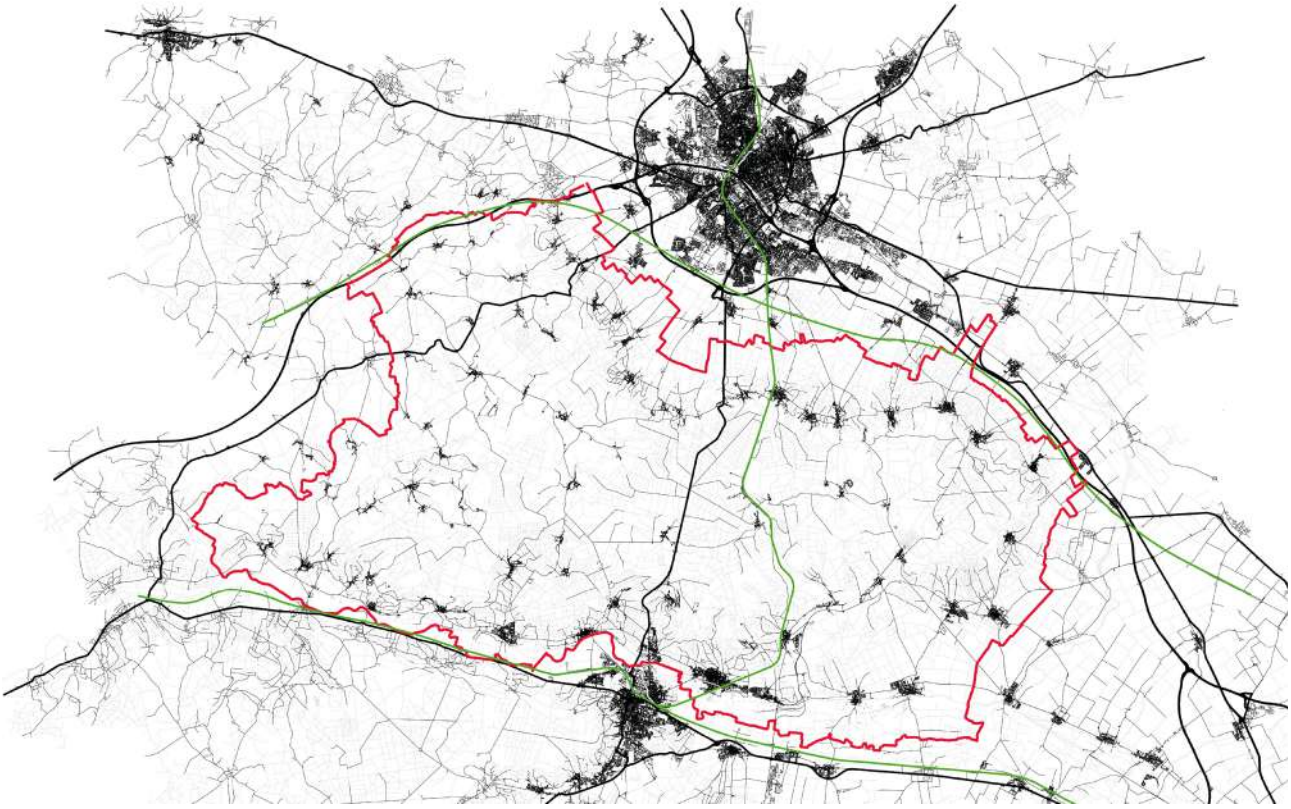

3 - La mobilité, l'attractivité et les polarités du territoire
Comment améliorer l'accessibilité et l'attractivité du territoire ?

Questionnements de départ :

*- Des villages et des acteurs dynamiques à mettre en réseau, comment les valoriser à travers le Plan de paysage ?*
*- Une voie ferrée pour découvrir le Parc (gares de Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay, Aÿ), des gares de proximité en lien avec des villes proches et les métropoles (Reims, Dormans, Épernay, Châlons-en-Champagne, Paris). Un réseau ferroviaire existant à valoriser ? De nouvelles portes d'entrées au PNRMR ?*
*- Un territoire à développer, comment favoriser le tourisme durable, de nouvelles activités et un cadre de vie unique sur la Montagne ?*

Les problématiques, thématiques et les enjeux majeurs identifiés sont synthétisés ci-dessous :

- Réfléchir aux réseaux de transports routiers en intégrant des notions d'intermodalité : bus + vélo + voiture + train, promouvoir le transport collectif, augmenter la fréquence, remplacer les grands cars par de petites navettes.

- Favoriser les nouvelles mobilités partagées : covoiturage, Rézo pouce (application autostop), points de mise à disposition de véhicules électriques (voiturettes, vélos, ...).

- Développer et renforcer le réseau des pistes cyclables : vtt, piste routière dans tout le PNRMR sans interruption, pistes cyclables dans le massif forestier, connexions vers la Coulée verte le long du canal de la Marne à l'Aisne, et la véloroute le long du canal latéral à la Marne et de la Marne, développer l'offre des vélos électriques.

- Développer et renforcer le réseau des chemins et sentiers : sentiers forestiers à thème, parcours ludiques dans le vignoble.

- Développer la mobilité fluviale.

- Développer des services d'accueil : chambres d'hôtes, restauration, bar, structures d'accueil dans les villages, offices de tourisme, parkings.

- Développer des manifestations et des événements sur le territoire : fêtes des villages, agenda online.

- Développer les marchés locaux de producteurs.

- Développer l'entraide intergénérationnelle.

- Autour de la vigne : développer l'œnotourisme, impliquer les vignerons, organiser des visites de caves et vignobles, montrer le travail des agriculteurs engagés, valoriser davantage le travail de la vigne.

- Dans la forêt : développer son attractivité et les activités en forêt.

- Améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

## 4.5.4 CONCLUSION

Les réflexions menées autour de l'eau ont permis de faire émerger une thématique qui semble devoir occuper une place centrale au cœur des futures politiques territoriales. Elle attire toute l'attention des élus locaux, elle s'enracine dans une diversité de problématiques très vaste et elle touche une grande pluralité d'acteurs locaux et territoriaux. Cette thématique répond également aux grands défis écologiques de notre époque et notamment le changement climatique. Différents acteurs travaillent déjà sur le sujet, au sein du PNRMR, dans les vignobles, dans les Communes et Communautés des Communes, dans les écoles, …

Les échanges menés sur le thème de l'identité, du paysage, du patrimoine et de l'UNESCO montrent que le travail mené par le PNRMR, valorisation-protection-information, donne ses résultats et doit continuer. L'inscription à l'UNESCO est un atout pour le PNRMR, mais le territoire dans son ensemble repose sur un paysage/patrimoine de qualité bien plus vaste et riche que les simples bien inscrits : la forêt, les vallées, les villages et l'architecture traditionnelle, le patrimoine naturel. Comment faire évoluer harmonieusement ce patrimoine au regard des enjeux climatiques, écologiques et économiques au sein du PNRMR ?

Quand on parle de mobilité, d'attractivité et de polarités, deux enjeux majeurs canalisent la discussion : améliorer la desserte et développer l'accueil. La demande de renforcer l'offre de services d'accueil et d'améliorer le réseau de transports, en favorisant notamment l'intermodalité et en diversifiant l'offre face à la montée du tourisme, révèlent le besoin de mettre en place une stratégie de développement coordonnée. Ce manque d'accueil, de restauration, d'hébergement, se couple à celui du manque de transports et d'accès à la Montagne.
Bien que les actions du Parc sur ces sujets soient soulignées (création et entretien des pistes cyclables, sentiers, aire de covoiturage), il est nécessaire d'avoir une approche plus globale tant pour améliorer les transports pour les habitants que pour favoriser l'accueil des touristes et l'accès à la Montagne depuis le bas (la Marne, Reims, Epernay, les gares SNCF, …).

Ce premier échange avec les élus du PNRMR a été riche et dynamique. Les avis des élus sur les thématiques présentées ont été positifs. Ils nous ont permis de valider ces trois thématiques et de les approfondir pour organiser quatre grands ateliers conclusifs sous forme de tables rondes, à l'automne 2019.

# 4.6
# LECTURE DE CARTE PARTAGÉE A L'ÉCHELLE 1/ 100 000e

## 4.6.1 OBJECTIFS

Après avoir passé plusieurs mois à ouvrir et enrichir notre point de vue et le débat autour du Plan de paysage (lire, visiter, rencontrer les acteurs locaux, comprendre les richesses du territoire, …), nous avons proposé un moment d'échanges sur une carte à l'échelle 1/100 000e présentant le PNRMR dans un territoire plus vaste. L'objectif était de favoriser une vision et une lecture synthétique et partagée du territoire du PNRMR, riche des échanges menés jusqu'ici, mais orientées vers une définition des enjeux à l'échelle du grand territoire.
Le travail sur les quatre thématiques identifiées au cours des six premiers mois était alors en cours d'évolution vers la définition de axes stratégiques de projet. Cet atelier fut ainsi l'occasion d'échanger sur ces premiers éléments du Plan de paysage.

Le 12 septembre 2019, l'équipe du Plan de paysage, les membres du Parc et le Comité Scientifique (M. Bazin, professeur émérite géographie et environnement à l'Université de Reims, et Président du Comité Scientifique du Parc et M. Fronteau, géologue et maître de conférences à l'Université de Reims) ont donc été réunis autour d'une carte à grande échelle, afin de s'interroger sur le territoire et de mettre en relation la géographie/géomorphologie du PNRMR avec les questions du Plan de paysage.

## 4.6.2 DÉROULEMENT

La matinée a été consacrée à une présentation de l'équipe du Plan de paysage, suivie de l'état d'avancement de l'étude et des étapes de la concertation.

Par la suite, l'atelier s'est déroulé autour d'une lecture de carte vivante réalisée par l'équipe du Plan de paysage. Christophe Laforge et Carolina Foïs, en dessinant à quatre mains sur un calque posé sur le fond de carte IGN à l'échelle 1/100 000e, tracent un certain nombre d'éléments constitutifs du territoire du PNRMR :

- La courbe 200 NGF / le GR et GRP.
- La Marne / Il n'y a pas de sommet sans révélation du creux.
- Les portes et les seuils du PNRMR.

L'atelier a été conclu par une réflexion sur le périmètre du PNRMR.

REIMS
CHALONS
AGGLO

LECTURE DE CARTE

## 4.6.3 SYNTHÈSE

**La courbe 200 NGF / le GR et GRP**

La courbe 200 NGF, est un seuil au-delà de laquelle les changements du climat s'opèrent. En montagne, on parle de la cote altimétrique au-delà de laquelle « la neige reste ». Ici c'est la forêt qui se développe au-delà de cette courbe de niveau, le plateau humide planté et frais s'affirme face aux paysages des coteaux, de la vigne et de la plaine crayeuse.
Cette courbe marque une transition paysagère forte au Nord, à l'Est et au Sud du plateau forestier pour s'assouplir et se perdre dans les vallonnements à l'Ouest du territoire dont le Tardenois.

La courbe 200 NGF est en quelque sorte le « logo » de la forme de la montagne elle-même. La corniche, assez souvent longée par le GR ou le GRP, a une qualité particulière. C'est le chemin qui permet de faire « le tour du propriétaire », qui dessert des points de vue extraordinaires et qui donne à voir et à comprendre tout le territoire.

En dessinant ensemble le parcours du GR qui fait le tour de la Montagne presqu'en suivant la courbe topographique de 200 NGF on rencontre les villages perchés en haut de coteaux, des belvédères et des points de vue exceptionnels, on longe la lisière forestière, et au sud on traverse les vallées des affluents de la Marne.

Ce seuil topographique représente, pour l'équipe du Plan de paysage, l'espace sur lequel se rejoignent beaucoup d'enjeux et d'acteurs du territoire.

**La Marne / Il n'y a pas de sommet sans révélation du creux.**

La Vallée de la Marne est l'alter ego, en creux, de la Montagne. C'est une entité paysagère forte et très présente dans le paysage mental des habitants et des visiteurs.

La Marne révèle la montagne par le creux. Elle permet de comprendre le dispositif des coteaux et elle offre des points de vue uniques sur la Montagne et depuis la montagne. Enfin la Marne est une porte d'entrée au PNRMR depuis des villes importantes : Epernay, Dormans, Châlons-en-Champagne et pourquoi pas Paris.

Les membres du PNRMR et du Comité scientifique attirent l'attention de l'équipe du Plan de paysage sur la Vesle, sa vallée et le canal de la Marne à l'Aisne qui :

- Effleurent le Parc à proximité de Verzenay et passent à proximité de sa limite au Nord et à l'Est du PNRMR.
- Délimite (la Vesle) le pied de la Montagne au Nord en séparant le plateau forestier de la Montagne de Reims du Mont de Berru.

Faut-il considérer ces éléments forts dans le paysage du creux de la Montagne comme une limite du PNRMR ? Faut-il les intégrer davantage ? Y réfléchir en termes de portes d'entrée au Parc ? Le plan de paysage doit intégrer ces questionnements.

### Les portes et les seuils d'accès au PNRMR

Les axes routiers et la voie ferrée qui traversent le Parc sont dessinés sur le plan. Ils sont déterminés comme étant des seuils « étirés », des portes d'entrée paysagères du PNRMR.
On les compare aux « entrées du jardin », parcours privilégiés de découverte du territoire que ce soit en voiture, à vélo, en train ou à pied.
Ainsi, la RD951 qui relie Epernay et Reims, la route RD980 Reims/Dormans qui traverse le Tardenois, la RD9 qui relie Reims, Condé-sur-Marne et plus loin Châlons-en-Champagne sont à la fois des parcours d'accès et des seuils paysagers du PNRMR.

La ligne ferroviaire Reims-Epernay, appelée ' « ligne des bulles », et ses gares sont en revanche identifiées comme des portes d'entrée internes au PNRMR.

### Réflexion sur la limite du PNRMR

Au terme de la lecture de carte, la question de la limite du Parc est posée au Comité Scientifique et aux membres du Parc. Différentes hypothèses sont évoquées :

- Etendre le PNRMR au-delà de la Marne en intégrant la « Cote des Blancs » plus au Sud et en plaçant la Marne au cœur d'un grand parc.
- Etendre le parc vers le Nord, en intégrant la vallée de la Vesle et le Massif de Saint-Thierry, on évoque ainsi l'idée d'un parc des Montagnes de Reims.
- Etendre le PNRMR vers l'Ouest dans le prolongement de la Vallée de l'Ardre, et vers Dormans au Sud-Ouest.

Ces hypothèses permettent de faire émerger une discussion riche sur la pertinence d'élargir le périmètre du PNRMR vers la plaine crayeuse, la Vesle et le canal de la Marne à l'Aisne, ou sur la nécessité de rester sur un territoire plus restreint sur lequel beaucoup reste à faire. Plutôt que d'intégrer de nouveaux secteurs au Parc, il est plutôt envisagé de créer du lien entre les acteurs du territoire proche, pour porter des enjeux communs.

Cette réunion a également permis de poser la question de l'intérêt d'une éventuelle extension du PNRMR vers des communes actives qui souhaiteraient adhérer volontairement au PNRMR (notamment des communes situées à l'Ouest du territoire). Est-il envisageable de réfléchir à une extension progressive vers l'Ouest et dans le Tardenois.

La question de la relation entre le PNRMR, la plaine agricole située à l'Est et au Nord du périmètre ainsi que le canal de la Marne à l'Aisne est également abordée. Faut-il davantage questionner et investir ces zones pour en favoriser une évolution positive ?

## 4.6.4 CONCLUSION

La courbe 200 semble, à ce stade de l'étude, susciter de l'intérêt à un endroit stratégique du PNRMR, autant pour son aspect géomorphologique, que pour la richesse des lieux côtoyés sur cette ligne 'fil' (GR, lisière, villages…). Ce point sera développé dans la suite de l'étude.

Cette présentation à grande échelle a permis de faire émerger l'intérêt du cours d'eau de la Vesle et du canal de la Marne à l'Aisne, qui représentent un enjeu en termes de potentielle porte d'entrée au PNRMR et connexion privilégiée avec le centre-ville de Reims.

Les portes, seuils, voies d'accès au PNRMR, que ce soit les routes départementales, la voie ferrée ou bien les cours d'eau qui bordent le Parc au Nord, à l'Est et au Sud, mis en évidence sur la carte à grande échelle, trouvent toute leur place dans une réflexion stratégique dans le Plan de paysage. Quelle place occupera la Montagne de Reims dans la région et son territoire proche à l'avenir ?

Enfin, les réflexions sur la limite du PNRMR située dans la plaine céréalière, posent la question de l'agriculture et de sa dynamique future, pour laquelle aucune compétence en interne au PNRMR n'existe à ce jour en dehors du Projet Alimentaire Territorial. Cette couronne est-elle porteuse d'enjeux de protection et de valorisation de la Montagne ?

# 5

# DÉFINIR DES ENJEUX PARTAGÉS

## LES TABLES RONDES THÉMATIQUES

(é)cohabiter

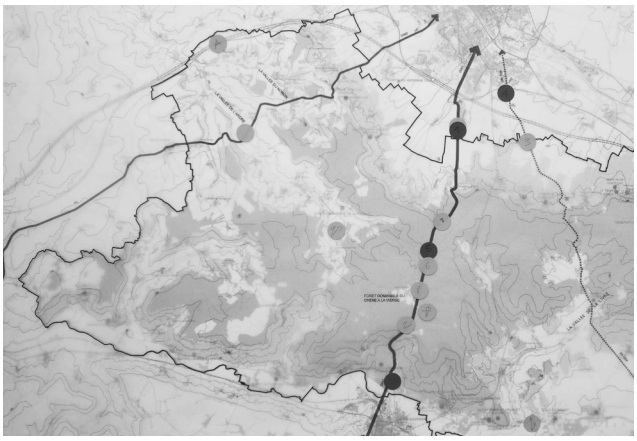

# 5.1
# LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODE

Grâce au travail de recherches et d'analyse, à la connaissance du territoire que nous avons acquise par nos visites et par l'étude des documents sources, aux échanges avec l'équipe du PNRMR et les différents acteurs locaux rencontrés et grâce aux réponses au questionnaire diffusé, nous avons identifiés quatre grandes thématiques de réflexion :

- L'eau : le château d'eau et le cycle de l'eau.

- Mobilité / Attractivité / Polarités.

- Patrimoine / UNESCO / Identité / Paysage.

- Territoires en mutation.

Ces quatre thématiques proposées regroupent une grande diversité d'enjeux identifiés. Elles sont volontairement pluridisciplinaires et ouvrent la discussion sur la dimension stratégique du Plan de paysage qui sera traitée dans la phase 02 de l'étude. Elles intègrent également des questionnements complémentaires sur les limites du PNRMR.

Sur un territoire si vaste et riche comme la Montage de Reims, les sujets stratégiques à traiter dans le cadre du Plan de paysage sont multiples. Notre objectif est maintenant, en conclusion de la phase 01, de comprendre et choisir quels axes fédèrent une réflexion commune forte et partagée. Quelle stratégie engage le plus grand nombre d'acteurs locaux. L'objectif de ces rassemblements était donc d'explorer le potentiel de chaque thématique en tant que possible axe structurant d'une stratégie partagée à porter par le Plan de paysage à l'échelle du PNRMR, voir au-delà.

Nous avons donc décidé d'organiser des tables rondes permettant à l'équipe du Plan de paysage et aux référents de chaque thématiques identifiés au sein du PNRMR, d'ouvrir le débat et d'échanger avec une grande variété d'acteurs locaux : les élus locaux et représentants des communes proches et des Communautés de Communes ; les experts, les techniciens et les chargés d'opération selon les thématiques traitées (ONF, VNF, Syndicats agréés, bureaux d'études, …) ; les acteurs vertueux du territoire (vignerons, membres du tissu associatif, …) ; les membres du Comité scientifique du PNRMR ; les membres de Comité Champagne, ainsi que les membre et référents de la Mission CMCC (Voir liste des participants en annexe).

Chaque table ronde, organisée autour d'une cartographie thématique réalisée par l'Atelier Foïs, s'est déroulée sur une durée d'environ 2h30 sur la base de la trame suivante :

**I - Se présenter, établir le lien :** brève introduction de l'équipe du Plan de paysage, de la méthode, de l'avancement de l'étude, du choix de la thématique proposée et des attendus de la matinée.

II - Initier le dialogue : autour d'un rapide tour de table, parfois accompagné d'un « brainstorming » sur les notions de la thématique, le premier contact et la prise de parole libre permet d'ouvrir la discussion pour la suite de l'atelier.

III - Identifier les qualités paysagères / regard sensible et subjectif
Les acteurs locaux sont ici invités à donner tant leur avis personnel que professionnel, à partager leur vécu et à citer des lieux qualitatifs sur le territoire. Support : Cartographie de l'eau + drapeau/gommettes.

IV - Identifier les faiblesses / points de vigilances / dynamiques
Chaque acteur présent exprime et détermine librement les points « noirs » du territoire, afin de cartographier le PNRMR aussi bien positivement que négativement. Support : Cartographie + drapeau ou gommettes colorées.

V - Synthétiser et dégager les enjeux partagés
Support : Superposition des calques + feutre coloré pour synthétiser les enjeux. Etape clé de chaque table ronde, cette synthèse permet de dégager les ambitions portées par la majorité d'acteurs, d'identifier les acteurs engagés dans la démarche et la thématique, et de sonder la thématique, en tant que potentiel axe de projet pour le Plan de paysage.

D'univers et de formations très différents, chaque participant aux ateliers a contribué, de près ou de loin, à enrichir notre connaissance du territoire et à pousser une réflexion partagée sur la dimension stratégique du Plan de paysage.

# 5.2
# TABLE RONDE N°1
# LE CHÂTEAU D'EAU :
# DES PLUIES AUX RIVIÈRES

VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

## 5.2.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'eau est l'essence même de la Montagne de Reims. Elle a façonné le paysage à des échelles temporelles différentes, et est aujourd'hui au cœur des questions environnementales. Thème incontournable de cette étude, l'eau suscite le débat en tant que bien commun, ressource épuisable, fragile, polluée, …

Les six premiers mois d'étude ont mis en évidence l'omniprésence de l'eau sur la Montagne, perceptible au travers du travail quotidien du Parc : inventaires des zones humides, mares, ZNIEFF, berges… . L'eau est également très présente dans les préoccupations des acteurs locaux sur les sujets d'érosion, d'inondation et de pollution mais très discrète et parfois oubliée, notamment sur le plateau forestier.

L'eau, même si elle est omniprésente au cœur de ce paysage emblématique, reste à ce jour une thématique trop souvent banalisée et abordée d'un point de vue purement technique et réglementaire. Mieux comprendre son cycle, faire rencontrer les acteurs locaux qui travaillent sur le sujet, tant dans la forêt (en-amont), que sur les coteaux en pente ou bien au fond des vallées (à l'aval) est l'occasion de s'interroger sur les habitudes et sur le potentiel des aménagements hydrauliques en matière d'usages et de paysage.

Confronter la vision de l'équipe du Plan de paysage à celle des acteurs locaux et des membres du PNRMR est donc l'occasion de révéler, ou non, le potentiel fédérateur de ce thème comme levier de projet du Plan de paysage.

## 5.2.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Afin de comprendre le lien entre l'eau et la Montagne, le patrimoine naturel, le paysage vécu et les enjeux techniques et environnementaux du territoire, nous avons abordé le thème à deux différentes échelles :

- Dans un premier temps à l'échelle de la Montagne de Reims, ses bassins versants et ses façades fluviales, nous avons utilisé la notion de « château d'eau » pour définir l'eau sur le territoire en partant du sommet de la montagne, en mettant l'accent sur cette ressource discrète mais omniprésente qui caractérise le plateau forestier humide, tel un « réservoir » d'eau pure… Quelles perceptions sensibles, quels paysage vécus, quels enjeux forts à l'échelle du territoire, quel potentiel face au changement climatique, … ?

- Dans un second temps, nous avons travaillé autour d'un zoom sur la commune d'Ambonnay, village exemplaire dans la gestion de l'eau, notamment sur les coteaux viticoles Est de la Montagne de Reims. Le village, situé au pied du coteau, entre la vigne et la plaine agricole, est directement impacté par l'écoulement de l'eau des coteaux viticoles. Il est aussi délimité, à l'Est, par un réseau de talwegs progressivement effacés par des décennies de pratiques agricoles et un remaniement des sols. Cette échelle resserrée nous a permis de nous interroger sur les pratiques quotidiennes : le rapport à l'eau dans les villages, les questions d'irrigation, l'imperméabilisation des sols, les stations d'épuration, la gestion de l'eau dans les coteaux viticoles, la problématique des aires de lavage,… Quelle politique et quels enjeux du quotidien ?

## 5.2.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

**Le château d'eau**

Quand on utilise le terme de « château d'eau » pour la Montagne de Reims, les réactions sont multiples : il est tantôt assimilé à une « éponge », à l'idée d'un équilibre maîtrisé, d'une eau invisible, secrète ; tantôt associé à la dimension purement technique des ouvrages hydrauliques destinés à des usages variés : distribution d'eau potable, irrigation, maîtrise des cours d'eau, assainissement, …
La dimension poétique et sensible de l'eau sur la Montagne apparaît comme nettement séparée de sa dimension technique.

En tant que point fort du territoire, l'eau est vécue, depuis le bas de la Montagne, au travers des cours d'eau qui l'encercle. La Marne, la Vesle et le canal, par leur proximité avec des ensembles urbains, sont les premiers lieux récréatifs des habitants.

Au sein de la Montagne, le Tardenois, avec la vallée de l'Ardre, est perçu, traversé et valorisé par des chemins de randonnées…

Au cœur du Parc, et notamment en haut du plateau au milieu de la forêt, l'eau se dévoile pour les connaisseurs (membres du Parc et du Comité scientifique, chercheurs, …) au détour d'une mare, d'une source près d'une pelouse calcicole, ou dans la zone karstique située à l'Est du plateau forestier, par la richesse de la faune et la flore qui s'y développent. Sur le plateau, dans la forêt et ses vallées, le foncier majoritairement privé cache un patrimoine inattendu et fragile.

Le rapport entre eau et socle géologique est unique sur la Montagne, et la Cave aux coquillages est un exemple positif, apprécié pour raconter l'histoire géologique de la Montagne. La zone karstique, notamment grâce à l'ensemble d'informations collectées par le projet LIDAR (2), est un véritable patrimoine qui serait à valoriser davantage.

En tant que point faible, l'eau est encore perçue comme une contrainte en termes de ruissellement, dont

la gestion sur le territoire s'avère difficile, entraînant parfois des aménagements hors d'échelle et difficiles à intégrer (projet d'un bassin d'orage SNCF sur le plateau, près du tunnel entre Germaine et Rilly-la-Montagne). La pratique viticole est pointée du doigt (terres à nue, bétonisation des chemins d'accès, usage de produits phytosanitaires, …) mais évolue positivement depuis quelques années (enherbement des rangées).

Les échanges au fil de l'atelier reflètent une contradiction entre la conscience collective d'une ressource épuisable, versus des équipements techniques pauvres en usages et appropriation. Ici, comme ailleurs, le débat est représentatif du rapport à l'eau et à sa gestion sur le territoire qui doit évoluer. La gestion de l'eau est bien trop souvent abordée comme un sujet purement technique, une problématique à résoudre et rarement comme ressource capable de produire des paysages et de supporter des usages.

2) Projet LIDAR : Dans le cadre du label « Forêt d'exception » le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et l'Office National des Forêts ont pu faire réaliser un vol LIDAR sur les forêts de la Montagne de Reims, plus particulièrement sur les trois forêts domaniales, des Faux de Verzy, du Chêne à la Vierge et d'Hautvillers. Ce projet a pour ambition d'alimenter des recherches sur l'histoire humaine et écologique du massif forestier, d'améliorer nos connaissances des forêts domaniales, communales et privées sur le territoire du Parc, de mieux connaître la forêt afin d'adapter la gestion forestière et de protéger des éventuels éléments de patrimoine inconnus jusqu'à maintenant.

Le LIDAR est une technologie basée sur la télédétection par laser. Cette technologie de mesure à distance est fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur. Le laser est placé dans un avion qui balaye la zone et enregistre la position géographique de tous les objets. Le vol a été réalisé par le prestataire pendant l'hiver 2018 et les données ont été analysées par le bureau d'étude archéologique de l'ONF en 2018-2019. Les données LIDAR ont pu mettre en évidence des traces archéologiques (époque médiévale à la seconde Guerre Mondiale), les caractéristiques dendrométriques des peuplements forestiers, les aspects géomorphologiques actuels, les réseaux hydrauliques, le parcellaire forestier actuel, les localisations de la desserte, les karstifications, les zones humides, la gestion des eaux… . Une convention de partenariat tripartite a été établie entre le Parc, l'ONF et l'URCA, permettant de partager les données LIDAR. Les données ont été transmises au laboratoire GEGEENA. Ce même laboratoire a lancé une demande fin 2019, auprès de l'Université de Reims afin d'obtenir un programme de recherche sur 3 ans (thèse) basé sur les données LIDAR (axe eau). Il reste encore de nombreux sujets d'étude à explorer grâce à ces données brutes, notamment sur l'Histoire de forêt en Montagne de Reims, ses usages, sa gestion (cf. Projet de Charte Forestière du Triangle Marnais)

L'exemple d'Ambonnay

Au cours de la matinée, M. Déthune, élu et vigneron actif sur la commune d'Ambonnay, nous a expliqué les actions menées sur le village et son territoire proche depuis près de 20 ans. Une réflexion poussée et innovante sur la gestion de l'eau a été initiée par un groupe d'acteurs locaux volontaires. Cette démarche, supportée par les élus locaux, a permis une prise de conscience collective en matière de gestion de l'eau, notamment au sein des vignes.

Progressivement, les réflexions menées ont donné lieu à des aménagements exemplaires allant du simple enherbement des parcelles, à l'utilisation de dalles alvéolées pour les accès aux vignes, à la création de puisards (le sol drainant d'Ambonnay permet de travailler davantage sur l'infiltration tandis qu'ailleurs le recours aux bassins d'orage est inévitable), mais aussi en engageant la commune et ses viticulteurs dans des projets plus ambitieux tels qu'une aire de lavage collective. L'exemple de la station de lavage des engins agricoles, mise à disposition par la commune, qui récupère, traite et réutilise les eaux, est un autre exemple vertueux de gestion de l'eau.

Ces différents projets ont été financés tant par les acteurs locaux, que par la commune et, selon le cas, par d'autres acteurs dont le Comité Champagne et le Département.
Autre que la gestion des eaux de ruissellement, d'autres enjeux sont progressivement ajoutés à la réflexion, notamment en matière d'arrêt et/ou de réduction des herbicides et de valorisation des eaux issues de la station d'épuration.

Ces exemples concrets engagent la discussion sur d'autres projets menés sur le territoire, qui soulignent qu'un changement de mentalité s'opère et qu'un véritable processus est en cours. Nous relevons, sans être exhaustifs : les études et réflexions en cours sur les trames vertes et bleues, en particulier les enjeux identifiés au droit du Rouillat situé entre Chamery et Sermiers, cette étude est identifiée dans le cadre de son Plan Pluie par la Communauté Urbaine du Grand Reims ; l'aménagement des bassins et mares près de sentiers ouverts au public (Mailly-Champagne), la réorganisation des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), les nouvelles lois sur la protection des ripisylves et sur l'interdiction de cultiver à une distance minimale des berges, ….

Les solutions de gestion de l'eau ne sont pas uniques, elles dépendent du sol, de la topographie, des activités et du taux d'imperméabilisation des sols ainsi que de l'engagement des acteurs locaux. Mais différents outils et solutions existent et une prise de conscience collective et partagée est en cours, que ce soit à l'échelle du triangle marnais, ou à l'échelle de acteurs locaux.

Chemin en dalles gazon et construction d'une aire de lavage

# LE CHATEAU D'EAU
## DES PLUIES AUX RIVIERES

### L'EAU OMNIPRESENTE

- PERIMETRE DU PNR
- BASSINS VERSANTS (MARNE 1, MARNE 2, ARDRE 1...)
- COURS D'EAU
- ETENDUES D'EAU
- CONTINUUM
- ZONE INONDABLE DE LA MARNE
- FORET
- VIGNES
- POINT D'EAU source, point de production d'eau (pompage, puits) ou point se stockage d'eau de petite dimension (citerne, lavoir, bassin)
- ZNIEFF 1 (zones en lien avec l'eau)
- ZNIEFF 2
- NATURA 2000

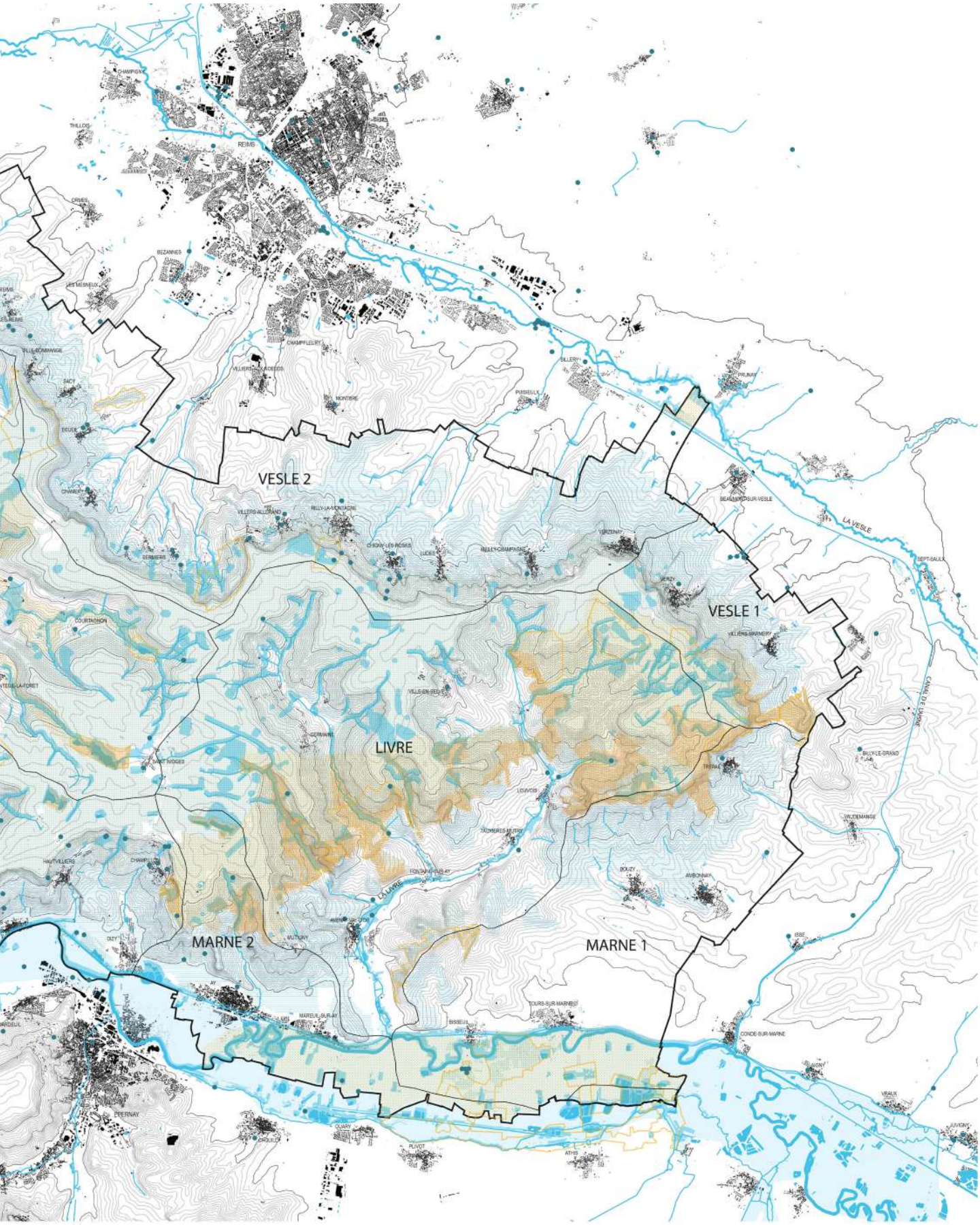
VESLE 2
VESLE 1
LIVRE
MARNE 2
MARNE 1
LA VESLE
LA LIVRE
REIMS
CHAMPIGNY
THILLOIS
ORMES
BEZANNES
LES MESNEUX
CHAMPFLEURY
VILLERS-ALLERAND
MONTBRE
SILLERY
PUISIEULX
PRUNAY
SACY
EGUEK
CHAMERY
SERMIERS
RILLY-LA-MONTAGNE
CHIGNY-LES-ROSES
LUDES
RILLY-CHAMPAGNE
VERZENAY
VERZY
BEAUMONT-SUR-VESLE
SEPT-SAULX
VILLERS-MARMERY
COURTAGNON
VILLE-EN-SELVE
GERMAINE
SAINT-MOGES
LOUVOIS
TREPAIL
BILLY-LE-GRAND
VAUDEMANGE
TAUXIERES-MUTRY
FONTAINE-SUR-AY
BOUZY
AMBONNAY
HAUTVILLIERS
CHAMPILLON
DIZY
MUTIGNY
AVENAY-VAL-D'OR
ISSE
AY
MAREUIL-SUR-AY
BISSEUIL
TOURS-SUR-MARNE
CONDE-SUR-MARNE
AVIGNY
VRAUX
JUVIGNY
EPERNAY
CHOUILLY
OUARY
PLIVOT
ATHIS
CANAL DE L'AISNE

# LE CHATEAU D'EAU
## DES PLUIES AUX RIVIERES

### LEGENDE CARTE 3

- PERIMETRE PNR
- GRANDE RANDONNEE
- ROUTES PRIMAIRES
- CHEMINS
- POINT DE VUE AMENAGE
- COURBE TOPOGRAPHIQUE 50 M
- COURBE TOPOGRAPHIQUE 1M
- STATION D'EPURATION
- SURFACE EAU
- TALWEG
- TRONCONS COURS EAU
- POINT D'EAU
- POINT D'EAU ISOLES
- NOEUDS HYDROGRAPHIQUES
- ZNIEFF

### LEGENDE CARTE 4

- LIMITE DU PNR
- FORET PUBLIQUE
- LOGE DE VIGNE
- GR
- PONT DE VUE AMENAGE

PLU AMBONNAY

**ZONES URBAINES**

- UA à dominante d'habitat
- UAa activités économique en développement en centre-bourg
- UB à dominantes d'habitat pavillonnaire
- UE à vocation d'équipement public
- UX à dominante d'activités

**ZONES A URBANISER**

- AU à dominante d'habitat
- AUX à dominantes d'activités
- ER emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, installa d'intérêt général et espaces verts

**ZONES AGRICOLES**

- A agricole
- Ap agricole protégé inconstructible
- Av agricole inconstructible sur le vignoble
- N zone naturelle

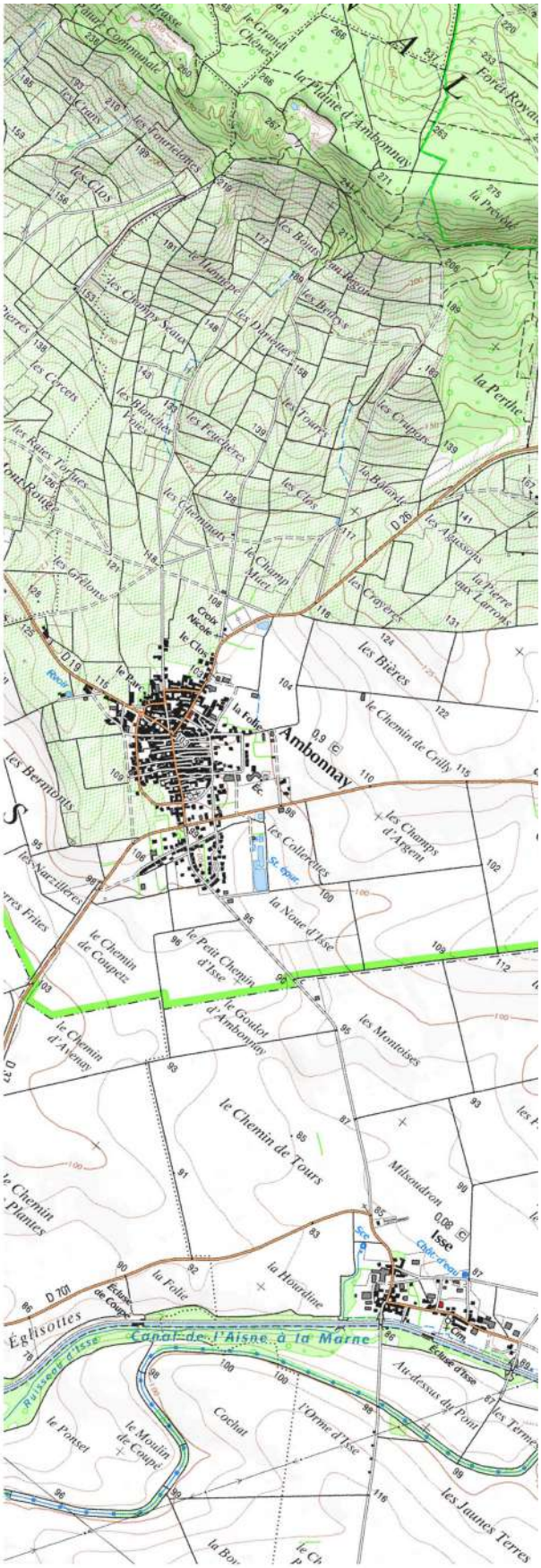


CARTE 1 : FOND IGN - Montage d'après les données Qgis,
Echelle 1/40 000,réalisée par l'Equipe du Plan Paysage, Octobre 2019

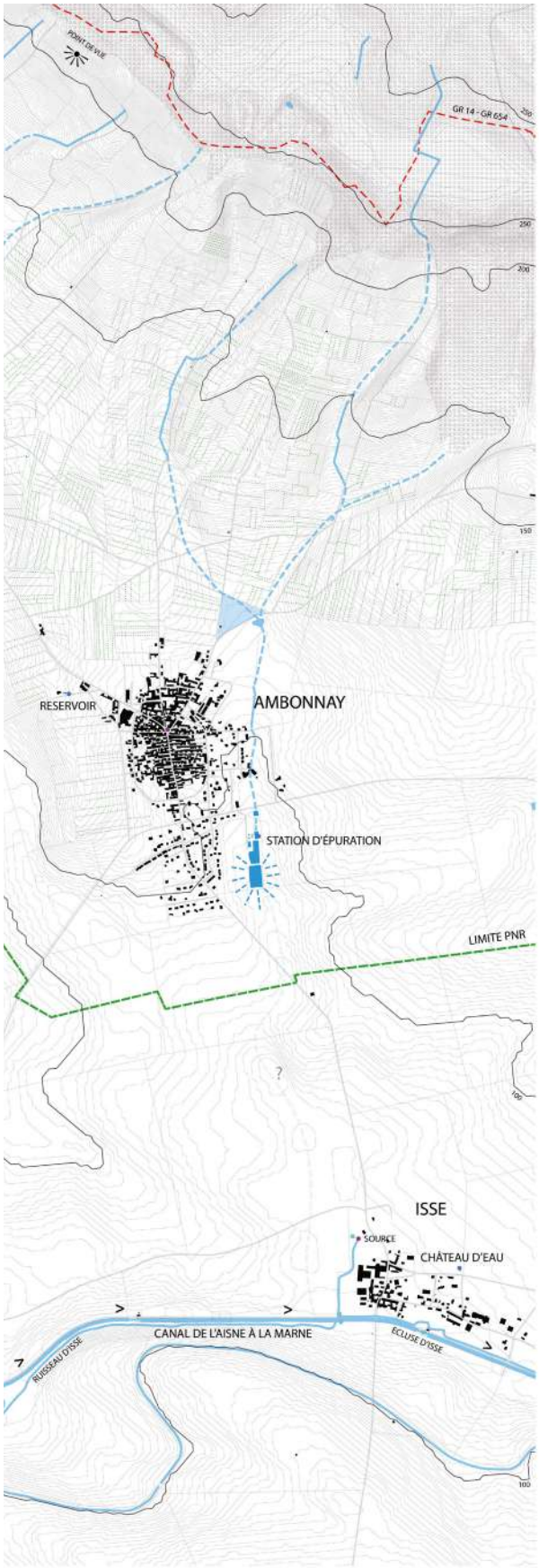


CARTE 3 : TOOGRAPHIE ET HYDRAULIQUE - Montage données QGIS
Echelle 1/40 000, réalisée par l'Equipe du Plan Paysage, Octobre 2019

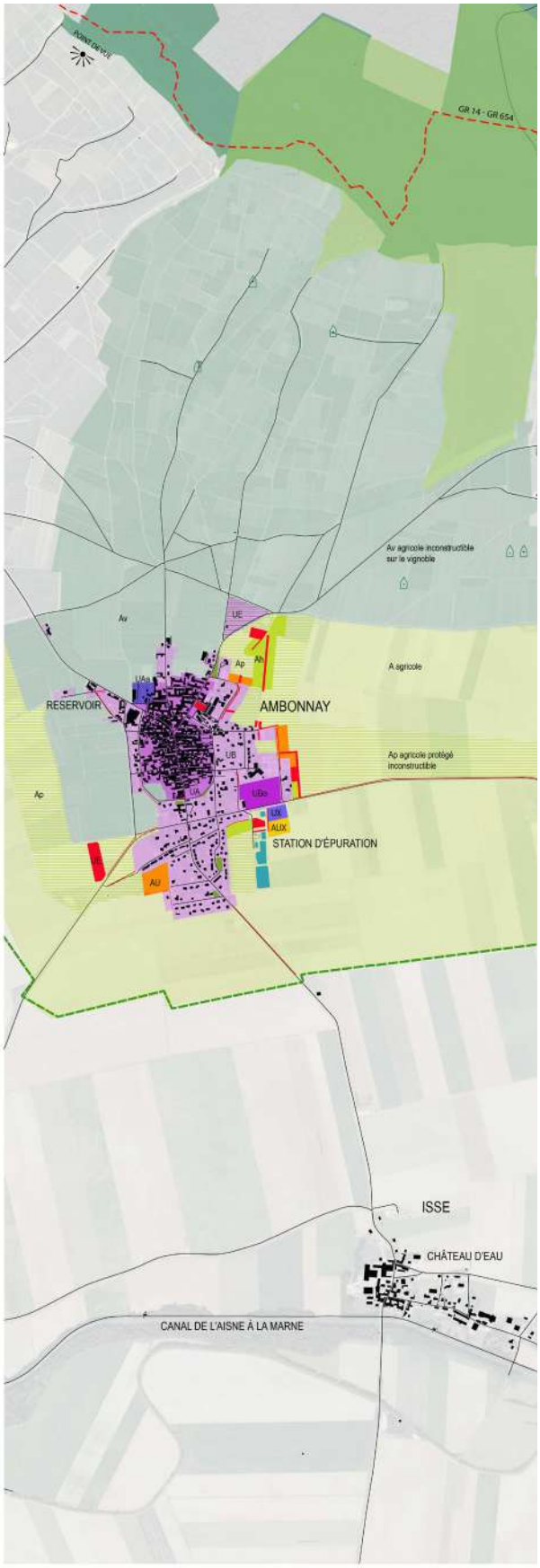


CARTE 4 : REGLEMENTATION ET PAYSAGE - Montage vue aérienne et données QGIS, PLU d'Ambonnay
Echelle 1/40 000, réalisée par l'Equipe du Plan Paysage, Octobre 2019

## 5.2.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX IDENTIFIÉS

L'eau structure et a structuré les paysages de la Montagne de Reims depuis toujours (voir chapitre 2). Cette thématique est forte, elle porte les enjeux écologiques, climatiques et environnementaux de demain ; elle a le pouvoir de lier le Parc et son territoire bien au-delà des simples limites administratives du PNRMR et capte « les gens par le sensible ». C'est un élément naturel, une ressource, qui concerne à la fois la ville, l'espace urbanisé et les paysages de demain.

A ce jour, les outils et les réflexions engagés autour de l'eau sont essentiellement d'ordre règlementaire et technique, mais aussi pédagogique. L'évolution des mentalités est en cours tant sur le territoire du PNRMR qu'aux alentours : les communes et les communautés de communes du Parc et des agglomérations proches se dotent d'outils règlementaires poussés et contraignants. La gestion de l'eau à la parcelle est une réalité. La prise de conscience des enjeux environnementaux et climatiques favorise une nouvelle approche de cette ressource, la communication et la sensibilisation mettent de plus en plus en avant la fragilité de l'eau en tant que ressource commune à préserver, célébrer et valoriser plutôt qu'à systématiquement évacuer rapidement.

Les réflexions en cours et les aménagements prévus sur le territoire autour de la Marne, de la Vesle et le long des canaux (le canal de la Marne à la Vesle et le canal de la Vesle) : aménagement de pistes cyclables, projet de la base de loisirs de l'Île Bleu, les réflexions en cours sur la trame bleue, l'entretien et la plantation de ripisylves, l'interdiction d'utiliser des pesticides à proximité de cours d'eau, l'inventaire des zones humides, … reflètent le besoin éminent de renouveler notre rapport à l'eau :
- D'une part car c'est un élément indispensable à un cadre de vie de qualité qui se veut durable.
- De l'autre parce que l'eau, qu'elle soit canalisée dans des rivières, des canaux, des bassins, des mares ou des zones humides, offre un cadre paysager fort, synonyme d'évasion du quotidien et partagé par une grande diversité d'acteurs et d'usagers.

De ce point de vue, l'eau semble constituer une thématique forte et incontournable à intégrer et développer dans le cadre de la future révision de la charte du PNRMR.

Pour le Plan de paysage, nous pouvons conclure cette phase d'analyse sur la thématique de l'eau avec la carte de synthèse et la légende ci-après qui présente et illustre les enjeux identifiés sur le territoire :

**1- Le Rouillat : porte d'entrée entre le PNRMR et continuité écologique ?**

La ville de Reims travaille sur la restauration écologique du Rouillat, cet élément paysager qui descend discrètement de la Montagne de Reims, en trouvant ses sources au bord du plateau forestier, derrière Courtaumont à Sermiers, ou près de Nogent à Sermiers et Chamery pour son affluent le Cosson. Il traverse la plaine agricole pour rejoindre la périphérie de Reims et disparaître aux portes du quartier Murigny Sud (une fois traversée l'autoroute de l'Est et la ligne du TGV).

Dans le cadre d'une réflexion sur la qualité des parcours reliant le Sud de Reims, la gare TGV de Bezannes et la Montagne de Reims, le Rouillat, élément paysager très discret, presque effacé du paysage, offre un grand potentiel à retisser un lien paysager qualitatif, riche de sens et porteur d'enjeux multiples. A ce stade il nous semble donc important d'intégrer cet axe de projet dans le cadre du Plan de paysage.

Depuis les quartiers sud de Reims ou en sortant de la gare TGV de Bezannes, de la zone industrielle de Champfleury, deux axes majeurs donnent accès au Parc : la RD951 et la RD22. Plus discrète que l'axe Nord-Sud (RD951), la RD22 donne accès au Parc (la Maison du Parc, le GR et le GRP de la vallée de l'Ardre) en traversant le Tardenois.

La question de la mise en valeur, depuis la gare Champagne-Ardenne TGV, de la route vers Sacy et le plateau, forestier se pose également. Cette connexion Reims / Gare TGV / Montagne, a le potentiel d'une connexion à foret valeur paysagère pouvant conjuguer une pluralité de mobilité.

### 2- De la Vesle au Plateau

L'accès de Reims et la Montagne ne se développe pas uniquement sur un axe Nord/Sud. Depuis le centre-ville et les quartiers Est notamment, l'enjeu qui émerge est bien celui de valoriser une connexion entre la voie verte très appréciée, aménagée le long du canal de la Vesle et traversant le centre de Reims et le PNRMR.

La connexion entre Sillery, le long du canal de laMarne à l'Aisne et Verzenay sur la partie Est du coteau viticole de la Montagne, est une véritable opportunité pour relier le Parc au cœur de Reims. C'est également sur ce même axe que passe le GR, qui relie Reims au plateau forestier, aux Faux de Verzy, au Phare et Moulin de Verzenay et à la zone karstique (enjeu 6).

### 3- De la Marne au Plateau

La vallée de la Marne et sa véloroute sont la porte d'entrée Sud du Parc, véritable seuil paysager étiré qui relie le Parc à Dormans, Epernay, Châlons-en-Champagne et à une plus grande échelle: Paris, et le Grand Est.

Le long de cet axe, différents points demandent à être étudiés : le point de rencontre de Condé-sur-Marne entre le canal de la Marne à l'Aisne et la Marne, les confluences entre la Marne et ses affluents (le Ru du Belval, le Brunet, la Livre). Ces points de convergence sont-ils à explorer comme des séquences cohérentes, des portes d'entrée du Parc ?

### 4- Projet de « L'île Bleue »

Le projet de L'île Bleue concerne la création d'une future carrière de soixante hectares dans la vallée de la Marne sur la plaine inondable d'Aÿ et l'aménagement d'une base de loisirs, d'un lac, d'un petit port, après l'exploitation de la carrière.

Ce projet, même si sa réalisation n'est pas encore assurée et que son échéance se situe à long terme (+15 ans), est déjà devenu un futur point d'attractivité sur le territoire. C'est un site stratégique pour développer des loisirs près de l'eau, donner accès à la Marne et à sa vallée, desservie par la « Ligne des bulles » (Gare d'Aÿ) et situé à proximité d'Epernay.

Dans le cadre du Plan de paysage, ce lieu pourrait devenir un point d'entrée vers le Parc et une opportunité de connexion avec le haut de la Montagne.

### 5- La Marne depuis les coteaux

Depuis le GR et les villages des coteaux Sud-Ouest de la Montagne, les points de vue exceptionnels sur la vallée de la Marne se succèdent.
Cette relation visuelle à l'eau est très appréciée et est sans doute à valoriser.

### 6- La zone karstique

Cette zone du plateau forestier, protégée ZNIEFF de type I et II, ainsi que le site Natura 2000, est particulièrement riche et intéressante. Ici l'eau a créé un paysage souterrain unique. Proche des Faux de Verzy, bien desservie en chemins forestiers, y compris par le GR, cette zone identitaire de la Montagne mériterait d'être découverte.

### 7- Le plateau forestier humide

Cette forêt « éponge » est caractérisée par la présence de l'eau et de zones humides. Elle mérite une attention particulière (valorisation des mares, des clairières, des chemins forestiers, …)

### 8- Le Tardenois et la vallée de l'Ardre

La richesse des paysages du Tardenois, notamment de la vallée de l'Ardre et ses prairies humides, son GRP, ses sentiers balisés, mériterait d'être davantage mis en valeur au sein du Parc, afin que cette entité du Parc devienne une destination, une source d'évasion, au même titre que les autres entités.

La question de l'eau, en tant que paysage vécu, à voir et à parcourir, semble porter des enjeux intéressants pour le Plan de paysage, capable de relier le territoire du PNRMR à son cadre hydraulique : les vues sur la vallée de la Marne, l'accès aux rivières, la zone karstique… L'eau, sans pour autant devenir un axe de projet prioritaire du Plan de paysage, sera en ce sens éminemment présent dans l'étude stratégique.

Bien au-delà du Plan de paysage la thématique de l'eau s'affirme comme un sujet incontournable et central de la future Charte du PNRMR objectif 2039, en cours de réflexion.

CARTE DE SYNTHESE

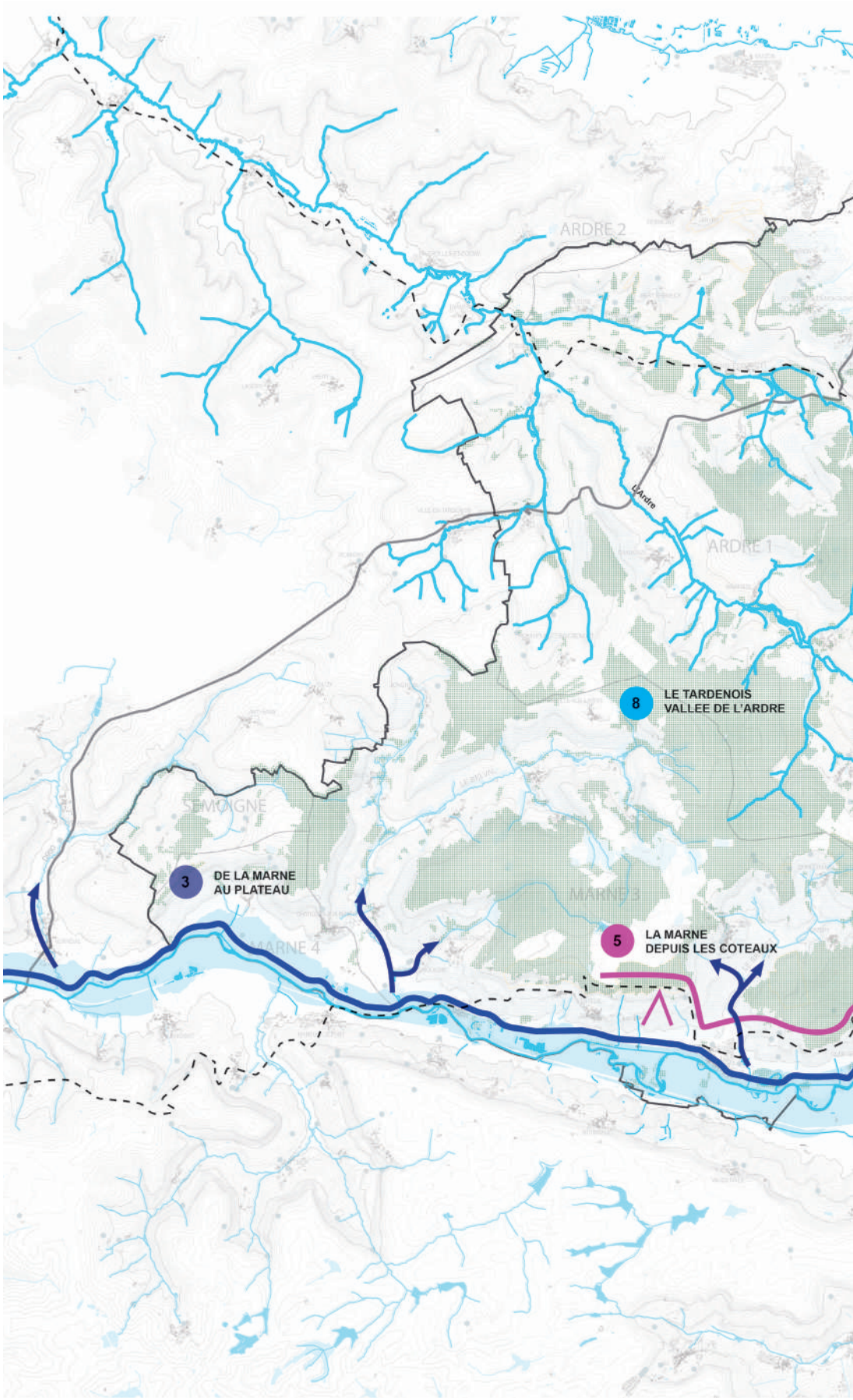

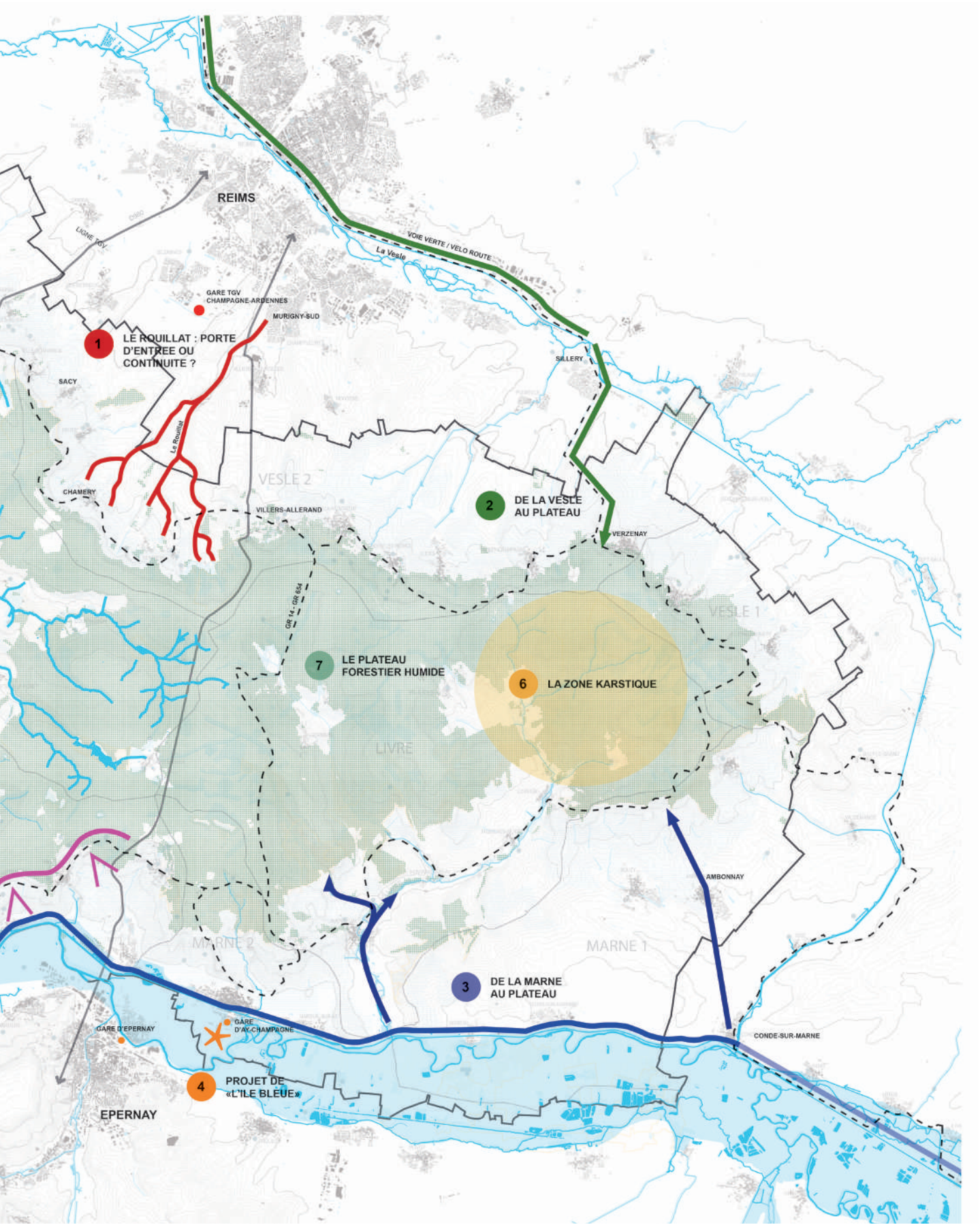
REIMS
LIGNE TGV
VOIE VERTE / VELO ROUTE
La Vesle
GARE TGV
CHAMPAGNE-ARDENNES
MURIGNY-SUD
1
LE ROUILLAT : PORTE
D'ENTREE OU
CONTINUITE ?
SACY
Le Rouillat
CHAMERY
VESLE 2
VILLERS-ALLERAND
SILLERY
2
DE LA VESLE
AU PLATEAU
VERZENAY
GR 14 - GR 654
VESLE 1
7
LE PLATEAU
FORESTIER HUMIDE
6
LA ZONE KARSTIQUE
LIVRE
AMBONNAY
MARNE 2
MARNE 1
3
DE LA MARNE
AU PLATEAU
GARE D'EPERNAY
GARE
D'AY-CHAMPAGNE
CONDE-SUR-MARNE
4
PROJET DE
«L'ILE BLEUE»
EPERNAY

# 5.3
# TABLE RONDE N°2 : MOBILITÉ / ATTRACTIVITÉ / POLARITÉS

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

## 5.3.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER

Poumon vert à l'échelle régionale, Parc au cœur du triangle marnais, destination touristique à 40 minutes de Paris depuis la ligne LGV la Montagne de Reims a fait ses preuves d'attractivité. Les raisons pour s'y rendre sont multiples : son triptyque paysager, qui attire et séduit par son unicité ; ses sites emblématiques tels que les Faux de Verzy ; ses villages et coteaux inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO ; le champagne, un produit à rayonnement mondial, …

La question de la mobilité sur le territoire, de la qualité des déplacements au sein du PNRMR, est intimement liée à l'attractivité du territoire qui bénéficie de polarités vers lequel convergent habitants, visiteurs et acteurs de natures différentes.

Depuis le début de l'étude du Plan de paysage les thématiques développées dans la cadre de cette table ronde émergent de façon récurrente, tant au fil des enjeux stratégiques identifiés par l'équipe que lors des discussions et des échanges, dans les résultats du questionnaire, dans les groupes de travail, …

Contrairement aux attentes et à la perception que certains acteurs rencontrés peuvent avoir, le territoire du PNRMR est très maillé. Les parcours sur et vers la Montagne de Reims sont multiples et offrent des expériences spatiales, des découvertes et des promenades, diversifiées et complémentaires. Que ce soit en voiture, sur les axes à grande vitesse ou par les axes secondaires plus lents et vallonnés, en train via la ligne SNCF qui traverse le PNRMR, ou encore à vélo et à pied, où l'épreuve de la Montagne devient physique.

Cependant, même si le territoire du PNRMR de la Montagne de Reims est largement accessible à l'échelle du triangle marnais, voire au-delà, ses parcours (en dehors des sentes et des cheminements piétons et vélos) sont peu hiérarchisés, peu intuitifs et rarement associés à une réflexion sur la qualité de la perception paysagère qu'ils offrent. L'exemple de la route départementale 951 est assez parlant. Elle est empruntée tous les jours par une grande diversité d'usagers et elle traverse le PNRMR en offrant des vues remarquables sur les coteaux viticoles, la vallée de la Marne et permet une véritable immersion dans la forêt. Malgré son fort potentiel paysager, cet axe reliant Reims, le PNRMR et Epernay est vécu et décrit comme un « axe noir », un problème plus qu'une opportunité. De même, le manque d'ambitions urbaines et paysagères que tout visiteur peut constater en arrivant à l'une des gares de la Ligne de Bulles est symptomatique d'une approche au paysage et à ses infrastructures qui doit changer.

Le Plan de paysage doit-il aborder ce sujet incontournable du territoire et à l'enjeu d'améliorer l'accessibilité du PNRMR ?

Bien que le sujet soit au cœur des préoccupations et identifié comme un enjeu majeur du territoire, il suscite également des craintes. Toute stratégie à développer dans ce domaine nécessite un dialogue solide avec différents partenaires locaux et notamment au sein des agglomérations proches, Reims et Epernay, avec la SNCF, le Département, …

Consacrer un atelier à ce thème nous a semblé être nécessaire.

## 5.3.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Les six premiers mois de l'étude ont permis d'identifier les axes majeurs de desserte du territoire. Porteurs de réactions, de vécus, de potentiels de projet, ils ont été étudiés un à un. Sur une carte de base illustrant les principales polarités et lieux d'attraction du territoire, quatre calques thématiques ont été superposés progressivement, en partant du haut de la Montagne pour descendre vers le bas :

**- Les grandes traversantes : les routes D951, D9 et D980** : qualifiées de 'traversantes', elles lient, par des parcours et à des vitesses différentes, les grandes polarités du territoire : Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne, ou encore Dormans.

- **Le maillage des chemins de randonnées et des parcours VTT du PNRMR.** Ce réseau de mobilités actives, douces et durables, irrigue le territoire de la Montagne, via différents points d'accueil et de départ. La carte représente le plan des cheminements tels qu'il sera mis à jour par l'équipe du Parc. (Source PNRMR). Le PNRMR est traversé par les GR 14 et 654, auxquels s'ajoutent les deux GRP de la Montagne de Reims (GRP de l'Ardre à l'Ouest et le GRP de la Montagne à l'Est). Le Tardenois, par sa topographie douce et son paysage vallonné, figure comme une partie du territoire très bien irriguée.

- **La voie ferrée Reims-Epernay, appelée « Ligne des bulles »** : elle offre un mode transport en commun durable exceptionnel pour parcourir, traverser le PNRMR du Nord au Sud, et pénétrer dans le parc. Chaque gare est une porte d'entrée interne au Parc donnant accès au pied de la Montagne, aux coteaux et au plateau forestier.

- **Les axes fluviaux en pied de Montagne, la Marne, la Vesle, le canal latéral à la Marne et le canal de la Marne à l'Aisne** : ils sont navigables et ponctués de haltes fluviales. L'accès aux rivières (la Marne et la Vesle) est difficile du fait de la présence de parcelles privées. Mais, le long du canal latéral à la Marne et du canal de la Marne à l'Aisne, et notamment au droit du chemin de halage, les aménagements des berges et des pistes cyclables se multiplient : la véloroute Est-Ouest de la vallée de la Marne et la voie verte à Reims.

Chaque acteur présent est invité à poser une gommette 'point positif' et une 'point négatif' sur chaque calque présenté. La superposition progressive des calques annotés a mis en avant les enjeux et lieux stratégiques liés à cette thématique.

# 5.3.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

**Les grandes traversantes : les routes RD951, RD9 et RD980**

Quelles expériences paysagères et spatiales en traversant la Montagne ?
Quelle vitrine du Parc est donnée à voir ? Peut-on parler de « parkways » ? Autrefois les paysagistes travaillaient activement sur le dessin de routes, sur le paysage des infrastructures. Y a-t 'il un potentiel à valoriser ?

La D951, axe majeur du PNRMR est très fréquentée, c'est une connexion privilégiée et rapide entre Reims et Epernay. En tant que première vitrine du Parc, cet axe est perçu comme le « point noir » majeur et un axe problématique coupant le Parc en deux. Les séquences d'entrée au PNRMR, ponctuées de zones d'activités non qualitatives (Dizy et Champfleury notamment), sont très critiquées par l'ensemble des intervenants. Cet axe est utilisé au quotidien par les habitants des villes proches, ainsi que les habitants du Parc. Il est également un axe de desserte privilégié pour les visiteurs souhaitant aller rapidement de Reims à Epernay ou dans la forêt. Les enjeux sont multiples : qualifier un parcours paysager quotidien et valoriser un territoire qui est aussi un « produit touristique ».

Les acteurs locaux et les membres du PNRMR s'accordent à relever une évolution pratique de cette grande traversante. Le giratoire à hauteur de Saint-Imoges est un projet perçu comme positif, en tant que point d'entrée et de desserte sur le territoire, et point de ralentissement. Le projet en cours de l'aménagement du parking du Cadran, au cœur du plateau forestier, qui permettra aux visiteurs et habitants de s'arrêter et de parcourir la forêt depuis ce point, suscite un engouement général (projet mené dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception entre autres).

Côté perception paysagère, le récent travail de coupe de la lisière forestière, qui obstruait la vue sur tout le linéaire de la RD951, a produit un changement de regard sur la forêt, aujourd'hui plus transparente et visible. Pour certains, c'est très positif car la forêt se donne à voir et la vue élargie donne un sentiment de sécurité, pour d'autres, la perte de cette lisière interne est négative.

Les deux autres routes traversantes, la RD9 (Reims-Condé-sur-Marne) et la RD980 (Reims-Dormans) sont utilisées et perçues comme des 'promenades' dans le Parc. Le dessin et le gabarit de la voie induisent une circulation plus lente et permettent davantage de profiter des paysages. On parle ainsi de portes d'entrées capables d'irriguer autrement le territoire du PNRMR. Certains acteurs locaux n'hésitent pas à les emprunter pour faire visiter le Parc, ou simplement pour éviter la RD951 quand ils ne sont pas pressés.

La RD980 propose une visite qualitative du Tardenois en reliant Reims à Dormans. Elle permet de desservir la vallée de l'Ardre et les vallons secondaires du Noron et de la Semoigne. Elle donne également accès aux sentiers de randonnées du GR et du GRP de l'Ardre. Les acteurs locaux présents soulignent les aspects positifs de ce parcours et déplorent un manque de mise en valeur et l'absence d'aménagements pour les cyclistes.
La RD9, qui connecte Reims et Condé-sur-Marne, est l'axe le moins pratiqué. La séquence d'entrée au Parc depuis Reims vers Ludes et Louvois est qualifiée de « belle » en comparaison à la RD951. En revanche, l'aspect peu qualitatif de la Zone d'activités de Cormontreuil, située sur ce même axe aux portes de Reims, est souligné.

La discussion a également inclus une réflexion sur l'autoroute A4 (Paris-Reims-Châlons-en-Champagne, Metz, …) et la D944 (Reims-Châlons-en-Champagne, …), non représentées sur ce calque et situées au-delà des limites du Parc. Ces axes à grande vitesse contournent le PNRMR en offrant des points de vue spectaculaires sur la Montagne et son triptyque paysager (Voir chapitre deux la montagne vue depuis la plaine crayeuse). Elles sont perçues comme des parcours positifs et des points d'observation privilégiés de la Montagne de Reims.

Le maillage des chemins de randonnées et des parcours VTT du PNRMR.

De façon très positive, la majorité des acteurs présents s'accordent à dire que le réseau de randonnées pédestres et cyclistes présent sur le haut de la Montagne est particulièrement bien développé et riche d'expériences. Un grand nombre de lieux sont identifiés sur ces itinéraires et montrent que ces parcours permettent un véritable accès de qualité : à la fois vers des destinations touristiques phares comme les Faux de Verzy, le phare de Verzenay, les villages viticoles, mais également vers des éléments patrimoniaux à découvrir tels que la chapelle Saint-Lié à Villedommange, une mare, un village du Tardenois, ou encore des points de vue sur le lointain (sur la vallée de la Marne, depuis la lisière du plateau forestier, sur les sentiers entre Hautvillers et Champillon, …).

Ces chemins sont parfois mal perçus car peu entretenus ; il est noté que trop peu de moyens sont alloués à entretenir ces parcours. Le Parc et les bénévoles qui les ont en charge ne sont pas assez supportés.

Pour les acteurs qui ne pratiquent pas souvent le PNRMR, il manque un travail de hiérarchisation des itinéraires et notamment une mise en relation plus évidente entre le PNRMR et les villes aux alentours. Le lien urbain/rural doit être travaillé davantage, c'est un véritable enjeu pour un Parc situé au cœur d'un triangle urbanisé (Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne).

Un autre constat, porté par plusieurs acteurs présents, concerne l'imperméabilité de la forêt, en grande partie privée, qui génère des zones non accessibles (forêt de chasse) ou des chemins coupés.

Le déploiement d'un réseau très maillé de cheminements piétons et VTT dans le Tardenois révèle le caractère attractif d'une entité paysagère qualifiée jusqu'alors 'd'oubliée'.

Enfin, des outils de pratiques et de découverte mis en place par le PRNMR, sont évoqués lors des échanges : le topoguide, les balades thématiques, les circuits découvertes, les randonnées du Parc, mais la communication sur leur existence est considérée comme insuffisante, malgré la demande de lien urbain/rural d'aujourd'hui.

La voie ferrée Reims-Epernay, appelée « Ligne des bulles »

Cette voie ferrée offre au PNRMR une infrastructure capable de desservir durablement le Parc de l'intérieur : entre les villes portes de Reims et Epernay, quatre gares sur neuf se situent dans le périmètre du PNRMR. Le regard porté sur cette voie de communication est double et se caractérise par la juxtaposition, sur la majorité des gares, de points forts et de points faibles.
D'un côté, la Ligne des bulles est considérée comme une opportunité de liens, entre Reims et Epernay, entre urbain et rural, entre haut et bas de la Montagne. L'intérêt des acteurs locaux porté à cet axe de desserte Nord/Sud se renforce de plus en plus, en particulier grâce aux nouvelles dynamiques touristiques issues de l'inscription UNESCO. C'est une véritable opportunité que l'on doit saisir pour irriguer le Parc et relier

durablement les villes de Reims et Epernay à leur campagne mais aussi les différents sites patrimoniaux inscrits à l'UNESCO.
Pour les habitants, cette voie ferrée fait partie intégrante du PNRMR. Il est souligné que la fréquence reste à améliorer et que les gares souffrent d'un manque de connexion aux centre-bourgs des villages desservis, l'implantation des gares étant extérieure aux centres des villages dans des secteurs peu qualitatifs mais à fort potentiel.

Du fait que cette ligne soit gérée par la SNCF, certains élus locaux et membres du Parc indiquent ne pas avoir de pouvoir de décisions sur l'avenir de cette ligne, et se questionnent sur l'intérêt ou non d'y investir une ambition commune à l'échelle du Plan de paysage. Cette ligne présente pourtant un fort potentiel de valorisation, à l'heure de la transition énergétique et du développement de projets tournés vers des modes de déplacements collectifs et des pôles multimodaux. Affirmer des enjeux forts et partagés autour de cet axe est aussi identifié comme un projet stratégique majeur à développer.

**Les axes fluviaux en pied de Montagne, la Marne, la Vesle et les canaux (Canal latéral à la Marne et Canal de la Marne à l'Aisne ?)**

Points d'attractivités du territoire, paysages emblématiques en pied de Montagne, la Marne navigable, le Canal latéral à la Marne, la Vesle et le Canal de la Marne à l'Aisne suscitent en premier lieu des réactions très positives : ce sont des paysages naturellement tournés vers la pratique récréative, synonyme d'évasion et de qualité paysagère, et des infrastructures d'eau qui parlent elles-mêmes de mobilité.

Les aménagements de la véloroute dans la vallée de la Marne, de la coulée verte dans la ville de Reims et le long du canal de la Marne à L'Aisne, figurent parmi les points positifs et les dynamiques à poursuivre. Ces parcours tendus au fil de l'eau drainent une grande diversité d'usagers au pied de la Montagne. Comment mieux les connecter au sommet de la Montagne ?

Le transport fluvial reste un moyen à valoriser et à redécouvrir. En période estivale, les haltes et les points d'arrêt des bateaux deviennent des points/polarités clés qui rythment la balade et marquent des entrées au Parc (Mareuil-sur-Aÿ, Reuil, Damery, Cumières, Dormans pour le Sud du territoire ou Sillery, Condé-sur-Marne pour les entrées Nord du Parc). Cependant, les activités fluviales (en particulier les loueurs de bateaux) ont des difficultés à perdurer tout au long de l'année. Une valorisation et un appui des collectivités publiques seraient un levier potentiel pour soutenir ce type d'activités qui permet de contourner le PNRMR en offrant un point de vue unique sur la Montagne et ses paysages dans leur ensemble.
La poursuite de la mise en valeur de l'accès à l'eau, depuis la façade fluviale de la Marne, considérée par beaucoup comme faisant partie intégrante du PNRMR, est déterminée comme nécessaire. Les sites aménagés tels que Mareuil-sur-Aÿ et Reuil, même s'ils sont parfois victimes de leur succès (forte fréquentation) sont indiqués comme des polarités positives et des éléments de programme à favoriser sur le territoire.

# MOBILITE/ ATTRACTIVITE/ POLARITES

## FOND DE PLAN DE L'ATELIER

- MASSIF FORESTIER
- LES VIGNES AOC
- PERIMETRE DU BIEN AERIEN INSCRIT A PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- ZONE TAMPON DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L' UNESCO
- LIGNE TGV
- LIGNE TER
- RESEAU VIAIRE PRIMAIRE
- RESEAU SECONDAIRES
- CHEMINS PNR
- MUSEES
- CURIOSITES

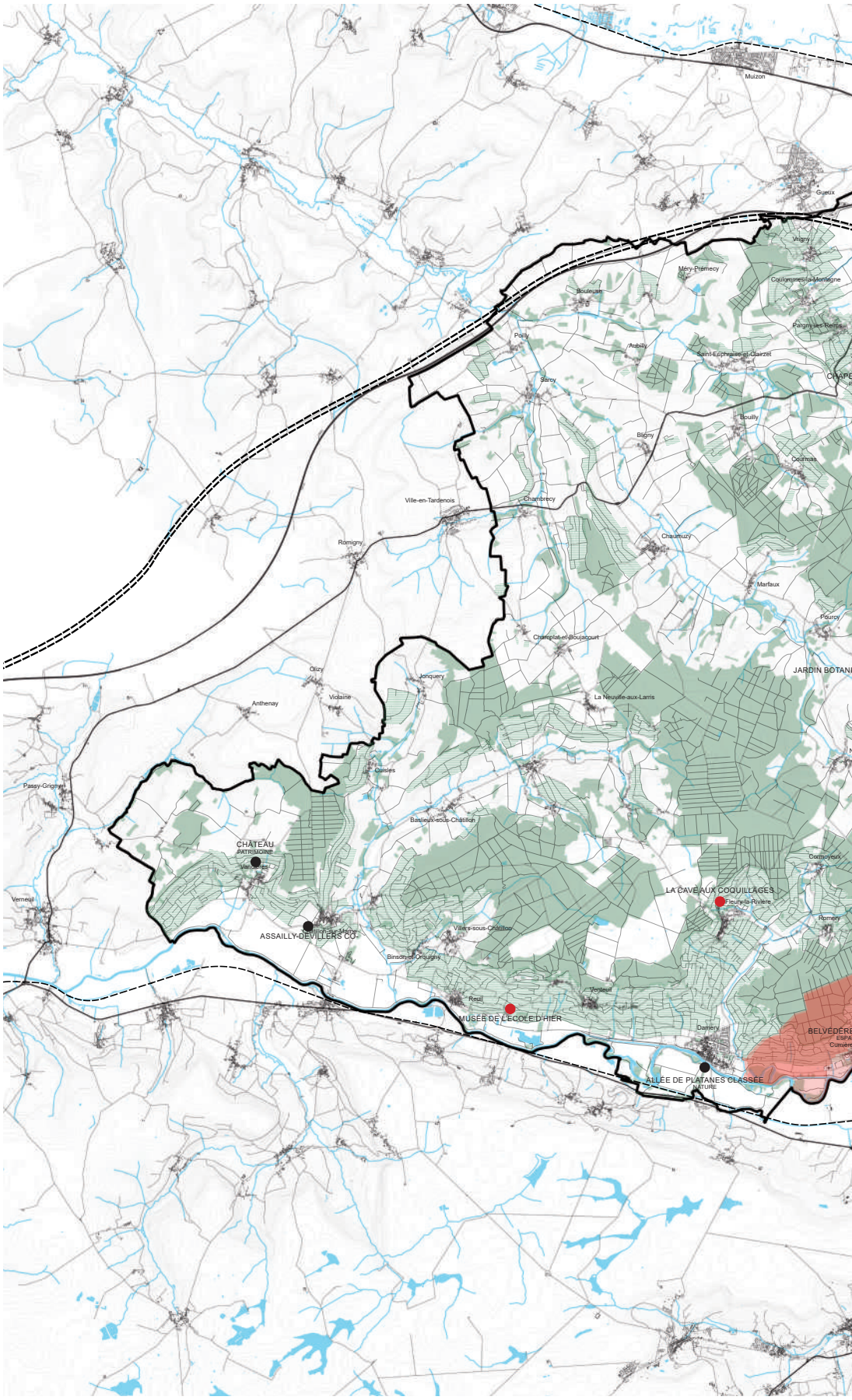

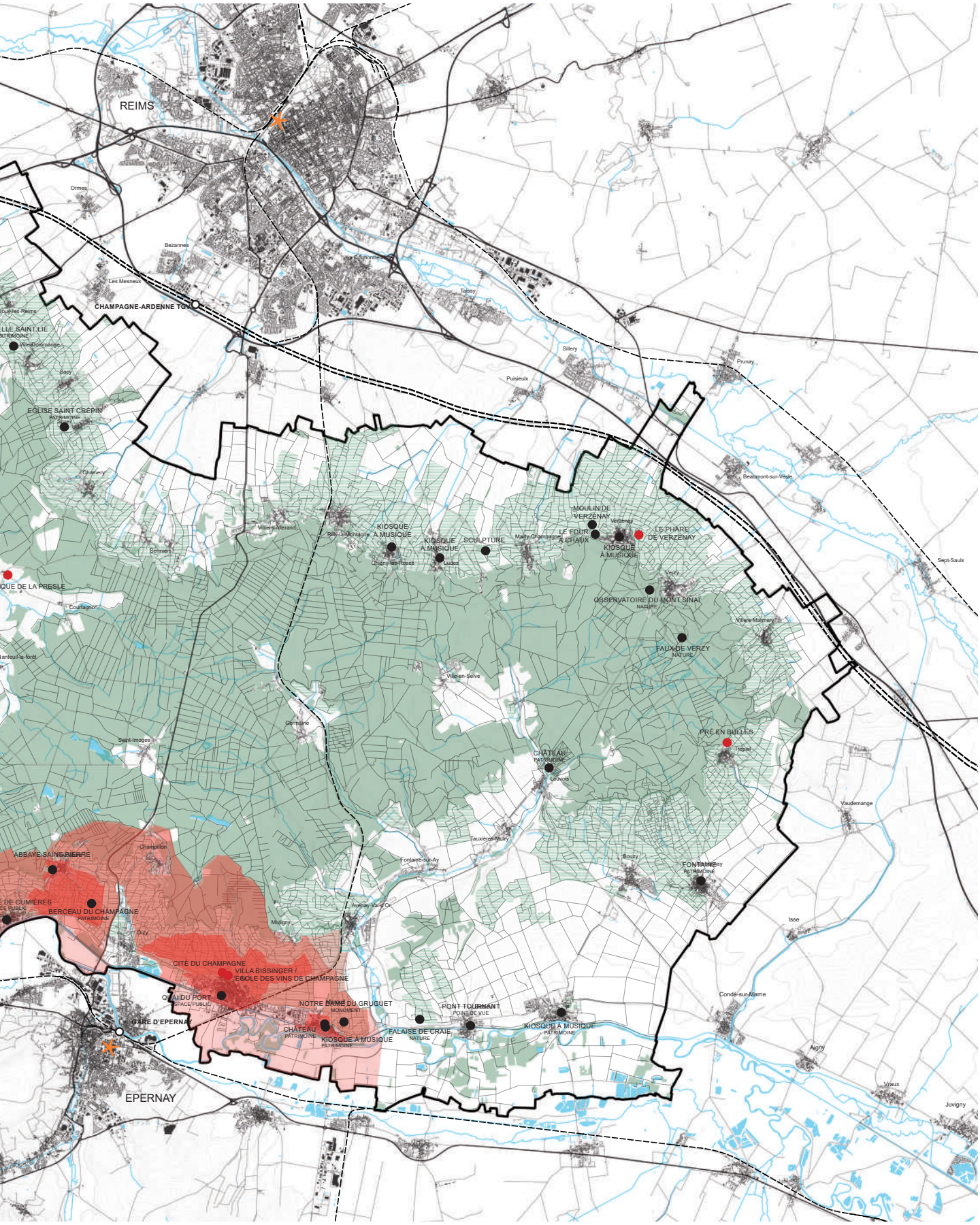
REIMS
Ormes
Bezannes
Les Mesneux
CHAMPAGNE-ARDENNE TGV
Taissy
Sillery
Prunay
Puisieulx
Sacy
EGLISE SAINT CRÉPIN
PATRIMOINE
Chamery
Beaumont-sur-Vesle
MOULIN DE VERZENAY
Verzenay
LE FOUR À CHAUX
LE PHARE DE VERZENAY
KIOSQUE À MUSIQUE
KIOSQUE À MUSIQUE
SCULPTURE
Mailly-Champagne
Villiers-Allerand
Rilly-la-Montagne
Chigny-les-Roses
Ludes
Sermiers
Sept-Saulx
Verzy
OBSERVATOIRE DU MONT SINAÏ
NATURE
Courtagnon
Villers-Marmery
FAUX DE VERZY
NATURE
Ville-en-Selve
Germaine
Saint-Imoges
PRÉ EN BULLES
Trépail
CHÂTEAU
PATRIMOINE
Louvois
Vaudemange
Tauxières-Mutry
Champillon
ABBAYE SAINT-PIERRE
Fontaine-sur-Ay
Bouzy
FONTAINE
PATRIMOINE
BERCEAU DU CHAMPAGNE
PATRIMOINE
Avenay-Val-d'Or
Isse
Dizy
Mutigny
CITÉ DU CHAMPAGNE
VILLA BISSINGER / ÉCOLE DES VINS DE CHAMPAGNE
QUAI DU PORT
ESPACE PUBLIC
NOTRE DAME DU GRUGUET
MONUMENT
PONT TOURNANT
POINT DE VUE
Condé-sur-Marne
GARE D'EPERNAY
CHÂTEAU
PATRIMOINE
KIOSQUE À MUSIQUE
PATRIMOINE
FALAISE DE CRAIE
NATURE
KIOSQUE À MUSIQUE
PATRIMOINE
Aigny
Vraux
Juvigny
EPERNAY

# MOBILITE/ ATTRACTIVITE/ POLARITES

## LES TRAVERSANTES DU PARC

- LA RD951 OU VOIE DE LA LIBERTE
- LA RD980
- LA RD9 / RD34

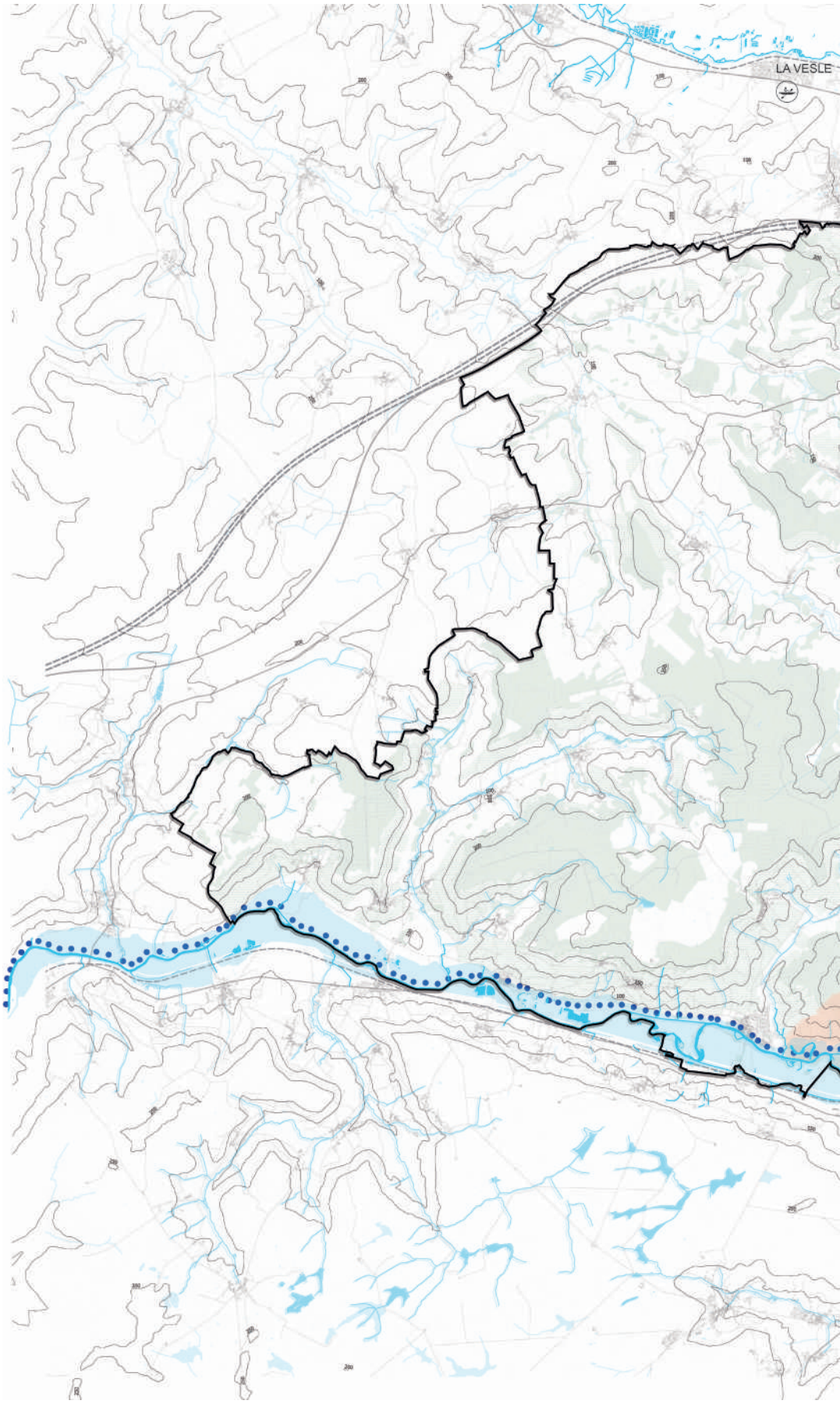

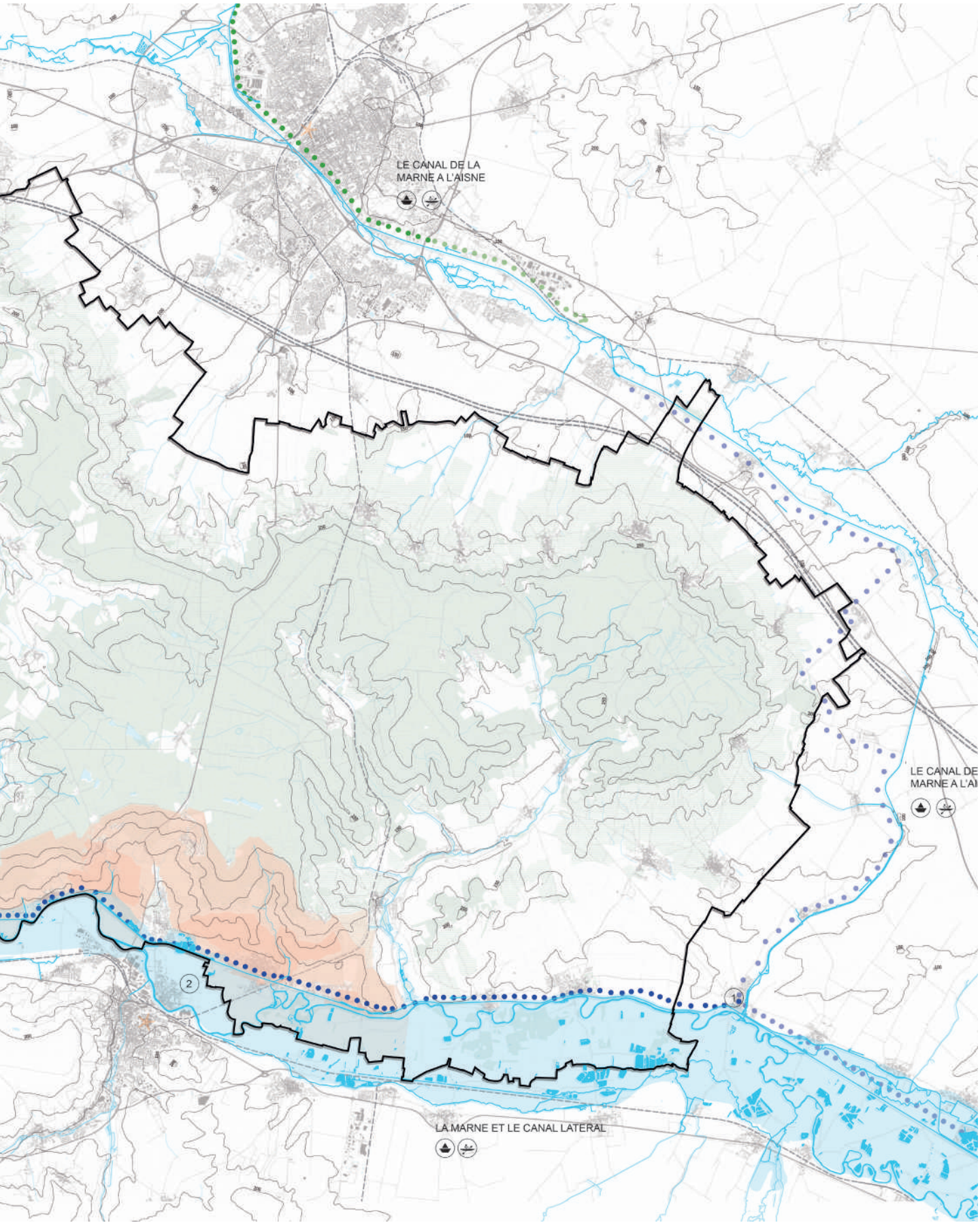
LE CANAL DE LA
MARNE A L'AISNE
LE CANAL DE
MARNE A L'AI
LA MARNE ET LE CANAL LATERAL
2
1

# MOBILITE/ ATTRACTIVITE/ POLARITES

GR ET RANDONNEES PEDESTRES ET VTT

- GR 14 ET GR 654
- GRP ARDRE Juillet 2019
- GRP MONTAGNE DE REIMS Juillet 2019
- ITINERAIRES PETITES RANDONNEES Juillet 2019
- ITINERAIRES RANDONNEES VTT
- POINTS DE DEPARTS RANDONNEES

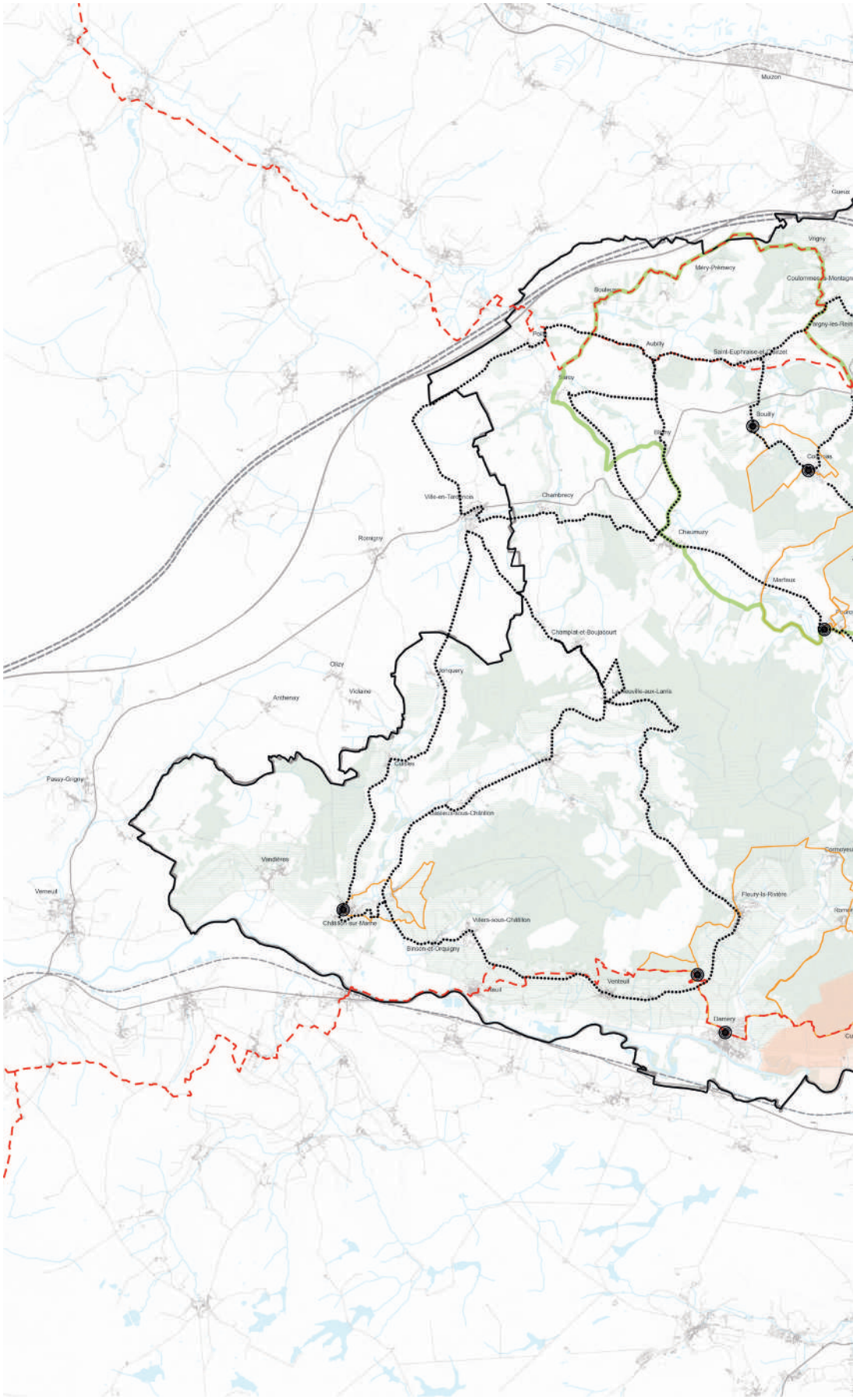

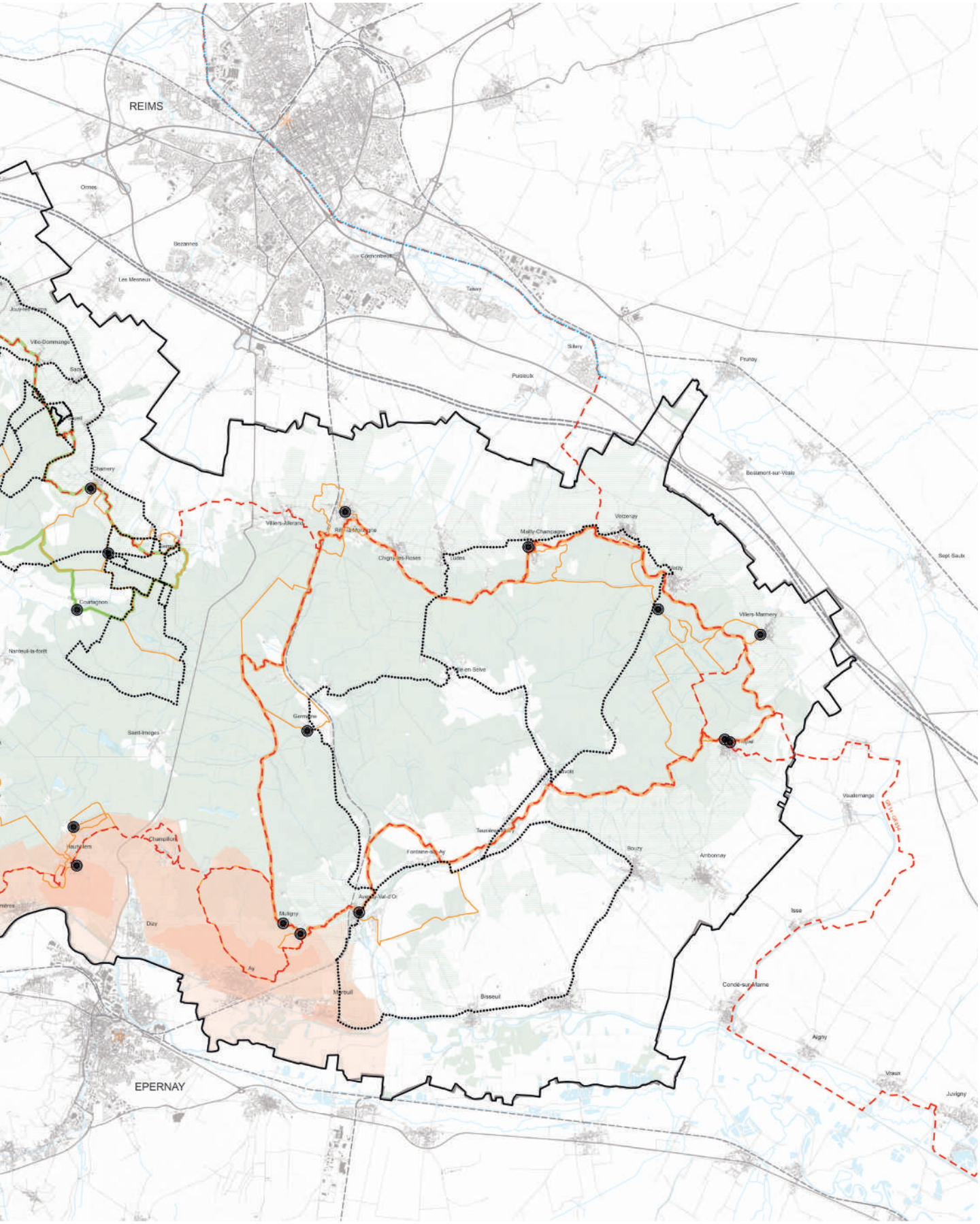
REIMS
Ormes
Bezannes
Les Menneux
Cormontreuil
Taissy
Silvry
Puiseulx
Prunay
Beaumont-sur-Vesle
Sept Saulx
Villers-Marmery
Verzenay
Mailly-Champagne
Chigny-les-Roses
Ludes
Villers-Allerand
Courtagnon
Nanteuil-la-forêt
Saint-Imoges
Germaine
Champillon
Hautvillers
Diay
Ay
Mutigny
Avenay-Val-d'Or
Fontaine-sur-Ay
Bouzy
Ambonnay
Vaudemange
Isse
Condé-sur-Marne
Aigny
Vraux
Juvigny
Bisseuil
EPERNAY

# MOBILITE/ ATTRACTIVITE/ POLARITES

LA LIGNE DES BULLES

LA VOIE FERREE ET SES GARES

LES ANCIENNES GARES DU CBR

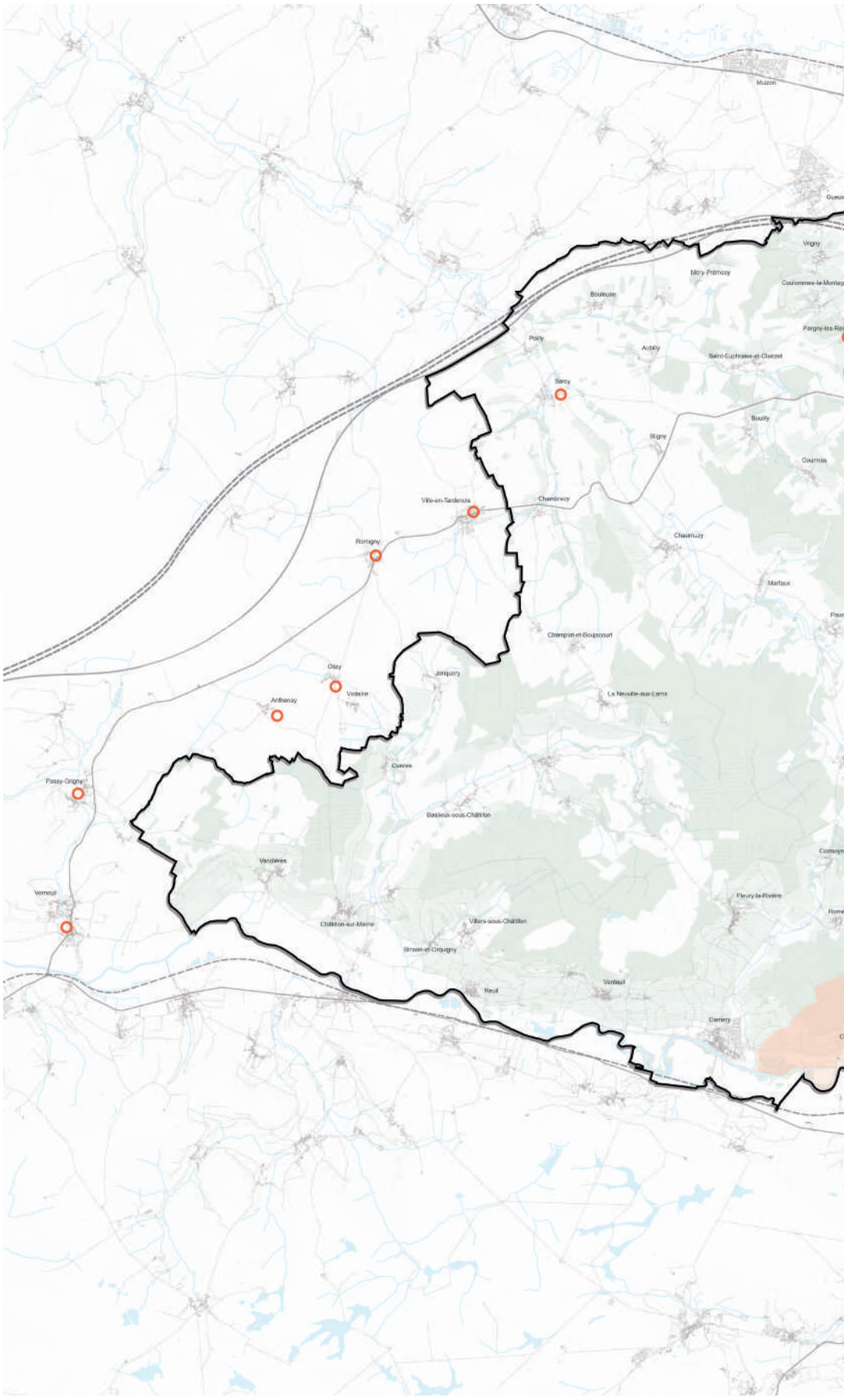

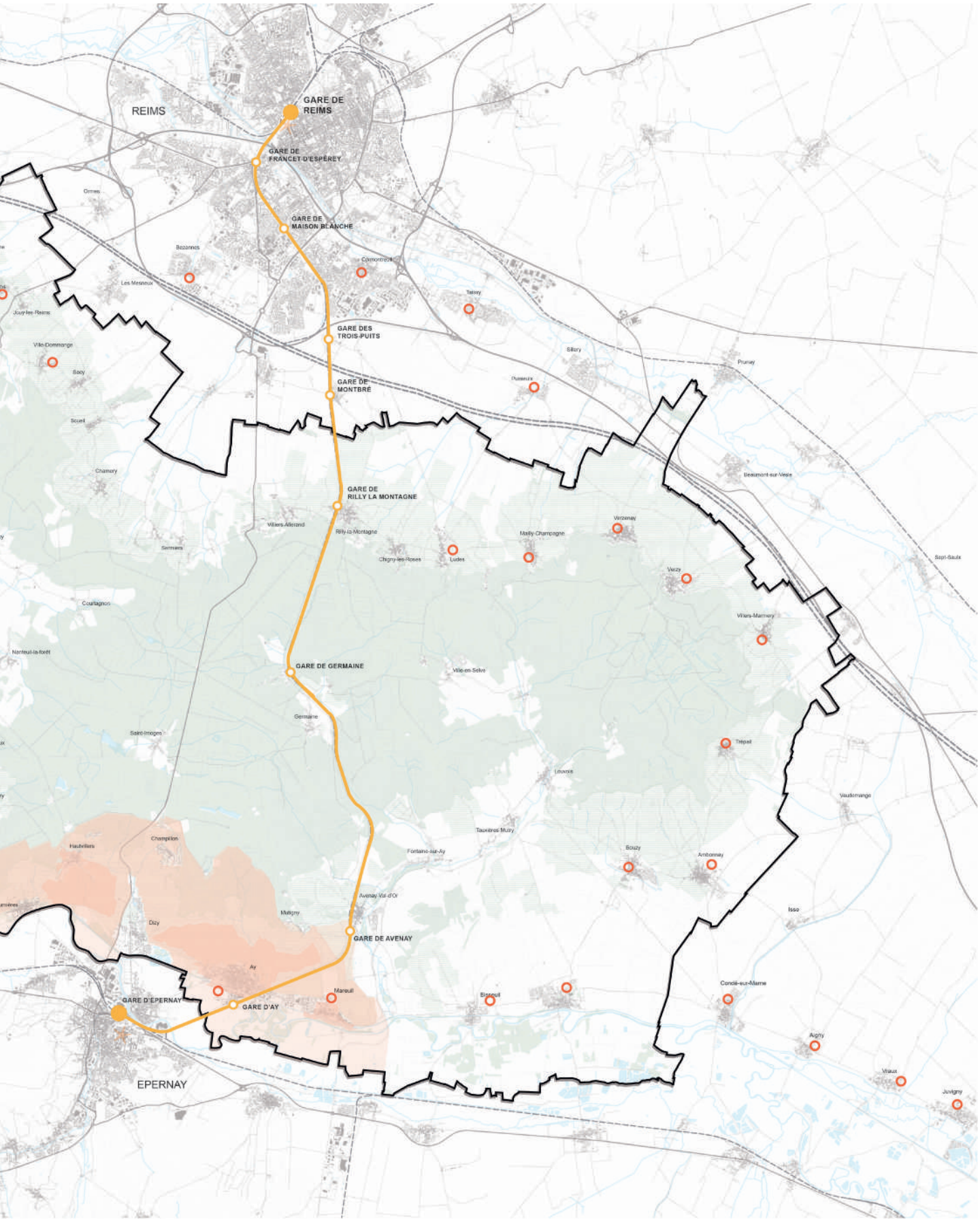
REIMS
GARE DE REIMS
GARE DE FRANCET D'ESPÉREY
GARE DE MAISON BLANCHE
GARE DES TROIS-PUITS
GARE DE MONTBRÉ
GARE DE RILLY LA MONTAGNE
GARE DE GERMAINE
GARE DE AVENAY
GARE D'AY
GARE D'EPERNAY
EPERNAY
Ormes
Bezannes
Les Mesneux
Jouy-les-Reims
Ville-Dommange
Sacy
Scueil
Chamery
Villers-Allerand
Rilly-la-Montagne
Sermiers
Courtagnon
Nanteuil-la-forêt
Germaine
Saint-Imoges
Champillon
Hautvillers
Dizy
Ay
Mutigny
Avenay-Val-d'Or
Fontaine-sur-Ay
Tauxières-Mutry
Louvois
Ville-en-Selve
Chigny-les-Roses
Ludes
Mailly-Champagne
Verzenay
Verzy
Villers-Marmery
Trépail
Bouzy
Ambonnay
Isse
Vaudemange
Condé-sur-Marne
Aigny
Vraux
Juvigny
Sept-Saulx
Beaumont-sur-Vesle
Prunay
Sillery
Puisieulx
Tatary
Cormontreuil
Bisseuil
Mareuil

# MOBILITE/ ATTRACTIVITE/ POLARITES

## MARNE, CANAL ET VESLE

- COURS D'EAU PRINCIPAL
- AFFLUENTS
- ZONE DE CRUE DE LA MARNE
- LA VELOROUTE AMENAGEE
- LA VELOROUTE / SOUHAIT D'EXTENSION
- LA VELOROUTE À LONG TERME
- LA COULEE VERTE DE REIMS AMENAGEE
- LA COULEE VERTE / PROJET D'EXTENSION
- (1) HALTE FLUVIALE EXISTANTE
- (2) PROJET DE BASE DE LOISIRS (L'ILE BLEUE)

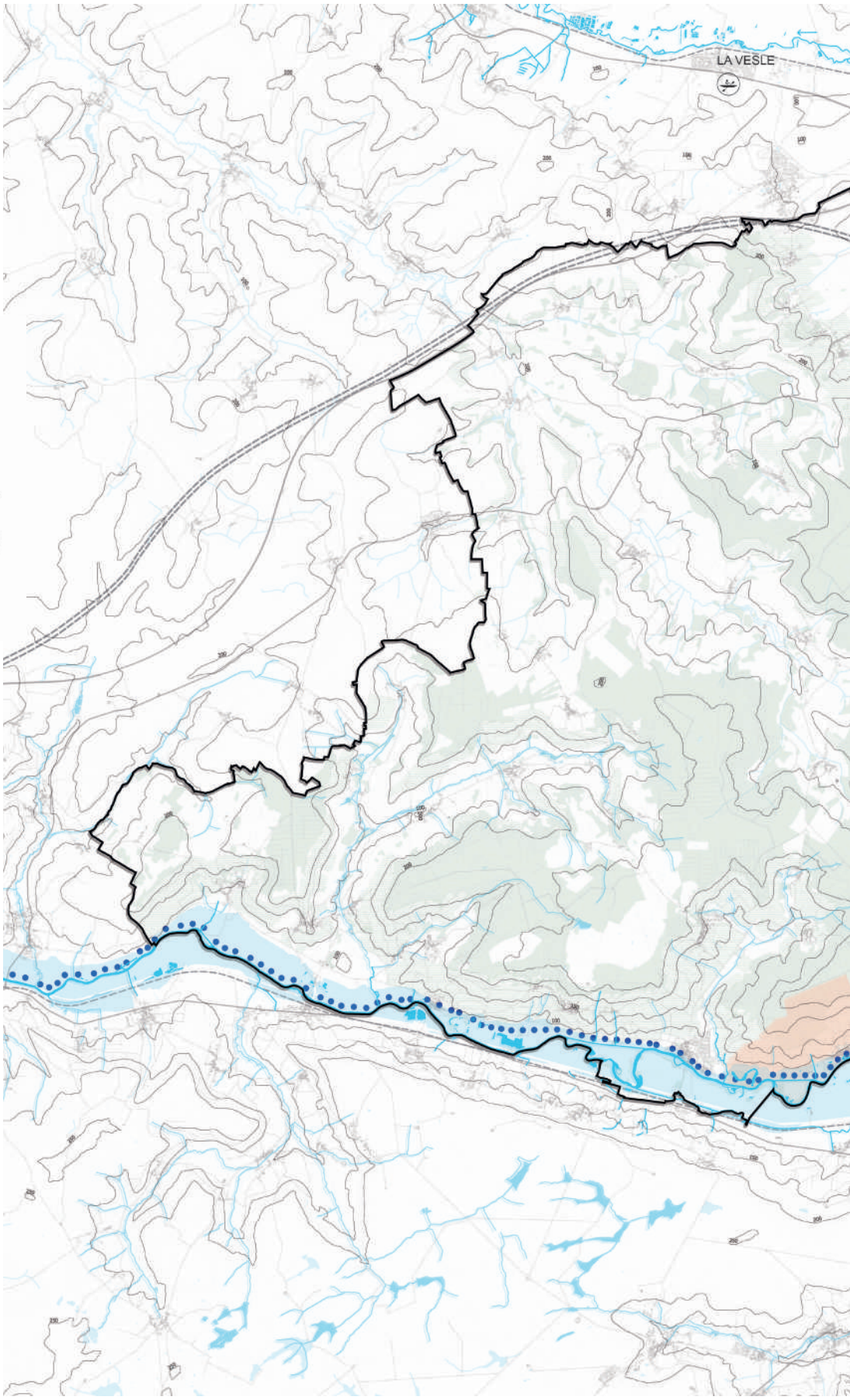

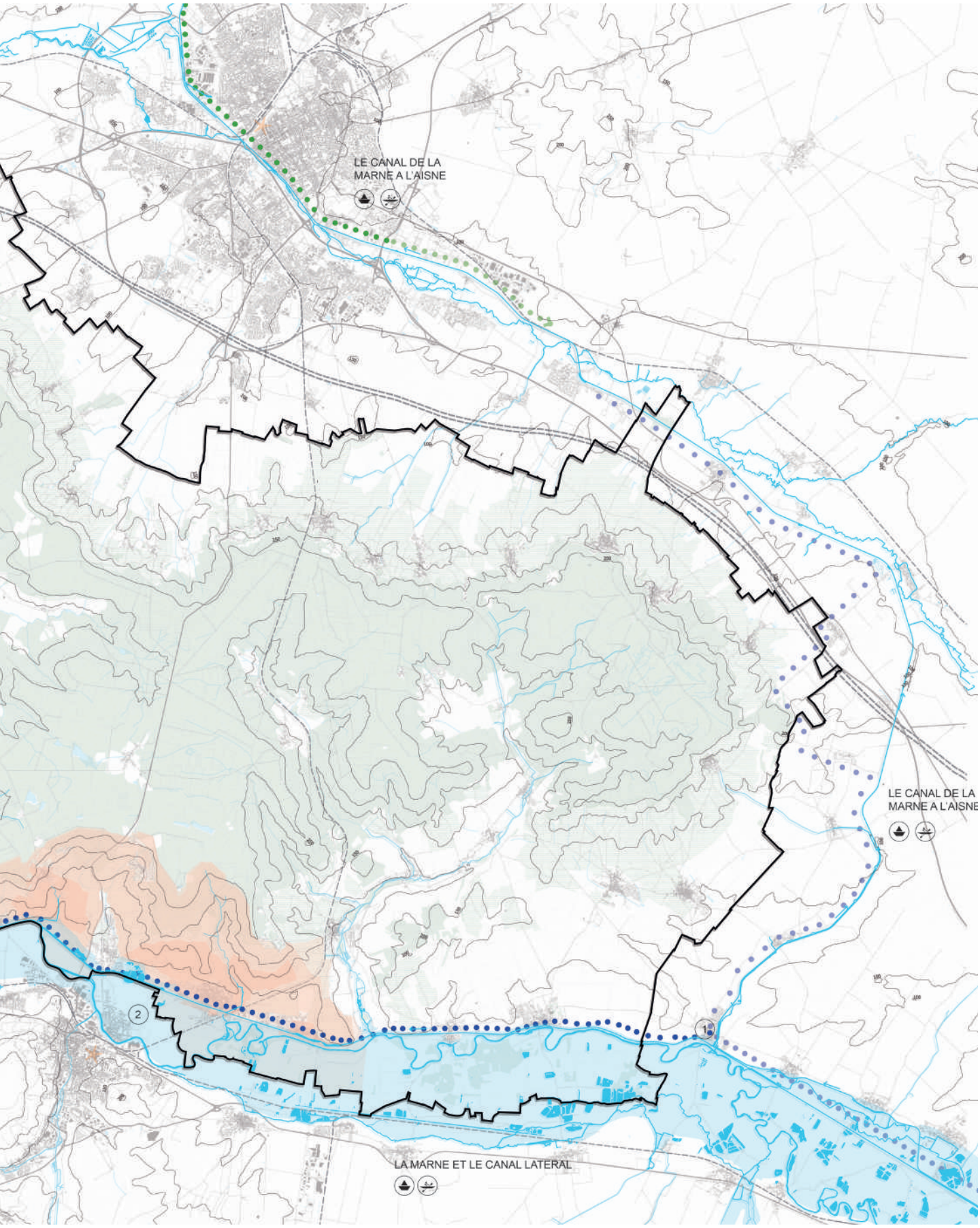
LE CANAL DE LA
MARNE A L'AISNE
LE CANAL DE LA
MARNE A L'AISNE
LA MARNE ET LE CANAL LATERAL
2
1

## 5.3.4 SYNTHÈSE ET ENJEUX IDENTIFIÉS À L'ISSUE DE L'ATELIER

En termes de mobilité, la Montagne de Reims est comparable à un obstacle physique et géographique, une pente à franchir et, dans le passé, une forêt ténébreuse à traverser, une limite.

Mais aujourd'hui, elle est devenue une véritable destination, une polarité paysagère de grande qualité qui articule le triangle Marnais et domine la plaine crayeuse.
Le maillage existant, de quelque nature qu'il soit, rend ce territoire accessible, vivant, habitable et visitable par une grande diversité d'usagers. C'est un réseau à valoriser et à reconnecter à son paysage : traverser, découvrir, mettre en scène la Montagne de Reims et ses paysages, mais aussi participer à le qualifier, à l'entretenir et à créer des polarités complémentaires sur le territoire.
Faut-il développer des services autour des gares SNCF ? Quel paysage dessine-t-on quand on entretient une voie ferrée, une route départementale ? Quelles polarités active-t-on quand on décide de marquer sur le plan le point de départ d'un chemin de randonnée ? Le PNRMR travaille déjà sur ces sujets, les réflexions en cours méritent d'être supportées et développées.
La question de la mobilité ne doit pas se limiter à un simple support de déplacement mais s'enrichir d'une vision stratégique visant la qualité paysagère, le développement local et touristique et enfin l'attractivité du territoire.

Cette matinée de travail a mis en évidence l'engouement des acteurs invités sur cette thématique incontournable. Il a également montré un équilibre encore fragile entre une conscience politique attentive au potentiel de ces réseaux, et le manque de moyens des acteurs locaux à s'attaquer à cette toile qui tisse les liens forts entre la Montagne et son territoire : le triangle Marnais, la Marne, la Vesle, les Canaux, les gares ferroviaires, …

Les dynamiques en cours visent à irriguer le Parc et favoriser les modes de déplacements doux, mais restent ponctuelles et timides face à l'ampleur de la tâche.
Les outils utilisés sont largement liés au vocabulaire de la voirie, tels que les parkings d'accueil, les giratoires, les voies cyclables sur route…

Les actions en termes de paysage, telle que les différentes formation des lisières, se révèlent porteurs de modification du point de vue sur la forêt, c'est un exemple intéressant à prendre en compte.

Au-delà de la table ronde, le travail mené dans l'après-midi par l'équipe du Plan de paysage, ainsi que les recherches et analyses faites au cours de cette année, ont permis de synthétiser et d'extraire les enjeux forts de cette thématique :

### 1 - La RD 951, « l'Allée du Château ».

Cette grande traversée a le potentiel de devenir « l'entrée du château, l'entrée du Parc » pour une grande diversité d'usagers. Visible depuis le pied de la Montagne, elle irrigue le cœur du PRNMR, crée des points de vue et offre à ceux qui l'empruntent une expérience tant physique que visuelle du relief de la Montagne et de

son plateau forestier.
C'est un axe qui suscite une envie portée par tous et pour tous, qui fait le lien entre le cœur du Parc et les villes d'Epernay et Reims. La dynamique d'aménagements récents ou en cours, tels que le rond-point de Saint-Imoges et le parking du Cadrant, est encouragée et pourrait évoluer vers des aménagements à l'échelle de la Montagne, qui donneraient à voir et à irriguer le Parc plus largement et qualitativement.

Une attention particulière doit être portée aux extrémités de cet axe, aux portes de Reims et Epernay, permettant de donner à ces séquences vécues quotidiennement, actuellement peu qualifiées, leur statut « d'entrées du PNRMR ».

### 2 - La voie ferrée, la Ligne des bulles

Ce chemin de fer qui connecte Reims à Epernay en traversant la Montagne et en desservant ses villages (Rilly-la-Montagne, Germaine, Avenay-Val-d'Or et Aÿ), est une véritable connexion péri-urbaine. Les gares desservies ont le potentiel de devenir des portes d'entrées internes au Parc, tout en y apportant de nouveaux éléments de programme (loisirs, commerces, accueil, …) et/ou des équipements publics.

Peut-on parler d'une stratégie de valorisation et développement autour de cette voie ferrée ? Tant au niveau de ses gares, des polarités à valoriser, que de son trajet, un parcours paysager donnant à voir l'ensemble des entités paysagères du PNRMR ?

### 3 – Des cours d'eau du pied de la Montagne au sommet

La façade fluviale de la Marne et sa véloroute, la Vesle, le canal latéral à la Marne, le canal de la Marne à l'Aisne, et la Coulée verte aménagée à Reims, ainsi que les haltes fluviales dans les villages, attirent une grande diversité de visiteurs (habitants en balade, touristes). Ce sont des polarités fortes sur le territoire, des points stratégiques pouvant engager une réflexion sur un réseau paysager de portes d'entrée au PNRMR :
- Inviter les visiteurs de la vallée de la Marne et des villes proches (Dormans, Epernay et Châlons-en-Champagne), depuis la véloroute, vers les vallées secondaires du Parc (vallée du Belval, vallée du Brunet, vallée de la Livre), les coteaux et la forêt.
- Depuis Châlons-en-Champagne, l'arrivée la plus directe dans le Parc se fait le long de la Marne, sur la RD1, à la confluence du canal de la Marne à l'Aisne et du canal latéral à la Marne. Profiter du point de rencontre et de la halte fluviale aménagée à Condé-sur-Marne pour entrer dans le Parc via la RD34 et amener les visiteurs à entrer dans le PNRMR en parcourant successivement les trois paysages du triptyque emblématique.
- Faire monter les Rémois sur la Montagne depuis la coulée verte le long du canal et la halte fluviale de Sillery, jusqu'au plateau, vers le phare de Verzenay.

### 4 - La RD980, l'axe Reims/Dormans, une balade au cœur du Tardenois

La RD980, d'ors et déjà reconnue pour la qualité et la diversité des paysages qu'elle traverse, véritable connexion Reims-Dormans, donne à voir le Tardenois, la vallée de l'Ardre et les vallées du Noron et de la Semoigne. Elle se connecte à une multitude de circuits touristiques cyclistes et piétons (notamment le GR et le GRP de l'Ardre). Faut-il réfléchir davantage à sa valorisation ?

5 - Les points de vue

La Montagne, par sa définition même, permet de s'élever et d'avoir une vision lointaine sur le territoire, c'est un belvédère.

La lisière forestière, ligne épaisse en limite du plateau et milieu écologique de grande valeur, est porteuse d'enjeux environnementaux. Elle est aussi un lieu stratégique de compréhension du territoire, stupéfiante et pédagogique, qui permet, entre autres, de 'faire le tour du propriétaire' et des villages perchés du coteau. Peut-on parler d'un espace, d'une ligne épaisse, qui catalyse une grande diversité d'enjeux ?

Cette carte de synthèse met en évidence les enjeux à prendre en compte sur le périmètre du PNRMR, à la fois dans sa globalité et en relation avec son territoire proche : les villes de Reims, Epernay, Dormans et Châlons-en-Champagne, ainsi que les cours d'eau qui encerclent la Montagne au Nord, à l'Est et au Sud (La Marne, le canal latéral à la Marne, la Vesle et le canal de la Marne à l'Aisne).

L'émergence d'un véritable consensus autour de la question de la mobilité et de l'accessibilité sera de toute évidence au cœur de la problématique du Plan de paysage.

Ce thème est fédérateur car il est commun à tous les usagers qu'ils soient des habitants qui se déplacent au sein du PNRMR, des visiteurs occasionnels ou habituels, des professionnels ou bien des touristes attirés par le Champagne et la renommée des biens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Plan de paysage doit-il porter l'ambition de faire de cette structure de déplacement, un axe de vie, qui rassemble, invite et invente l'histoire future commune et partagée, qui donne à voir et vivre les paysages du PNRMR, voire le paysage au-delà même des limites du parc ?

## MOBILITE/ ATTRACTIVITE/ POLARITES

CARTE DE SYNTHESE

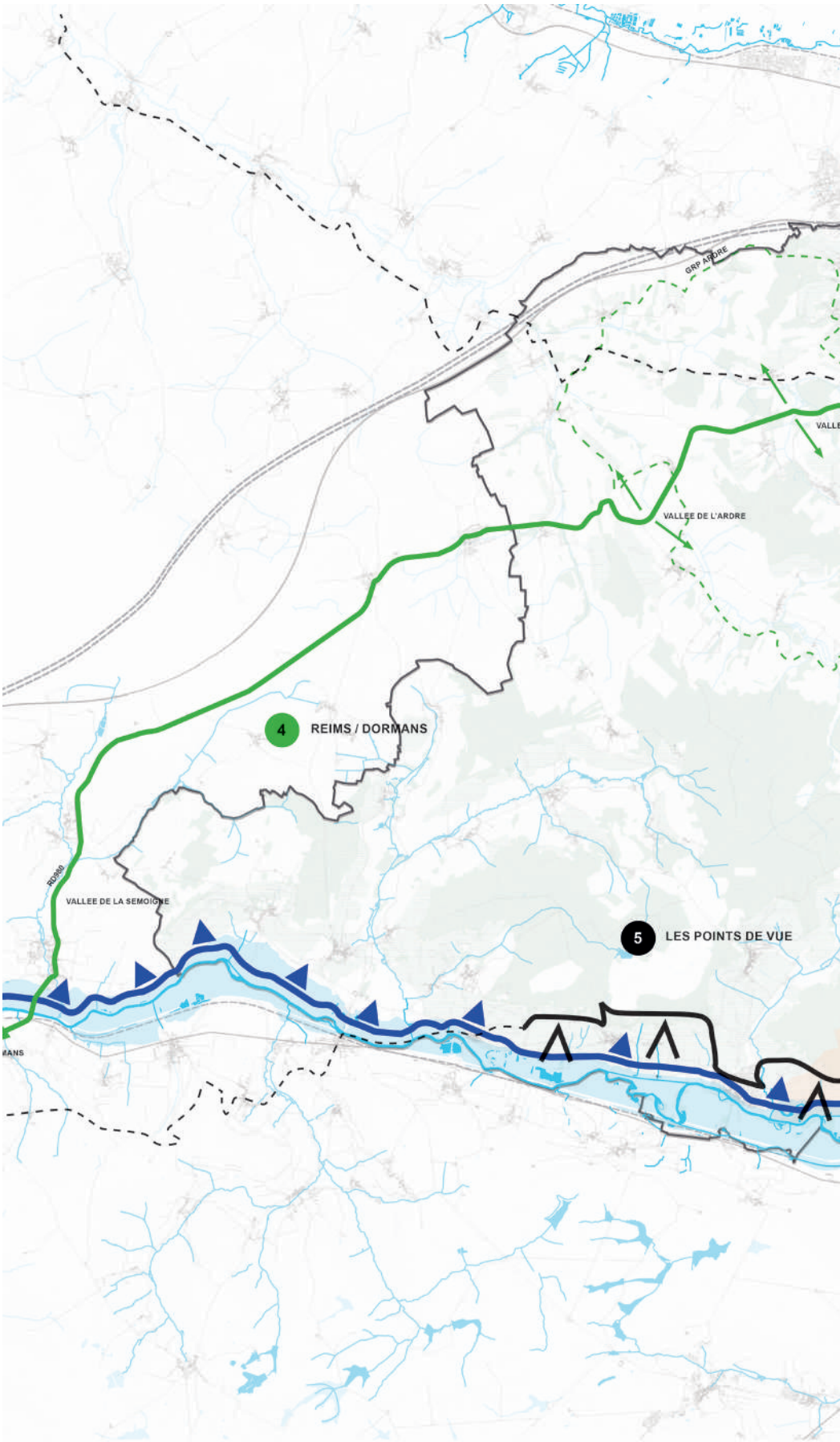

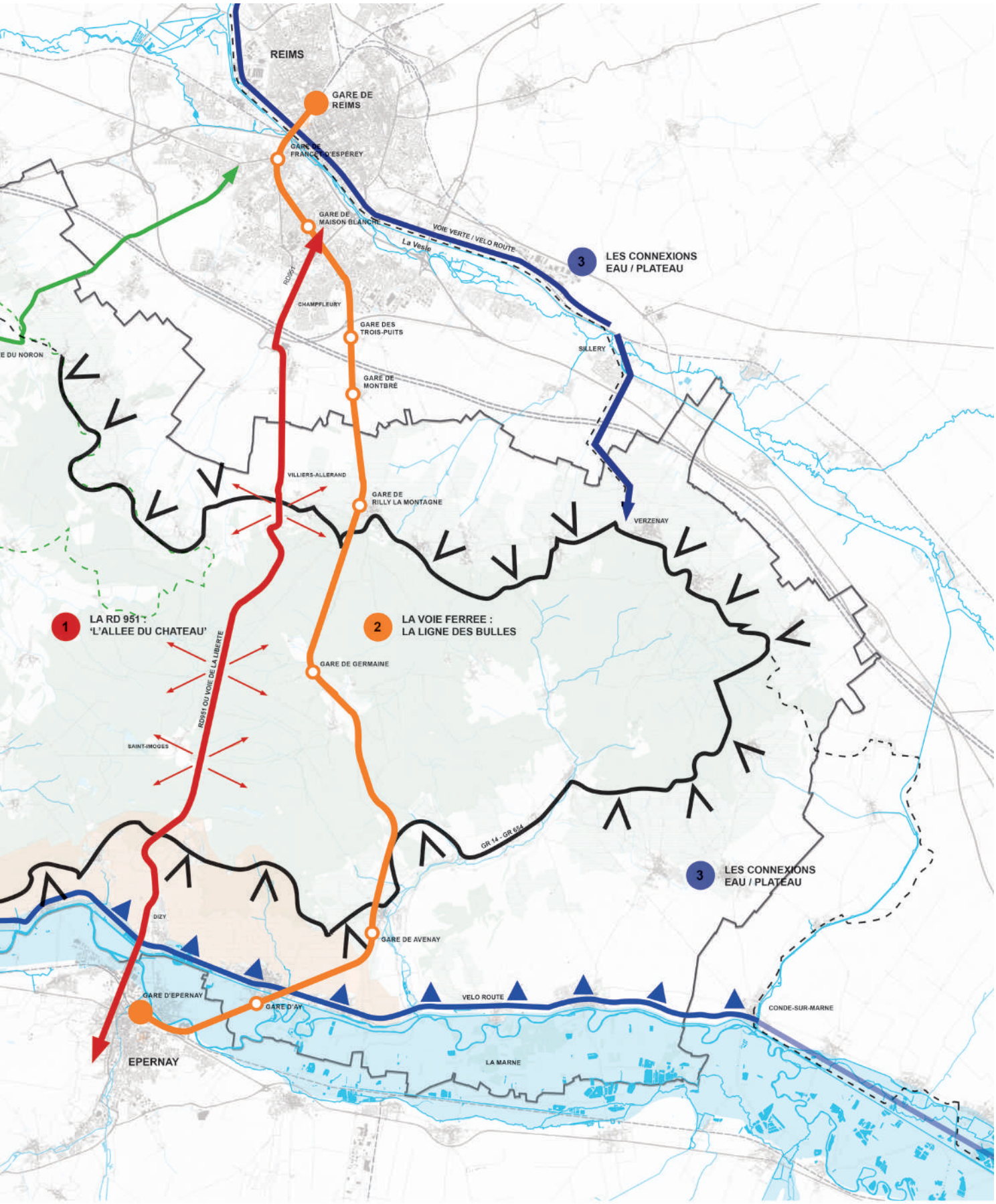
REIMS
GARE DE REIMS
GARE DE FRANCE D'ESPEREY
GARE DE MAISON BLANCHE
VOIE VERTE / VELO ROUTE
La Vesle
3 LES CONNEXIONS EAU / PLATEAU
RD951
CHAMPFLEURY
GARE DES TROIS-PUITS
SILLERY
GARE DE MONTBRE
VILLIERS-ALLERAND
GARE DE RILLY LA MONTAGNE
VERZENAY
1 LA RD 951 : 'L'ALLEE DU CHATEAU'
2 LA VOIE FERREE : LA LIGNE DES BULLES
GARE DE GERMAINE
RD951 OU VOIE DE LA LIBERTE
SAINT-IMOGES
GR 14 - GR 654
3 LES CONNEXIONS EAU / PLATEAU
DIZY
GARE DE AVENAY
GARE D'EPERNAY
GARE D'AY
VELO ROUTE
CONDE-SUR-MARNE
EPERNAY
LA MARNE

# 5.4
# TABLE RONDE N°3 PAYSAGE / UNESCO / IDENTITÉ / PATRIMOINE

LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

## 5.4.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER

Le paysage du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est à la fois un patrimoine, dont une partie est inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, et un élément emblématique caractérisant l'identité du territoire et de ses habitants.

Les notions de paysage, de patrimoine (dont le patrimoine UNESCO) et d'identité sont ici strictement liées :

- Quand on parle des coteaux viticoles, on y associe les images emblématiques des vignes, l'architecture typique des villages mais aussi des sites de production et de commercialisation du Champagne et bien évidemment les vignerons et toutes les institutions qui les représentent.

- La forêt, elle aussi produit un imaginaire fort ; elle est le fruit du travail de l'homme tout comme la vigne. C'est une forêt gérée qui vit au rythme de son exploitation. Elle participe fortement à structurer le plateau et les activités qu'on y trouve. On parle ainsi de villages clairières, de lisière, des Forêts d'Exception. On y retrouve à la fois tous les acteurs qui en gèrent l'exploitation, des habitants, des lutins et bien évidemment l'ONF.

- La plaine agricole, les vallées, les pelouses, les prairies elles aussi produisent des imaginaires, favorisent des exploitations spécifiques ancrées dans la réalité du terrain (le sol, l'exposition, l'emplacement)

Le patrimoine est le « *Bien qu'on tient par héritage de ses ascendants, une richesse » et « l'héritage commun d'un groupe : le patrimoine culturel d'un pays* » (Dictionnaire Larousse). La Montagne de Reims et ses paysages correspondent parfaitement à cette définition.

Le patrimoine dont on parle est évolutif. L'image qu'on avait de la Montagne de Reims en 1976 lors de la création du PNRMR était celle d'un poumon vert, le plateau forestier, entouré par la vigne à l'époque identifiée comme la 'zone tampon' autour du bien à protéger.

Aujourd'hui, et notamment grâce au travail fait par le PNRMR, la définition de ce patrimoine est bien plus vaste et riche. Dans les années à venir, aux éléments du patrimoine qui sont définis aujourd'hui, s'ajouteront de « nouveaux » patrimoines : l'inventaire que le PNRMR mène sur les lisières forestières, l'architecture du Champagne au sein des villages, les mares et zones humides, permettront d'attirer l'attention sur ces biens communs et d'élever leur statut à celui de patrimoine à valoriser.

Ce phénomène de patrimonialisation progressive ne doit pas figer le territoire, le patrimoine ne doit pas être « mis sous cloche » ni faire l'objet d'un regard simplement esthétique. Quand on parle de patrimoine vivant, on doit intégrer également l'histoire des lieux, les pratiques qui ont participé à lui donner forme et s'interroger sur leur avenir. La vigne et ses paysages sont un exemple très dynamique et intéressant à observer, surtout maintenant qu'une grande diversité d'acteurs s'y intéressent. Ce paysage productif, perçu et vécu pendant longtemps comme un simple lieu de travail, est à ce jour en pleine mutation : par l'adaptation des cultures aux enjeux environnementaux et aux changements climatiques, par la progressive valorisation de sa dimension culturelle et patrimoniale, par la présence de nouveaux publics, par le regard à son égard qui évolue constamment.

A partir de ces considérations, il nous a paru indispensable de réunir les acteurs du territoire en charge de l'exploitation et de la protection des différents paysages patrimoniaux emblématiques de la Montagne de Reims. L'objectif était d'aborder le territoire dans sa globalité, afin de dégager une potentielle vision commune, vers laquelle le Plan de paysage pourrait tendre.

## 5.4.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Cet atelier a été organisé autour de trois calques/thématiques superposables :
- La forêt et le plateau.
- La vigne et le patrimoine architectural et paysager des coteaux.
- La plaine agricole, les prairies et les vallées.

En superposant les différents calques, la totalité du territoire est représentée. Chaque carte séparée permet en revanche de focaliser la réflexion autour d'une entité paysagère emblématique pour en dresser un portrait collectif et relever les enjeux associés, les pratiques et les dynamiques en cours.

Tel que sur l'atelier précédent, les acteurs présents sont invités à poser des gommettes jaunes (points positifs) et bleues (point négatifs) sur chaque thématique.
En raison de la thématique et du grand nombre de présents lors de cette table ronde, des commentaires généraux ont permis d'identifier des enjeux et dynamiques globales à l'échelle de la Montagne.

Une conclusion de l'atelier est proposée autour d'une réflexion sur la courbe de 200 NGF. Y a-t -il un endroit privilégié qui permet d'appréhender le territoire et ses paysages dans leur globalité ?

## 5.4.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

**La forêt et le plateau.**

La forêt, le haut du plateau et le sommet de la Montagne, est Le paysage emblématique, le premier patrimoine collectif identifié et protégé, l'essence même de l'identité du PNRMR. C'est un paysage avant tout productif mais aussi fortement récréatif, synonyme d'évasion et de loisir. Les sites des Faux de Verzy, du Chêne à la Vierge et de Hautvillers, labellisés Forêts d'Exception, sont largement des lieux d'attraction représentatif de la richesse et de la dimension spectaculaire et récréative de ce plateau forestier.

Ces trois forêts domaniales (de Verzy, du Chêne à la Vierge, et d'Hautvillers) sont perçues comme des éléments clés du plateau de par leur mode de gestion et leur accessibilité au public. Le label « Forêt d'Exception », la trame du vieux bois, les actions de l'ONF, sont autant d'outils cités ayant des impacts positifs sur la vision de ce patrimoine.

La forêt est également perçue comme une ressource en eau et en zones humides, dont la valorisation, la protection et la pédagogie est à poursuivre par le Parc.

Au-delà de ces lieux valorisés et parfois surexposés, tout le monde s'accorde à dire que parcourir la lisière forestière, en surplomb de la Montagne et des coteaux viticoles est le lieu de compréhension du territoire par excellence. Le travail sur les points de vue, en cours dans certains cas, contesté dans d'autres, peut-être une piste de réflexion à l'échelle du territoire. Ce lieu de frottement entre forêt et vignoble est identifié comme fragile par la possible extension des vignes, méconnu et morcelé, et mériterait une campagne de sensibilisation forte. L'étude des lisières forestières menée par le PNRMR est en ce sens une première étape essentielle pour engager une réflexion collective à l'échelle du territoire dans son ensemble.

Le plateau forestier, en majorité privé et de ce fait peu accessible, est une grande exploitation forestière. Cette activité, parfois mal perçue par les habitants et visiteurs, souffre d'un manque d'accompagnement pédagogique (explication des coupes rases, destruction des cheminements, ...). La fermeture de certaines zones forestières est en effet une réelle entrave physique au développement de chemins de randonnées et de corridors écologiques. Une question se pose, peut-on valoriser et communiquer davantage sur l'exploitation de la forêt ?

Enfin, le nouvel outil LIDARD, fortement cité depuis le démarrage de l'étude, semble être un levier d'identification de patrimoines cachés des forêts tant au niveau du patrimoine géologique souterrain que du patrimoine lié à l'histoire des grandes guerres. En scannant le sol de la forêt, excluant sa canopée, il révèlerait les secrets enfouis de la Montagne et serait en soi, un levier de projet pour enrichir et dévoiler des strates d'histoire méconnues, sur les années à venir.

La vigne et le patrimoine architectural et paysager des coteaux.

Le travail sur la vigne et les villages est emblématique de l'action positive du PNRMR sur le territoire. Les acteurs et usagers du territoire ont conscience de l'évolution, de la valorisation et des actions du Parc sur le patrimoine bâti, les villages, et autres petits patrimoines liés à la culture de la vigne (ex. loges), à l'histoire du site (ex. cimetières), à la vie quotidienne (ex. lavoirs) ou encore à la religion (églises, église romanes). Ce travail de fond réalisé par le Parc depuis 44 ans est un point positif encouragé par tous.

La perception de la vigne, depuis l'inscription des « Coteaux, Caves et Maisons de Champagne » au Patrimoine mondial à l'UNESCO, a évolué positivement, même si pour une partie des habitants, elle reste un lieu de travail. La sensibilisation et la valorisation doit continuer, par le Parc, par la Mission CMCC et par une grande diversité des partenaires (Villa Bissinger, vignerons engagés, Comité Champagne, …)

De même, la pratique agricole de la vigne évolue vers des méthodes alternatives et plus écologiques, et ce paysage lié au produit qui fait l'attraction première de ce territoire, se reverdit en changeant radicalement d'aspect.

L'enjeu de rétablir un lien entre forêt et vigne, et à l'avenir, de tisser des liens entre villages, coteaux viticoles et forêt, pourrait être porteur de projets futurs.
Autrefois la forêt alimentait la vigne en piquets pour la culture (le parcellaire agricole était associé au parcellaire forestier, notamment en lisière du plateau forestier, les vignerons étaient également propriétaires d'une parcelle de forêt). Le bois était également utilisé pour fabriquer les tonneaux. Cette histoire riche est déjà valorisée dans la Charte forestière.

Un autre enjeu identifié concerne la pression foncière et l'intégration paysagère de futurs projets et de zones non qualificatives existantes (lotissements, zones d'activités, gros volumes, …), notamment sur le flanc Sud de la montagne, là où coteaux viticoles, urbanisation et Vallées de la Marne se succèdent sur un espace contraint par la topographie. La pression foncière préoccupe les acteurs locaux. Cette zone l'AOC Champagne, au cœur des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, doit être particulièrement surveillée face aux enjeux urbains de demain.

Agriculture et prairie

L'atelier prévoyait à l'origine de dissocier le patrimoine/paysage de la plaine agricole, de celui de la trame des zones 'non cultivées' ouvertes, caractérisées par les prairies et les zones humides. Le grand nombre de participants inattendus et le temps requis pour faire un tour de table complet nous ont obligé à réunir ces deux derniers calques autour d'une thématique commune : les paysages des milieux ouverts et la question des nouveaux patrimoines. La vigne et la forêt sont inscrits à la grande liste de patrimoines à valoriser et à protéger, les prairies sèches et certains milieux ouverts en fond de vallée figurent également dans la liste des sites naturels d'intérêt (ZNIEFF de type I et II, Natura 2000). L'étude et l'inventaire sur les zones humides menés par le PNRMR se poursuit en faisant émerger sur la carte des nouveaux paysages de grand intérêt. Quel rôle les vallées et la plaine agricoles vont-ils jouer dans la mosaïque de paysages à forte valeur ajoutée ?

La plaine agricole, caractérisée par de grandes parcelles céréalières engendrées par le remembrement, ne semble pas identifiée comme un élément clé du patrimoine, en dehors du fait qu'elle est une zone tampon limitant l'extension de l'urbanisation. La pollution des sols et le besoin en eau sont les points négatifs cités sur cette pratique agricole gourmande en ressources naturelles.

Les prairies (sèches, humides, pâturages…) forment quant à elles un patrimoine naturel à préserver, en termes de réservoirs de biodiversité. La disparition de l'élevage engendre aujourd'hui une nécessité d'entretien de ces zones ouvertes, qui se referment rapidement lorsqu'aucune action n'est réalisée. Autrefois terres prisées (terre de pâture, vergers), elles sont aujourd'hui délaissées, inventoriées par le Parc et reconnues en tant que patrimoine naturel à préserver. Ces zones de 'délaissés' forment aujourd'hui un réseau, un corridor, que le Parc tient à conserver et valoriser.
Cette dynamique en cours est reconnue et identifiée par les acteurs, notamment autour de la vallée de l'Ardre.

En termes d'évolution des modes de consommation et des modes de vie, la réapparition des vergers, autrefois très présents sur la Montagne, pose la question de la diversification des productions locales à destination des consommateurs proches. Une étude lancée par le PNRMR, intitulée PAT (Projet Alimentaire Territoriale), permettra de mesurer le degré d'enjeux de ce retournement vers le 'consommer local'.

### Discussion autour de la courbe 200 NGF

Nous avons conclu la séance en proposant une première intention de projet, à l'échelle du territoire et en relation avec la thématique abordée. L'objectif était d'interroger les acteurs présents et d'initier un processus de projet partagé et non seulement d'analyse critique.

L'équipe a souhaité questionner le groupe sur la courbe de niveau 200 NGF, située à la lisière de la forêt, aux chemins du GR et du GRP, aux belvédères et points d'observations privilégiés qu'elle offre, et aux villages perchés. Ce fil rouge topographique, ce pourtour de la montagne en lisière du plateau forestier nous est apparu comme un lieu susceptible de fédérer un projet partagé. C'est à la fois un trait, un parcours, un espace, une lisière et un point de vue privilégié qui permet de parcourir le territoire en donnant à voir une grande diversité de paysages. D'ici on appréhende les paysages de la Montagne dans sa globalité.

Les retours, mitigés, soulignent que, même si en effet il s'agit d'un espace fédérateur d'enjeux et d'acteurs, il semble prématuré et difficile de se projeter dans la phase projet à ce stade de l'étude. Le reproche fait à cette proposition est le manque de connexions (à l'exception d'une connexion visuelles : les vues) entre le Parc et son territoire proche, notamment Epernay et Reims. Ces doutes confirment l'envie et l'ambition partagée d'ouvrir le Plan de paysage à une échelle plus large que le PNRMR.

## PAYSAGE / UNESCO / IDENTITE / PATRIMOINE

FOND DE PLAN DE L'ATELIER

- PERIMETRE DU PNRMR
- COURBES DE NIVEAU
- COURS D'EAU
- CONTINUUM
- ZONE INONDABLE DE LA MARNE

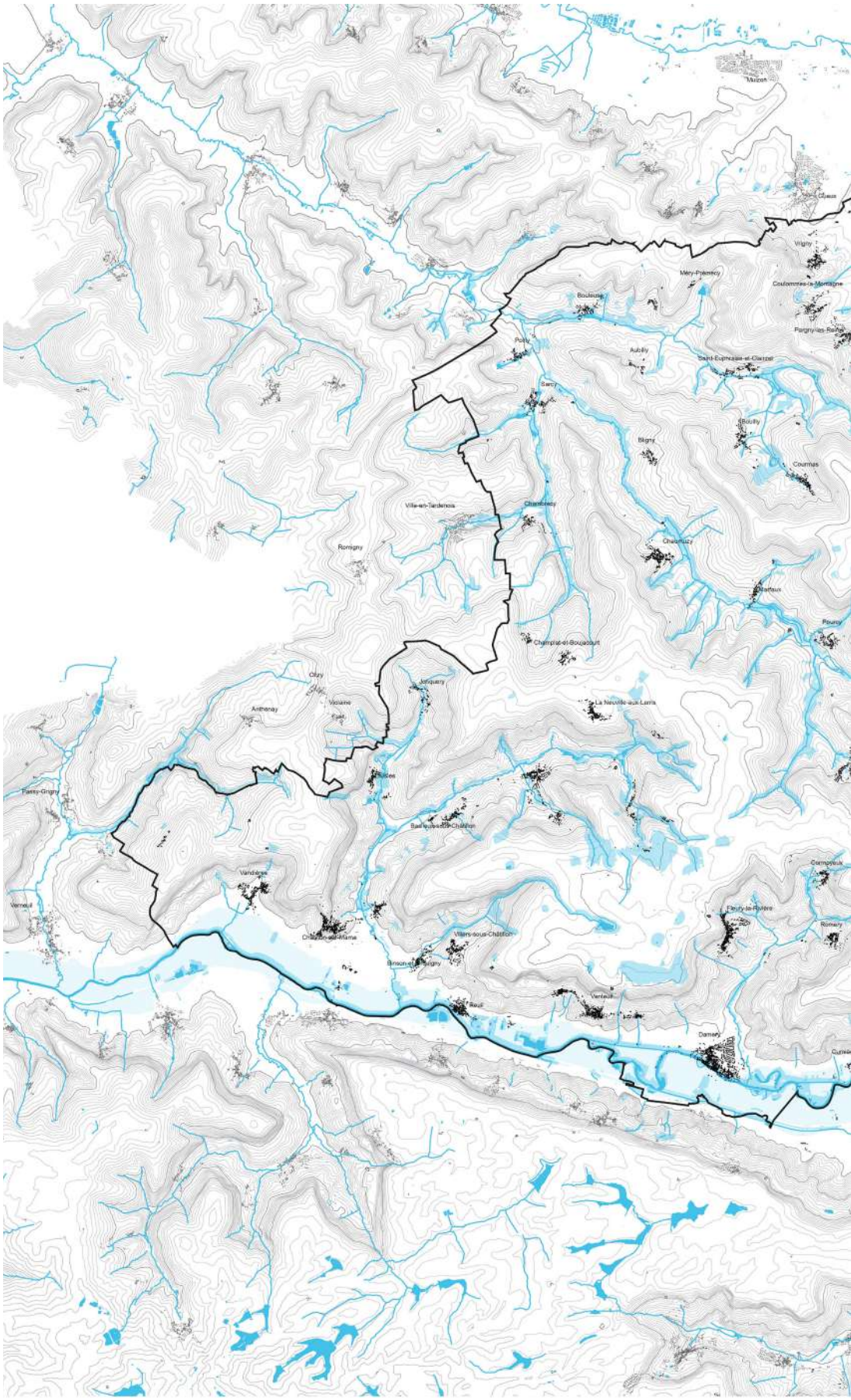

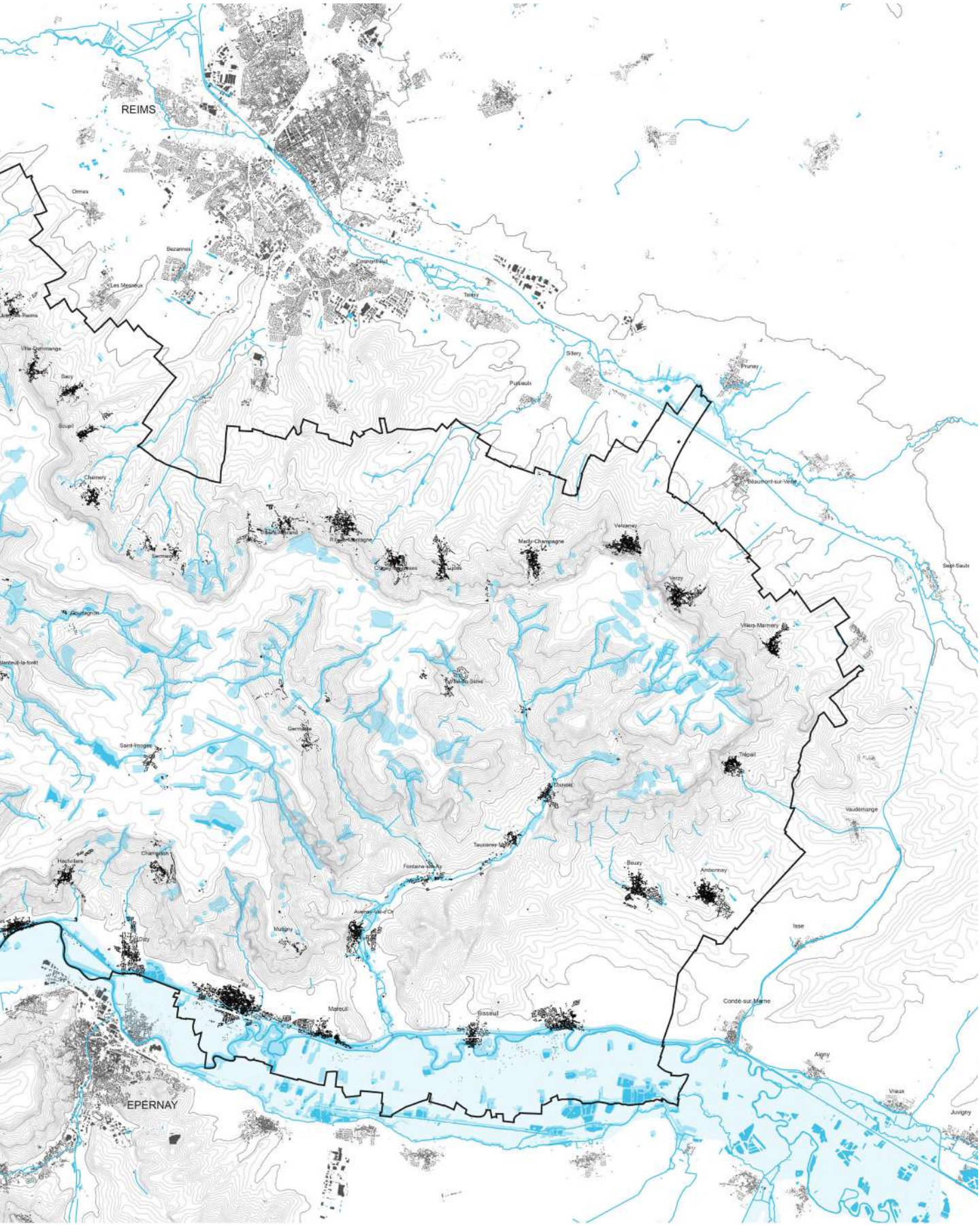
REIMS
Ormes
Bezannes
Les Mesneux
Ville-Dommange
Sacy
Boupil
Chamery
Sermiers
Gourtagnon
Saint-Imoges
Germaine
Champillon
Hautvillers
Dizy
Mutigny
Mareuil
Bisseuil
Avenay-Val-d'Or
Fontaine-sur-Ay
Tauxières-Mutry
Louvois
Trépail
Bouzy
Ambonnay
Vaudemange
Isse
Condé-sur-Marne
Aigny
Vraux
Juvigny
Villers-Marmery
Verzy
Verzenay
Mailly-Champagne
Rilly-la-Montagne
Villers-Marmery
Sillery
Puisieulx
Prunay
Beaumont-sur-Vesle
Saint-Saulx
EPERNAY

# PAYSAGE / UNESCO / IDENTITE / PATRIMOINE

## LA FORET

- FORET DOMANIALE ONF 2013
- FORET PNR
- FORET PRIVEE
- RBIO (réserve biologique intégrale orientée )
- TRAME VIEUX BOIS
- NATURA 2000
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2 (lié à la forêt)

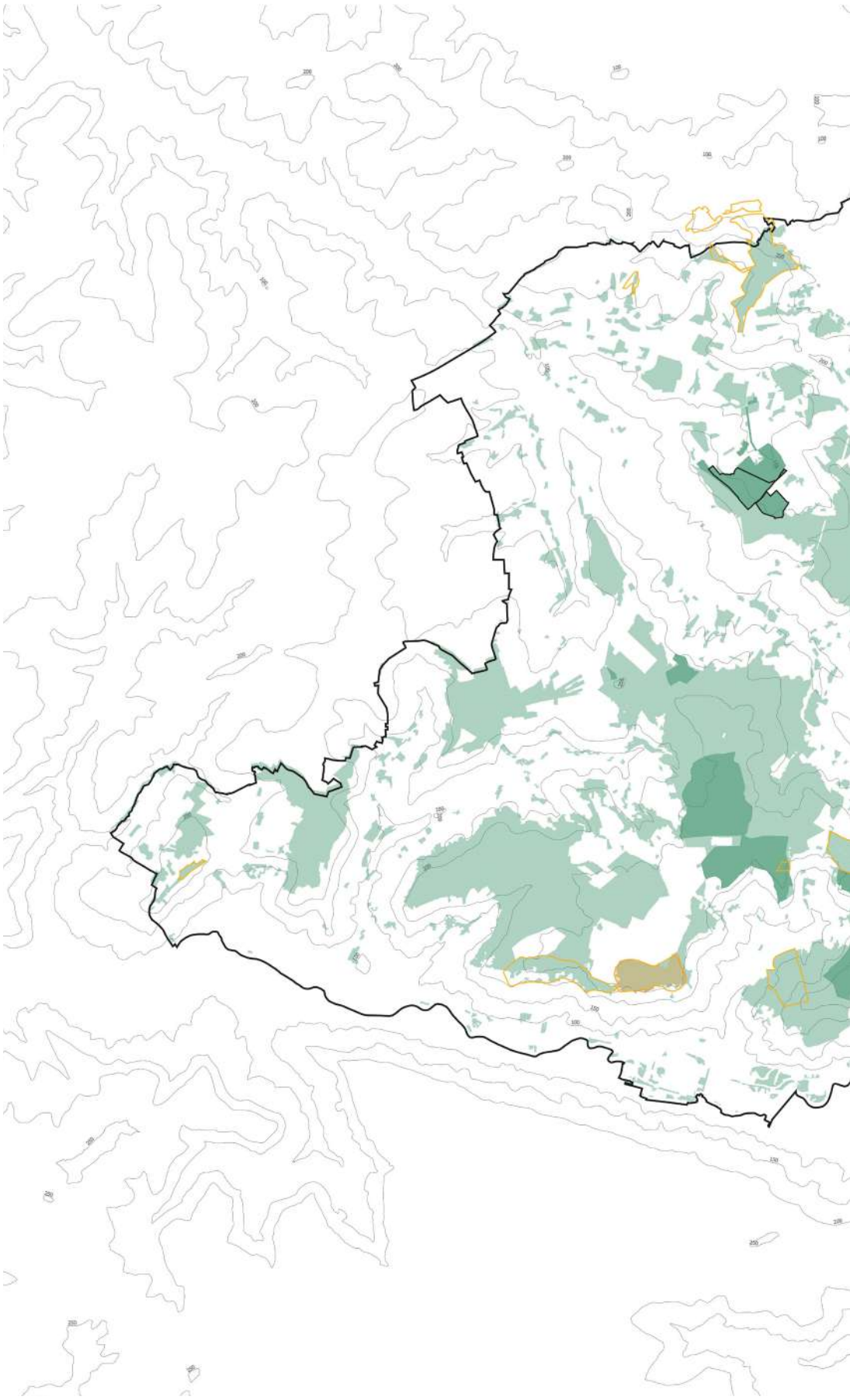

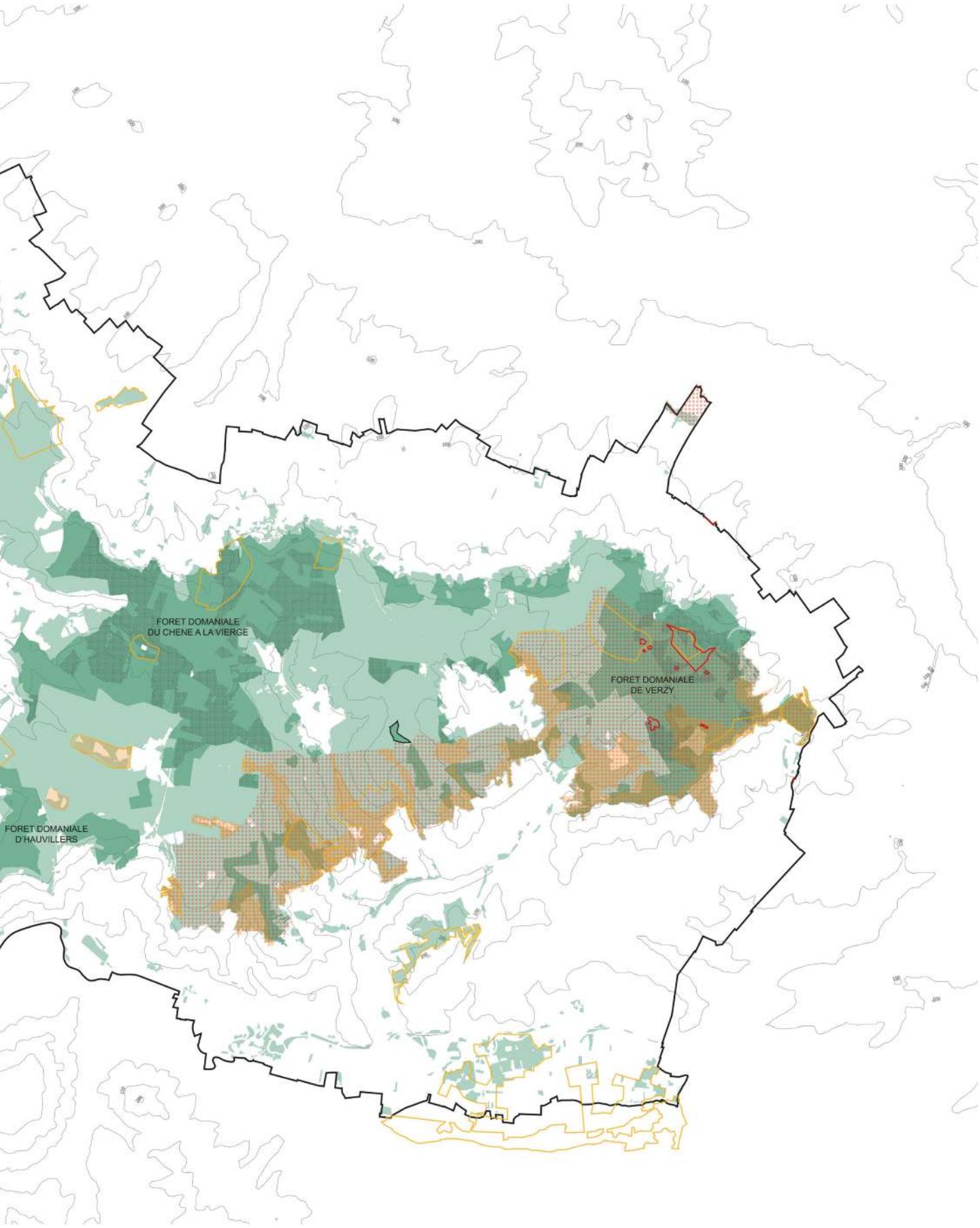
FORET DOMANIALE
DU CHENE A LA VIERGE
FORET DOMANIALE
D'HAUVILLERS
FORET DOMANIALE
DE VERZY

# PAYSAGE / UNESCO / IDENTITE / PATRIMOINE

## PETIT PATRIMOINE / VIGNE / UNESCO

- VIGNE AOC
- PERIMETRE DU BIEN AERIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- ZONE TAMPON DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
- SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L' UNESCO
- VILLAGES
- LOGE DE VIGNE
- EGLISE ROMANE
- EDIFICE RELIGIEUX
- CIMETIERE
- LAVOIR

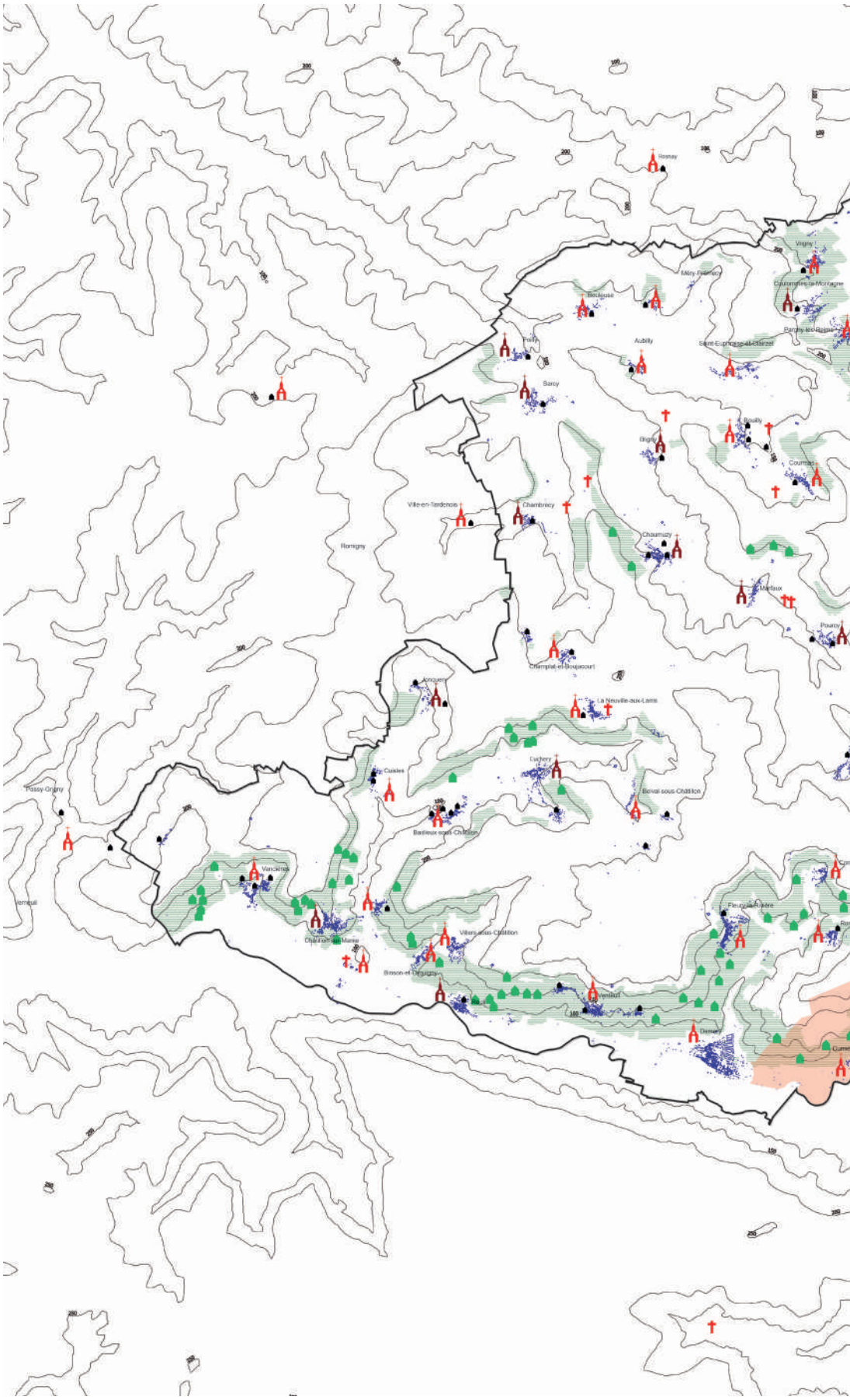

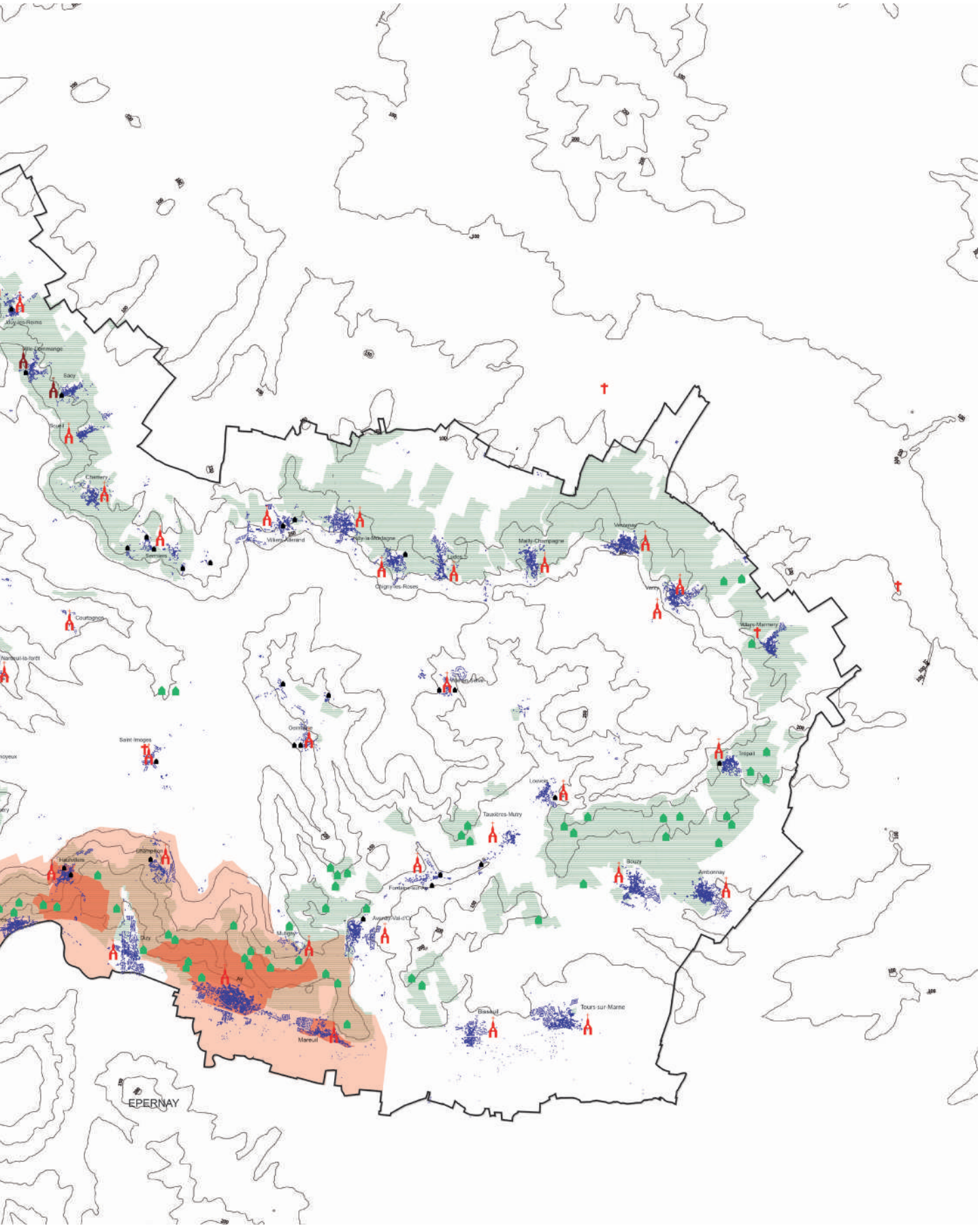
Sacy
Chamery
Villers-Allerand
Ludes
Mailly-Champagne
Vinzenay
Verzy
Villers-Marmery
Courtagnon
Saint-Imoges
Germaine
Trépail
Louvois
Tauxières-Mutry
Bouzy
Ambonnay
Hautvillers
Dizy
Mareuil
Tours-sur-Marne
EPERNAY

# PAYSAGE / UNESCO / IDENTITE / PATRIMOINE

## AGRICULTURE

- LABOURS
- AUTRES
- JACHERES (supérieures à 5ans)
- VERGER

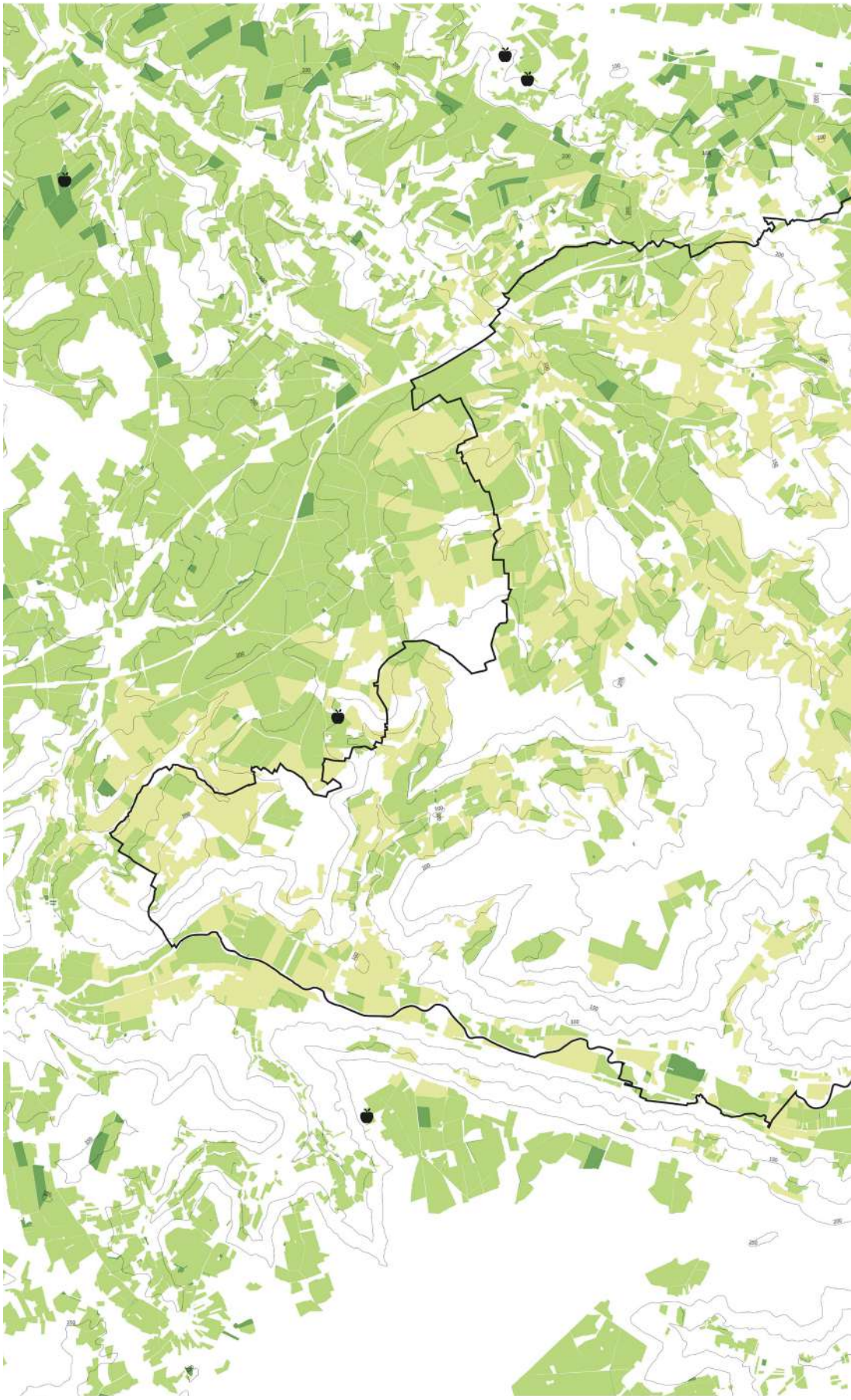

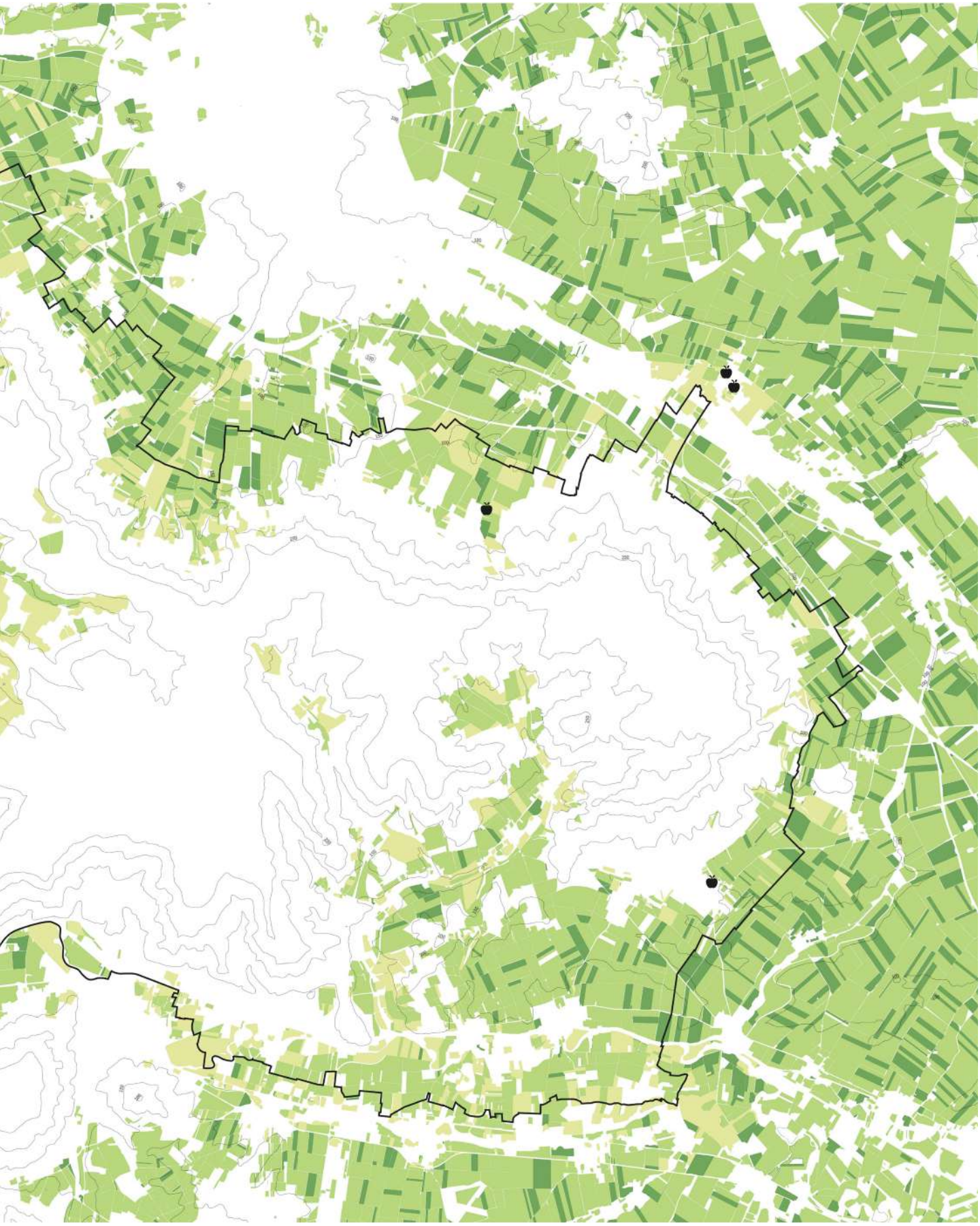

# PAYSAGE / UNESCO / IDENTITE / PATRIMOINE

## PRAIRIES ET ZONES HUMIDES

- PRAIRIE TOUJOURS EN HERBE
- PRAIRIE RESERVOIR
- CONTINUUM PRAIRIE
- JACHERE (supérieure à 5ans)
- NATURA 2000

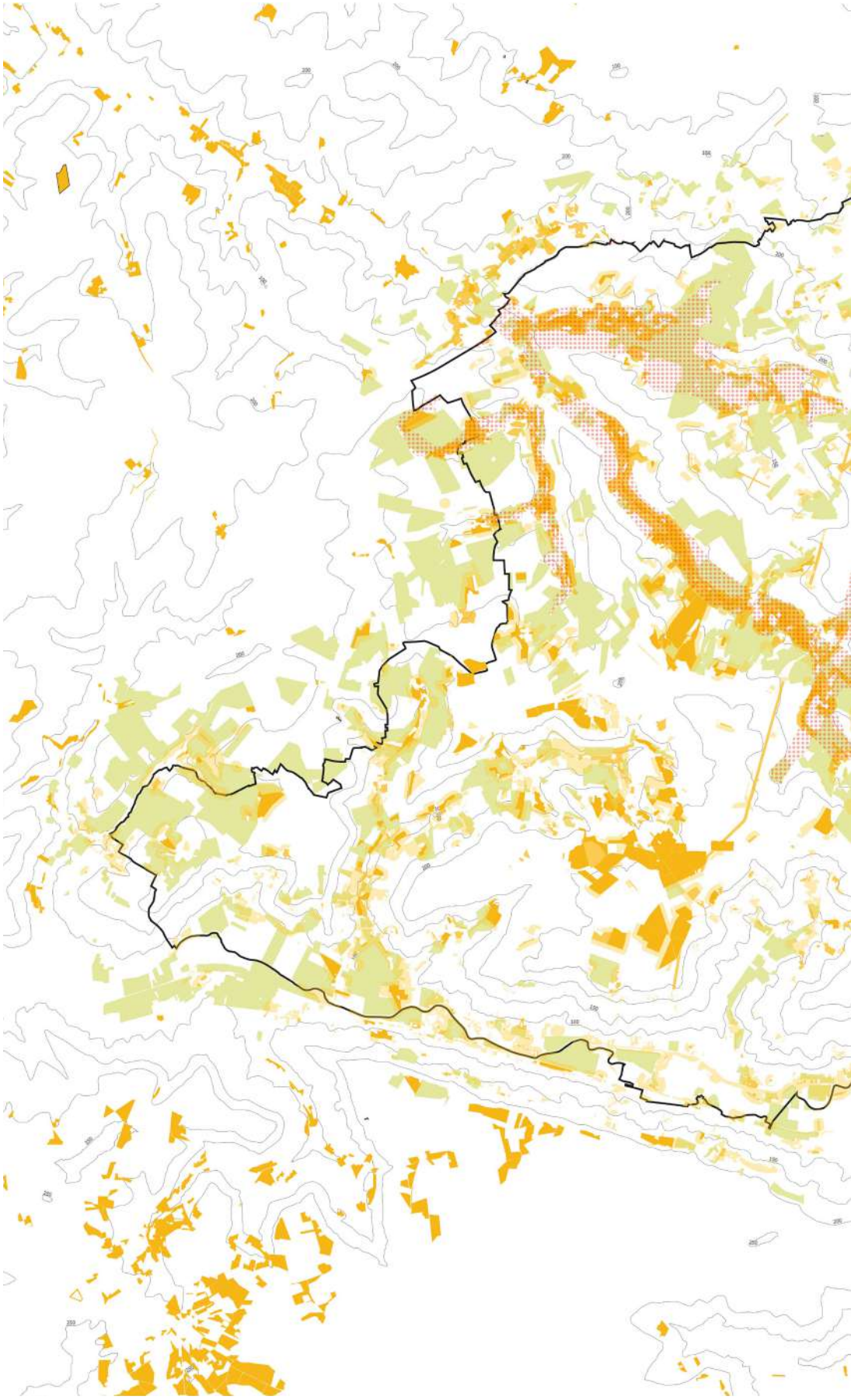

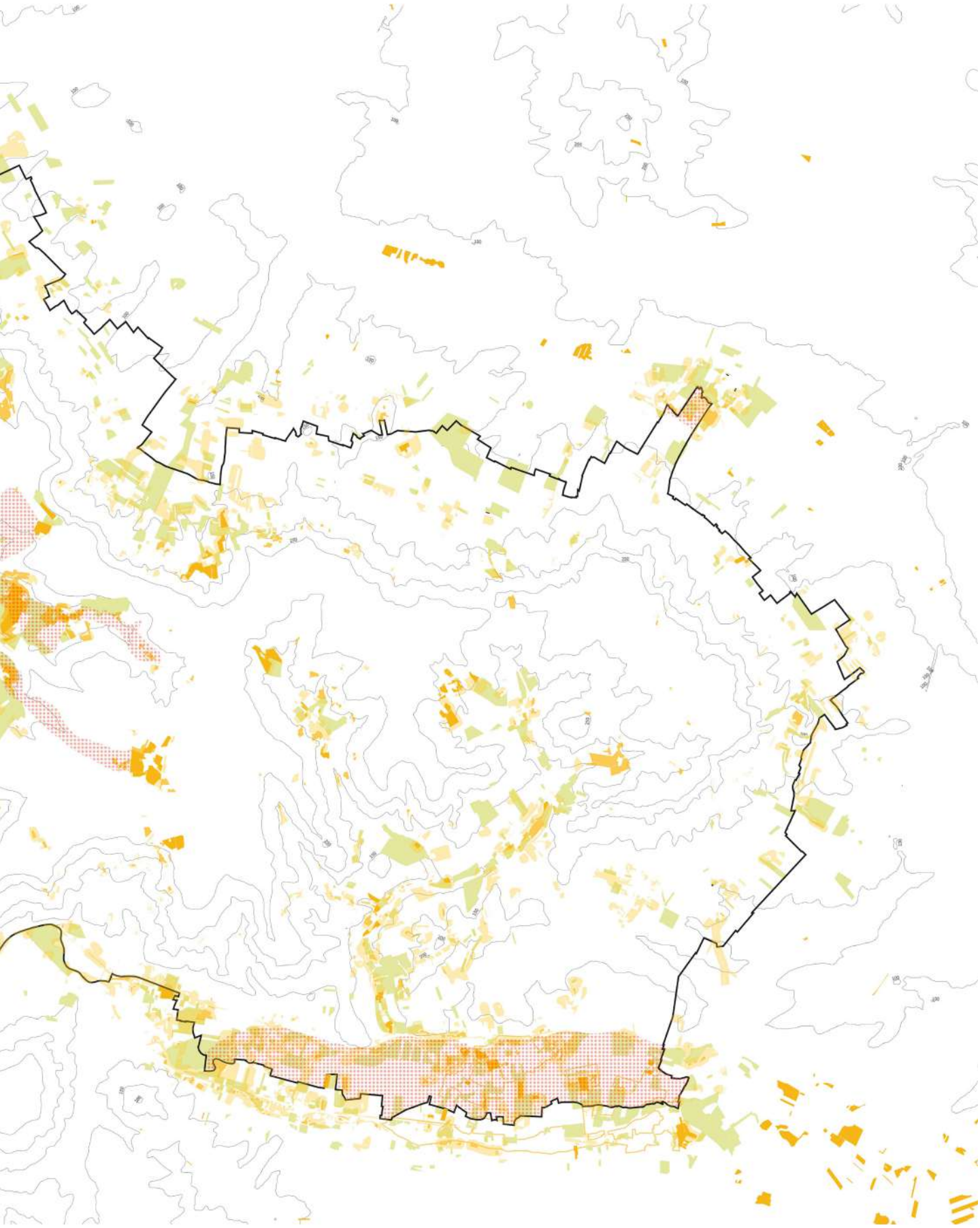

## 5.4.4 CONCLUSION ET ENJEUX IDENTIFIÉS

Cet atelier a confirmé la qualité de travail du Parc dans son rôle de préservation et de valorisation des éléments paysagers et patrimoniaux de la Montagne de Reims. Ce travail doit être poursuivi ; c'est le cœur même de l'activité du PNRMR.

L'atelier a eu le mérite de poser également la question de l'échelle de la réflexion à mener dans le cadre du Plan de paysage : le Plan de paysage a-t-il vocation à dépasser les limites administratives du PNRMR pour unir les moyens et les acteurs du territoire proche et notamment les villes portes du triangle Marnais ?
Le Plan de paysage peut-il se donner une telle ambition ? Ou bien, doit-il rester un outil de valorisation du patrimoine paysager de la Montagne de Reims au sein de son périmètre ? Les réflexions menées invitent le Plan de paysage à embrasser une dimension plus large.

L'équilibre du triptyque paysager composé par la forêt, la vigne et la plaine agricole, est assimilé et considéré comme l'identité de la Montagne de Reims en elle-même. L'évolution des modes de vie et des techniques de culture, moins gourmands en énergies, plus locales et respectueuses de l'environnement et de ses ressources, est un enjeu majeur du territoire dans les années à venir. Ces nouvelles pratiques doivent être valorisées et accompagnées, notamment dans le cadre de la future charte du PNRMR.

Les expériences menées, telles que le Label Forêt d'exception, née d'une initiative locale et participative, sont une référence concrète pour l'élaboration du Plan de paysage.

### 1 - La lisière forestière

La lisière forestière émerge comme un élément du paysage incontournable : indispensable au maintien harmonieux d'un triptyque paysager équilibré et puissant, mais aussi pour ces points de vue privilégiés sur l'ensemble de son territoire.

C'est à la lisière du bois que l'on quitte la forêt et qu'on se retrouve face aux grandes vues dégagées sur la plaine crayeuse, la vallée de la Marne, Reims … que l'on passe de l'ombre à la lumière, des perspectives plus intimes de la forêt au grand paysage ouvert. Cette expérience est forte, unique. Ce lieu, par sa configuration topographique, en haut du coteau et en limite du plateau, et ses qualités de milieux écologiques, situé entre le paysage fermé de la forêt et les paysages ouverts des coteaux et de la plaine, marque les esprits et grave dans la mémoire le souvenir de la Montagne.

### 2 - La plaine agricole : le « collier vert de la Montagne de Reims »

Peut-on parler de zone tampon ? D'un paysage à regarder autrement ? D'une pratique agricole à renouveler pour qu'elle puisse, au même titre que la forêt et les coteaux viticoles, devenir un paysage aimé ? Un bien commun partagé ?

Cette frange agricole fait aujourd'hui face aux pressions foncières, mais elle est une zone tampon de respiration indispensable. C'est un véritable seuil, porte d'entrée paysagère dans le PNRMR depuis Reims, le Grand Est et Châlons-en-Champagne. Une attention particulière doit y être attachée.
Pour valoriser ce paysage, ces étendues dégagées, on doit mieux le connaître et le comprendre. La plaine

agricole, outre la valorisation de ses espaces ouverts et humides liés à l'eau et à la biodiversité, n'est pas encore perçue comme patrimoine à préserver et peu d'outils sont mis en place pour accompagner son évolution.

### 3 - Les milieux naturels

Des prairies sèches, des pâturages, des zones humides ; ces paysages étaient autres fois exploitées. Leur aspect, les espèces qu'on y retrouve et le processus qui a mené à leur formation dépendent tant du sol, de l'exposition, de la présence ou non de l'eau mais aussi de l'activité humaine.

Si aujourd'hui ils ont perdu leur vocation productive, ils ont cependant acquis le nouveau statut de zone naturelle à protéger (inventoriée ou pas encore). Le Parc travaille activement à la valorisation de ces milieux. Cette tâche délicate mérite d'être supportée.

PAYSAGE / UNESCO /
IDENTITE / PATRIMOINE

CARTE DE SYNTHESE

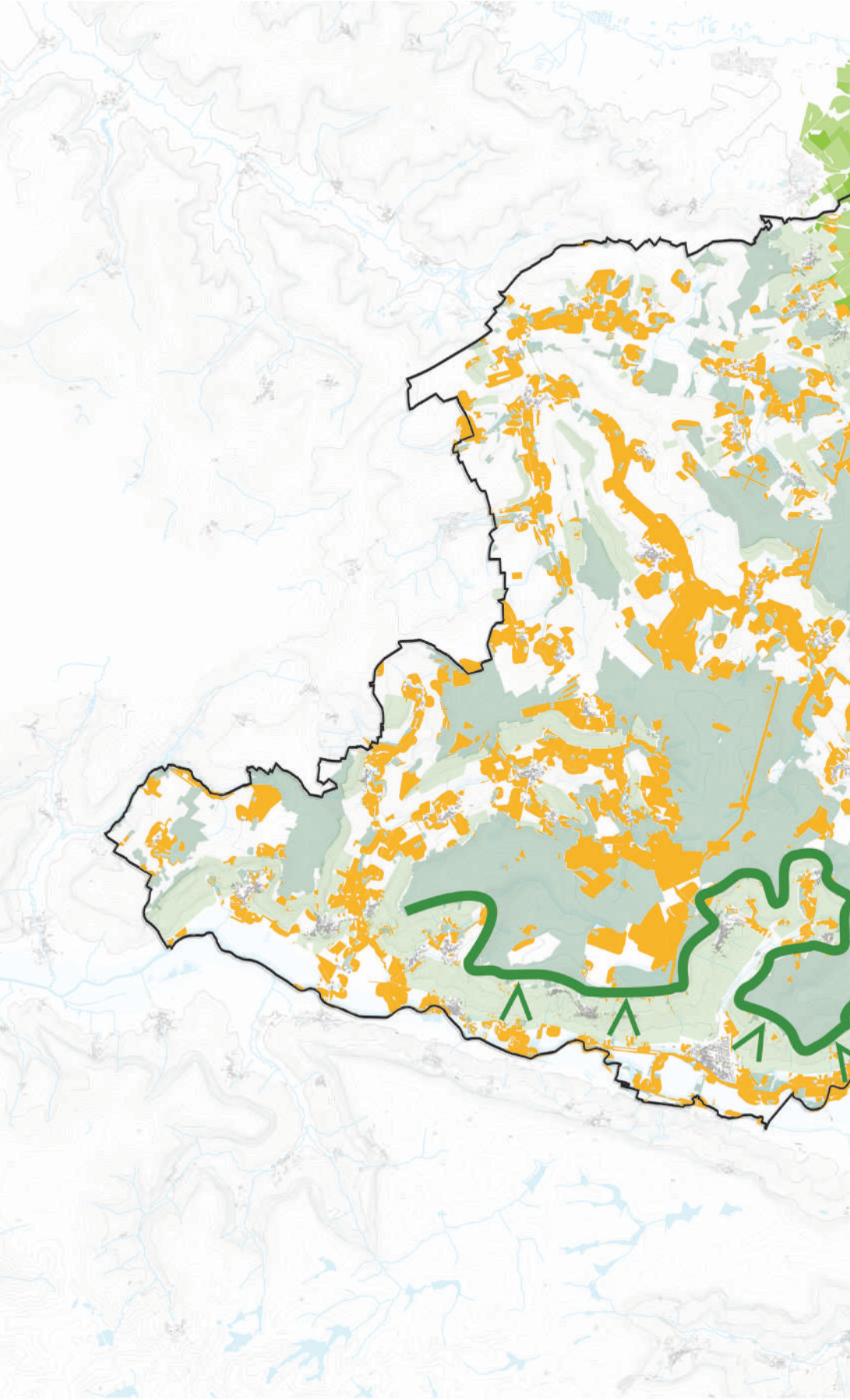

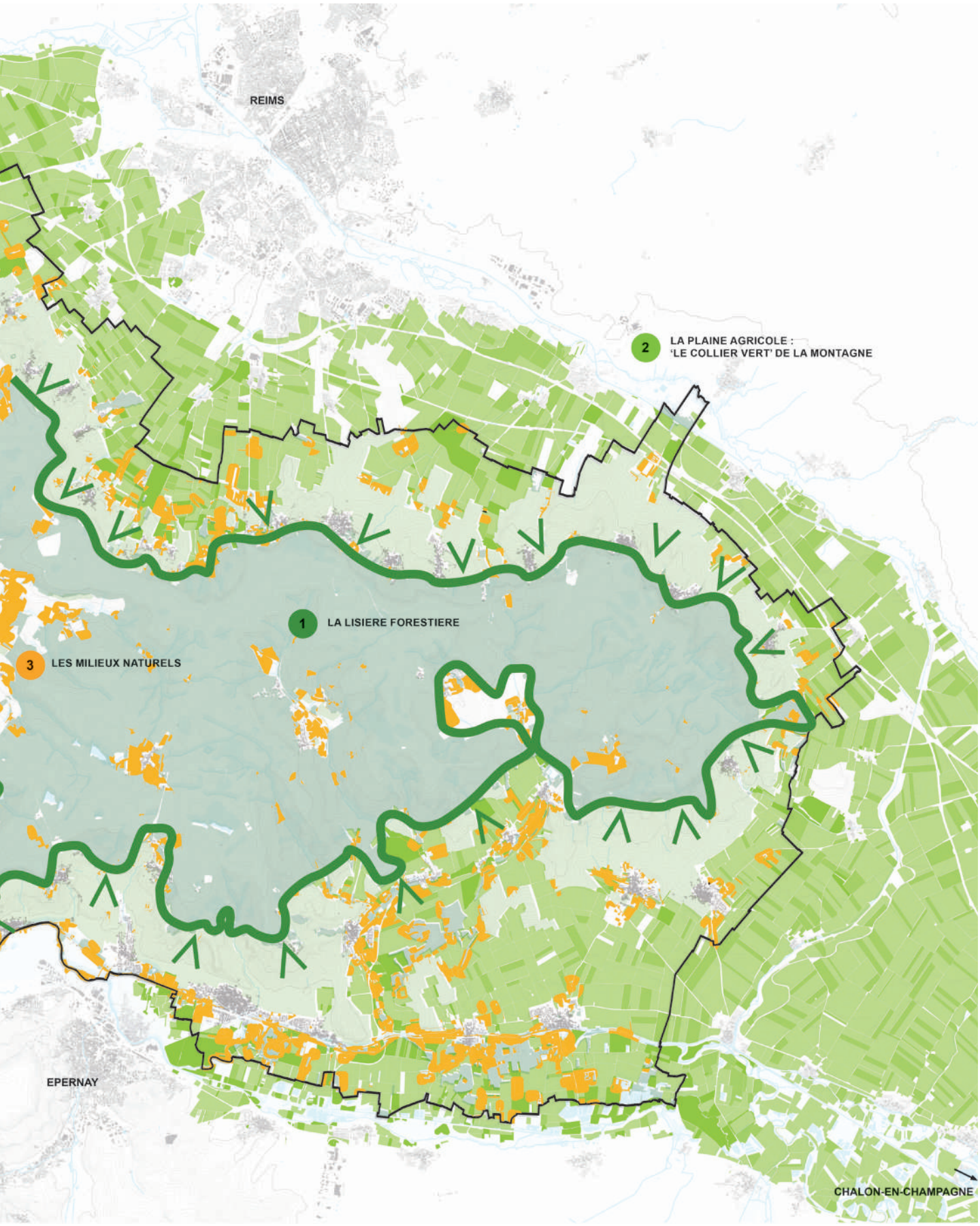
REIMS
2 LA PLAINE AGRICOLE :
'LE COLLIER VERT' DE LA MONTAGNE
1 LA LISIERE FORESTIERE
3 LES MILIEUX NATURELS
EPERNAY
CHALON-EN-CHAMPAGNE

# 5.5
# TABLE RONDE N°4
# TERRITOIRES EN MUTATIONS

MARDI 21 JANVIER 2020

## 5.5.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER

Le territoire de la Montagne de Reims est aussi bien iconique (par ses coteaux viticoles, son plateau boisé, ses vallées) qu'évolutif. Ses paysages changent au fur et à mesure de l'évolution des modes de vie et des enjeux des époques traversées. Témoin et acteur de ces mutations, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a su adapter, au fil des années, ses stratégies, ses actions et ses dynamiques autour de thématiques fortes.

Cet atelier pluridisciplinaire aborde le territoire du PNRMR à partir des dynamiques en cours et à venir (sociales, humaines, économiques, écologiques, paysagères, urbaines, …) dans l'objectif de dresser un portrait collectif des paysages et des secteurs qui ont vocation à muter dans les années à venir.

Les territoires en mutations sont donc tous les espaces intéressés par des transformations à venir lentes ou rapides, apparentes ou discrètes, souhaitées ou subies. Ils désignent ainsi les parcelles, communes, paysages, axes de communication et zones d'activités susceptibles de se modifier du fait de facteurs multiples : la densification urbaine, le réchauffement climatique, la réglementation en vigueur notamment en matière de protection de l'environnement, les modes de déplacements, les modes de culture, les aspirations des habitants et des acteurs pour leur territoire.

Au fil de l'étude et des ateliers menés, nous avons pu identifier différentes dynamiques en cours sur le PNRMR, modifiant plus ou moins radicalement l'aspect de ses paysages. A titre d'exemple, la progressive mise en herbe des rangs de vignes a considérablement modifié l'aspect visuel des coteaux viticoles,qui s'intègrent mieux dans l'environnement. En répondant à une pluralité d'enjeux : réduction de l'érosion des sols et de l'écoulement rapide des eaux pluviales sur les coteaux viticoles, amélioration de la perméabilité des sols, préservation de la biodiversité et réduction progressive des pesticides et désherbants, cet exemple est à ce jour ce que l'on peut définir comme l'emblème d'une mutation positive et souhaitée d'un des paysages les plus représentatifs du PNRMR.

D'autres changements, inversement, sont perçus comme des mutations subies et négative ; à titre d'exemple, l'extension de certaines zones urbaines (zones d'activités ou nouveaux lotissements).

Ce dernier atelier de la phase 01, enrichi des échanges menés sur les thématiques précédentes, est volontairement prospectif ; l'objectif étant d'identifier des lieux stratégiques sur le territoire, sites en mutation porteurs de projets, et de partager un regard sur l'avenir des paysages du PNRMR. Les lieux et les dynamiques identifiés seront un premier socle opérationnel et stratégique pour la mise en place du Plan de Paysage.

Quels changements de mode de vie, de productions, de consommation du territoire sont à anticiper ? Quelles modifications des paysages, que ce soit sur les thématiques de l'eau, de la forêt, de l'agriculture ou de l'habitat, vont constituer des leviers d'évolution du territoire ?

## 5.5.2 DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Les mutations des paysages peuvent être perçues comme positives ou négatives.
On préfère ici parler de mutations « souhaitées » et de mutations « subies », dans le sens ou le changement peut être vécu plus ou moins bien par les usagers, les gestionnaires et les différents acteurs du territoire en fonction d'une pluralité des facteurs.

Cet atelier a été organisé autour d'une carte IGN représentant l'ensemble du PNRMR et sept zooms identifiés au préalable comme des « cas d'étude ». Chaque zoom a permis d'illustrer synthétiquement les différentes séquences paysagères emblématiques du PNRMR, en présentant tant leur dimension paysagère que leurs infrastructures et zones urbanisées :

- Les coteaux viticoles en miroir : Boursault / Venteuil

Zoom emblématique illustrant la façade Sud/Ouest du PNRMR en relation au paysage unique de la séquence viticole de la vallée de la Marne. Les deux coteaux viticoles en miroir, séparés par la Marne, pose la question de la limite même du PNRMR, tandis que la lisière forestière et ses villages en balcon met en évidence la relation intime que le territoire du PNRMR tisse avec la vallée. Cette séquence dont ce zoom est extrait, intègre également les villages de Reuil, Venteuil, Damery et Cumières.

- L'entrée majeure Sud du PNRMR et ses zones urbanisées : Epernay / Dizy / Champillon

Traversé du nord au sud par la RD951, ce secteur illustre une pluralité de paysages et de problématiques : Epernay, ville-porte riche de son attractivité viticole ; les méandres de la Marne ; le canal latéral longé par la véloroute; Dizy et sa zone d'activité controversée ; le coteau viticole, la lisière et le début du plateau forestier. Cet exemple permet de s'interroger sur le rapport du PNRMR à la vallée de la Marne mais surtout sur sa relation à une infrastructure routière majeure, au développement urbain et industriel du pied du coteau, et sur son évolution à venir face à des parcelles viticoles inscites au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il illustre un certain nombre de mutations subies, et notamment le développement urbain peu qualitatif (Dizy et abords de Epernay). Peut-on apprendre du passé ? Peut-on engager une réflexion sur la requalification de ce secteur stratégique ?

- L'entrée majeure Nord sur le PNRMR et la pression urbaine exercée autour du pôle gare TGV : Bezannes / Villers-aux-Nœuds / Champfleury / Villers-Allerand

Au nord, le long de la RD951, ce secteur illustre un territoire en forte mutation depuis la création de la gare TGV à Bezannes. Cette séquence est représentative de l'attractivité du territoire autour de l'agglomération rémoise, dont le Parc est le poumon vert. La pression urbaine en limite du Parc se fait sentir, tandis que la séquence d'entrée au PNRMR par la D951, est à ce jour encore préservée. Comment faire de cette évolution

urbaine un atout de desserte du PNRMR ? Quelles mutations à encourager ou freiner ?

- Le Tardenois et sa mosaïque de paysages : Courtagnon / Pourcy

C'est un territoire riche de ses « jardins naturels » et loin des pressions urbaines foncières. Les mutations sur le thème de l'agriculture, du retour au local, des prairies ouvertes et de ses ZNIEFF, de l'accueil touristique, sont à étudier sur ce zoom représentatif du Tardenois.

- Le village clairière : Germaine

Actif de par sa vie associative et ses actions sur le territoire, ce village-clairière est d'autant plus intéressant qu'il est traversé par la Ligne des bulles et possède une gare, à l'écart du cœur de village. Cette caractéristique, partagée par d'autres villages-gares comme Avenay-Val-d'Or et Aÿ, permet d'envisager la ligne ferroviaire comme un levier de mutations possibles : implantation d'habitat et de pôles d'échanges près des gares.

- Les villages perchés face à la plaine agricole : Verzenay / Prunay

Une zone intéressante par son attractivité (Faux de Verzy), la présence iconique du triptyque paysager ainsi que le Canal et la Vesle, porteurs d'enjeux de développement de modes de déplacement doux. Cet exemple est caractéristique de la séquence qui s'étend de Mailly-Champagne à Villers-Marmery.

- Les villages viticoles Est face à la Plaine crayeuse : Ambonnay / Isse

Ils portent des projets sur des thématiques intéressantes à l'avenir : la gestion de l'eau, les pesticides, l'urbanisme, et proposent des solutions pionnières sur le territoire.
Cette séquence, dont le zoom est extrait, s'étend depuis Ambonnay jusqu'à Fontenay-sur-Aÿ.

Ces sept zones « témoins » sont représentées, affichées et expliquées en vue aérienne à l'échelle 1/10 000e en début d'atelier. Ce passage à une échelle plus zoomée est volontairement proposéeproposé afin d'entrer plus concrètement dans le territoire et d'identifier des potentiels sites porteurs d'enjeux et d'actions pour le Plan de Paysage paysage.

Des gommettes, jaunes pour les mutations souhaitées, bleues pour les mutations subies, sont placées ensemble au cours de l'atelier sur le fond IGN, selon des thèmes préalablement établis, capable d'engager la discussion et les avis sur des lieux du PNRMR :

1. L'habitat :

Le développement de l'habitat est-il souhaité et souhaitable ? Sur quelles zones ? Sous quelle forme ?

2. Les zones d'activités (ZA)

Le développement de l'activité est-il souhaité et souhaitable ? Sur quelles zones ? Sous quelle forme ? Faut-il davantage requalifier les zones existantes ?

3. Les vignes

La vigne en tant qu'activité, quels projets possibles ? Quels mutations et changements des pratiques à l'avenir ?

4. Le tourisme

Le développement du tourisme, souhaité ou subi ? Sur quelles zones/polarités faudrait-il travailler ?

5. L'agriculture

Y-a-t 'il de nouvelles pratiques agricoles sur le territoire du PNRMR, notamment dans le Tardenois ?
Comment le PNRMR s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial ? Quels enjeux pour l'agriculture de demain ?

## 5.5.3 RESTITUTION SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

**L'habitat : trois typologies de villages / trois évolutions urbaines**

La dynamique d'évolution de l'habitat au sein de la Montagne de Reims peut se résumer en 3 stratégies différentes.

Au cœur des villages historiques, la présence de logements vacants indique un phénomène de désertification des cœurs de villages.
Une habitation (maison de ville ou pavillon) avec jardin et place de stationnement constitue la principale demande sur le territoire. Alors que de nouveaux lotissements, à l'insertion pas toujours idéale, gagnent sur le foncier agricole, des habitations de taille restreinte, situées au cœur des villages mais sans jardin, demeurent inoccupées. Il est difficile pour certains propriétaires d'engager une mise aux normes et/ou une extension pour rendre ces logements attractifs. C'est ce phénomène que l'on constate, comme à Rilly-la-Montagne où une trentaine de logements anciens sont vacants.
Plus largement, sur les coteaux viticoles, on observe une vacance de bâtiments liés à l'activité viticole, amplifiant ce phénomène de dent creuse. Les propriétaires, souvent vignerons, conservent ces bâtiments comme logements ou réfectoires pour la saison des vendanges. Un relevé du patrimoine bâti viticole est en cours par le PNRMR (Verzenay est la première commune concernée par l'étude démarrée en 2019) et va permettre de mettre en lumière, à l'échelle d'un village, le potentiel de mutation de ce patrimoine historique. Une vision d'ensemble semble être indispensable pour réhabiliter et faire muter le patrimoine bâti des cœurs de villages. (Voir également l'étude du foncier réalisée par Geogram dans le cadre de la révision du PLU de Venteuil).

Les villages situés sur la Ligne des bulles, tels que Rilly-la-Montagne, Avenay-Val-d'Or et Aÿ, présentent un potentiel de développement de par la présence de cette voie de communication, atout majeur d'attractivité.
Ces villages vont devenir d'autant plus attractifs grâce à leur cadre vert et apaisant et à leur connexion directe à la ville par la voie ferrée, mode de déplacement collectif de plus en plus attractif. A Rilly-la-Montagne, une offre de logements pour les étudiants permet d'attirer cette nouvelle population en dehors de la ville et participe à la revitalisation du village.

Sur le coteau Sud, deux tendances opposées sont soulignées.
Tandis que sur les communes en périphérie d'Epernay, telles que Champillon, Dizy et Aÿ, l'extension de l'habitat est bloquée du fait de l'absence (ou de la volonté de conserver les terres agricoles )viticoles de foncier disponible, d'autres communes, au contraire ont projeté leur extension sur des schémas territoriaux tels que le SCoTER.

**Les zones commerciales et d'activité, une tendance à la densification**

Souvent pointées du doigt comme points noirs, les zones d'activité et commerciales installées aux portes du Parc et en limite des principales zones urbanisées (Dizy au Sud, Chamfleury au Nord, autour de Reims, …) posent la question de leurs évolutions.
Comment mieux les intégrer tant au paysage rural qu'urbain ? Comment mieux les exploiter (vacances, densification, réhabilitation, …) ?

Les villes-portes d'Epernay et Reims semblent avoir la même volonté de permettre la densification des zones

existantes, en limitant leur extension. Doit-on s'inscrire dans une stratégie globale portée au niveau régional ?

Ces zones sont également l'occasion d'insertion de production d'énergies renouvelables, sur les toits des bâtiments de gros volume (exemple d'IKEA).

### La forêt

L'activité forestière : vers une modification radicale de la forêt
L'activité liée à la forêt est contrôlée et gérée par l'ONF sur 25% de la surface du massif forestier, les 75% restant étant des parcelles privées.
La forêt a été labellisée Forêt d'Exception en 2016 (1er comité de pilotage en 2011) ; les démarches et mutations positives en cours sont reconnues et encouragées par tous.
Ainsi, face à cette forêt vieillissante, une stratégie de préservation d'une trame « vieux bois » avec la mise en place d'une frange en lisière préservée des futures coupes à blanc, a été proposée par l'équipe dédiée et communiquée en amont afin d'anticiper les réactions des habitants. L'objectif est préserver les zones sensibles tout en accompagnant ces terres en mutations.

Face à la récente invasion de scolytes (insecte nuisible), la question des essences futures à replanter se pose. Le projet « îlot d'avenir » mené par l'ONF, en cours d'expérimentation dans d'autres régions, vise à tester une palette végétale répondant aux problématiques de demain (réchauffement climatique, rareté de l'eau …). Cette réflexion sur les essences à implanter va de pair avec l'utilisation du bois et notamment le renouveau d'une filière locale forêt/production viticole. L'utilisation du bois de lisière comme matière première pour la fabrication des piquets de vignes, est aujourd'hui remise en cause, car le bois d'acacia, adapté à cette utilisation, s'avère être une espèce dite « invasive » dans les forêts . Ces thématiques et questionnements sont actuellement abordés au sein de la Charte forestière du territoire du Parc.

Enfin, la forêt, ce bien commun convoité de tous, est un potentiel territoire de découverte et d'accueil du public. Défendue comme réserve de biodiversité par les uns, comme terre de loisirs-nature par d'autres, la forêt a-t-elle pour but de devenir le lieu de partage par excellence ? Entre faune, flore, activités humaines industrielles et de loisirs, comment gérer cet afflux d'intérêt pour le patrimoine naturel de la Montagne de Reims ? On parle ainsi de forêt multifonctionnelle.

### Energies renouvelables et économie circulaire

La forêt, en tant que productrice d'énergie, la biomasse, est au maximum de sa productivité sur le territoire. En revanche, la piste du développement d'une économie circulaire dans la transformation du bois semble intéressante et porteuse de projet et d'activité sur le territoire. A À Hermonville Ay, sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims l'expérimentation d'une fabrique de tonneaux en chêne est en cours, et donne l'exemple d'une entreprise en circuit court possible sur le territoire du Triangle Marnais PNRMR.

### La vigne

L'activité viticole, entre protection et renouveau
Les réflexions en cours sur l'avenir du mode d'exploitation des vignes sont très importantes. Après l'enherbement des vignes, l'expérimentation de vignes semi-larges est en cours sur le territoire.

Le principe, qui consiste à élargir les rangs entre les pieds (1.80m à 2.20m contre 0.9m à 1.50m en Champagne) et à augmenter la hauteur du feuillage jusqu'à 2m, présente les avantages suivants : faciliter l'entretien des bandes enherbées et la taille, améliorer la résistance au gel et au stress hydrique.
Au niveau paysager, la mise en place de ces parcelles, à grande échelle, modifierait considérablement la typologie viticole de Champagne.

Le second phénomène viticole recensé concerne le vieillissement de la vigne. L'âge moyen des vignes est passé de vingt ans en 1998, à plus de trente ans aujourd'hui. Cela entraîne, en plus des phénomènes tels que l'appauvrissement des sols et le réchauffement climatique, des tensions dans le marché et la vente des pieds de vignes.

Comment accompagner ces mutations majeures du paysage viticole ? Quel équilibre trouver entre le paysage évolutif et productif de la vigne et son patrimoine ? Entre une écriture des rangs fidèle à son histoire et une adaptabilité optimale aux enjeux de demain ?

### Les ZNT, entre vigne et habitats, des terres de transitions

Appelées zones de non-traitements, ces langues de terres situées entre les habitations et les vignes (10m en bio contrôle), ou entre les ruisseaux et les vignes, sont de véritables paysages de transition entre deux milieux contrastés.
Soumise à la règlementation du zéro pesticide, ces terres sont à présent utilisées pour reformer des ripisylves près des cours d'eau, planter des haies près des vignes, et pourraient potentiellement devenir des zones d'accès au vignoble pour les usagers, ou d'autres projets.

### Le tourisme

Le développement touristique, une offre très localisée
L'engouement pour les sorties-nature ou les week-ends au vert augmente ; il s'ajoute à l'attractivité due à l'inscription des coteaux historiques au Patrimoine mondial de l'UNESCO Face à ce phénomène en pleine expansion, l'offre sur la Montagne de Reims reste faible et très localisée. Tandis que les communes du Sud Est ont développé des points d'accueil touristiques tels que des gîtes de vignerons à Tour-sur-Marne ou l'Auberge du Cheval blanc à Sept-Saut, les communes du Tardenois et/ou des vallées secondaires et du plateau forestier, plus petites et/ou moins connues, ont du mal à se faire connaître (hormis des points attractifs comme la Cave aux coquillages).

Comment lier et valoriser un réseau d'accueil local, dans le vaste territoire de la Montagne de Reims ?

### L'agriculture

Des acteurs vertueux localisés
On constate l'émergence de circuits courts, sous forme de marché locaux ou de coopératives (exemple à Champfleury). Ils répondent à une demande de plus en plus forte de Reims. Les cultures sans pesticides sont également testées par des agriculteurs engagés, comme à Bouleuse. Ambonnay, évoquée dans l'atelier sur l'eau, engage également des aménagements durables liés à la vigne et à l'agriculture, notamment par la mise en place des aires de lavages collectifs.

A l'échelle du Parc, et au-delà, du Triangle Marnais, l'agriculture est-elle un enjeu de demain ? Alors que le Parc s'est intéressé progressivement à son plateau forestier, ses coteaux viticoles, qu'en est-il à présent de ce cadre vert en pied de coteau, cette plaine céréalière, grande consommatrice d'eau ?
Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) a été lancé au Parc afin d'établir un diagnostic alimentaire du territoire et anticiper les enjeux à venir sur ce thème.

## TERRITOIRES EN MUTATION

IGN + ZOOMS

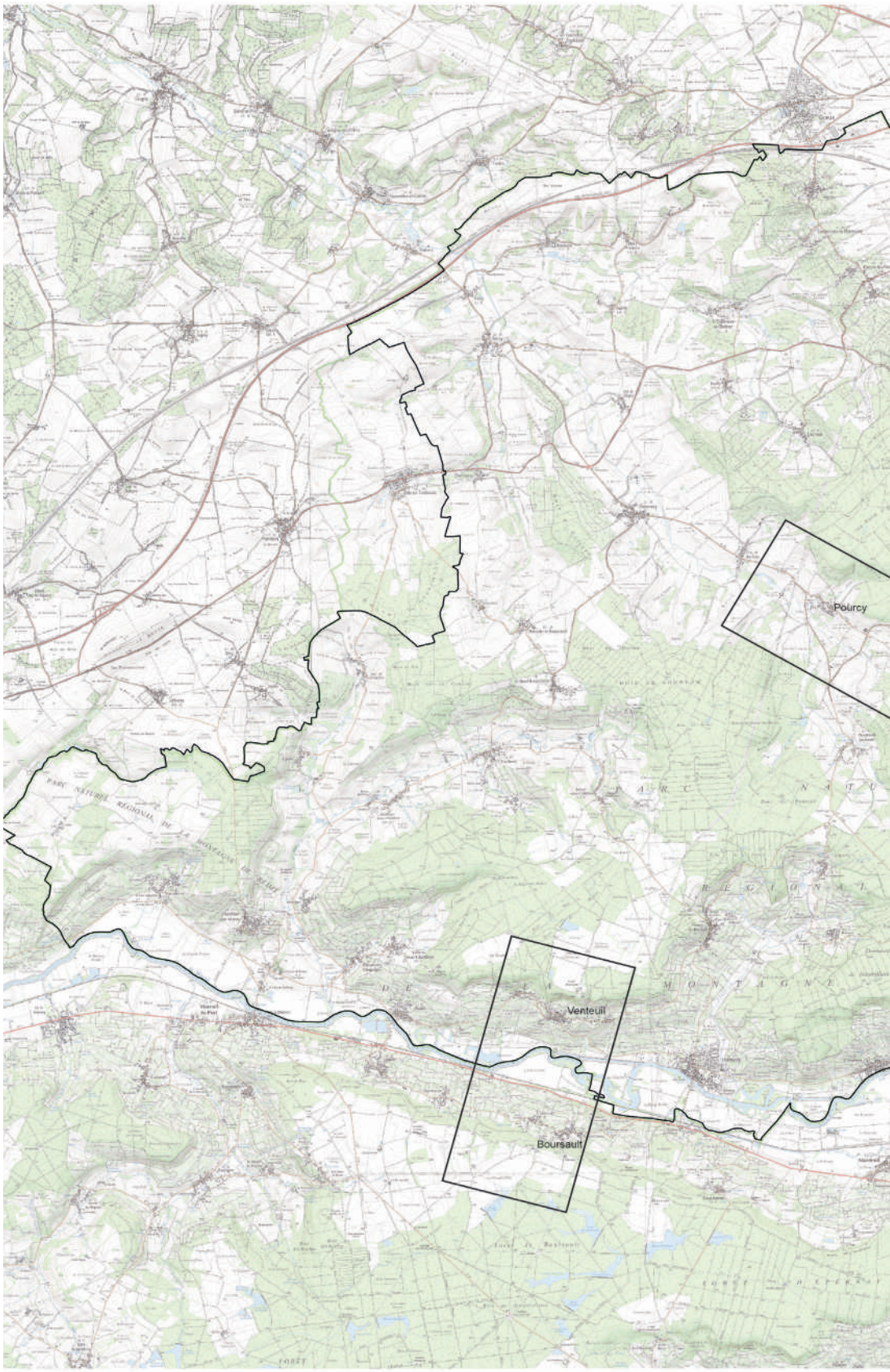

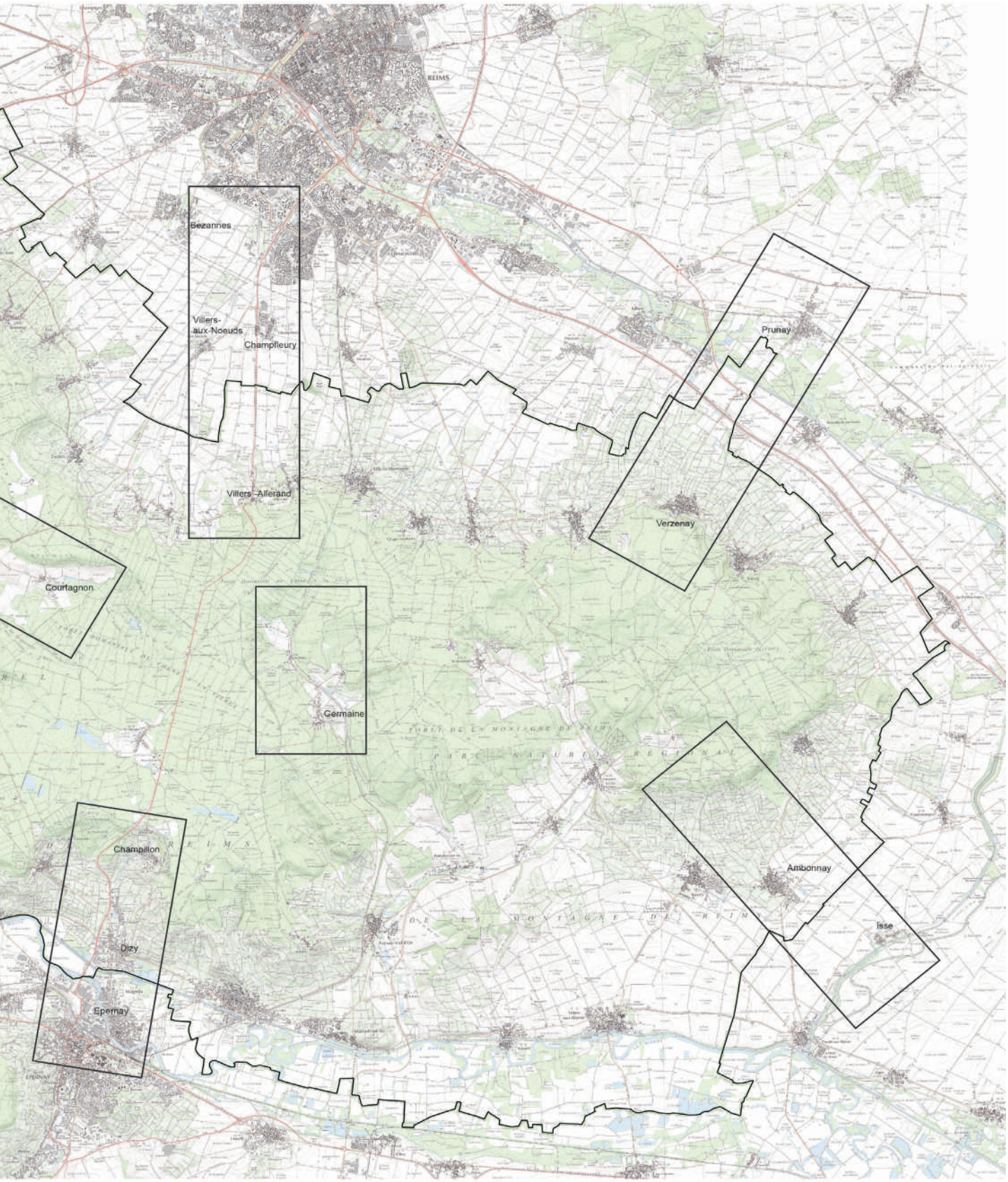
REIMS
Bezannes
Villers-
aux-Noeuds
Champfleury
Villers-Allerand
Prunay
Verzenay
Courtagnon
Germaine
Champillon
Dizy
Epernay
Ambonnay
Isse

# TERRITOIRES EN MUTATION

## ZOOMS VUE AERIENNE

ZOOM 4

GERMAINE

ZOOM 5

BEZANNES
VILLERS-AUX-NOEUDS
CHAMPFLEURY
VILLERS-ALLERAND

ZOOM 6

PRUNAY
VERZENAY

ZOOM 7

AMBONNAY
ISSE

## 5.5.4 CONCLUSION ET ENJEUX IDENTIFIÉS

La Montagne de Reims a toujours su se réinventer face aux enjeux des époques traversées. Ces paysages, mais surtout les hommes qui les habitent, continuent aujourd'hui à se renouveler face à l'évolution des modes de cultures, de vie, d'accueil. Le Plan de paysage a l'ambition de s'inscrire et de porter une dynamique positive partagée et capable de révéler des enjeux à plusieurs échelles.
Au fil du temps et de l'élaboration des chartes, les intérêts du PNRMR ont peu à peu évolué. Dans un premier temps, il s'est concentré sur la valorisation du plateau forestier, son intérêt s'est ensuite porté sur ses coteaux, ses vignes et villages patrimoniaux, et aujourd'hui, il accorde un intérêt plus global et sensible à la richesse des paysages de la Montagne de Reims.

Avec l'aide de schémas territoriaux à grande échelle, comme le SCoTER et le SCoT de la Région de Reims, le territoire du PNRMR s'ouvre aujourd'hui sur ses villes-portes en tissant de nouveaux liens et des partenariats porteurs d'aménagements et d'expérimentations sur le territoire.
Les ateliers précédents ont révélé la capacité de la Montagne de Reims et du Parc à se positionner dans les enjeux actuels, en mettant en place un large panel d'actions, de réflexions et de communication au sein du territoire.

Le terme de « mutations » a permis de dénouer le discours et de souligner des projets et des initiatives jusqu'alors restées dans l'ombre. Alors que les thématiques abordées lors de cette matinée étaient sensiblement les mêmes que lors de l'atelier patrimoine, le choix du mot patrimoine à révéler des discours plus conservateurs, valorisant et bienveillant, tandis que le terme mutations entraîne quant à lui une réelle capacité de projection vers l'avenir, des questionnements à long terme sur le devenir de la Montagne de Reims.

A ce stade, il ne s'agit plus de catégoriser et inventorier les actions vertueuses, nombreuses, partagées et encouragées, mais bien de se projeter dans un avenir commun, où l'action locale doit porter une ambition globale. Révéler les territoires en mutations de demain, c'est pointer du doigt les sites sur lesquels un nombre important d'enjeux convergent, engagent de nombreux acteurs du territoire, afin de créer la première détonation d'une stratégie territoriale de grande ampleur, et portée par tous.

**I - Les pôles gares : des terres de mutations péri-urbaines. Des portes d'entrée sur le PNRMR.**

Les gares situées sur la Ligne des bulles ont en commun un atout majeur, celui de leur connexion directe aux villes d'Epernay et de Reims ; aussi bien pour les habitants et leurs trajets pendulaires, que pour les touristes, les visiteurs du week-end et le transport de marchandises.
Ces haltes ferroviaires sont des véritables portes d'entrée au cœur du Parc. Chaque gare est entourée de terrains mutables, de bâtiments à requalifier et/ou de parcelles à densifier. Elles peuvent porter, par une programmation intelligente, de véritables mutations positives. Au-delà des communes concernées, ces noyaux d'attractivité ont un potentiel de rayonnement sur l'ensemble du territoire, en terme de développement d'activités (commerces, produits locaux, activités de loisirs, logements), de revitalisation des villages, d'amélioration des infrastructures, de communication, d'accessibilité…
Cette opportunité de mutation serait l'occasion d'ouvrir davantage le Parc vers l'extérieur, tout en favorisant le lien avec ceux qui l'habitent.

## II - La forêt : une lisière test

Rassemblant une pluralité d'acteurs et d'enjeux cités dans les précédents ateliers, cette épaisseur plantée est le lieu qui contourne la Montagne, qui donne à voir la forêt sans pour autant la rendre accessible, qui révèle la grande échelle et les coteaux viticoles tout en reliant les villages perchés.
Face aux problématiques de renouvellement du bois, au choix des essences d'arbres, au lien forêt-vigne, n'y a-t-il pas, au même titre que l'élaboration de la trame vieux bois et des parcelles d'expérimentations de vignes semi-larges, des parcelles expérimentales de nouveaux boisements, en lisière, capables d'engendrer une réflexion commune, économique, paysagère, touristique, sur cette ligne de bascule donnant à lire l'ensemble du territoire ?

## III - L'habitat, vers une réflexion créative et paysagère sur les centres-bourgs qui se désertifient

Les actions du Parc dans le suivi, le conseil, l'élaboration de plaquettes d'information ou de nuanciers, ont un réel impact sur la mutation des villages. Elles permettent d'orienter des projets en cohérence avec l'existant, en évitant des mutations « subies » qui dénaturent le paysage par des constructions inadaptées.
Dans cette continuité, un travail en profondeur sur l'évolution du patrimoine bâti existant au cœur des villages serait à envisager. L'acupuncture de projets très localisés de réhabilitation doit s'accompagner d'une vision d'ensemble des « dents creuses » et du patrimoine bâti viticole des villages (dynamique d'inventaires des bâtiments viticoles en cours). L'objectif est de pouvoir réfléchir à des projets d'aménagements urbains capables de recréer des espaces de vie, de restructurer et d'adapter l'habitat existant aux demandes actuelles des habitants (lumière, espace, …).
La création d'ouverture, de faille dans le maillage existant (démolition de bâtiments), pourrait être un moyen pour créer des espaces verts, des respirations, des espaces d'usages, adaptés à la demande. Fournir les outils pour comprendre et adapter le patrimoine des cœurs des villages semble être un véritable enjeu de la future Chartre du Parc.

## IV - L'agriculture, le cadre de la Montagne

Cet atelier a révélé un manque général d'ambition pour les grandes parcelles agricoles qui occupent la plaine, au pied de la Montagne.
Alors que le plateau forestier est labellisé « Forêt d'Exception », que le Tardenois est l'objet d'une valorisation en cours de son patrimoine faunistique et floristique, que les coteaux sont protégés par leur classement au Patrimoine mondial de l'Unesco, cet anneau vert agricole semble dépourvu d'intérêt patrimoniale et paysager.

Pour ce territoire en grande partie privé et géré par des gros exploitants, les moyens d'actions semblent plus difficiles à mettre en œuvre. Pourtant, c'est bien ce collier céréalier qui participe à la valorisation de la Montagne de Reims et qui pose question aujourd'hui : vers quels modes de production et de consommation le territoire va-t-il ? Le modèle agricole actuel, confronté aux enjeux de développement durable, à l'épuisement des ressources et à la nécessité de passer à des modes de culture plus durables, tend à évoluer. Comment le PNRMR peut-il favoriser une mutation durable des pratiques agricoles sur son territoire ?

L'étude en cours du Projet AlimentaireTerritorial (PAT) apportera sans doute des réponses. En attendant, le Plan de paysage et la future charte seraient l'occasion de s'interroger davantage sur le cadre du PNRMR. L'interrogation pourrait porter sur une limite porteuse de bien d'autres thématiques et enjeux : portes d'entrée du Parc, revalorisation des relations entre espaces urbanisés et espaces agricoles, requalification des zones commerciales et d'activité, transitions entre vigne et agriculture, qualification des paysagedes paysages de la plaine crayeuse et mise en place d'une stratégie à l'échelle du triangle marnaisTriangle Marnais.

TERRITOIRES
EN MUTATION

CARTE DE SYNTHESE

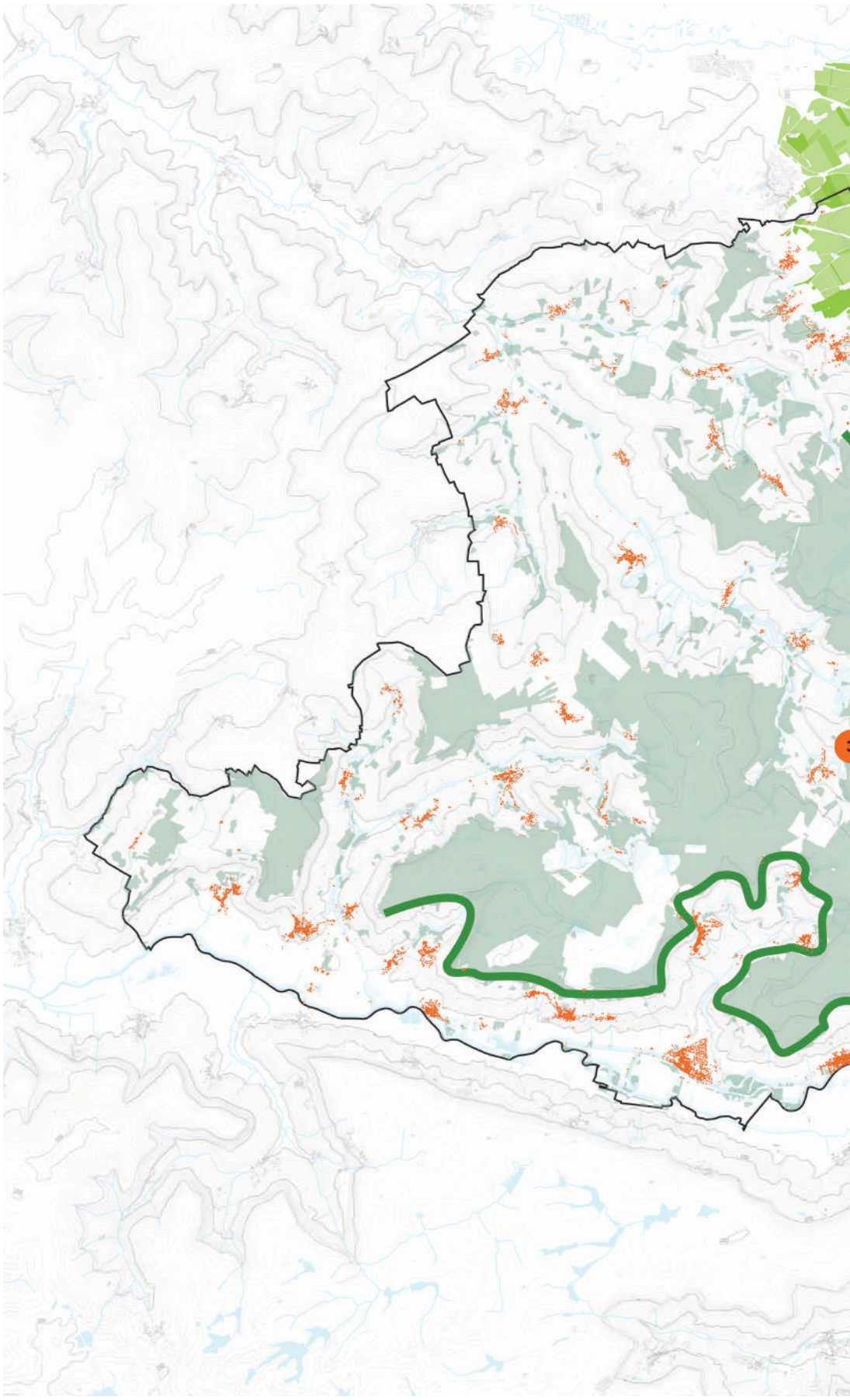

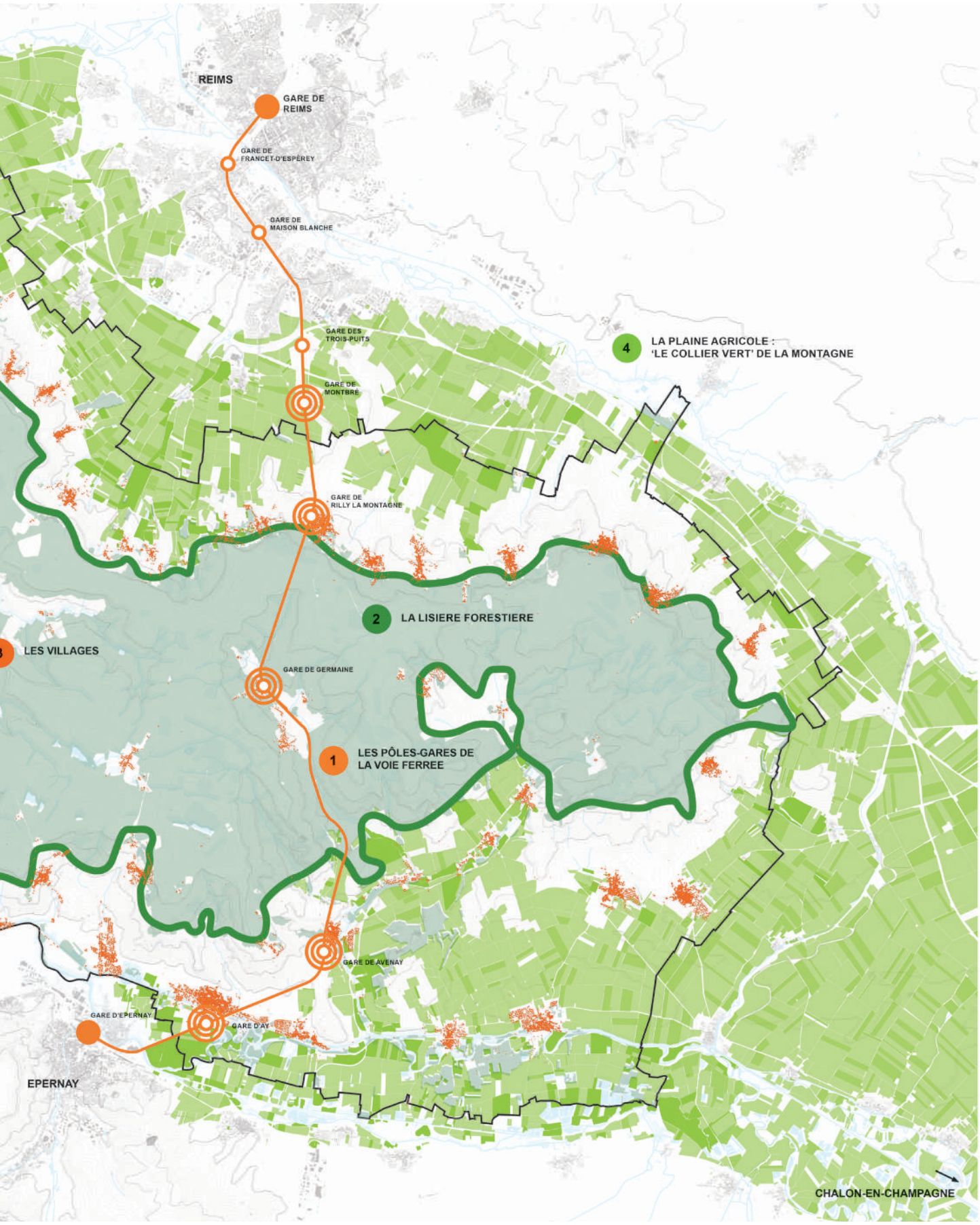
REIMS
GARE DE REIMS
GARE DE FRANCET-D'ESPÈREY
GARE DE MAISON BLANCHE
GARE DES TROIS-PUITS
GARE DE MONTBRÉ
GARE DE RILLY LA MONTAGNE
4 LA PLAINE AGRICOLE : 'LE COLLIER VERT' DE LA MONTAGNE
2 LA LISIERE FORESTIERE
3 LES VILLAGES
GARE DE GERMAINE
1 LES PÔLES-GARES DE LA VOIE FERREE
GARE DE AVENAY
GARE D'EPERNAY
GARE D'AY
EPERNAY
CHALON-EN-CHAMPAGNE

# 6

# PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

## VERS LA PHASE 2 DE L'ÉTUDE

# 6.1
# LES AXES STRATÉGIQUES DU PLAN DE PAYSAGE

Au terme de cette première année d'étude du Plan de paysage, consacrée à l'identification des dynamiques et des enjeux du territoire, il nous a semblé indispensable de cartographier les prémices, l'ébauche de ce que pourrait être le Plan de paysage de la Montagne de Reims.

Enrichie par les échanges et les séances de travail qui se sont déroulés tout au long de l'année 2019, l'équipe du Plan de paysage et les membres du Parc ont su fédérer leurs approches et synthétiser les enjeux identifiés autour de six grandes orientations stratégiques.

Les grands axes stratégiques présentés ci-après n'ont pas pour but de répondre à l'ensemble des enjeux abordés au cours de l'année, le plan de paysage étant un outil de projet qui se doit ciblé sur des thématiques fortes et opérationnelles. Ils constituent l'ossature du futur Plan de paysage.

Le développement opérationnel et stratégique des axes de travail identifiés, ainsi que leur validation, sont les objectifs à travailler au cours de la phase 2. Le travail de prochains six mois se développera sous la forme d'ateliers partagés, de séances de travail collectives mais aussi par l'organisation de visites de site et d'événements en plein-air.

A ce jour, l'enjeu de développer par le Plan de paysage, un travail fin sur le territoire du PNRMR et ses paysages, en abordant la question incontournable de l'accessibilité émerge comme une thématique forte capable :

- De favoriser le développement harmonieux du territoire en mettant le paysage au cœur de la réflexion.
- De fédérer une grande pluralité d'acteurs locaux.
- De s'attaquer à des problèmes concrets pouvant amener à des actions opérationnelles (Phase 3 du PP).
- D'inscrire l'action du PNRMR dans une réflexion globale à l'échelle du territoire proche et des villes du triangle Marnais.
- De révéler les qualités des paysages de la Montagne de Reims en donnant accès au plus grand nombre d'usagers (habitants, visiteurs et promeneurs).

Cette première année de travail nous a confirmé que chaque démarche engagée dans un projet de grande ampleur contribue à créer des partenariats entre les acteurs du territoire (élus, techniciens, partenaires et habitants) et participe ainsi à créer un réseau humain que le Plan de paysage doit alimenter et renforcer. C'est par le biais d'une ambition forte et amplement partagée que naîtra l'histoire commune du Plan de paysage, dans laquelle chaque acteur se reconnaîtra et s'impliquera.

La carte ci-après et sa légende illustrent les six axes stratégiques identifiés.

# SYNTHESE PHASE 01
## ENJEUX STRATEGIQUES

1. LA RD 951,
   'L'ALLEE D'ENTREE DU CHATEAU'
2. LA 'LIGNE DES BULLES' ET SES GARES,
   DES PORTES AU COEUR DU PNRMR
3. DE LA VELOROUTE AUX FAUX DE VERZY,
   LE MAILLON MANQUANT
4. LA VALLEE DE LA MARNE,
   FACADE ET PORTE D'ENTREE AU PNRMR
5. LA LISIERE FORESTIERE,
   LE TOUR DE LA MONTAGNE ET SES BELVEDI
6. LA RD980,
   DONNER A VOIR LE TARDENOIS
   ET TRAVERSER LES PAYSAGES DE VAL

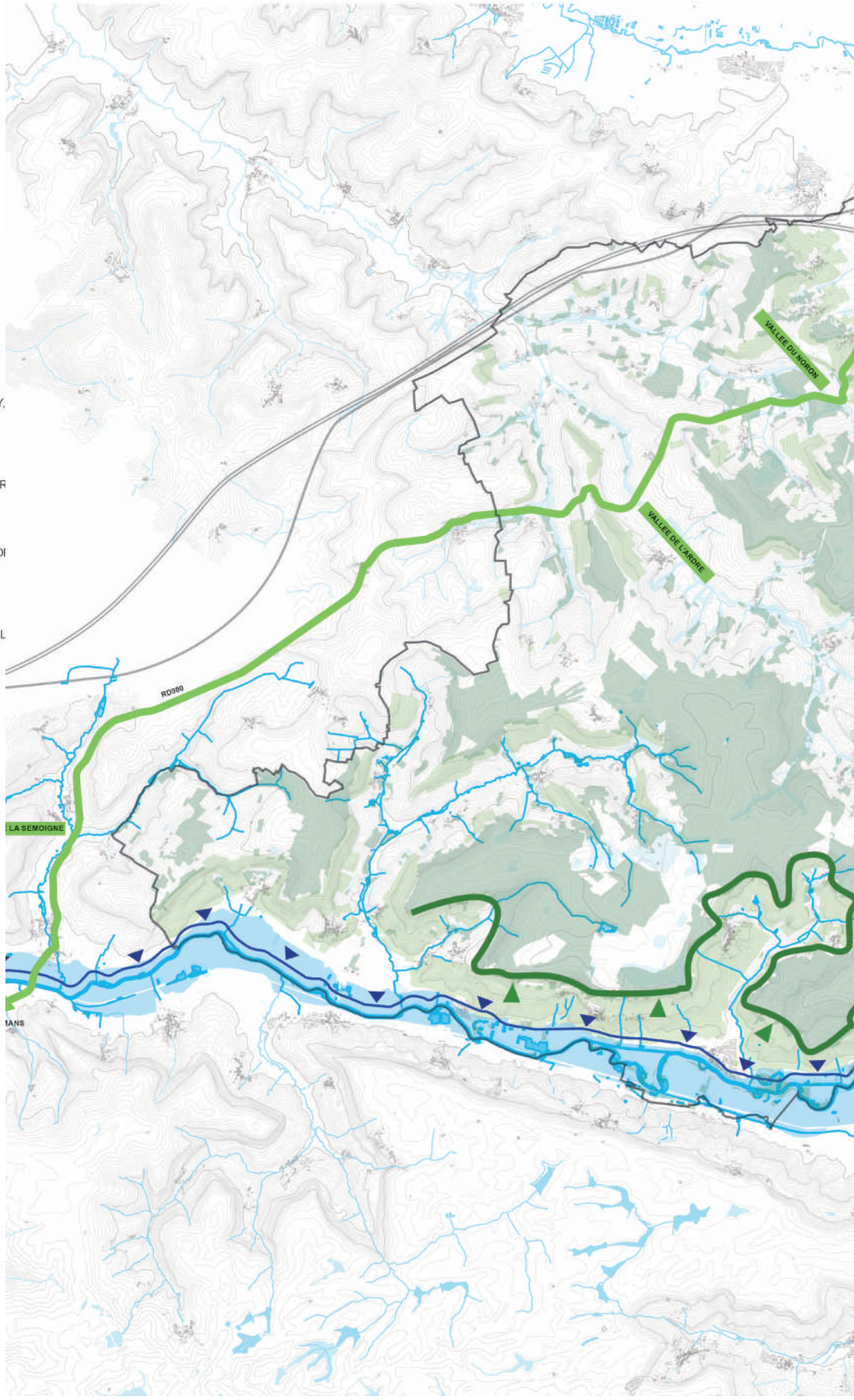

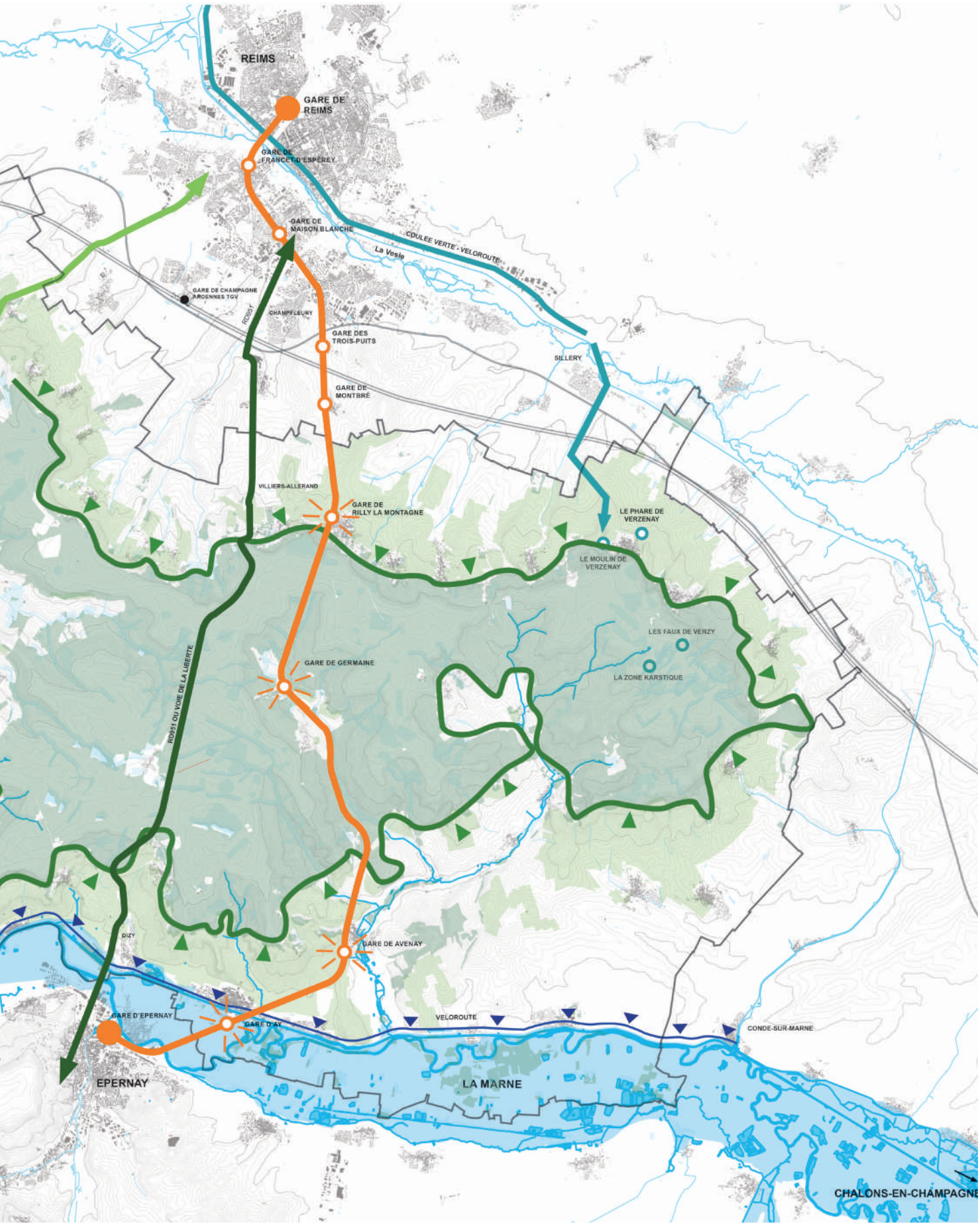
REIMS
GARE DE REIMS
GARE DE FRANCETD'ESPEREY
GARE DE MAISON BLANCHE
COULEE VERTE - VELOROUTE
La Vesle
GARE DE CHAMPAGNE ARDENNES TGV
RD951
CHAMPFLEURY
GARE DES TROIS-PUITS
SILLERY
GARE DE MONTBRÉ
VILLIERS-ALLERAND
GARE DE RILLY LA MONTAGNE
LE PHARE DE VERZENAY
LE MOULIN DE VERZENAY
LES FAUX DE VERZY
LA ZONE KARSTIQUE
GARE DE GERMAINE
RD951 OU VOIE DE LA LIBERTE
DIZY
GARE DE AVENAY
GARE D'EPERNAY
GARE D'AY
VELOROUTE
CONDE-SUR-MARNE
EPERNAY
LA MARNE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE

### 1- RD951, « l'allée d'entrée du château »

C'est un axe routier ponctué de points « noirs », objet de critiques mais aussi identifié comme axe privilégié d'accès au territoire du PNRMR et notamment au plateau forestier. Un travail paysager sur la RD951 semble pouvoir fédérer une grande diversité d'enjeux, résoudre des problématiques réelles identifiées sur le territoire et porter une réflexion généreuse sur le Parc dans son territoire élargi et notamment en relation aux villes de Reims et Epernay.

Ces 27 kilomètres, ce fil tendu entre Reims et Epernay, dont 10 kilomètres sur le plateau forestier, dessinent à la fois un lien entre le Parc, ses forêts et les villes proches, tout en marquant une coupure Est/Ouest dans le Parc. Monter et descendre de la Montagne est aisé, les séquences sur les flancs donnent à voir le triptyque paysager, plus ou moins qualitativement. Depuis l'extérieur, par le franchissement de ces 150 mètres de dénivelé, par la séquence forestière, ce ruban d'enrobé est une opportunité extraordinaire de projet et de force de frappe sur le territoire.
L'analyse fine et séquentielle de cet axe, particulièrement sur les entrées dans le Parc, seront à définir.

### 2 - La « Ligne des bulles » et ses gares, des portes au cœur du PNRMR

Cette voie ferrée, pressentie depuis plusieurs mois comme un atout majeur du territoire à valoriser, se couple avec la D951 et forme une seconde opportunité de connexion entre Reims et Epernay, mais aussi entre les villages-gares de la montagne et de la plaine.

Le dernier atelier a révélé une adhésion des acteurs locaux sur l'importance de valoriser la ligne des bulles et de travailler su rla requalification ambitieuse des pôles gares.

### 3 - De la Vesle aux Faux de Verzy, le maillon manquant

La Coulée verte aménagée le long du canal de la Marne à l'Aisne au cœur de la ville de Reims et les Faux de Verzy, au sommet du plateau forestier, sont des polarités paysagères fortes et très fréquentées. Relier le linéaire aménagé en pied de Montagne (la Coulée verte) au bijou de curiosité naturelle (les Faux de Verzy), fierté du département, signifie donner accès au PNRMR depuis le centre-ville de Reims en traversant des paysages remarquables.

La halte fluviale de Sillery, le coteau viticole, le GR 654, le moulin et le phare de Verzenay, les points de vue remarquables situés en lisière du flanc Nord de la Montagne, point culminant du PNRMR, la proximité avec la zone karstique à l'Est du plateau forestier, … sont autant de raisons qui nous amène à penser que cette liaison, peu inspirer un projet ambitieux et faisable sur le court terme. Le Plan de paysage est l'occasion de tirer profit de cette opportunité de connexion, qui profitera à tous.

### 4 - La vallée de la Marne, façade et porte d'entrée au PNRMR

Le PNRMR, caractérisé par sa façade fluviale extraordinaire qu'est la Vallée de la Marne, accompagnée de son canal et sa véloroute, offre, entre Dormans et Condé-sur-Marne, une séquence paysagère remarquable. Le rapport entre le Montagne de Reims et la vallée est fort et réciproque, l'un valorise l'autre, les vues du haut du plateau donnent à voir le paysage de la vallée, aussi bien que les vues du bas mettent en scène le flanc Sud du

PNRMR.

Cette grande façade présente deux séquence paysagères fortes :
- la séquence viticole de la vallée de la Marne, entre Dormans et Epernay.
- la zone plus ouverte et vallonnée situé entre Epernay et Condé-sur-Marne qui intégré la Livre et sa vallée ainsi que le départ vers le Nord du canal de la Marne à l'Aisne.

Un des enjeux du Plan de paysage sera de relier la vallée au plateau, en s'appuyant sur une lecture fine du coteau et des vallées des affluents de la Marne. Il s'agit également de lier davantage le PNRMR aux villes de Dormans et Châlon-en-Champagne en profitant de l'attractivité de la Marne.

### 5 - La lisière forestière, le tour de la Montagne (GR-GRP) et ses belvédères

La lisière forestière est un élément du paysage incontournable : indispensable au maintien harmonieux d'un triptyque paysager équilibré et puissant, mais aussi point de vue privilégié sur le territoire dans son ensemble. C'est à la lisière du bois qu'on quitte la forêt et qu'on se retrouve face aux grandes vues dégagées sur la plaine crayeuse, la Vallée de la Marne, Reims … qu'on passe de l'ombre à la lumière, du grand paysage ouvert aux perspectives plus intimes de la forêt et vice-versa. Cette expérience est forte, unique. Ce lieu, par sa configuration topographique, en haut du coteau et en limite du plateau, et sa qualité de milieu écologique situé entre le paysage fermé de la foret et les paysages ouverts de coteau et de la plaine, marque les esprits et grave dans la mémoire le souvenir de la Montagne.

C'est un paysage déjà accessible, car parcouru par le GR et le GRP de la Montagne, c'est une frange fragile car soumise à la concurrence de la vigne, c'est un point d'attrait car on assiste à la multiplication des projets de belvédère d'une commune à l'autre. À ce jour, ce seuil paysager, est morcelé et risque de devenir, sans une stratégie forte et globale, un point faible du grand triptyque. En ce sens, le Plan de paysage peut contribuer à relier différents acteurs autour d'un projet collectif.

### 6 - La RD980, donner à voir le Tardenois et traverser le paysage des vallées

De même que les axes stratégiques de réflexion cités ci-dessus, cette traversée complète le tableau paysager de la Montagne de Reims en reliant Reims et Dormans par une véritable « promenade paysagère ». Paysages plus doux, entre vallons humides, prairies ouvertes, bosquets, rythmés par un patrimoine religieux et des villages de qualité, caractéristiques de l'Ouest du PNRMR, ce fil de découverte tisse un lien entre l'homme et le paysage, en invitant les usagers à s'arrêter dans l'une des trois vallées (Vallée du Noron, Vallée de l'Ardre et Vallée de la Semoigne), à parcourir le territoire via le maillage impressionnant de chemins de randonnées et de VTT.

Loin d'être les oubliés du Parc, le revers du Plateau et les vallées du Tardenois sont en capacité d'accueillir une nouvelle forme de tourisme tournée vers la nature, la biodiversité, l'évasion et dont la route RD980 peut être le fil conducteur depuis lequel irriguer cette région.

C'est également l'occasion d'anticiper l'extension du Parc et de se poser la question de ces limites, avec l'accueil de communes volontaires, sur la séquence Sud de la RD980.

# ANNEXES

# LES GUIDES DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

| Guides PNRMR | Concepteur | Année |
|---|---|---|
| Tout ce qu'il faut savoir sur … Le parc naturel régional de la Montagne de Reims | PNRMR | 2019 |
| Guide de découverte du Parc | PNRMR | 2017 |
| Carte de découverte du Parc | PNRMR/ Agence Pulsi | 2017 |

**Tourisme Durable :**

| | | |
|---|---|---|
| Sentier de découverte : Le Parc au fil de l'eau | PNRMR/ Armelle Drouin | 2019 |
| Sentier de découverte de Mailly-Champagne | PNRMR/ Armelle Drouin | 2019 |
| Découvrir le Parc à VTT, 5 boucles à parcourir | PNRMR/ Armelle Drouin | 2017 |
| Sentier de découverte des loges de vigne de Trépail | PNRMR/ Armelle Drouin | 2017 |
| Embarquez à bord de "La ligne des Bulles" | PNRMR/ Julie Meziere | 2017 |
| Organisation de manifestations sportives responsables, | PNRMR/ Agence Pulsi | 2014 |
| Stratégie pour le développement d'un tourisme durable | PNRMR/ Agence Pulsi | 2014 |
| Loisirs motorisés en milieux naturels | PNRMR/ Aloha création | 2011 |
| Fruits et Vergers en Montagne de Reims- Le verger conservatoire de la maison du parc à Pourcy | PNRMR / Cyrille Camboulles et Sylvain Pelle | 2004 |
| Guide géologique de la Montagne de Reims- Carrière pédagogique de Mailly-Champagne | Sylvain Pelle | 2002 |

**Culture et Patrimoine**

| | | |
|---|---|---|
| A la découverte des loges de vignes | PNRMR - OKOWOKO | 2020 |
| Installations artistiques « Homme-Nature » / 2019 | PNRMR | 2019 |
| Installations artistiques « Homme-Nature » / 2017 | PNRMR | 2017 |
| Pays'art- installations artistiques autour de la Maison du Parc | PNRMR | 2013 |
| Cabanes de vignes, l'éloge d'un paysage | PNRMR-PULSI- photos Siméon Levaillant | 2012 |
| Un canal dans la vallée | PNRMR/ LD Communication | 2006 |
| Les monuments aux Morts de la Grande Guerre dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims | PNRMR/ Géraud buffa, Karine Sanchez , Eric Thévenin | 2006 |
| Lavoirs, fontaines et moulins à eau en Montagne de Reims, | PNRMR | 2009 |

**Architecture**

| | | |
|---|---|---|
| Construire, Agrandir, Rénover. Bien organiser les étapes de son projet | PNRMR / Agence archiduchesse | 2018 |
| Matériaux et couleurs du bâti sur la Montagne de Reims | PNRMR/ Agence Pulsi | 2015 |
| Intégration d'un Bâtiment de Gros Volume | Hervé Le Roy / Agence à 4 Architecture / Geogram | 2000 |

**Energie**

| | | |
|---|---|---|
| Bien choisir l'énergie renouvelable pour ma maison ! | PNRMR/ Studio Tallon | 2014 |

**Economie**

| | | |
|---|---|---|
| Guide pour la promotion des entreprises du bâtiments | PNRMR / Pays d'Epernay | 2011 |

**Les Parcours escapades**

| | | |
|---|---|---|
| Si CHAMERY m'était conté | PNRMR | 2019 |
| Si HAUTVILLERS m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si AY m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si AVENAY-VAL-D'OR m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si VERZENAY m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si GERMAINE m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si RILLY-LA-MONTAGNE m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si TREPAIL m'était conté | PNRMR | 2018 |
| Si VENTEUIL m'était conté | PNRMR | 2017 |

**Urbanisme**

| | | |
|---|---|---|
| Concours d'idées d'aménagement durable - Inventons les communes de demain … | PNRMR | 2017 |
| Pour un urbanisme durable en Montagne de Reims | PNRMR/ Jus de Citron | 2015 |

**Paysage**

| | | |
|---|---|---|
| L'observatoire photographique des paysages de la Montagne de Reims : 2012,2016, | PNRMR | 2016 |
| L'affichage en Montagne de Reims : publicités, enseignes, préenseignes, signalétique. | PNRMR/ Jus de Citron | 2014 |
| Un Paysage d'excellence pour un vin d'exception ! | PNRMR/ Empreinte Studio | 2013 |

**Forêt**

| | | |
|---|---|---|
| Mieux valoriser la forêt un enjeu pour le territoire- Plan d'approvisionnement territorial du triangle marnais | PNRMR/ Fédération nationale des Communes forestières/ Archiduchesse | 2019 |

**Découverte de la biodiversité et des Milieux Naturels**

| | | |
|---|---|---|
| À la découverte des plantes aromatiques | PNRMR / Agence Jus de Citron | 2019 |
| J'agis pour les mares ! | PNRMR / Claire MOTZ / Armelle Drouin | 2019 |
| Les espèces exotiques envahissantes du Parc naturel. Comment les reconnaître et comment agir ? Fiche sur la Berce du Caucase | PNRMR/ Agence Pulsi | 2017 |
| Les sites Natura 2000 du Parc naturel, et deux info site | PNRMR/ Agence Pulsi | 2017 |
| Les zones humides du Parc naturel | PNRMR / Armelle Drouin/ Julie Mézière | 2017 |
| Les éboulis calcaires et pelouses sèches du Parc naturel | PNRMR / Armelle Drouin/ Julie Mézière | 2017 |
| Les chauves-souris du Parc naturel | PNRMR / CENCA / NCA | 2014 |
| Végétaux et Animaux - Qu'est-ce qui se trame ? 5 fiches | PNRMR / CRPF / Agence pulsi | 2012/2015 |

**Education au territoire**

| | | |
|---|---|---|
| Créer et entretenir un verger | PNRMR / Agence Jus de Citron | 2017 |
| Education au territoire au développement durable et à la biodiversité | PNRMR / Agence Jus de Citron | 2014 |

# LES ETUDES DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS ENTRE 2008 ET 2019

Pôle Milieu Naturel :

- Identification de la trame nocturne et définition des zones à enjeux, 2020
« Plan de Gestion du Vertin », 2020, PNRMR
- Diagnostic FCA / Atlas de la biodiversité communal – 2020
- Recensement des études ONF/PNRMR en Forêts domaniales afin d'orienter les futurs inventaires ou suivis, 2019 (Stage)
- Diagnostic RTE stagiaire 2019
- Etude sur l'Avifaune liée aux vieux bois, 2019
- Recensement des amphibiens et caractérisations des mares en milieux ouverts, 2019
- Recensement des gîtes estivaux des chauves-souris anthropophiles, 2019
- Etat des lieux des lisières forestières en prenant en compte les différents enjeux, 2019
- Diagnostic RTE stagiaire, 2019
- Etude sur la Pollution Lumineuse, 2019
- « Plan de Gestion du Nambly », 2018, PNRMR
- Inventaire des Rhopalocères des pelouses sèches, 2017
- Recensement des seuils le long de l'Ardre et la Livre, 2016
- Etude des chauves-souris des sites Natura 2000 n°26 et n°67 du PNRMR, 2016
- Identification des enjeux de la Trame verte et bleue en Montagne de Reims, 2013-2015
- « Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims », 2015, Asconit Consultants / Atelier des territoires / PNRMR
- Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNRMR, 2014
- Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (Gallium Fleurotii) du site Natura 2000 n°67 2014
- Prospections Leucorrhinia pectoralis et Leucorrhina caudalis sur le périmètre de la Montagne de Reims, 2014
- Etude et protection des chauves-souris du PNRMR - Recherche gîtes mise-bas et hibernation (bâti privé) / Action de protection, 2013
- Etude estivale des chauves-souris du PNRMR - Recherche de gîte de mise bas/étude des milieux de chasse, 2012
- Etude sur les Chevêches – 2008, 2012,2016

Plan Climat / Energie :

- Etude Pollution lumineuse 2018 – Dark Sky Lab
- Plan Climat PNRMR 2014 : Evaluation et perspectives de trois démarches énergie-climat volontaires en Champagne Ardenne – 2014 par ARTELIA
- Etude territoriale d'intégration des énergies renouvelables- PNRMR – BURGEAP- 2014
- ITEM études et conseils : Etude et préconisation en faveur d'une mobilité durable sur les bassins rémois, sparnaciens et châlonnais (PNRMR, Reims Métropole, PETR Epernay, CITES en champagne, SIEPRUR) – 2013/2014
- Etude des ressources en Energies renouvelables sur le bassins rémois et sparnacien – 2010 : Reims métro, PNRMR, PETR et SIEPRUR – Prestataire AXENNE
- Plan Climat PNRMR – 2008
- Campagnes de mesures d'ozone en zone rurale en Champagne-Ardenne et PNRMR – 2003 par ATMO Champagne Ardenne

Forêt / Bois :

- Charte forestière du territoire, 2019 / ….
- Etude historique et archéologique des forêts domaniales - LIDAR - 2016/ 2019 - PNRMR/ L'ONF et l'URCA.
- Etude du Plan d'approvisionnement Territorial en bois énergie en 2015 en partenariat avec les Communes Forestières

Paysage :

- Plan de Paysage – PNRMR- Agence d'Urbanisme de la Région de Reims- Atelier Foïs- 2019-2021
- Etude du site pilote de Chamery- PNRMR- SARL VINELYSS -2018
- Etude et Fiches - AGIR en partenariat avec le Comité Champagne et la Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » - Patrimoine mondiale de l'UNESCO- 2017
- « Site Pilote » des coteaux historiques : Diagnostic et orientations pour la préservation et la mise en valeur des paysages. PNRMR - Atelier de l'Isthme –2013
- Observatoire photographique des Paysages 2012/ 2016,
- Amélioration qualitative des paysages viticoles – PNRMR- Atelier Territoires et Paysages - 2007

Urbanisme :

- Concours d'Idées d'Aménagement Durable. Inventons les communes de demain… - 2016

Architecture :

- À la rencontre de Germaine, réflexions soutenables en milieu rural – 2013- ENSA Nancy
- Etat des lieux des constructions sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Caractéristiques architecturales et géomatériaux en œuvre dans les constructions traditionnelles. Mémoire de Master 2 en Sciences de la Terre. Reims : Université de Reims Champagne-Ardenne, 2014 ; 59 p. Claire BOUVY

Culture et Patrimoine :

- Inventaires lavoirs, fontaines et moulins à eau – 2008/2009
- Inventaire loges de vignes – 2010/2011
- Inventaire Architecture des Maisons de champagne 2019/2020…..

Pôle Education :

- Projet Alimentaire Territoriale - 2019/…
- Portrait agricole Pnr MR 2019 Agreste DRAAF
- Etude sur la mission Education à l'environnement « Avenir du Domaine de Commétreuil » 2011 – 2013 Bureau d'étude : Maître du Rêves
- Création du pôle Education au Territoire – fin 2013/début 2014

# EXPOSITIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS DEPUIS 2005

- Un canal dans la Vallée, la Marne et son canal latéral– 2005-2006 (chargée de mission culture)
- Le CBR en Montagne de Reims – 2007 (Chargée de mission culture et patrimoine)
- Être écocitoyen, c'est un quotidien -2008 – (équipe du CIN)
- Une autre vie s'invente ici – 2009 (Chargée de mission communication)
- Au temps des lavoirs en Montagne de Reims – 2010 (Chargée de mission culture patrimoine)
- La forêt, essence du Parc – 2011 (Chargée de mission milieux naturels)
- Cabanes de vignes, l'éloge d'un paysage – 2012 (Chargée de mission culture patrimoine)
- Habiter la Montagne de Reims, restons groupés ! – 2013 (Chargée de mission urbanisme)
- Mon domicile adoré – 2014 (Chargé de mission Energie)
- La main de l'homme et la vigne – 2015 (Chargée de mission urbanisme)
- 40 ans, 40 actions – 2016 (Chargée de mission communication)
- Eco habiter – 2016 (Chargée de mission architecture)
- La pollution lumineuse - 2019 (Chargée de mission transition écologique)